



Pernod Ricard

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE |
2010/2011

Créateurs de convivialité

1**PRÉSENTATION DU GROUPE
PERNOD RICARD**

Historique et organisation	3
Activité et stratégie	4

2**GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ET CONTRÔLE INTERNE**

Le Conseil d'Administration de la Société	15
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	17
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et la gestion des risques	28
Information financière et comptable	35
Rapport des Commissaires aux Comptes	37
	38

3**RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE
DE L'ENTREPRISE**

Un engagement concret et fédérateur	39
Ressources Humaines	40
Gestion de l'environnement	43
Engagement Sociétal	51
Rapport d'examen des Commissaires aux comptes sur certains indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux	65
	71

4**RAPPORT DE GESTION**

Chiffres clés des comptes consolidés au 30 juin 2011	73
Analyse de l'activité et du résultat	74
Trésorerie et capitaux	76
Perspectives	80
Ressources Humaines	81
Facteurs de risque	82
Contrats importants	92
	102

5**COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS**

Compte de résultat consolidé annuel	107
État du résultat global consolidé	108
Bilan consolidé annuel	109
Variation des capitaux propres annuels	110
Tableau des flux de trésorerie consolidé annuel	112
Annexe aux comptes consolidés annuels	113
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	114
	157

6**COMPTES SOCIAUX
DE PERNOD RICARD SA**

Compte de résultat de Pernod Ricard SA	159
Bilan de Pernod Ricard SA	160
Tableau de financement de Pernod Ricard SA	163
Analyse du résultat de Pernod Ricard SA	164
Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA	166
Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	181
Rappel des dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices	182
Inventaire des valeurs mobilières au 30 juin 2011	183
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	184
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	185

7**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011	189
Présentation des résolutions	190
Projets de résolutions	191
Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues	195
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du Droit Préférentiel de Souscription	206
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	207
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise	209
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société	210
	211

8**INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ
ET LE CAPITAL**

Informations concernant Pernod Ricard	213
Informations concernant le capital	214

9**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

Personnes responsables	220
Documents accessibles au public	237
Tables de concordance	238

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2010/2011**



Pernod Ricard



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 septembre 2011, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Historique et organisation

Plus de 30 ans de croissance ininterrompue	4
Faits marquants de l'exercice 2010/2011	5
Un « <i>business model</i> » décentralisé	6

Activité et stratégie

Principales activités (14 marques stratégiques)	8
Principaux marchés (4 grandes zones géographiques)	9
Position concurrentielle	10
Dépendance de l'émetteur vis-à-vis des brevets, licences, contrats industriels	10
Propriétés immobilières, usines et équipements	10
Recherche et Développement	13

Historique et organisation

1

Plus de 30 ans de croissance ininterrompue

Création de Pernod Ricard (ci-après « Pernod Ricard » ou « le Groupe ») et premières acquisitions internationales

Pernod Ricard naît en 1975 du rapprochement des deux sociétés Pernod SA et Ricard SA, concurrentes de toujours sur le marché français des anisés. Le Groupe ainsi formé dispose alors de nouvelles ressources pour développer ses Réseaux de Distribution et son portefeuille de marques (Ricard, Pernod, Pastis 51, Suze, Dubonnet, etc.) en France et à l'étranger.

Pour ses premières acquisitions, Pernod Ricard privilégie le whisky, qui est l'un des spiritueux les plus consommés dans le monde, et les États-Unis, le marché le plus important du secteur des Vins et Spiritueux. Ainsi, dans le courant de l'année 1975, le Groupe tout juste créé acquiert la société Campbell Distillers, producteur de whiskies écossais, et en 1981, Austin Nichols, producteur du bourbon américain Wild Turkey.

Les bases du réseau mondial

Le Groupe poursuit son développement hors de France avec une première implantation en Asie et, surtout, à travers la création d'un Réseau de Distribution européen très dense. En dix ans, le Groupe couvre ainsi tout le territoire de l'Europe des Quinze, en y implantant ses marques de manière forte : Pernod au Royaume-Uni et en Allemagne, Ricard en Espagne et en Belgique. Différentes acquisitions locales accroissent également le portefeuille de ce réseau (l'ouzo Mini en Grèce, le pacharan Zoco en Espagne, etc.).

En 1985, Pernod Ricard acquiert la société Ramazzotti, qui produit depuis 1815 un amer réputé, Amaro Ramazzotti, et qui lui apporte une importante structure commerciale et de distribution en Italie.

En 1988, le Groupe prend le contrôle de la société Irish Distillers, principal producteur de whiskeys irlandais, avec les marques prestigieuses Jameson, Bushmills, Paddy et Powers. Avec Jameson, le Groupe dispose d'une marque à fort potentiel : ainsi, entre 1988, date de l'acquisition, et 2011, les volumes de ventes de cette marque ont crû de 10 % par an en moyenne, passant de 0,4 million à 3,4 millions de caisses.

En 1989, le Groupe étend son réseau à l'Australie, en acquérant Orlando Wines, numéro deux australien du vin. L'entreprise forme avec Wyndham Estate, en 1990, le groupe Orlando Wyndham. La marque Jacob's Creek devient la marque de vin australien la plus exportée, *leader* au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande, en Irlande, en Scandinavie et en Asie.

En 1993, Pernod Ricard et la société cubaine Cuba Ron créent Havana Club International, une *joint-venture* pour la commercialisation du rhum Havana Club qui connaît depuis lors une des croissances de marque de spiritueux les plus rapides au monde.

Consolidation et organisation

En 1997, le Groupe complète son portefeuille d'alcools blancs avec l'acquisition du gin Larios, numéro un en Europe continentale. La Société produisant Larios fusionne ses activités avec la Société Pernod Ricard de distribution locale, PRACSA, établie en Espagne depuis 1978. Pernod Ricard acquiert ainsi une position de premier plan en Espagne, un des plus importants marchés du monde, lui permettant d'y distribuer ses produits internationaux et ses marques locales comme les vins Palacio de la Vega et le pacharan Zoco.

Suite à ces nombreuses acquisitions, le Groupe se réorganise en mettant l'accent sur la décentralisation. D'une part, Pernod Ricard met en œuvre une régionalisation de sa structure, en créant quatre filiales directes ayant en charge chacune un continent. D'autre part, la structure du Groupe est organisée autour de filiales « Sociétés de Distribution » (ayant une activité commerciale sur les marchés locaux) et de filiales « Sociétés de Marques » (qui ont en charge la production et la stratégie mondiale des marques). Ces dernières ne distribuent principalement qu'à des filiales du Groupe et ne disposent généralement pas de force de vente ou d'une force de vente très limitée. Pernod Ricard s'assure ainsi de la cohérence mondiale de la gestion de ses marques, tout en adaptant sa stratégie aux spécificités locales des marchés.

Fin 1999, le Groupe acquiert la tequila Viuda de Romero au Mexique.

De 1999 à 2001, le Groupe consolide ses positions dans les pays de l'Est grâce à l'acquisition de Yerevan Brandy Company (brandies arméniens, avec la marque Ararat), de Wyborowa (vodka polonaise) et de Jan Becher (amer tchèque). Ararat, en complément des vins géorgiens Tamada et Old Tbilissi, permet au Groupe d'asseoir sa position en Russie où la marque réalise l'essentiel de ses volumes, tandis que la puissance commerciale du Groupe donne l'opportunité à Wyborowa de se développer au niveau international.

Le recentrage stratégique

À l'aube du nouveau siècle, le rachat des activités de Vins & Spiritueux de Seagram, conjointement avec Diageo, permet au Groupe de doubler de taille dans ce secteur. Pernod Ricard investit 3,15 milliards de dollars américains pour acquérir 39,1 % de ces activités. Le Groupe entre alors dans le trio de tête des opérateurs mondiaux et consolide sa place sur les continents américain et asiatique, tout en restant *leader* en Europe. L'année 2002 est aussi celle de l'intégration réussie de 3 500 collaborateurs de Seagram.

Le Groupe occupe alors des positions clés avec des marques fortes dans le secteur du whisky comme Chivas Regal et The Glenlivet, dans le secteur du cognac avec Martell et dans les alcools blancs avec Seagram's Gin. Il intègre également des marques locales *leader* comme Montilla au Brésil ou Royal Stag en Inde.

Conséquence de cette acquisition majeure, le Groupe décide de se recentrer sur son cœur de métier. Le désengagement du secteur des boissons et aliments non alcoolisés est entrepris : entre 2001 et 2002, le Groupe cède Orangina, acquis en 1984, SIAS-MPA, *leader* mondial des préparations de fruits pour yaourts et desserts lactés, BWG, Société de Distribution en Irlande et au Royaume-Uni et CSR-Pampryl.

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Historique et organisation

L'année 2003 est marquée par la réintégration de Pernod Ricard au CAC 40 à la Bourse de Paris, saluant la réussite de l'opération Seagram et le recentrage stratégique du Groupe. En 2004, le chiffre d'affaires des produits non alcoolisés ne représente plus que 2 % du chiffre d'affaires consolidé de Pernod Ricard, témoin de sa réorganisation autour d'un seul métier.

En juillet 2005, Pernod Ricard acquiert Allied Domecq en partenariat avec Fortune Brands pour 10,7 milliards d'euros. Cette acquisition vise à renforcer sa présence sur les marchés à fort potentiel de croissance (notamment en Amérique du Nord) et à compléter son portefeuille, notamment avec des alcools blancs et des liqueurs. Le montant investi par Pernod Ricard, à savoir 6,6 milliards d'euros, a été financé à hauteur de 2 milliards d'euros par augmentation de capital et à hauteur de 4,6 milliards d'euros en numéraire.

Les exercices 2005/2006 et 2006/2007 sont marqués par le succès total de l'intégration d'Allied Domecq et le maintien d'une forte croissance des marques historiques du Groupe.

Les activités non stratégiques acquises à travers le rachat d'Allied Domecq, principalement Dunkin' Brands Inc. et la participation dans Britvic Plc, sont cédées. De même, The Old Bushmills Distillery et les marques de Bushmills sont cédées à Diageo, les marques Glen Grant et Old Smuggler à Campari et la marque Larios à Fortune Brands. Ceci permet un désendettement accéléré du Groupe.

Par ailleurs, Pernod Ricard signe un accord avec SPI Group pour la distribution de la marque Stolichnaya et met progressivement en œuvre les nouvelles stratégies marketing mondiales sur l'ensemble des marques issues de l'acquisition d'Allied Domecq telles que : Ballantine's, Beefeater, Malibu, Kahlúa, Mumm et Perrier-Jouët.

L'exercice 2007/2008, pourtant marqué par le début de la crise économique et financière mondiale, initiée par celle des « subprimes » aux États-Unis, est une année remarquable pour Pernod Ricard, avec la poursuite d'une croissance de l'activité dans toutes les Régions, une nouvelle progression des résultats et des marges et une poursuite de l'amélioration des ratios d'endettement.

Mais au-delà de ces performances financières et commerciales, l'année 2007/2008 restera celle de la préparation de l'acquisition du groupe Vin&Sprit, propriétaire de la marque de vodka Premium ABSOLUT, leader mondial de sa catégorie avec près de 11 millions de caisses de 9 litres commercialisées dans le monde au cours de l'exercice 2008/2009.

L'efficacité du modèle de développement du groupe Pernod Ricard est sans conteste démontrée par sa capacité à surmonter la crise économique et financière mondiale au cours de l'exercice 2008/2009, grâce à :

- un portefeuille de marques Premium désormais complet ;
- un réseau commercial mondial et leader sur les marchés émergents⁽¹⁾.

Dans ce contexte difficile, Pernod Ricard parvient en effet à poursuivre la progression de ses profits tout en intégrant avec succès les activités du groupe Vin&Sprit et notamment la marque ABSOLUT.

Afin d'accélérer la réduction de son endettement et d'améliorer ses ratios d'endettement, le groupe Pernod Ricard procède à une augmentation de capital d'un milliard d'euros sur l'exercice 2008/2009 et annonce le lancement d'un programme de cession d'actifs à hauteur d'un milliard d'euros. À ce titre, la marque de rhum Cruzan est cédée en août 2008 et la marque de bourbon Wild Turkey en mai 2009.

Dès l'exercice 2009/2010, le groupe Pernod Ricard renoue avec une croissance interne conjuguée de son activité et de ses profits dans

un contexte économique mondial qui reste pourtant incertain. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle s'accompagne d'un retour aux niveaux d'investissements publi-promotionnels d'avant la crise et de la poursuite du désendettement et de l'amélioration des ratios d'endettement. De plus, le groupe Pernod Ricard lance en octobre 2009 un projet d'entreprise d'envergure, baptisé Agility, destiné à accroître son efficacité opérationnelle dans toutes les fonctions en s'appuyant sur ses forces : décentralisation, Premiumisation, capital humain.

Faits marquants de l'exercice 2010/2011

Créativité et innovation, corollaires d'une stratégie d'investissements marketing soutenus, ont à nouveau été les mots d'ordre de l'exercice écoulé. C'est en effet plus d'une quarantaine d'innovations significatives qui ont marqué la période comme le lancement de la nouvelle bouteille Ricard, inchangée depuis 1932. Extensions de gammes, création d'éditions limitées, nouveaux rituels de consommation, multiplication des campagnes digitales auront joué le rôle d'accélérateur de performance pour l'ensemble des marques du portefeuille du Groupe. Pernod Ricard a d'ailleurs été salué par le magazine Forbes qui vient de faire entrer le Groupe à la seizième place de son classement mondial des 50 compagnies les plus innovantes. En interne, le Groupe a rendu les conclusions de son projet d'entreprise Agility lancé l'année dernière : ce sont près d'une trentaine d'initiatives qui sont actuellement en cours de réalisation comme la création du Breakthrough Innovation Group, un incubateur interne dédié aux innovations, ou encore Pernod Ricard University, le nouveau centre de formation du Groupe.

2010

Juillet

- Le 21 juillet 2010, cession des marques de vin espagnol Marqués de Arienzo™, Viña Eguía™, la bodega et 358 hectares de vignobles et terrains associés pour 28 millions d'euros au consortium d'acheteurs composés de Vinos de Los Herederos del Marqués de Riscal SA et Gangutia S.L.
- Annonce de changements organisationnels liés aux conclusions du projet d'entreprise Agility :

1. création d'une nouvelle Société de Marques baptisée Premium Wine Brands, rassemblant l'ensemble des marques prioritaires de vin du Groupe ;
2. extension des responsabilités de The ABSOLUT Company à l'ensemble des vodkas internationales du portefeuille ;
3. création d'une nouvelle région Pernod Ricard Sub-Sahara Africa, rattachée à Pernod Ricard Europe.

Août

- Le 31 août 2010, cession à Diego Zamora pour 32 millions d'euros des titres de la société espagnole Ambrosio Velasco qui détient entre autres les marques Pacharán Zoco et Palacio de la Vega.

Décembre

- Le 3 décembre 2010, cession de la marque de cognac Renault ainsi que de certains stocks de produits finis pour 10 millions d'euros au groupe scandinave Altia.
- Le 22 décembre 2010, vente de la marque de vins effervescents néo-zélandais Lindauer et plusieurs marques de vins néo-zélandais ainsi que les stocks et actifs de production associés pour 48 millions d'euros.

(1) Pays dont le PNB annuel par habitant est inférieur à 10 000 USD.

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Historique et organisation

2011

Janvier

- Lancement de la première « Journée innovation » du Groupe : 40 créations sont dévoilées.

Février

- La Cour Suprême Espagnole confirme la propriété de la marque Havana Club à la *joint-venture* entre Pernod Ricard et Cuba Ron.

Mars

- Le 15 mars 2011, succès de l'émission obligataire de 1 milliard d'euros dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle 5 ans et 9 mois (échéance au 15 mars 2017) et portant intérêt au taux fixe de 5 %.

Avril

- Le 7 avril 2011, la première émission obligataire du Groupe en dollars américains pour un montant d'un milliard sur 10 ans rassemble un carnet d'ordre de plus de 6 milliards. Les caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes : maturité résiduelle de 9 ans et 10 mois (échéance au 7 avril 2021) et portant intérêt au taux fixe de 5,75 %.
- Le Groupe révèle les 30 initiatives du projet Agility.

Mai

- Le 23 mai 2011, 18 000 collaborateurs se sont rassemblés pour le Responsib'All Day, première édition d'une journée dédiée au thème de la lutte contre la consommation excessive ou inappropriée d'alcool et plus particulièrement l'alcool au volant.

Quelques initiatives marketing et produits

- **Ricard** change sa bouteille pour la première fois depuis 1932.
- **ABSOLUT** met en version test sa nouvelle référence ultra-Premium ABSOLUT ELYX.
- **Chivas** lance le nouveau film intitulé « Virtuous Circle » pour sa campagne mondiale « Live with Chivalry ».
- **Jameson** franchit le cap symbolique des 3 millions de caisses.
- **Ballantine's** : Patronage du tournoi de Golf « *Ballantine's Championship* » en Corée du Sud, remporté par Lee Westwood, numéro un mondial.
- **Kahlúa** révèle sa toute nouvelle campagne « Delicioso » incarnée par l'actrice Ana de la Reguera.
- **Martell** ouvre une nouvelle boutique à Kuala Lumpur.
- **Jacob's Creek** dévoile trois nouvelles références pour sa gamme de prestige « Reserve ».
- **Perrier-Jouët** célèbre son bicentenaire et devient champagne officiel du mariage monégasque du Prince Albert de Monaco et de Charlène Wittstock.

Événements postérieurs à la clôture 2011

Juillet

- Pernod Ricard annonce la conclusion d'un accord de *joint-venture* avec la société Tequila Avión. Cet accord porte sur le développement et l'exploitation de la marque de tequila ultra-Premium Avión™. Le Groupe devient un actionnaire minoritaire de cette *joint-venture* et assurera la distribution mondiale et exclusive de la marque. Compte tenu de sa structure, l'opération n'a pas d'impact sur la dette, hormis l'apport initial non significatif dans la *joint-venture*.

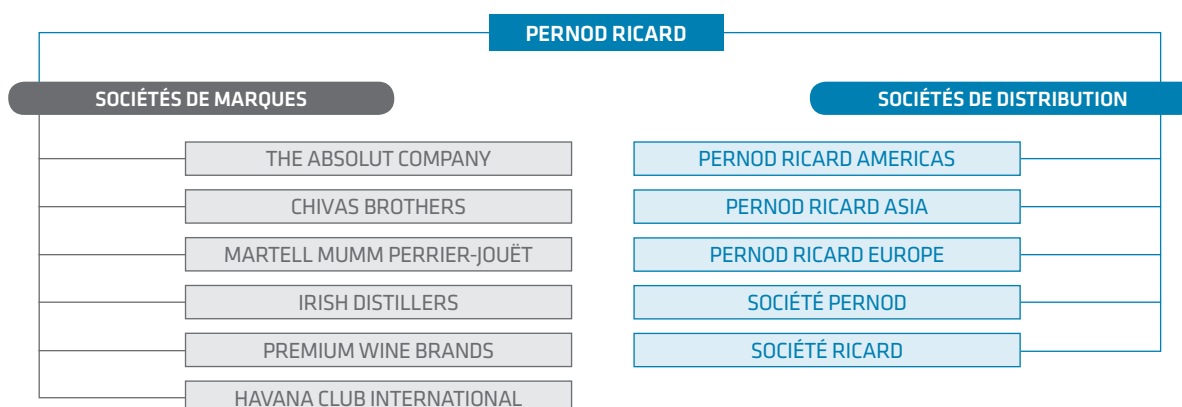
Septembre

- Moody's relève la note de crédit de Pernod Ricard de « *Ba1 with a positive outlook* » à « *Baa3 with a stable outlook* » saluant la performance opérationnelle du Groupe et l'amélioration du profil de son risque de crédit en dépit d'une conjoncture économique mondiale incertaine.

Un « *business model* » décentralisé

Organigramme

Description sommaire du Groupe



PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Historique et organisation

L'organisation générale du Groupe s'articule autour de Pernod Ricard, la « **Holding** », à laquelle sont rattachées les sociétés dites « **Sociétés de Marques** » et, directement ou indirectement via des sociétés holdings appelées « **Régions** » ou des « **clusters** », les sociétés dites « **Sociétés de Distribution** ». Certaines sociétés peuvent combiner les deux activités, à savoir Société de Marques et Société de Distribution.

Suite à l'acquisition de la société Vin&Sprit en juillet 2008, Pernod Ricard a mis en place deux nouvelles organisations opérationnelles, basées en Suède : d'une part, The ABSOLUT Company, Société de Marques responsable notamment de la marque ABSOLUT au niveau mondial (incluant la production) et d'autre part, Pernod Ricard Nordic, « **cluster** », rattaché à Pernod Ricard Europe, chargé de commercialiser les marques internationales et locales de Pernod Ricard sur les marchés suédois, danois, finlandais, norvégien, balte et islandais.

Dans une optique d'optimisation du fonctionnement et de réduction des coûts de structure, Pernod Ricard a décidé d'intégrer, à partir du 1^{er} juillet 2009, les marques de Malibu-Kahlúa International au sein de The ABSOLUT Company. Cette opération de concentration permet de renforcer les moyens engagés pour les marques en matière de planning stratégique, d'études consommateurs et de développement de plates-formes globales.

Pernod Ricard compte désormais six Sociétés de Marques.

Au sein du modèle décentralisé de Pernod Ricard, la **Holding** joue plusieurs rôles. Elle a des fonctions réservées comme :

- la stratégie d'ensemble du Groupe, notamment de croissance interne et externe ;
- la gestion des participations, en particulier toute fusion, acquisition ou revente d'actifs pouvant s'avérer appropriée ;
- la gestion de la politique financière d'ensemble du Groupe y compris les moyens de financement ;
- la politique fiscale et sa mise en œuvre ;
- la coordination de la politique, l'administration et la protection de la propriété intellectuelle du Groupe ;
- la définition des politiques de rémunération, la gestion des cadres internationaux et le développement des compétences ;
- la validation des nouvelles campagnes publicitaires avant leur diffusion ;
- l'approbation des attributs clés des marques stratégiques ;
- la communication *Corporate* et les relations avec les investisseurs, analystes et actionnaires ;
- le partage des ressources, notamment via la Direction des Achats ;
- les programmes majeurs de recherche appliquée.

Les relations financières entre la **Holding** et ses filiales consistent essentiellement en des facturations de redevances pour l'exploitation des marques dont la **Holding** est propriétaire, en des refacturations de prestations de recherche relatives aux innovations sur les produits et en l'encaissement de dividendes.

La **Holding** assure le suivi, le contrôle des performances des filiales ainsi que la préparation et la communication des informations comptables et financières du Groupe.

Enfin, la **Holding** est responsable de la mise en place de politiques et d'actions dans les domaines clés. Elle doit s'assurer que sa vision de l'entreprise est partagée, que son « modèle » est compris et que les « bonnes pratiques » sont pleinement accessibles pour chaque membre de l'organisation. De fait, le partage des connaissances et un soutien mutuel à travers les filiales sont indispensables au succès du modèle décentralisé du Groupe.

La **Direction Générale** du Groupe est assurée par le **Directeur Général**, lequel est assisté de quatre **Directeurs Généraux Adjoints**, respectivement :

- DGA – Finances ;
- DGA – Marques ;
- DGA – Réseau de Distribution ;
- DGA – Ressources Humaines et Responsabilité Sociétale de l'entreprise.

La **Direction Générale**, sous l'autorité du **Directeur Général** dont les pouvoirs sont définis dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil d'Administration, ainsi que dans le respect des limites d'ordre interne telles que définies par le Conseil d'Administration et son Règlement Intérieur, **est collectivement chargée de conduire l'activité du Groupe**.

La Direction Générale s'appuie sur les **Directeurs Holding** pour préparer et coordonner les décisions et actions qui doivent être mises en œuvre par la Holding.

Les **Régions**, filiales autonomes aux pouvoirs délégués par la Holding, assurent le contrôle opérationnel et financier des filiales qui leur sont rattachées. Elles regroupent des filiales présentes dans une même région géographique (Asie, Amériques, Europe et Pacifique).

Les **Sociétés de Marques**, filiales autonomes aux pouvoirs délégués par la Holding ou une Région, sont responsables de la stratégie, du développement des marques et de la production.

Les **Sociétés de Distribution**, filiales autonomes aux pouvoirs délégués par la Holding ou une Région, gèrent la distribution et le développement des marques au niveau des marchés locaux.

Faits marquants postérieurs à la clôture

Alexandre RICARD, actuellement Président-Directeur Général d'Irish Distillers, a rejoint à compter du 1^{er} septembre 2011 l'équipe de Direction Générale du Groupe auprès de Pierre Pringuet, en tant que Directeur Général Adjoint, Réseau de Distribution.

À ce titre, il est chargé de l'animation et du contrôle des réseaux de distribution du Groupe. Les filiales suivantes lui sont rattachées : Pernod Ricard Americas, Pernod Ricard Asia, Pernod Ricard Europe, Pernod et Ricard ainsi que la Direction du Développement Commercial Pernod Ricard. Alexandre Ricard, basé à Paris, est membre du Bureau Exécutif.

Liste des filiales importantes

La liste des filiales importantes est présentée dans la note 26 – *Liste des principales sociétés consolidées* de l'annexe aux comptes consolidés.

Activité et stratégie

1

Principales activités (14 marques stratégiques)

Principales activités

Né du rapprochement de Ricard SA et Pernod SA en 1975, Pernod Ricard s'est développé tant par croissance interne que par croissance externe. L'acquisition d'une partie de Seagram (2001), d'Allied Domecq (2005) et celle récente de Vin&Sprit (2008) ont fait du Groupe le *co-leader* mondial des Vins & Spiritueux.

Pernod Ricard possède l'un des portefeuilles de marques les plus prestigieux du secteur : la vodka ABSOLUT (depuis le 23 juillet 2008), le pastis Ricard, les scotch whiskies Ballantine's, Chivas Regal et The Glenlivet, l'Irish whiskey Jameson, le cognac Martell, le rhum Havana Club, le gin Beefeater, les liqueurs Kahlúa et Malibu, les champagnes Mumm et Perrier-Jouët ainsi que les vins Jacob's Creek et Brancott Estate.

Pernod Ricard s'appuie sur une organisation décentralisée composée de filiales « Sociétés de Marques » et « Sociétés de Distribution », qui comprend 18 226 collaborateurs répartis dans 70 pays.

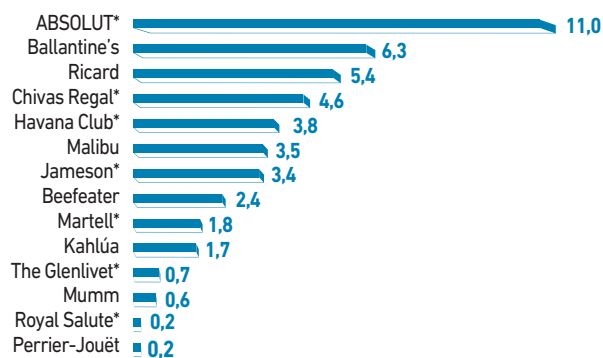
La stratégie de Pernod Ricard s'articule autour de quatre axes majeurs :

- investir prioritairement et fortement sur les marques stratégiques à vocation mondiale ;
- premiumiser le portefeuille en visant le haut de gamme afin d'accélérer la croissance et d'accroître la rentabilité ;
- se développer sur les marchés émergents qui offrent les perspectives de croissance les plus fortes ;
- poursuivre la croissance externe après la réduction de son endettement afin de rester un acteur dynamique de la consolidation du secteur des Vins et Spiritueux.

Le Groupe est enfin fortement impliqué dans une politique de Développement Durable et encourage à ce titre une consommation responsable de ses produits.

TOP 14 : Marques Stratégiques

(Volumes 2010/2011 en millions de caisses de 9 litres)

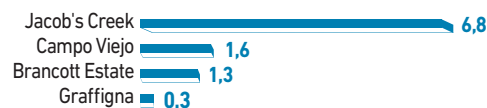


TOTAL « TOP 14 »* : 45,6 millions de caisses

* Record historique en volumes

Vins Premium Prioritaires

(Volumes 2010/2011 en millions de caisses de 9 litres)



TOTAL Vins Premium Prioritaires : 10,1 millions de caisses

Principaux marchés (4 grandes zones géographiques)

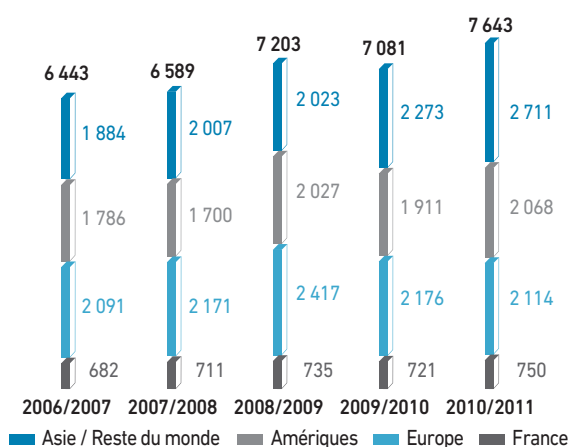
Le découpage en grandes régions d'implantation et de développement du Groupe reflète à la fois ses racines historiques et sa stratégie de croissance par acquisition.

La France est sa terre d'origine, avec les deux grandes marques d'anisés, Ricard et Pastis 51 (Pernod), qui ont donné leur nom au Groupe. Par expansion, la deuxième zone géographique stratégique a été l'Europe. Sur ces bases solides, Pernod Ricard s'est lancé à la conquête des Amériques, de l'Asie et du Reste du Monde, régions qui ont représenté les plus fortes croissances sur les derniers exercices.

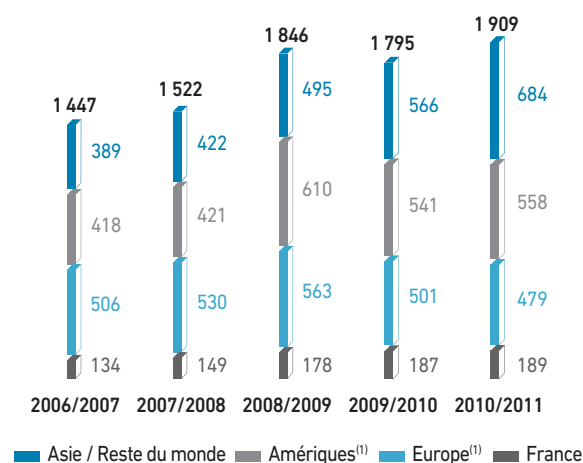
La zone géographique Asie/Reste du Monde est devenue en 2009/2010 la région la plus importante du Groupe tant au niveau du chiffre d'affaires que du résultat opérationnel courant. En 2010/2011, cette position s'est renforcée et la part de l'Asie/Reste du monde dans le résultat opérationnel courant du Groupe a atteint 36 %.

Les marchés émergents d'Europe, d'Amériques et d'Asie/Reste du Monde sont également à l'origine d'une part de plus en plus importante de l'activité du Groupe et ils représentent 38 % du résultat opérationnel du Groupe sur l'exercice 2010/2011, ce qui constitue un relais de croissance de plus en plus puissant pour les années qui viennent.

Chiffre d'affaires par zone géographique (en millions d'euros)



Résultat opérationnel courant par zone géographique (en millions d'euros)



(1) Reclassement de 26 millions d'euros d'autres produits et charges entre Amériques (- 26) et Europe (+ 26) sur l'exercice 2008/2009.

Position concurrentielle

La présence de très nombreux acteurs, tant locaux qu'internationaux, fait du secteur des Vins & Spiritueux un marché très fortement concurrentiel.

Pernod Ricard figure au 2^e rang mondial des spiritueux en volume⁽¹⁾, en position de *co-leadership* en particulier dans le segment des spiritueux Premium⁽²⁾.

Les concurrents du groupe Pernod Ricard dans ses métiers sont principalement :

- soit de grands groupes internationaux présents dans le secteur des Vins & Spiritueux, comme Diageo, Bacardi-Martini, Beam Global Spirits&Wine, Brown-Forman, Moët-Hennessy, Constellation Brands, Foster's, Gallo, Campari et Rémy Cointreau pour les marques internationales ;
- soit des sociétés plus petites ou des producteurs locaux pour les marques locales (par exemple, UB Group en Inde, CEDC en Pologne).

Dépendance de l'émetteur vis-à-vis des brevets, licences, contrats industriels

Le Groupe n'est dépendant d'aucun brevet ou licence spécifique.

Le Groupe ne connaît pas de dépendance significative vis-à-vis de ses fournisseurs.

Propriétés immobilières, usines et équipements

Immobilisations corporelles importantes existantes

L'année 2010/2011 a vu se réaliser le plan de cession d'actifs qui avait été annoncé et engagé en 2009/2010. Parmi les principaux sites industriels concernés, on peut citer l'unité d'embouteillage de Newbridge en Écosse, le site d'élaboration de Karlovy Vary en République tchèque, les caves de Dicastillo, Arienzo et Jumilla en Espagne, ou encore celles de Russet Ridge et Wickham Hill en Australie et Gisborne en Nouvelle-Zélande. Par ailleurs, le site de Georgian Wines & Spirits en Géorgie a été cédé le 29 juin 2011.

De ce fait, le Groupe comptait au 30 juin 2011 dans ses actifs 98 sites de production en activité, répartis dans 23 pays à travers le monde. Parmi ces implantations, 28 pratiquent la distillation, 51 réalisent des activités d'embouteillage, les autres se répartissant entre vieillissement, vinification et élaboration.

À ces sites en propriété directement exploités s'ajoutent 16 sites d'embouteillage n'appartenant pas à Pernod Ricard mais travaillant sous contrat pour le Groupe en Inde.

Mis à part les sites de production, Pernod Ricard est également propriétaire de plusieurs propriétés agricoles, représentant un total d'environ 6 500 hectares de vignobles, principalement situés en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Espagne, en Argentine et en France.

Au 30 juin 2011, la valeur nette comptable de ces immobilisations corporelles était de 1 805 millions d'euros.

Sur l'ensemble de l'exercice 2010/2011, les volumes produits par les sites industriels couverts par le reporting environnemental du Groupe totalisent 1 176 millions de litres de produits finis embouteillés ou expédiés en vrac. En 2009/2010, ce chiffre s'établissait à 1 183 millions de litres.

(1) Source IWSR 2010.

(2) Spiritueux internationaux supérieurs à l'indice 80 (indice 100 – prix de Ballantine's Finest ou Johnny Walker Red). À partir des données IWSR 2010.

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Activité et stratégie

Pays	Nombre de sites industriels au 30 juin 2011	Principaux sites industriels	Activités dominantes	Distillation	Vinification	Élaboration et embouteillage	Vieillessement	
France	15	Cognac	Cognac			x	x	
		Rouillac	Cognac	x	x	x	x	
		Chanteloup	Cognac				x	
		Gallienne	Cognac	x			x	
		Bessan	Anisés	x		x		
		Lormont	Anisés			x		
		Vendeville	Anisés			x		
		Cubzac	Vins pétillants			x		
		Thuir	Apéritifs à base de vin			x	x	
		Marseille	Anisés			x		
		Reims	Champagne			x	x	x
		Épernay	Champagne			x	x	x
		Suède	3	Ahus	Vodka			x
Nöbbelov	Vodka			x				
Satellite	Vodka					x		
Danemark	1	Aalborg	Spiritueux	x				
Finlande	1	Turku	Spiritueux			x		
Écosse	23	Balgray	Whisky				x	
		Braeval	Whisky	x				
		Dalmuir	Whisky				x	
		Dumbuck	Whisky				x	
		Paisley	Whisky			x		
		Strathclyde	Whisky	x				
		Kilmalid	Whisky			x		
		Keith Bond	Whisky				x	
		Mulben	Whisky				x	
		Miltonduff	Whisky	x			x	
		Glenlivet	Whisky	x			x	
Angleterre	2	Plymouth	Gin	x				
		Kennington	Gin	x				
Irlande	2	Midleton	Whiskey	x			x	
		Fox and Geese	Whiskey			x		
Espagne	11	Manzanares	Rhum, liqueurs			x		
		Ruavieja	Liqueurs			x		
		Age	Vins		x	x		
		Logrono	Vins		x	x		
Italie	1	Canelli	Amers			x		
Grèce	2	Pireus	Divers			x		
		Mytilène	Ouzo			x		
Pologne	3	Poznan (2 sites)	Vodka	x		x		
		Zielona Gora	Vodka			x		
République tchèque	1	Bohatice	Amers			x	x	

PRÉSENTATION DU GROUPE PERNOD RICARD

Activité et stratégie

1

Pays	Nombre de sites industriels au 30 juin 2011	Principaux sites industriels	Activités dominantes	Distillation	Vinification	Élaboration et embouteillage	Vieillessement
Arménie	4	Yerevan	Brandy			x	x
		Armavir	Brandy	x	x		x
		Aygavan	Brandy	x	x		x
		Berd	Brandy	x	x		
États-Unis	2	Fort Smith	Spiritueux, liqueurs			x	
		Napa	Vins pétillants		x	x	x
Canada	2	Walkerville	Spiritueux, liqueurs	x		x	x
		Corby	Spiritueux, liqueurs			x	
Mexique	4	Los Reyes	Brandy, coolers, liqueurs			x	x
		Arandas	Tequila	x		x	x
		Ensenada	Vins		x		
		Hermosillo	Tequila	x			
Brésil	2	Suape	Spiritueux			x	
		Resende	Spiritueux	x		x	x
Argentine	4	Bella Vista	Spiritueux			x	x
		Cafayate	Vins		x	x	
		San Raphael	Vins		x	x	
		San Juan	Vins		x	x	
Cuba	1	San José	Rhum	x		x	x
Australie	3	Rowland Flat	Vins		x	x	
		Morris	Vins		x		
		Richmond Grove	Vins		x		
Nouvelle-Zélande	4	Brancott	Vins		x		
		Church Road	Vins		x		
		Corbans	Vins		x		
		Tamaki	Vins			x	
Inde	6	Daurala	Whisky			x	
		Berhor	Whisky	x		x	
		Kolhapur	Whisky			x	
		Nashik (2 sites)	Whisky et vins	x	x	x	
		Rocky Punjab	Whisky			x	
Corée	1	Echon	Whisky			x	
TOTAL	98						

Investissements

Au cours de l'exercice 2010/2011, le total des investissements industriels réalisés par le Groupe sur ses sites de production se monte à 138 millions d'euros. Ce chiffre ne comprend pas les investissements dans l'outil informatique, les infrastructures administratives, ou encore les plantations agricoles.

Comme par le passé, la majorité de ces investissements a été orientée vers l'activité des alcools à vieillissement que sont les whiskies et le cognac. Cela comprend en particulier le renouvellement des fûts de stockage et maturation pour un montant total de près de 30 millions d'euros, mais également la construction de nouveaux chais en Irlande,

en Écosse et à Cognac pour environ 15 millions d'euros, ainsi que des aménagements pour augmenter l'efficacité des distilleries. Suite aux dommages subis en janvier 2009 du fait de la neige, des travaux importants ont été réalisés sur le site écossais de Mulben pour la réparation et le renforcement des toitures d'une quarantaine de chais de vieillissement de whisky. Enfin, la société Ricard a réalisé des investissements significatifs sur les lignes d'embouteillage de ses trois sites pour accompagner le lancement de la nouvelle bouteille Ricard en janvier 2011. Pour l'exercice 2011/2012, divers projets d'augmentation de capacité sont à l'étude ou en cours, notamment pour l'augmentation des capacités de distillation en Irlande ainsi que pour la construction de chais sur un nouveau site de maturation de whiskey pour Jameson.

Recherche et Développement

Le Groupe est doté d'une structure centrale spécialisée dans la Recherche, nommée Centre de Recherche Pernod Ricard (CRPR). Les activités du CRPR se résument en trois missions :

- participation à la protection des marques stratégiques en s'assurant de leur conformité aux critères qualité du Groupe et de la continuité des profils organoleptiques ;
- organisation du partage d'informations scientifiques et techniques à travers diverses actions de publication, de formation, de communication et d'animation de réseaux d'experts ;
- proposition, en coordination avec les Propriétaires de Marques, et animation des projets de recherche qui généreront de nouvelles connaissances dans des axes stratégiques permettant de construire un avantage concurrentiel. Ces projets de recherche sont centrés sur les problématiques suivantes :
 - compréhension et maîtrise des profils organoleptiques des produits,
 - innovations de rupture (contenu et packaging),
 - compréhension des interactions produit/consommateur.

Le CRPR, qui dispose d'expertises métiers et de moyens matériels (équipements d'analyse, atelier pilote), est aussi à la disposition des filiales pour un support technique direct.

Chaque filiale est responsable de ses développements de nouveaux produits et de l'optimisation permanente de ses procédés. Sur ce dernier point, les efforts des équipes se portent essentiellement sur la diminution de l'impact environnemental de nos activités : maîtrise de la consommation d'énergie et de la consommation d'eau, diminution des intrants agricoles et des emballages.

Au total, le Groupe emploie l'équivalent d'environ 80 personnes à temps plein dans le domaine de la R&D. Le Groupe finance aussi différents projets de recherche dans des universités en France (Bordeaux, Dijon, Montpellier, Paris) ou ailleurs : Écosse (Edinburgh), Nouvelle-Zélande (Auckland, Christchurch), Italie (Genova). Enfin, le Groupe soutient l'activité R&D de plusieurs structures interprofessionnelles dans le monde.

2

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration de la Société

Les membres du Conseil d'Administration	17
Condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations	27

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Structure de gouvernance	28
Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	29
Les organes du Gouvernement d'Entreprise	31
Les structures de Direction	33

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et la gestion des risques

Définition du contrôle interne	35
Description de l'environnement du contrôle interne	35

Information financière et comptable

Préparation des comptes consolidés du Groupe	37
Préparation des comptes sociaux de Pernod Ricard	37

Rapport des Commissaires aux Comptes

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Pernod Ricard	38
--	----

La présente Partie comprend les paragraphes « Structure de gouvernance » et « Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et la gestion des risques » du Rapport du Président du Conseil d'Administration prévu aux articles L. 225-37 et L. 225-51 du Code de commerce.

Le rapport du Président s'attache à rendre compte, dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2010/2011, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, des pouvoirs confiés au Directeur Général par le Conseil d'Administration, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux Mandataires Sociaux, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par Pernod Ricard.

À titre liminaire, nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés dans la Partie 8 « Information sur la Société et le capital », dans le paragraphe « Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique » du présent document de référence.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 31 août 2011.

Le Conseil d'Administration de la Société

Les membres du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration et fonctions exercées par les Administrateurs

Le tableau ci-dessous décrit la composition du Conseil d'Administration de la Société au 30 juin 2011.

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2011 ou à la date de démission le cas échéant	Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				
M. Patrick Ricard	15.06.1978 ⁽²⁾	2011/2012	<ul style="list-style-type: none"> ■ Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Société Paul Ricard⁽³⁾ ■ Administrateur de la Fédération des Exportateurs de Vins & Spiritueux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Provimi SA ■ Administrateur d'Altadis SA (Espagne) ■ Administrateur de la Société Générale ■ Administrateur de l'Association Nationale des Industries Alimentaires
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEUR				
M. Pierre Pringuet	17.05.2004	2011/2012	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Iliad ■ Administrateur de Cap Gemini 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Néant
ADMINISTRATEURS				
M. François Gérard	10.12.1974	2013/2014	<ul style="list-style-type: none"> ■ Néant 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Strike International (Maroc)
M. Rafaël Gonzalez-Gallarza	05.05.1998	2011/2012	<ul style="list-style-type: none"> ■ Néant 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration de Prensa Malagueña SA (Espagne) ■ Administrateur de Endesa (Espagne)
Mme Danièle Ricard	16.06.1969	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présidente du Directoire de la Société Paul Ricard⁽³⁾ ■ Gérante non associée de la SNC Le Garlaban ■ Présidente du Conseil d'Administration de Bendor SA (Luxembourg) ■ Présidente de Les Embiez SAS ■ Gérante non associée de la SNC Le Tabac des Îles de Bendor et des Embiez 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Néant
Société Paul Ricard ⁽³⁾ représentée par M. Alexandre Ricard	09.06.1983	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président de Le Delos Invest III (Société Paul Ricard⁽³⁾) ■ Membre du Directoire de la Société Paul Ricard⁽³⁾ (M. Alexandre Ricard) ■ Président-Directeur Général de Le Delos Invest II (M. Alexandre Ricard) ■ Président-Directeur Général de Lirix (M. Alexandre Ricard) ■ Administrateur de Le Delos Invest I (M. Alexandre Ricard) ■ Administrateur de Bendor SA (Luxembourg) (M. Alexandre Ricard) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur Général de Le Delos Invest I (M. Alexandre Ricard)
M. César Giron	05.11.2008	2011/2012	<ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Directoire de la Société Paul Ricard⁽³⁾ ■ Administrateur de Lirix ■ Administrateur de Le Delos Invest I ■ Administrateur de Le Delos Invest II ■ Administrateur de Bendor SA (Luxembourg) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Néant

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration de la Société

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2011 ou à la date de démission le cas échéant	Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
M. Jean-Dominique Comolli M. Jean-Dominique Comolli a démissionné de ses fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration de Pernod Ricard le 1 ^{er} septembre 2010	06.05.1997	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration de la Seita ■ Président du Conseil d'Administration de Altadis SA (Espagne) ■ Président du Conseil de Surveillance de la Régie des Tabacs (Maroc) ■ Administrateur de l'Établissement Public de l'Opéra-Comique ■ Administrateur de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (France) ■ Administrateur de Casino ■ Vice-Président d'Imperial Tobacco, membre du Conseil d'Administration 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Aldeasa (Espagne) ■ Administrateur de Logista (Espagne)
Lord Douro Lord Douro a démissionné de ses fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration de Pernod Ricard à effet du 31 mars 2011	07.05.2003	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président de Company Richemont Holdings (UK) Ltd (Royaume-Uni) ■ Administrateur de Compagnie Financière Richemont AG (Suisse) ■ Administrateur de Global Asset Management Worldwide (Royaume-Uni) ■ Administrateur de Sanofi-Aventis ■ Conseiller auprès de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (France) ■ Président du King's College de Londres (Royaume-Uni) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Commissioner de l'English Heritage ■ Président de Framlington Group (Royaume-Uni)
ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS				
Mme Nicole Bouton	07.11.2007	2010/2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présidente de Financière Accréditée (filiale de Centuria Capital) ■ Présidente de Centuria Accréditation (filiale de Centuria Capital) ■ Présidente du Comité Stratégique de Friedland Gestion ■ Administrateur de l'AMOC (Opéra Comique) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présidente du Groupe Financière Centuria (GFC) ■ Présidente de Centuria Luxembourg (filiale de GFC) ■ Présidente de Financière Centuria Asset Management (filiale de GFC)

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration de la Société

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2011 ou à la date de démission le cas échéant	Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
<p>M. Laurent Burelle</p> <p>M. Laurent Burelle a été coopté en qualité d'Administrateur par le Conseil d'Administration du 4 mai 2011 en remplacement de Lord Douro, Administrateur démissionnaire</p>	04.05.2011	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général Délégué et Administrateur de Burelle SA ■ Directeur Général Délégué et Administrateur de Sogec 2 SA ■ Administrateur de Burelle Participations SA ■ Président et Membre du Comité de Surveillance de Sofiparc SAS ■ Président – Directeur Général de Compagnie Plastic Omnium SA ■ Président et Membre du Comité de Surveillance de Plastic Omnium Environnement SAS ■ Président de Plastic Omnium Auto SAS ■ Président de Plastic Omnium Auto Exteriors SAS ■ Président – Directeur Général de Inergy Automotive Systems SA ■ Administrateur de la Lyonnaise de Banque ■ Président de la Cie Financière de la Cascade SAS ■ Membre du Conseil de Surveillance de Labruyère Eberlé SAS ■ Gérant de Plastic Omnium GmbH (Allemagne) ■ Président et Administrateur Délégué de Compania Plastic Omnium SA (Espagne) ■ Président de Performance Plastics Products -3P Inc. (États-Unis) ■ Président de Plastic Omnium Auto Exteriors LLC (États-Unis) ■ Président de Plastic Omnium Inc. (États-Unis) ■ Président de Plastic Omnium Automotive Services Inc. (États-Unis) ■ Président de Plastic Omnium Industries Inc. (États-Unis) ■ Administrateur de Inergy Automotive Systems LLC (États-Unis) ■ Président de Plastic Omnium Ltd (Grande-Bretagne) ■ Président de Plastic Omnium International BV (Pays-Bas) ■ Administrateur de Signal AG (Suisse) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président de Transit SAS ■ Président de Plastic Omnium Plastiques Hautes Performances SAS ■ Président de Signature SA ■ Président de Compagnie Signature SAS ■ Président de Epsco International Inc. (États-Unis) ■ Président de Plastic Omnium AG (Suisse)
<p>M. Michel Chambaud</p>	02.11.2009	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur Délégué de GBL TC (Belgique) ■ Membre du Conseil de Surveillance de Filhet Allard ■ Administrateur de Steel Partners NV (Belgique) ■ Administrateur de Ergon Capital Partners III (Belgique) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gérant de Nyala Finance Paris
<p>M. Wolfgang Colberg</p>	05.11.2008	2011/2012	<ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Comité de Surveillance de Roto Frank AG, Stuttgart (Allemagne) ■ Membre du Conseil Régional de Deutsche Bank AG (Allemagne) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Néant

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration de la Société

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2011 ou à la date de démission le cas échéant	Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
M. Gérald Frère	02.11.2009	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration et Président du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Compagnie Nationale à Portefeuille SA (CNP) (Belgique) ■ Président du Conseil d'Administration de Filux SA (Luxembourg) ■ Président du Conseil d'Administration de Segelux SA (Luxembourg) ■ Président du Conseil d'Administration de RTL Belgium (Belgique) ■ Président du Conseil d'Administration de Stichting Administratie Kantoor Bierlaire (Pays-Bas) ■ Vice-Président du Conseil d'Administration de Pargesa Holding SA (Suisse) ■ Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué de Haras de la Bierlaire SA (Belgique) ■ Président du Comité Permanent et Administrateur Délégué du Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique) ■ Administrateur Délégué de Financière de la Sambre SA (Belgique) ■ Administrateur Délégué de Frère-Bourgeois SA (Belgique) ■ Administrateur, Membre du Comité des Rémunérations et Membre du Comité des Opérations entre Personnes reliées et de Révision de la Corporation Financière Power (Canada) ■ Administrateur de Erbe SA (Belgique) ■ Administrateur de Fonds Charles-Albert Frère asbl (Belgique) ■ Administrateur de Stichting Administratie Kantoor Frère-Bourgeois (Pays-Bas) ■ Administrateur et Membre du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations de Lafarge SA ■ Commissaire de Agesca Nederland NV (Pays-Bas) ■ Commissaire de Parjointco NV (Pays-Bas) ■ Régent et Membre de la Commission du Budget de la Banque Nationale de Belgique SA (Belgique) ■ Gérant de Agriger SPRL (Belgique) ■ Gérant de GBL Energy Sàrl (Luxembourg) ■ Gérant de GBL Verwaltung Sàrl (Luxembourg) ■ Membre du Conseil de Surveillance de l'Autorité des Services Financiers (Belgique) ■ Administrateur d'Electrabel SA (Belgique) ■ Consul Honoraire de France à Charleroi (Belgique) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de GBL Finance SA (Luxembourg) ■ Président de Diane SA (Suisse) ■ Administrateur de RTL Group SA (Luxembourg) ■ Membre du Board of Trustees de Guberna (Belgique) ■ Administrateur de Fingen SA (Belgique) ■ Administrateur de Suez-Tractebel SA (Belgique) ■ Commissaire de Frère-Bourgeois Holding BV (Pays-Bas) ■ Président de la Commission des Rémunérations de la Banque Nationale de Belgique SA (Belgique)

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration de la Société

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2011 ou à la date de démission le cas échéant	Mandats échus en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
Mme Susan Murray	10.11.2010	2013/2014	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présidente non-exécutive de Farrow & Ball (Royaume-Uni) ■ Présidente de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise de Compass Group Plc (Royaume-Uni) ■ Administrateur d'Imperial Tobacco Group Plc (Royaume-Uni) ■ Présidente du Comité des Rémunérations d'Enterprise Inns Plc (Royaume-Uni) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de WM Morrison Supermarkets Plc (Royaume-Uni) ■ Administrateur de SSL International Plc (Royaume-Uni) ■ Administrateur de l'Advertising Authority (Broadcast) (Royaume-Uni) ■ Administrateur et membre du Conseil de l'Advertising Standards Authority (Royaume-Uni)
M. Anders Narvinger	02.11.2009	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'Administration de TeliaSonera AB (Suède) ■ Président du Conseil d'Administration d'Alfa Laval AB (Suède) ■ Président du Conseil d'Administration de Trelleborg AB (Suède) ■ Président de Coor Service Management Group AB (Suède) ■ Membre du Conseil d'Administration de JM AB (Suède) ■ Vice-Président de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) (Suède) ■ Président de Capiro AB (Suède) ■ Membre du Conseil d'Administration de ÅF AB (Suède) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Swedish Trade (Suède) ■ Président de Invest In Sweden Agency (Suède) ■ Président du Lund Institute of Technology (Suède) ■ Président de Vin&Sprit AB (Suède) ■ Président de Ireco Holding AB (Suède) ■ Membre du Conseil d'Administration de Volvo Car Corporation (Suède) ■ Directeur Général de l'Association suédoise des industries mécaniques (Suède)

(1) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

(2) Date de nomination en tant que Président-Directeur Général.

(3) Société non cotée actionnaire de Pernod Ricard.

Les Administrateurs n'exercent pas d'autres fonctions salariées dans le Groupe, à l'exception de Monsieur César Giron, Président-Directeur Général de la société Pernod, et de Monsieur Alexandre Ricard, Président-Directeur Général de Irish Distillers Group,

jusqu'au 1^{er} septembre 2011, date à laquelle il a rejoint l'équipe de Direction Générale du Groupe en qualité de Directeur Général Adjoint, Réseau de Distribution.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration de la Société

Mandats exercés dans le Groupe au 30 juin 2011

M. Patrick Ricard Président du Conseil d'Administration	Sociétés françaises	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> ■ Martell & Co ■ Pernod Ricard Finance SA
		Représentant permanent de la société Pernod Ricard au sein du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pernod ■ Pernod Ricard Europe ■ Ricard
		Membre du Conseil de Direction	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pernod Ricard Asia ■ Pernod Ricard North America
	Sociétés étrangères	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> ■ Irish Distillers Group ■ Suntory Allied Ltd
M. Pierre Pringuet Directeur Général et Administrateur	Sociétés françaises	Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pernod Ricard Finance SA
		Président	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lina 5 ■ Lina 6 ■ Lina 7 ■ Lina 8 ■ Pernod Ricard Central and South America ■ Pernod Ricard North America ■ Pernod Ricard Asia
		Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pernod Ricard Europe ■ Pernod ■ Ricard ■ Martell & Co ■ G.H. Mumm & Cie, Société Vinicole de Champagne, Successeur ■ Champagne Perrier-Jouët
	Sociétés étrangères	Représentant permanent de la société Pernod Ricard au sein du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> ■ Compagnie Financière des Produits Orangina (CFPO)
		Membre du Conseil de Direction	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pernod Ricard Asia ■ Pernod Ricard North America
		Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comrie Ltd ■ Irish Distillers Group ■ GEO G. Sandeman Sons & Co. Ltd ■ Pernod Ricard Pacific Holding Pty Ltd ■ Suntory Allied Ltd ■ Havana Club Holding SA ■ V&S Vin&Sprit AB
		Manager	<ul style="list-style-type: none"> ■ Havana Club Know-How Sàrl
M. François Gérard Administrateur	Sociétés françaises	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pernod ■ Martell & Co ■ G.H. Mumm & Cie, Société Vinicole de Champagne, Successeur ■ Champagne Perrier-Jouët
M. César Giron Administrateur	Sociétés françaises	Président-Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pernod
		Président	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cusenier
		Représentant permanent de la société Pernod au sein du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> ■ Société des Produits d'Armagnac

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'Administration de la Société

M. Alexandre Ricard (Représentant permanent de la Société Paul Ricard Administrateur)	Sociétés étrangères*	Président-Directeur Général	<ul style="list-style-type: none">■ Irish Distillers Group■ Irish Distillers Ltd
		Administrateur	<ul style="list-style-type: none">■ Allied Domecq International Finance Company■ Amalgamated Wholesalers Ltd■ Comrie Ltd■ Drink Innovations Ltd■ Ermine Holdings■ Ermine Ltd■ Fitzgerald & Co Ltd■ Gallwey Liqueurs Ltd■ Ind Coope (Ireland) Ltd■ Irish Coffee Liqueur Ltd■ Irish Distillers Consultancy Ltd■ Irish Distillers Holdings Ltd■ Irish Distillers International Ltd■ Irish Distillers Ltd■ Irish Distillers Trustees Ltd■ JJS Distillery Enterprises Ltd■ John Jameson & Son Ltd■ John Power & Son Ltd■ Middleton Distilleries Ltd■ Polairen Trading Ltd■ Populous Trading Ltd■ PRN Spirits Ltd■ Proudlen Holdings Ltd■ Sankaty Trading Ltd■ Smithfield Holdings Ltd■ The Cork Distilleries Company Ltd■ The West Coast Cooler Co. Ltd■ W&E Mulligan & Co Ltd■ Watercourse Distillery Ltd■ Waterford Liqueurs Ltd■ All Ireland Marketing (North) Ltd■ Coleraine Distillery Ltd■ Dillon Bass Ltd■ Edward Dillon (Bonders) Ltd■ Elliot Superfoods Ltd■ Proudlen (NI) Ltd■ Proudlen (UK) Ltd■ Proudlen Distillery Ltd■ Wilshire Marketing Services Ltd■ Wilshire Properties Ltd■ Bow Street Investments Ltd

* Monsieur Alexandre Ricard a démissionné de l'ensemble de ses mandats dans les sociétés étrangères du Groupe à effet du 31 août 2011.

Renseignements personnels concernant les Administrateurs

Monsieur Patrick Ricard

66 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard – 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

Monsieur Patrick Ricard détient 1 564 282 titres Pernod Ricard au 30 juin 2011.

En 1967, Monsieur Patrick Ricard rejoint la société Ricard, fondée en 1932 par son père Paul Ricard. Il y occupe successivement des postes dans toutes les fonctions de l'entreprise et devient Directeur Général de Ricard en 1972. À la création de Pernod Ricard, en 1975,

il devient Directeur Général puis, en 1978, Président-Directeur Général du Groupe. Il y définit une stratégie ambitieuse de croissance externe afin de diversifier la gamme des produits et d'accélérer l'internationalisation des activités. Depuis sa création, le groupe Pernod Ricard a doublé de taille tous les sept ans. Un parcours exemplaire qui a valu à Monsieur Patrick Ricard d'être élu en 2006 « Patron européen de l'année » par le magazine américain *Fortune*.

Le 5 novembre 2008, Monsieur Patrick Ricard a quitté ses fonctions exécutives à la tête du groupe Pernod Ricard mais continue d'assumer la Présidence du Conseil d'Administration. À ce titre, il continue de s'impliquer dans les décisions stratégiques du Groupe et veille à leur mise en œuvre.

Monsieur Patrick Ricard est le fils de Monsieur Paul Ricard, fondateur de la société Ricard. Il est Commandeur de la Légion d'Honneur.

Monsieur Pierre Pringuet

61 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard – 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

Monsieur Pierre Pringuet détient 190 000 titres Pernod Ricard au 30 juin 2011.

Ancien élève de l'École Polytechnique et Ingénieur du Corps des Mines, Monsieur Pierre Pringuet débute sa carrière dans la fonction publique. Il entre au cabinet du Ministre Michel Rocard (1981-1985) puis devient Directeur des Industries agricoles et alimentaires au Ministère de l'Agriculture. En 1987, il rejoint Pernod Ricard comme Directeur du Développement. Il participe activement à son expansion internationale, en occupant successivement les fonctions de Directeur Général de la Société pour l'Exportation de Grandes Marques (1987-1996), puis Président-Directeur Général de Pernod Ricard Europe (1997-2000). En 2000, il rejoint Monsieur Patrick Ricard à la Holding en qualité de co-Directeur Général de Pernod Ricard avec Richard Burrows. Nommé Administrateur de Pernod Ricard dès 2004, Monsieur Pierre Pringuet mène en 2005 avec succès l'acquisition d'Allied Domecq, puis son intégration. En décembre de la même année, il devient l'unique Directeur Général Délégué du Groupe. En 2008, Monsieur Pierre Pringuet réalise l'acquisition de Vin&Sprit (V&S) et de sa marque ABSOLUT Vodka qui parachève l'internationalisation de Pernod Ricard. Suite au retrait des fonctions opérationnelles de Monsieur Patrick Ricard, Monsieur Pierre Pringuet est nommé Directeur Général de Pernod Ricard le 5 novembre 2008.

Monsieur Pierre Pringuet est également Président du Comité Sully, association destinée à promouvoir l'industrie agroalimentaire française.

Il est Chevalier de la Légion d'Honneur, de l'Ordre National du Mérite et Officier du Mérite Agricole.

Monsieur François Gérard

71 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard – 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

Monsieur François Gérard détient 14 217 titres Pernod Ricard au 30 juin 2011.

Diplômé de l'ESSEC en 1962 et titulaire d'un MBA de l'Université de Columbia en 1964, il exerce ses compétences d'analyste financier au sein de Lazard France (Paris) entre 1965 et 1968. Il intègre ensuite le secteur des Vins & Spiritueux en rejoignant la Compagnie Dubonnet Cinzano. Entre 1976 et 1985, il est nommé Directeur Général puis Président-Directeur Général de Cusenier. En 1986, il devient Président-Directeur Général de SIAS MPA, fonction qu'il occupe jusqu'en 2001. Monsieur François Gérard est Administrateur de Pernod Ricard depuis le 10 décembre 1974.

Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza

76 ans, nationalité espagnole.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard España, C/Manuel Marañón 8, 28043 Madrid (Espagne).

Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza détient 1 477 603 titres Pernod Ricard au 30 juin 2011.

Après des études supérieures en droit à Madrid, il obtient un Diplôme Supérieur de Droit Comparé au Luxembourg (1960) et devient expert

de l'UNESCO auprès de l'Administration pour le Développement à Tanger, puis fonctionnaire de l'OCDE Development Center à Paris entre 1968 et 1973. Il rejoint en 1976 et pour deux ans le Ministère de la Justice espagnol en qualité de Secrétaire Général Technique, activité qu'il exercera ensuite de 1980 à 1982 auprès de la Présidence du Gouvernement. À partir de 1985, il préside le groupe Larios jusqu'à son rachat par Pernod Ricard en 1997.

En 1998, il est nommé Président de Pernod Ricard Larios, fonction qu'il conserve jusqu'en 2004. Il est Administrateur de Pernod Ricard depuis 1998.

Madame Danièle Ricard

72 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Société Paul Ricard – Île des Embiez, Le Brus, 83140 Six-Fours-les-Plages.

Madame Danièle Ricard détient 220 542 titres Pernod Ricard au 30 juin 2011.

Attachée de Direction et Administrateur de la société Ricard entre 1967 et 1975, Madame Danièle Ricard siège depuis 1969 au Conseil d'Administration de la société Ricard devenue Pernod Ricard. Présidente-Directrice Générale de la Société Paul Ricard jusqu'en 2004, elle en est devenue Présidente du Directoire en 2005.

Madame Danièle Ricard est la fille de Monsieur Paul Ricard, fondateur de la société Ricard.

Monsieur Alexandre Ricard, Représentant permanent de la Société Paul Ricard

39 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod Ricard – 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

Monsieur Alexandre Ricard détient 7 340 titres Pernod Ricard au 30 juin 2011.

Par ailleurs et par l'intermédiaire de l'« Irish Distillers Employee Share Purchase Scheme », il détient indirectement 463 actions Pernod Ricard.

La Société Paul Ricard détient 22 298 469 titres Pernod Ricard au 30 juin 2011.

Monsieur Alexandre Ricard est diplômé de l'ESCP, de la Wharton Business School (MBA avec majeures en Finance et en Entrepreneurship) et de l'Université de Pennsylvanie (MA en International Studies). Il rejoint le groupe Pernod Ricard en 2003, à la Holding, au sein du département Audit et Développement. Il est nommé, fin 2004, Directeur Administratif et Financier d'Irish Distillers Group, puis en septembre 2006, Directeur Général de Pernod Ricard Asia Duty Free. Depuis juillet 2008, Monsieur Alexandre Ricard était Président-Directeur Général d'Irish Distillers Group et membre du Comité Exécutif de Pernod Ricard. À compter du 1^{er} septembre 2011, Alexandre Ricard a rejoint l'équipe de la Direction Générale du Groupe en tant que Directeur Général Adjoint, Réseau de Distribution. Il est membre du Bureau Exécutif. Avant de rejoindre Pernod Ricard, il a travaillé sept ans à l'extérieur du Groupe pour Accenture en Conseil en Stratégie et pour Morgan Stanley en Conseil en Fusions et Acquisitions.

Monsieur Alexandre Ricard est un petit-fils de Monsieur Paul Ricard, fondateur de la Société Ricard.

Il est représentant permanent depuis 2010 de la Société Paul Ricard, Administrateur.

Monsieur César Giron

49 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Pernod – 120 avenue du Maréchal Foch, 94015 Créteil Cedex.

Monsieur César Giron détient 4 103 titres Pernod Ricard au 30 juin 2011.

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Lyon, Monsieur César Giron a rejoint le groupe Pernod Ricard en 1987 où il a exercé toute sa carrière. En 2000, il est nommé Directeur Général de Pernod Ricard Suisse avant d'être nommé Président-Directeur Général de Wyborowa SA en Pologne en décembre 2003.

Depuis le 1^{er} juillet 2009, Monsieur César Giron est Président-Directeur Général de Pernod, une filiale française de Pernod Ricard.

Monsieur César Giron est membre du Directoire de la Société Paul Ricard.

Monsieur César Giron est le fils de Madame Danièle Ricard, elle-même Administrateur de Pernod Ricard. Il est Administrateur de Pernod Ricard depuis 2008.

Monsieur Jean-Dominique Comolli

63 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Agence des Participations de l'État – 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, titulaire d'une Maîtrise en Sciences Économiques et ancien élève de l'ENA (promotion André Malraux 1975-1977), Monsieur Jean-Dominique Comolli a débuté sa carrière en tant qu'Administrateur civil au Ministère du Budget de 1977 à 1981. Conseiller technique auprès de Laurent Fabius, alors Ministre délégué au Budget entre 1981 et 1983, il est ensuite chargé de mission puis Conseiller technique à Matignon auprès de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius jusqu'en 1986. Il est alors nommé Sous-Directeur à la Direction du Budget jusqu'en 1988 où il devient successivement Directeur Adjoint du cabinet du Ministre de l'Économie puis Directeur du cabinet du Ministre délégué au Budget. En 1989, il devient Directeur Général des Douanes tout en étant élu, en 1992, Président du Conseil de Coopération Douanière. Entre 1993 et 1999, il exercera les fonctions de Président-Directeur Général de la Seita. Il gèrera sa privatisation en 1995 et la fusion avec Tabacalera qui donnera naissance à Altadis, l'un des principaux acteurs mondiaux sur le marché du tabac et de la distribution, dont il est actuellement Président du Conseil d'Administration. Depuis le 15 juillet 2008, il est Vice-Président d'Imperial Tobacco.

Monsieur Jean-Dominique Comolli, compte tenu de ses nouvelles responsabilités en tant que « Commissaire aux participations de l'État » auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, a démissionné de ses fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration de Pernod Ricard à l'issue de la réunion qui s'est tenue le 1^{er} septembre 2010.

Lord Douro

66 ans, nationalité britannique.

Adresse professionnelle : Richemont Holdings (UK) Ltd – 15 Hill Street, London W1J 5QT (Royaume-Uni).

Titulaire d'un Master of Arts en sciences politiques, philosophie et économie de l'Université d'Oxford, Lord Douro a été Député européen,

siégeant à Strasbourg de 1979 à 1989. Au cours de sa carrière, il a également été Vice-Président de la banque d'affaires Guinness Mahon entre 1988 et 1991, Président de Dunhill Holdings de 1990 à 1993 ainsi que Vice-Président de Vendôme Luxury Group puis Président du Conseil d'Administration de Sun Life & Provincial Holdings Plc de 1995 à 2000. Jusqu'en octobre 2005, Lord Douro a présidé le groupe Framlington, société spécialisée dans la gestion d'investissements au Royaume-Uni.

Outre les divers mandats indiqués précédemment, Lord Douro a été *Commissioner* de l'English Heritage de 2003 à 2007. Depuis octobre 2007, il est Président de King's College à Londres.

Lord Douro a, pour des raisons personnelles, démissionné de ses fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration de Pernod Ricard à effet du 31 mars 2011.

Madame Nicole Bouton

63 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Friedland Gestion et Financière Accréditée – 10, avenue de Friedland, 75008 Paris.

Madame Nicole Bouton détient 1 000 titres Pernod Ricard au 30 juin 2011.

Madame Nicole Bouton est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Entre 1970 et 1984, elle a exercé les fonctions de Sous-Directeur puis de Directeur Adjoint à l'Administration Centrale du Crédit Commercial de France. De 1984 à 1996, Madame Nicole Bouton occupe successivement les fonctions de Directeur Adjoint, Directeur puis Gérant de Lazard Frères et Cie et de Lazard Frères Gestion. En 1996, elle est nommée au Comité Exécutif de la Banque NSMD (Groupe ABN AMRO France) et prend les fonctions de Directeur des Clientèles Institutionnelles et Bancaires avant d'être nommée membre du Directoire en 2000. Elle prend également les fonctions de Directeur de Holding ABN AMRO France la même année. Par ailleurs, elle est nommée Présidente du Directoire puis Vice-Présidente du Conseil de Surveillance d'Asset Allocation Advisors et Présidente de la Banque du Phénix qu'elle fusionne avec la Banque NSMD en octobre 1998. Madame Nicole Bouton quitte ABN AMRO en 2001 et fonde en 2002 Groupe Financière Centuria dont elle a assuré la Présidence jusqu'en juin 2010 ; à ce titre, elle préside plusieurs filiales dont Financière Accréditée, acquise en 2006. Elle est également Administrateur de plusieurs autres filiales du Groupe Financière Centuria. À fin juin 2010, elle vend ses actions de Centuria et demeure Présidente de Financière Accréditée. Elle est nommée Présidente du Comité Stratégique de Friedland Gestion, société de gestion, aux côtés de deux nouveaux partenaires.

Madame Nicole Bouton est Administrateur de Pernod Ricard depuis 2007.

Monsieur Laurent Burelle

61 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Compagnie Plastic Omnium – 1 rue du Parc, 92593 Levallois Cedex.

Monsieur Laurent Burelle détient 1 000 titres Pernod Ricard au 30 juin 2011.

Monsieur Laurent Burelle est ingénieur de l'école polytechnique fédérale de Zurich (Suisse) et titulaire d'un Master of Sciences du MIT (États-Unis).

Il a réalisé toute sa carrière au sein de la Compagnie Plastic Omnium et exercé notamment les fonctions de Président-Directeur Général de Plastic Omnium Espagne de 1977 à 1981 et de Vice-Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium de 1981 à 2001. Depuis 2001, Monsieur Laurent Burelle est Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium. Il est par ailleurs Administrateur de la Lyonnaise de Banque, Labruyère Eberlé et de la Fondation Jacques Chirac.

Monsieur Michel Chambaud

59 ans, nationalité française.

Adresse professionnelle : Groupe Bruxelles Lambert (GBL) – Avenue Marnix, 24 – 1000 Bruxelles, (Belgique).

Monsieur Michel Chambaud détient 1 050 titres Pernod Ricard au 30 juin 2011.

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales en 1973, de l'Institut d'Études Politiques de Paris en 1975 et titulaire d'un Doctorat en Droit Fiscal en 1977, Monsieur Michel Chambaud exerce une activité de Conseil en Stratégie chez Arthur D. Little et différents postes d'enseignant en Finance jusqu'en 1978. À partir de cette date et jusqu'en 1982, il est consultant auprès de banques de développement africaines sous contrat de la Banque Mondiale et il fonde en parallèle Surf System (groupe de presse comprenant les magazines Surf Session, Body Board Air Force, Surfer's Journal).

En 1982, il rejoint le Groupe Schlumberger, où il est successivement Directeur Financier en France, aux États-Unis puis au Japon.

Depuis 1987, il participe au développement du Groupe Pargesa-GBL en occupant alternativement des fonctions dans les holdings et des fonctions opérationnelles dans les participations ; ainsi, jusqu'en 1996, il est Directeur Général Adjoint en charge des participations de Parfinance (holding cotée en France, filiale de Pargesa), et, de 1996 à 2003, il est membre du Directoire d'Imerys, en charge des Finances et de la Stratégie ; enfin, à ce jour, il est responsable du suivi des participations du Groupe Bruxelles Lambert.

Monsieur Michel Chambaud est Administrateur de Pernod Ricard depuis 2009.

Monsieur Wolfgang Colberg

51 ans, nationalité allemande.

Adresse professionnelle : Evonik Industries AG – Rellinghauser Str. 1-11 45128 Essen (Allemagne).

Monsieur Wolfgang Colberg détient 576 titres Pernod Ricard au 30 juin 2011.

Titulaire d'un doctorat en Sciences Politiques (complété par une spécialisation en « Business Administration » et « Business Informatics »), Monsieur Wolfgang Colberg a fait sa carrière au sein du groupe Robert Bosch et du groupe BSH. Entré dans le groupe Robert Bosch en 1988, il a successivement assuré les fonctions de Contrôleur de Gestion (Siège), Directeur Administratif (Usine de Göttingen) (1990-1993), Directeur du Contrôle de Gestion et Planning Économique (Siège) (1993-1994) et a été nommé Directeur Général de la filiale du Groupe pour la Turquie et l'Asie centrale. En 1996, il a exercé les fonctions de Senior Vice Président – Achats et Logistique (Siège).

Entre 2001 et 2009, il était Directeur Financier de BSH Bosch und Siemens Hausgeräte GmbH et membre du Comité Exécutif. Depuis 2009, Monsieur Wolfgang Colberg est Directeur Financier de Evonik Industries AG et membre du Comité Exécutif.

Monsieur Wolfgang Colberg est Administrateur de Pernod Ricard depuis 2008.

Monsieur Gérald Frère

60 ans, nationalité belge.

Adresse professionnelle : CNP – 12, rue de la Blanche Borne, 6280 Loverval, (Belgique).

Monsieur Gérald Frère détient 1 050 titres Pernod Ricard au 30 juin 2011.

Monsieur Gérald Frère a rejoint l'entreprise familiale, le groupe Frère-Bourgeois (Belgique) en 1972. Il siège au Conseil d'Administration du Groupe Bruxelles Lambert (GBL) depuis 1982. Depuis 1993, il préside le Comité permanent et est Administrateur Délégué du Groupe Bruxelles Lambert.

Il exerce en outre le mandat de Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Nationale à Portefeuille SA (CNP) et de RTL Belgium. Il est également Régent de la Banque Nationale de Belgique SA, Vice-Président du Conseil d'Administration de Pargesa Holding SA (Suisse) et Administrateur de Corporation Financière Power (Canada), de Lafarge SA et d'Electrabel SA (Belgique).

Monsieur Gérald Frère est Administrateur de Pernod Ricard depuis 2009.

Madame Susan Murray

54 ans, nationalité britannique.

Adresse professionnelle : Bodicote Mill – Church Street, Bodicote Banbury Oxon OX15 4DR (United Kingdom).

Madame Susan Murray détient 200 titres Pernod Ricard au 30 juin 2011.

Madame Susan Murray est Administrateur indépendant d'Imperial Tobacco Group plc, Compass Group plc et Enterprise Inns Plc. Elle a été membre du Conseil d'Administration de Littlewoods Limited d'octobre 1998 à janvier 2004 et ensuite Directeur Général de Littlewoods Stores Limited. Auparavant, elle fut Présidente-Directrice Générale Monde de The Pierre Smirnoff Company, une société du groupe Diageo Plc et occupait par ailleurs les fonctions de Présidente de l'International Centre for Alcohol Policies à Washington DC. Madame Susan Murray fut également Administrateur de WM Morrison Supermarkets Plc et de SSL International Plc. Elle a été membre du Conseil de l'Advertising Standards Authority et de Portman Group. Elle est membre de la Royal Society of Arts.

Madame Susan Murray est Administrateur de Pernod Ricard depuis 2010.

Monsieur Anders Narvinger

62 ans, nationalité suédoise.

Adresse professionnelle : Östermalmsgatan 94, SE-114 59 Stockholm (Suède).

Monsieur Anders Narvinger détient 1 020 titres Pernod Ricard au 30 juin 2011.

Monsieur Anders Narvinger, ancien Directeur Général d'ABB Sweden et de l'Association suédoise des industries mécaniques, est Président du Conseil d'Administration de TeliaSonera (télécommunications), de Trelleborg AB (technologie des polymères), d'Alfa Laval AB (entreprise suédoise d'ingénierie), de Coor Service Management Group AB (gestion de services) et de Capiro AB (services de santé).

Monsieur Anders Narvinger, diplômé en ingénierie et en économie, est également membre du Conseil d'Administration de JM AB (construction et bâtiment) et de ÅF AB (conseil en technologie), et Vice-Président de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) (Suède).

Monsieur Anders Narvinger est Administrateur de Pernod Ricard depuis 2009.

Ratification de la nomination d'un Administrateur et renouvellement du mandat d'un Administrateur

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 4 mai 2011 a, sur recommandation du Comité des Nominations, nommé Monsieur Laurent Burelle en qualité d'Administrateur en remplacement de Lord Douro, Administrateur démissionnaire. Cette nomination sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 novembre 2011. En cas de ratification par l'Assemblée Générale, le mandat de Monsieur Laurent Burelle serait fixé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

La présentation de Monsieur Laurent Burelle figure ci-dessus.

Le mandat d'Administrateur de Madame Nicole Bouton arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 novembre 2011. Sur recommandation du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 novembre 2011, le renouvellement, pour une durée de quatre ans, du mandat de Madame Nicole Bouton.

Condammations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations

Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

À la connaissance de Pernod Ricard et au jour de l'établissement du présent document :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale ;
- aucun des membres du Conseil d'Administration ni de la Direction Générale n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;

- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
- aucun Administrateur ni membre de la Direction Générale n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Contrats de services

Aucun membre du Conseil d'Administration ni de la Direction Générale n'est lié par un contrat de services avec Pernod Ricard ou l'une de ses filiales.

Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la Société en leur qualité de Mandataire Social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, à l'exception de ce qui est décrit au paragraphe « Pactes d'actionnaires » de la Partie 8 « Information sur la Société et le capital », il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

Représentants du personnel

La délégation unique du personnel de Pernod Ricard est représentée au Conseil d'Administration par Mesdames Carole Misset et Marie-Annick Pluskwa. Cette représentation a pris effet lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 février 2011.

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration de Pernod Ricard du 12 février 2009 a confirmé que le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF de décembre 2008, mis à jour en avril 2010 (ci-après le « Code AFEP-MEDEF »), disponible sur le site Internet du MEDEF, est celui auquel se réfère Pernod Ricard, notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

La Société estime que ses pratiques se conforment aux recommandations du Code de gouvernement auquel elle se réfère et qu'elle ne s'est pas écartée des dispositions de ce Code.

Il est rappelé que le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration le 31 août 2011 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

Structure de gouvernance

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Afin d'adapter la gouvernance du Groupe et de permettre une transition naturelle et opérationnelle dans la Direction Exécutive de la Société, le Conseil d'Administration, réuni à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 novembre 2008, a décidé de scinder les fonctions de Président et de Directeur Général. Monsieur Patrick Ricard a ainsi été renouvelé dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et Monsieur Pierre Pringuet a été nommé Directeur Général.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil dans le cadre de la préparation de ses réunions.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil, ainsi que dans le respect des limites d'ordre interne telles que définies par le Conseil d'Administration et son Règlement Intérieur (voir le paragraphe « Limitation des pouvoirs du Directeur Général » ci-dessous).

Limitation des pouvoirs du Directeur Général

À titre interne, et suivant la décision du Conseil d'Administration en date du 5 novembre 2008, le Directeur Général doit s'assurer, avant d'engager la Société, du consentement du Conseil d'Administration pour les opérations significatives se situant hors de la stratégie annoncée par la Société ainsi que pour les opérations énumérées ci-après :

- faire des acquisitions, aliénations et échanges de biens et droits immobiliers et engager des investissements, pour un montant supérieur à 50 millions d'euros par opération ;
- conclure avec des entreprises de droit français ou non, tout traité de participation ou d'exploitation en commun à l'exception de toute société filiale de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) ;
- prendre tout intérêt et participation dans toute entreprise ou société de personnes ou de capitaux, constituée ou à constituer, par voie de souscription ou apport en espèces ou en nature, par des achats d'actions, droits sociaux ou autres titres et généralement par toute forme quelconque et pour un montant excédant 50 millions d'euros par opération ;
- consentir des prêts, crédits et avances pour un montant supérieur à 50 millions d'euros par emprunteur, sauf quand cet emprunteur est une société filiale de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) et à l'exclusion des prêts consentis pour une durée inférieure à un an ;
- emprunter, avec ou sans constitution de garanties sur des éléments de l'actif social, pour un montant total supérieur à 200 millions d'euros au cours d'un même exercice, sauf auprès des filiales de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) pour lesquelles aucune limite n'est prévue ;
- cautionner, avaliser ou donner des garanties, sous réserve d'une délégation expresse du Conseil d'Administration dans les limites des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce ;
- céder des participations dont la valeur d'entreprise est supérieure à 50 millions d'euros. Au-delà, il doit s'assurer de l'accord du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 10 novembre 2010 a autorisé le Directeur Général, pour une durée d'une année, à délivrer, au nom de la Société, des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant global de 50 millions d'euros.

Le même Conseil d'Administration a autorisé le Directeur Général pour une durée d'un an à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières, au nom de la Société, des cautions, avals ou garanties, sans limite de montant.

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Règles générales relatives à la composition du Conseil et à la nomination des Administrateurs

La composition nominative du Conseil d'Administration est détaillée dans le paragraphe « Composition du Conseil d'Administration et fonctions exercées par les Administrateurs ».

Le Conseil d'Administration de la Société est composé de 3 membres au moins et de 18 au plus, sauf dérogation résultant des dispositions légales. Conformément aux dispositions statutaires, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins 50 actions de la Société, inscrites sous la forme nominative. Au-delà de ce montant, il est recommandé dans le Règlement Intérieur du Conseil, que les Administrateurs acquièrent et détiennent au moins 1 000 actions de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration après avis du Comité des Nominations. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

À la date du dépôt du présent document de référence, le Conseil d'Administration compte 14 membres. Au cours de l'exercice 2010/2011, Monsieur Jean-Dominique Comolli, compte tenu de ses nouvelles responsabilités en tant que « Commissaire aux participations de l'État » auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, a démissionné de ses fonctions d'Administrateur en septembre 2010. L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2010 a désigné, en qualité de nouvel Administrateur indépendant, Madame Susan Murray. Par ailleurs, Lord Douro a démissionné de ses fonctions pour raisons personnelles, en mars 2011 et le Conseil d'Administration, sur la recommandation du Comité des Nominations, a nommé Monsieur Laurent Burelle en qualité d'Administrateur en remplacement de Lord Douro. Cette nomination est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011.

Le Conseil d'Administration ne comprend pas de membres élus par les salariés, mais deux représentants de la délégation unique du personnel de la Société assistent aux réunions avec voix consultative.

Le Conseil d'Administration peut, sur proposition de son Président, nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisies parmi ou en dehors des actionnaires. Cette faculté n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2010/2011.

Indépendance des Administrateurs

La Société souscrit aux critères d'indépendance tels qu'exprimés par le Code AFEP-MEDEF qui consolide les recommandations d'octobre 2003 complétées, en matière de rémunérations, en

janvier 2007 et octobre 2008. C'est ainsi qu'un membre du Conseil d'Administration est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement (article 3 du Règlement Intérieur).

Dans cet esprit, le Conseil d'Administration et le Comité des Nominations se fondent sur la grille d'analyse de référence ci-dessous pour apprécier annuellement l'indépendance des Administrateurs. Le Conseil d'Administration et le Comité des Nominations examinent si l'Administrateur :

- exerce des fonctions de direction dans la Société ou son Groupe ou a des liens d'intérêt particuliers avec ses Dirigeants ;
- est ou a été, au cours des cinq dernières années :
 - salarié ou Mandataire Social de la Société ou d'une société du Groupe ;
 - Mandataire d'une autre société, dans laquelle la Société est Mandataire ou dans laquelle un salarié ou Mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ;
- est client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- a un lien familial proche avec un Mandataire Social ;
- a été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;
- est membre du Conseil de l'entreprise depuis plus de douze ans ;
- est un actionnaire important ou de référence de la Société ou de sa Société mère exerçant un contrôle sur la Société, étant précisé que si cet actionnaire détient plus de 10 % du capital ou des droits de vote de la Société, le Comité des Nominations et le Conseil examineront systématiquement son indépendance en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

En respect de ces critères, le Conseil d'Administration, composé de 14 membres à la date du dépôt de ce présent document de référence, compte 7 Administrateurs indépendants.

Le Conseil d'Administration du 4 mai 2011, sur proposition du Comité des Nominations, a nommé Monsieur Laurent Burelle en qualité d'Administrateur en remplacement de Lord Douro, Administrateur démissionnaire. Cette nomination est soumise à ratification de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011.

Le Comité des Nominations a examiné la situation de cette candidature et a apprécié que Monsieur Laurent Burelle satisfait pleinement aux principes d'indépendance auxquels souscrit la Société.

On se reportera à la présentation de Monsieur Laurent Burelle réalisée dans le paragraphe « Renseignements personnels concernant les Administrateurs » ci-dessus.

Déontologie des Administrateurs

L'article 4 du Règlement Intérieur et l'article 17 des statuts précisent les obligations déontologiques applicables aux Administrateurs et à leurs représentants permanents, chaque Administrateur reconnaissant avoir pris connaissance de ces obligations avant d'accepter son mandat.

Les Administrateurs sont appelés à consulter le Comité de Déontologie avant toute opération portant sur le titre Pernod Ricard ou ses dérivés.

Fonctionnement et activité

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, par les statuts et par un Règlement Intérieur⁽¹⁾ adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 décembre 2002, recomposé et complété lors des séances des 18 juin 2008, 23 juillet 2008, 22 juillet 2009 et 16 février 2011. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, en complément des aspects légaux, réglementaires et statutaires, précise les règles et modalités de fonctionnement du Conseil. Notamment, il rappelle les disciplines de diligence, de confidentialité et de révélation des conflits d'intérêts. Il confirme les différentes règles en vigueur relatives aux conditions d'intervention en Bourse sur les titres de la Société et les obligations de déclarations et de publicité s'y rapportant.

Périodiquement et au moins une fois par an, le Conseil d'Administration consacre un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement, notamment autour des axes suivants :

- il examine sa composition, son fonctionnement et son organisation ;
- il vérifie que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

Par ailleurs, au moins une fois tous les trois ans, il exécute ou fait réaliser une évaluation formelle de ses travaux. Une telle évaluation a été réalisée lors de l'exercice 2008/2009 et ses principales conclusions ont été présentées dans le rapport du Président pour cet exercice.

Une nouvelle évaluation sera réalisée au cours du premier semestre 2012 et commentée dans le rapport du Président pour 2011/2012.

Réunions du Conseil d'Administration

Il appartient au Président de réunir le Conseil, soit à intervalles réguliers, soit aux moments qu'il juge opportuns. Afin de permettre au Conseil un examen et une discussion approfondis des questions entrant dans le cadre de ses attributions, le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil se réunisse au minimum six fois par an. En particulier, le Président du Conseil d'Administration veille à réunir le Conseil d'Administration pour arrêter les comptes semestriels ainsi que pour arrêter les comptes annuels et convoquer l'Assemblée chargée d'approuver ces derniers.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de son Président. La convocation, adressée aux Administrateurs au moins huit jours avant la date de la séance sauf cas d'urgence motivé, fixe le lieu de la réunion, qui est en principe le siège social de la Société. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent également avoir lieu par voie de visioconférence et de télécommunication dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur et la réglementation en vigueur.

Information des Administrateurs

Les Administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'exercice de leur mission. Les textes et documents, supports des

points inscrits à l'ordre du jour, leur sont adressés suffisamment à l'avance pour permettre une préparation effective des réunions, et généralement huit jours avant les réunions et cela en application du Règlement Intérieur.

L'Administrateur peut solliciter toute explication ou la production d'informations complémentaires et plus généralement formuler auprès du Président toute demande d'information ou d'accès à l'information qui lui semblerait utile.

Disposant régulièrement d'informations privilégiées, les Administrateurs s'abstiennent d'utiliser ces informations en acquérant ou cédant des titres de la Société, et d'effectuer des opérations de Bourse pendant les périodes de trente jours qui précèdent l'annonce des résultats annuels et semestriels et de quinze jours qui précèdent l'annonce des chiffres d'affaires trimestriels.

Attributions du Conseil d'Administration et activité en 2010/2011

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration, notamment :

- se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale ;
- se saisit de toute question intéressant la bonne marche des affaires de la Société et en assure le suivi et le contrôle ; à cette fin, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et notamment au contrôle de la gestion de la Société ;
- approuve les projets d'investissements et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques ;
- arrête les comptes annuels et semestriels et prépare l'Assemblée Générale ;
- définit la politique de communication financière de la Société ;
- s'assure de la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés ;
- désigne les Mandataires Sociaux chargés de diriger la Société ;
- définit la politique de rémunération de la Direction Générale sur recommandation du Comité des Rémunérations ;
- examine annuellement, avant la publication du rapport annuel, au cas par cas, la situation de chacun des Administrateurs, puis porte à la connaissance des actionnaires les résultats de son examen de sorte que puissent être identifiés les Administrateurs indépendants ;
- approuve le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, le Conseil d'Administration s'est réuni à 8 reprises avec un taux d'assiduité de 96 %. La durée moyenne des réunions a été de 3 heures.

Le Conseil d'Administration a, notamment, arrêté les comptes semestriels et annuels, ainsi que les conditions de la communication

(1) Le Règlement Intérieur peut être consulté sur le site Internet de la Société (www.pernod-ricard.com). Il peut être modifié à tout moment par le Conseil d'Administration.

financière, examiné le budget, assuré la préparation de l'Assemblée Générale Mixte et arrêté en particulier les projets de résolutions.

À chacune de ses réunions, il a débattu de la marche des affaires : activité, résultats et trésorerie.

Dans le cadre de la gestion de la dette, il a périodiquement constaté les conditions d'avancement du programme de cession d'actifs projeté et s'est prononcé, dans le cadre de l'examen régulier du plan de refinancement, pour le recours à des financements bilatéraux et au cours du premier trimestre 2011, pour le lancement de deux émissions obligataires, l'une en euros et l'autre en dollars américains.

Il a arrêté les conditions de la rémunération de Monsieur Patrick Ricard et de Monsieur Pierre Pringuet, et cela en conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF. Il a également arrêté les caractéristiques du plan d'options d'achat d'actions (*stock options*) et du plan d'attribution d'actions de performance, tous deux mis en œuvre en juin 2011.

Le Conseil a également examiné le plan de succession des Administrateurs, tel que proposé par le Comité des Nominations, et qui prend en considération les recommandations du Code AFEP-MEDEF sur la mixité au sein des Conseils d'Administration.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'AMF sur la prévention du délit d'initié, le Conseil a adopté un Code de Déontologie et décidé de la création d'un Comité de Déontologie.

Enfin, les Administrateurs ont été régulièrement informés de l'évolution de l'environnement concurrentiel et les Dirigeants opérationnels des principales filiales leur ont commenté leur organisation, activités et perspectives.

L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires

Il est rappelé que l'article 32 des statuts définit les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale. Un résumé de ces règles figure dans la Partie 8 « Information sur la Société et le capital » du présent document.

Les organes du Gouvernement d'Entreprise

Les Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration délègue à ses comités spécialisés la préparation de sujets spécifiques soumis à son approbation.

Quatre comités instruisent les sujets qui sont du domaine qui leur a été confié et soumettent au Conseil leurs opinions et recommandations : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations.

Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé de :

Président :

Monsieur Patrick Ricard

Membres :

Monsieur François Gérard

Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza

Madame Danièle Ricard

Le Comité Stratégique s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2010/2011 avec un taux d'assiduité de 92 %. Sa mission consiste essentiellement à préparer les orientations stratégiques soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit

Au 31 août 2011, le Comité d'Audit est composé de :

Président :

Monsieur Michel Chambaud
(Administrateur indépendant)

Membres :

Madame Nicole Bouton
(Administrateur indépendant)

Monsieur François Gérard

Monsieur Wolfgang Colberg
(Administrateur indépendant)

Les membres du Comité d'Audit ont été notamment choisis en raison de leurs compétences dans les domaines comptable et financier.

En complément de la charte de fonctionnement adoptée en juin 2002, le Comité d'Audit a arrêté son Règlement Intérieur lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 2003. Il s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2010/2011, comme au cours de l'exercice 2009/2010, avec un taux d'assiduité de 94 %.

Missions principales du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a pour principales missions de :

- s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations complexes ou inhabituelles au niveau du Groupe ;
- analyser les options d'arrêté des comptes ;
- examiner les risques et engagements hors bilan significatifs ;
- examiner le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés ne seraient pas incluses ;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- superviser la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes ;
- donner au Conseil d'Administration un avis ou une recommandation sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux Comptes, sur la qualité de leurs travaux liés au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, et sur le montant de leur rémunération tout en veillant au respect des règles garantissant leur indépendance et leur objectivité ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Conseil d'Administration.

Compte rendu des travaux réalisés au titre de l'exercice 2010/2011

Les travaux du Comité d'Audit, conformément à son Règlement Intérieur, et en liaison avec les Commissaires aux Comptes, la Direction de la Consolidation, la Direction de la Trésorerie ainsi que les équipes d'Audit Interne de la Société, ont porté principalement sur les points suivants :

- revue de l'essentiel des textes législatifs ou réglementaires, rapports et commentaires français et étrangers en matière de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques, de contrôle interne et d'audit.

Le Comité d'Audit a notamment revu le nouveau cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que le rapport sur le Comité d'Audit publiés par l'AMF en juillet 2010 ;

- examen, au cours de la réunion du 15 février 2011, de la situation intermédiaire au 31 décembre 2010 ;
- examen des comptes consolidés au 30 juin 2011 (ces derniers ont été revus lors de la séance du 30 août 2011) : le Comité d'Audit s'est réuni avec la Direction et les Commissaires aux Comptes afin de discuter des états financiers et comptables et de leur fiabilité pour l'ensemble du Groupe. Il a notamment examiné les conclusions des Commissaires aux Comptes ainsi que le projet de présentation des informations financières aux marchés ;
- suivi de la trésorerie et de l'endettement du Groupe ;
- approbation du plan d'Audit Interne Groupe 2011/2012 lors de la réunion du 14 juin 2011. Le plan d'audit a été préparé et approuvé après une analyse des risques majeurs du Groupe. Les principaux risques du Groupe font régulièrement l'objet d'une présentation détaillée au Comité d'Audit. Ils avaient été identifiés lors d'un exercice formalisé de cartographie terminé en juin 2010 ayant impliqué les principales filiales ainsi que les principaux Dirigeants du Groupe ;
- gestion des risques : le Groupe a par ailleurs envoyé à ses principales filiales un questionnaire d'auto-évaluation permettant d'apprécier l'adéquation et l'efficacité de leur contrôle interne. S'appuyant sur les principes de Contrôle Interne du Groupe et en conformité avec le Cadre de référence de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sur le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne et son guide d'application publiés en 2007 et actualisés en juillet 2010, ce questionnaire englobe notamment les pratiques de gouvernance d'entreprise, les activités opérationnelles et le support informatique. Il a fait l'objet de réponses documentées et revues en détail par les holdings régionales ainsi que la Direction de l'Audit Interne du Groupe.

L'analyse de ces réponses a été présentée au Comité d'Audit au cours de la séance du 30 août 2011 ;

- examen des rapports d'Audit Interne : au-delà des missions de contrôle et d'audit réalisées par les différentes filiales pour leur propre compte, 25 missions d'Audit Interne ont été réalisées au cours de l'exercice 2010/2011 par les équipes d'audit des holdings régionales ainsi que de la Société. Chaque mission réalisée fait l'objet d'un rapport complet décrivant la nature des risques identifiés, qu'ils soient opérationnels, financiers, juridiques ou stratégiques, ainsi que leur degré de maîtrise. Des recommandations sont émises lorsque cela est jugé nécessaire. Celles-ci sont validées par le Comité d'Audit qui prend aussi régulièrement connaissance du degré d'avancement dans la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs.

Perspectives 2011/2012

Au cours de l'exercice 2011/2012, le Comité d'Audit va poursuivre l'exercice de la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'Administration conformément à la réglementation en vigueur. Au-delà des risques liés au processus d'élaboration de l'information financière, il consacra l'exercice notamment à la revue de la gestion des risques présentés dans la cartographie des risques du Groupe, en particulier les risques liés à la gestion du cash et aux dépenses marketing.

Le Comité des Nominations

Au 31 août 2011, le Comité des Nominations est composé de :

Président :

Madame Nicole Bouton (Administrateur indépendant), en remplacement de Monsieur Jean-Dominique Comolli à compter du 1^{er} septembre 2010.

Membres :

Monsieur Anders Narvinger (Administrateur indépendant), en remplacement de Lord Douro à compter du 20 octobre 2010.

Madame Danièle Ricard

Monsieur Patrick Ricard, Président du Conseil d'Administration, participe aux réunions de ce Comité au cours des séances ayant trait aux nominations d'Administrateurs.

Au cours de l'exercice 2010/2011, ce Comité s'est réuni 4 fois avec un taux de présence de 100 %.

Missions principales du Comité des Nominations

Les missions de ce Comité, formalisées dans le Règlement Intérieur de juillet 2009, sont les suivantes :

- formuler des propositions concernant la sélection des nouveaux Administrateurs et proposer la procédure de recherche et de renouvellement ;
- débattre périodiquement et au moins annuellement, au regard des critères d'indépendance du code AFEP/MEDEF de la qualification d'indépendance des Administrateurs ainsi que des candidats au poste d'Administrateur ou d'un Comité du Conseil d'Administration ;
- assurer la pérennité des organes de Direction en établissant un plan de succession du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux et des Administrateurs afin de pouvoir proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévue ;
- être informé du plan de succession des postes clés au sein du Groupe ;
- examiner régulièrement la composition du Conseil d'Administration afin de veiller notamment à la qualité (nombre de membres, diversité des profils) et à l'assiduité de ses membres ;
- procéder périodiquement à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration.

Compte rendu des travaux réalisés au titre de l'exercice 2010/2011

Au cours de l'exercice 2010/2011, les activités du Comité des Nominations ont été les suivantes :

- examen de la désignation d'un nouvel Administrateur en raison de la démission d'un Administrateur en septembre 2010 ;
- proposition de recomposition des Comités suite à la démission d'un Administrateur ;

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

- revue de la composition du Conseil dans le cadre de la loi portant sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils et à l'égalité professionnelle ;
- contrôle du critère d'indépendance des Administrateurs et des membres des comités ;
- mise en place d'un Code de Déontologie conformément aux recommandations de l'AMF de novembre 2010 ;
- étude et proposition de candidatures dans le cadre du renouvellement des Administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011 ;
- préparation de la résolution visant à anticiper le renouvellement des mandats pour permettre un meilleur échelonnement des renouvellements à l'avenir, résolution portée au vote des actionnaires lors de l'Assemblée du 15 novembre 2011.

Le Comité des Rémunérations

Au 31 août 2011, le Comité des Rémunérations est composé de :

Président :

Madame Nicole Bouton (Administrateur indépendant), en remplacement de Jean-Dominique Comolli à compter du 1^{er} septembre 2010.

Membres :

Monsieur Anders Narvinger (Administrateur indépendant), en remplacement de Lord Douro à compter du 20 octobre 2010.

Monsieur Gérald Frère (Administrateur indépendant)

Au cours de l'exercice 2010/2011, le Comité des Rémunérations s'est réuni à quatre reprises avec un taux de participation de 100 %.

Missions principales du Comité des Rémunérations

Les missions du Comité des Rémunérations, validées par le Conseil du 22 juillet 2009, sont les suivantes :

- étudier et proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer au Dirigeant Mandataire Social (ou aux Dirigeants Mandataires Sociaux) ainsi que les dispositions relatives à sa (ou à leur) retraite et les avantages de toute nature mis à sa (ou à leur) disposition ;
- proposer à cet effet, et évaluer tous les ans, les règles de détermination de la part variable du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux et veiller à la cohérence des critères retenus avec les orientations stratégiques de la Société à court, moyen et long terme ;
- recommander au Conseil d'Administration l'enveloppe de jetons de présence devant être soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que son mode de répartition :
 - au titre des fonctions de membres du Conseil ;
 - au titre des fonctions exercées au sein d'un Comité du Conseil d'Administration ;
- être informé, en présence du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux, de la politique de rémunération des principaux Dirigeants non-Mandataires Sociaux des sociétés du Groupe ;
- s'assurer de la cohérence de la politique de rémunération des Dirigeants non-Mandataires Sociaux, avec celle du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux ;

- proposer la politique générale d'attribution d'actions gratuites et d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et en particulier, les conditions de ces attributions applicables au Dirigeant Mandataire Social (ou aux Dirigeants Mandataires Sociaux) de la Société ;
- approuver l'information donnée aux actionnaires dans le rapport annuel sur la rémunération du ou des Mandataires Sociaux ainsi que sur la politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions ou d'attribution d'actions gratuites et, plus généralement, sur les autres travaux du Comité des Rémunérations.

Compte rendu des travaux réalisés au titre de l'exercice 2010/2011

Les travaux du Comité des Rémunérations sont détaillés dans la Partie 4 « Rapport de Gestion », au paragraphe « Rémunération des Mandataires Sociaux » du présent document.

Les structures de Direction

La Direction Générale

La Direction Générale du Groupe est assurée par le Directeur Général, Monsieur Pierre Pringuet, assisté de trois Directeurs Généraux Adjoins au 30 juin 2011. C'est l'instance permanente de coordination de la Direction du Groupe.

Le Bureau Exécutif réunit la Direction Générale du Groupe ainsi que le Directeur Juridique.

Le Bureau Exécutif prépare et examine toutes décisions concernant la marche du Groupe, ou soumet ces dernières au Conseil d'Administration lorsque son approbation est nécessaire. Il organise les travaux du Comité Exécutif.

Composition du Bureau Exécutif :

- **Directeur Général**, Pierre Pringuet, Mandataire Social ;
- **4 Directeurs Généraux Adjoins**, respectivement :
 - **Thierry Billot**, Directeur Général Adjoint, Marques ;
 - **Gilles Bogaert**, Directeur Général Adjoint, Finances ;
 - **Bruno Rain**, Directeur Général Adjoint, Ressources Humaines et Responsabilité Sociétale de l'entreprise ;
 - **Alexandre Ricard**, Directeur Général Adjoint, Réseau de Distribution (à partir du 1^{er} septembre 2011) ;
- **Ian FitzSimons**, Directeur Juridique.

En outre, la Direction de la Communication est directement rattachée à la Direction Générale.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est l'instance de Direction du Groupe réunissant la Direction Générale, le Directeur Juridique et les Dirigeants des principales filiales.

Le Comité Exécutif assure la coordination entre la Holding et ses filiales, ainsi qu'entre les filiales elles-mêmes (Sociétés de Marques et Sociétés de Distribution). Sous l'autorité de la Direction Générale, le Comité Exécutif assure la conduite des activités du Groupe ainsi que la mise en œuvre de ses principales politiques.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

2

À ce titre, le Comité Exécutif :

- examine l'activité du Groupe et les variations par rapport au plan de marche ;
- se prononce sur la fixation des objectifs (compte de résultat, dette et objectifs qualitatifs) ;
- réalise périodiquement des revues de la stratégie des marques ;
- analyse la performance du réseau des Sociétés de Distribution du Groupe et des Sociétés de Marques et propose les ajustements d'organisation nécessaires ;
- valide et assure le suivi des principales politiques du Groupe (Ressources Humaines, bonnes pratiques marketing et commerciales, politique QSE (Qualité, Sécurité, Environnement), responsabilité sociale, etc.).

Il se réunit entre 8 et 11 fois par an.

Le Comité Exécutif est composé :

- du Bureau Exécutif ;
- des Sociétés de Marques :
 - Chivas Brothers, Christian Porta, Président-Directeur Général ;
 - Martell Mumm Perrier-Jouët, Lionel Breton, Président-Directeur Général ;

- Premium Wine Brands, Jean-Christophe Coutures, Président-Directeur Général ;
 - Irish Distillers Group, Alexandre Ricard, Président-Directeur Général ;
 - The ABSOLUT Company, Philippe Guettat, Président-Directeur Général.
- des Sociétés de Distribution :
- Pernod Ricard Americas, Philippe Dréano, Président-Directeur Général ;
 - Pernod Ricard Asia, Pierre Coppéré, Président-Directeur Général ;
 - Pernod Ricard Europe, Laurent Lacassagne, Président-Directeur Général ;
 - Pernod, César Giron, Président-Directeur Général ;
 - Ricard, Philippe Savinel, Président-Directeur Général.

Faits marquants postérieurs à la clôture de l'exercice

Monsieur Alexandre Ricard a été nommé Directeur Général Adjoint, Réseau de Distribution, à compter du 1^{er} septembre 2011 et a été remplacé à son poste de Président-Directeur Général d'Irish Distillers, par Madame Anna Malmhake qui occupait, depuis septembre 2009, le poste de Directeur marketing de The ABSOLUT Company.

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et la gestion des risques

Les principes et procédures de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe s'inscrivent dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise conforme au cadre de référence de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sur le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

Définition du contrôle interne

Les principes et procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- tout d'abord, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par les organes de gouvernance et la Direction Générale, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes aux entreprises du Groupe ;
- ensuite, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux du Groupe reflètent avec sincérité l'activité et la situation des entreprises du Groupe ;
- enfin, d'assurer la bonne sauvegarde des actifs.

L'un des objectifs des systèmes de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser l'ensemble des risques résultant de l'activité du Groupe, notamment les risques comptables et financiers, dont l'erreur ou la fraude, mais aussi les risques opérationnels divers, les risques stratégiques ainsi que les risques de conformité. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Description de l'environnement du contrôle interne

Composantes du contrôle interne

Les principaux organes de contrôle interne se présentent de la manière suivante :

Au niveau Groupe

Le **Comité Exécutif** est un organe qui rassemble le Directeur Général du Groupe, les Directeurs Généraux Adjointes (en charge des Marques, des Finances, des Ressources Humaines et Responsabilité Sociétale de l'entreprise, et du Réseau de Distribution, à compter du 1^{er} septembre 2011), le Directeur Juridique du Groupe et les Présidents-Directeurs Généraux des Sociétés de Marques et des Sociétés de Distribution. Il assure la conduite des activités du Groupe ainsi que la mise en œuvre de ses principales politiques. Il se réunit entre 8 et 11 fois par an.

Le **Bureau Exécutif** est l'instance permanente de coordination de la Direction du Groupe. Il réunit la Direction Générale du Groupe ainsi que le Directeur Juridique. Le Bureau Exécutif prépare et examine toute décision concernant la marche du Groupe ou les soumet au Conseil d'Administration lorsque son approbation est nécessaire. Il organise les travaux du Comité Exécutif.

L'**Audit Interne** du Groupe est rattaché à la Direction Financière du Groupe et rapporte à la Direction Générale et au Comité d'Audit. Il est composé d'équipes présentes au niveau de la Société, des Régions mais aussi de certaines filiales de taille significative. Le plan d'Audit est déterminé après avoir réalisé une identification et une analyse des principaux risques du Groupe. Il est validé par la Direction Générale et le Comité d'Audit. Il présente les différents sujets transversaux qui seront revus au cours de l'exercice, la liste des filiales qui feront l'objet de missions d'audit ainsi que les principaux thèmes qui seront abordés au cours de celles-ci.

Les résultats des travaux réalisés sont ensuite communiqués pour examen et analyse au Comité d'Audit, à la Direction Générale et aux Commissaires aux Comptes.

L'**Audit Externe** : le choix du collège des Commissaires aux Comptes proposé à l'Assemblée Générale est du ressort du Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit.

Le Groupe a choisi un collège de Commissaires aux Comptes permettant une couverture mondiale et globale des risques du Groupe.

Au niveau des filiales

Le **Comité de Direction** désigné par la Holding ou une Région comprend le Président-Directeur Général et les Directeurs des principales fonctions de la filiale. Le Comité de Direction a notamment la responsabilité de s'assurer de la bonne maîtrise des principaux risques affectant la filiale.

Le **Directeur Financier** est chargé, par le Président-Directeur Général, de la mise en place des systèmes de contrôle interne de manière à prévenir et à maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et notamment les risques comptables et financiers, dont l'erreur ou la fraude.

Identification et gestion des risques

L'exercice 2010/2011 a été consacré à :

- la revue et l'analyse des dispositifs en place de maîtrise des risques, et notamment ceux identifiés lors de l'exercice formel de cartographie achevé en juin 2010 ;
- la mise en œuvre du questionnaire d'auto-évaluation relatif au contrôle interne et à la gestion des risques. Ce questionnaire est en pleine conformité avec le Cadre de référence de gestion des risques et du contrôle interne ainsi que son guide d'application émis par l'AMF et actualisé en juillet 2010. Le questionnaire a été actualisé au cours de l'exercice notamment sur les éléments relatifs à la Responsabilité Sociétale de l'entreprise ;

- la réalisation de missions d'audit : 25 missions ont été réalisées au cours de l'exercice 2010/2011. En complément de l'analyse de la maîtrise des risques opérationnels, ces missions ont notamment pour objectif de s'assurer de la bonne application des principes de contrôle interne du Groupe au sein des filiales.

L'ensemble des axes d'amélioration identifiés ont fait l'objet de plans d'action précis au sein de chaque filiale et du Groupe, validés par la Direction Générale et le Comité d'Audit. Leur mise en œuvre est régulièrement suivie et évaluée par la Direction de l'Audit Interne Groupe.

Les travaux effectués ont permis de renforcer la qualité du contrôle interne ainsi que la maîtrise des risques au sein du Groupe.

Éléments clés des procédures de contrôle interne

Les éléments clés se déclinent de la manière suivante :

La **Charte Pernod Ricard**, mise à jour au cours de l'exercice, précise, notamment dans son Code d'Éthique, les droits et obligations de chaque employé par rapport aux valeurs mises en avant par le Groupe. Celles-ci comprennent, entre autres, le respect des lois et l'intégrité. Cette Charte est remise à chaque employé lors de son embauche et est en permanence disponible en plusieurs langues sur le site Intranet du Groupe.

Une procédure formelle de **Délégation de pouvoir**, émise par le Conseil d'Administration, précise les pouvoirs du Directeur Général, mais aussi des Directeurs Généraux Adjoins en charge des Marques, des Finances, du Réseau de Distribution, des Ressources Humaines et de la Responsabilité Sociétale de l'entreprise ainsi que ceux du Directeur Juridique du Groupe.

La **Charte d'Audit Interne** est destinée à l'ensemble des collaborateurs exerçant une fonction de management et de contrôle. Elle s'attache à définir le référentiel, les missions, les responsabilités, l'organisation et le mode de fonctionnement de l'Audit Interne du Groupe, afin de sensibiliser chaque collaborateur au respect et à l'amélioration du processus de contrôle interne.

Les **Principes de contrôle interne**, énoncés pour chacun des 14 principaux cycles opérationnels identifiés, permettent aux filiales de mettre l'accent sur les procédures de contrôle interne liées aux principaux risques du Groupe.

Le **Questionnaire d'auto-évaluation**, régulièrement actualisé afin notamment d'être en conformité avec le Cadre de référence de l'AMF sur la gestion des risques et le contrôle interne et son guide d'application, s'appuie sur les principes de contrôle interne du Groupe. Il englobe notamment les pratiques de gouvernance d'entreprise, les activités opérationnelles et le support informatique.

Soumis aux principales filiales du Groupe, il permet aux filiales d'apprécier l'adéquation et l'efficacité de leur contrôle interne. Les réponses aux questionnaires sont documentées et revues en détail par les Régions et la Direction de l'Audit Interne Groupe. L'ensemble de ces travaux fait l'objet :

- d'une synthèse par filiale et d'une synthèse Groupe, toutes deux communiquées à la Direction Générale et au Comité d'Audit ;

- d'une lettre d'affirmation par filiale adressée au Président-Directeur Général de leur maison-mère, puis d'une lettre d'affirmation des différentes maisons-mères adressée au Directeur Général de Pernod Ricard. Cette lettre engage les responsables des filiales sur l'adéquation des procédures de contrôle par rapport aux risques identifiés.

La **Politique Qualité, Sécurité, Environnement Pernod Ricard** précise les règles à respecter dans ces domaines. La Direction Industrielle du Groupe est responsable de leur respect. Un rapport annuel est présenté par cette Direction au Comité Exécutif.

Le **contrôle budgétaire** s'articule autour de trois axes que sont le budget annuel (révisé plusieurs fois en cours d'année), le suivi des réalisations dans le cadre des *reportings* mensuels et le plan stratégique (quatre ans). Il repose sur des équipes de contrôle de gestion rattachées à la Direction Financière tant au niveau de la Holding et des Régions que des filiales. Il se décline de la manière suivante :

- le budget fait l'objet d'instructions précises (principes, calendrier) émises par la Holding et communiquées à l'ensemble des filiales. Le budget final est approuvé par la Direction Générale du Groupe ;
- le *reporting* est préparé sur la base de données saisies directement en filiale selon un calendrier précis communiqué en début d'année et conformément au manuel de *reporting* ainsi qu'aux principes comptables émis par la Holding ;
- l'analyse mensuelle des performances dans le cadre des *reportings* est présentée par la Direction Financière, à la Direction Générale, au Comité Exécutif et lors des réunions du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration ;
- un plan stratégique sur quatre ans pour les principales marques du Groupe est établi annuellement selon les mêmes procédures de mise en œuvre que le budget ;
- un outil unique de gestion et de consolidation permet la saisie en direct par chaque filiale de l'ensemble de ses données comptables et financières.

La **gestion centralisée de la trésorerie** est pilotée par la Direction de la Trésorerie rattachée à la Direction Financière du Groupe.

Contrôle juridique et opérationnel de la Holding sur ses filiales

Les filiales sont, pour la plupart, détenues directement ou indirectement à 100 % par la Société Pernod Ricard.

La Holding est représentée directement ou indirectement (par filiale interposée) aux Conseils d'Administration des filiales.

La Charte d'Organisation et les principes de Contrôle Interne du Groupe précisent le cadre d'autonomie des filiales en particulier par rapport à des décisions stratégiques.

Le rôle assigné à la Holding, décrit dans le paragraphe « Un *business model* décentralisé » de la Partie 1 « Présentation du groupe Pernod Ricard » du présent document, constitue un élément important de contrôle des filiales.

Information financière et comptable

Préparation des comptes consolidés du Groupe

Le Groupe, en plus de l'information de gestion précisée ci-avant, élabore les comptes consolidés semestriels et annuels. Ces processus sont gérés par la Direction de la Consolidation rattachée à la Direction Financière du Groupe de la manière suivante :

- diffusion des principes comptables et financiers du Groupe sous la forme d'un manuel de procédures ;
- préparation et transmission par la Direction de la Consolidation des instructions précises aux filiales avant chaque consolidation incluant un calendrier détaillé ;
- consolidation par palier ;
- réalisation des comptes consolidés à partir des informations communiquées permettant de couvrir l'intégralité du périmètre ;
- utilisation d'un outil progiciel unique déployé dans les filiales du Groupe. La maintenance de ce dernier et la formation des utilisateurs sont réalisées par la Direction Financière du Groupe avec l'assistance ponctuelle de consultants externes.

Par ailleurs, les filiales consolidées rédigent une lettre d'affirmation adressée aux Commissaires aux Comptes, et également envoyée à la Holding. Cette lettre engage les directions des filiales consolidées sur l'exactitude et l'exhaustivité de l'information financière transmise à la Holding dans le cadre de la consolidation.

Préparation des comptes sociaux de Pernod Ricard

Pernod Ricard établit des comptes sociaux dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Elle prépare une liasse de consolidation en application des instructions reçues de la Direction Financière.

Paris, le 31 août 2011

Patrick Ricard

Président du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires aux Comptes

2

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Pernod Ricard

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Pernod Ricard et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de Gouvernement d'Entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 16 septembre 2011

Les Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés
Marc de Villartay

Mazars
Isabelle Sapet Loïc Wallaert

3

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

Un engagement concret et fédérateur	40	Engagement Sociétal	65
Une démarche historique ancrée dans la culture du Groupe	40	Implication dans la Société	65
La mise en forme d'une gouvernance appropriée	41	Pour une consommation responsable	67
Formation des collaborateurs à la RSE	41	La loyauté des pratiques du Groupe	68
		L'implication de tous les partenaires du Groupe dans ses engagements RSE	69
Ressources Humaines	43	Rapport d'examen des Commissaires aux comptes sur certains indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux	71
Enjeux et politique	43	Nature et étendue des travaux	71
Le <i>reporting</i> social du Groupe	43	Commentaires sur les procédures	71
Note méthodologique des indicateurs sociaux	49	Conclusion	71
Les Droits de l'Homme	49		
Gestion de l'environnement	51		
Enjeux et politique	51		
Management environnemental	52		
Promouvoir une agriculture durable	53		
Préserver et économiser les ressources en eau	55		
Réduire la consommation d'énergie	56		
Diminuer l'empreinte carbone des activités	58		
Réduire l'impact des déchets et des emballages	60		
Tableau récapitulatif des résultats environnementaux	63		

Un engagement concret et fédérateur

Depuis son origine, Pernod Ricard est engagé dans une politique de responsabilité sociale et environnementale conçue dans une optique de développement à long terme. Le Groupe concentre son action autour de cinq priorités : le développement de ses collaborateurs, la consommation responsable, la maîtrise de ses impacts environnementaux, la promotion de l'entrepreneuriat et le déploiement d'initiatives culturelles et de solidarité sociale.

Cet engagement est illustré par l'adhésion du Groupe au Pacte mondial des Nations unies (Global Compact) depuis 2003 et au CEO Water Mandate (Mandat des chefs d'entreprise pour l'eau).

La Société communique sur ces principes et considère, selon les termes du Directeur Général de Pernod Ricard, Pierre Pringuet, que « l'adhésion collective aux valeurs du Groupe ⁽¹⁾ et à ses principes d'organisation ⁽²⁾ constitue un réel avantage compétitif ».

3

Une démarche historique ancrée dans la culture du Groupe

Pour Pernod Ricard, la Responsabilité Sociétale consiste à concilier efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement dans une logique d'amélioration continue. Elle contribue au Développement Durable. Souvent précurseur dans ses actions, le Groupe a grandi dans le respect des Hommes et des cultures et a toujours inscrit sa vision dans la durée.

Historiquement, la culture d'entreprise de Pernod Ricard a été empreinte d'un niveau élevé de Responsabilité Sociétale (RSE) :

- actionnariat salarié chez Ricard depuis 1938 ;
- création de l'Institut Océanographique par Paul Ricard en 1966 ;
- création de l'Institut de Recherches Scientifiques sur les Boissons (IREB) en 1971 ;
- fondation de Pernod Ricard en 1975, tout en préservant la personnalité spécifique de Pernod et de Ricard ;
- création du Centre de Recherche Pernod Ricard en 1975, dans le but de développer en France une production locale d'arômes anisés, basée sur la culture du fenouil ;
- en 1981, co-développement par l'Institut Océanographique Paul Ricard et Elf Aquitaine de l'Inipol EAP 22 : un produit accélérant le processus naturel de dégradation des hydrocarbures en mer et ayant largement contribué à la dépollution des côtes de l'Alaska en 1989, après l'accident de l'Exxon Valdez ;
- mise en place de l'expression collective et directe des salariés en 1982 ;
- premier « Colloque Environnement » sur l'île des Embiez en 1987, organisé par l'Institut Océanographique ;

(1) *Esprit d'entreprise, confiance mutuelle, sens de l'éthique.*

(2) *Décentralisation et convivialité.*

- création de l'association d'Entreprise et Prévention (E&P) en 1990 :

Pernod Ricard est le co-fondateur en 1990 de l'association « Entreprise et Prévention », qui rassemble aujourd'hui les principaux producteurs français de vins, de bières et de spiritueux.

Cette association est désormais responsable de l'auto-régulation publicitaire, en partenariat avec l'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité).

E&P communique avec les pouvoirs publics sur les thématiques liées à l'alcool et propose des programmes de prévention sur la consommation inappropriée ou excessive d'alcool ;

- membre fondateur en 1990 de l'EFRD (*European Forum for Responsible Drinking* ; anciennement *Amsterdam Group*) qui fait la promotion de la consommation responsable et encourage les entreprises du secteur à adopter des standards d'auto-régulation sur les communications commerciales ;
- remise du Grand Prix de l'Académie des Sciences en 1995 au Directeur de la Recherche de l'Institut Océanographique Paul Ricard, Yvan Martin ;
- depuis 1997, soutien au Centre Georges Pompidou au travers d'un partenariat culturel ;
- chaque année depuis 1999, attribution du Prix Fondation d'Entreprise Ricard à un jeune artiste remarqué sur la scène artistique française ;
- signataire de la Charte du « Pacte Mondial » depuis 2003 ;
- diffusion en 17 langues depuis 2003 d'une charte éthique ;
- politique intégrée « Qualité-Sécurité-Environnement » (QSE), depuis 2004 ;
- membre de l'ICAP (*International Center for Alcohol Policies*) depuis 2005 ;
- intégration à l'indice d'analyse extra-financière FTSE4Good en 2005 ;
- contribution financière, à partir de 2005, au programme sur cinq ans de construction de citernes d'eau sur l'île de la Tortue, à Haïti ;
- Charte du Développement Durable depuis 2006, avec des engagements concrets vis-à-vis des actionnaires, des collaborateurs, des consommateurs, de l'environnement, des fournisseurs et des partenaires ;
- mise en place du pictogramme pour la prévention de la consommation d'alcool par les femmes enceintes en 2006 dans l'ensemble des pays européens ;
- adoption d'un Code sur les communications commerciales en 2007 ;
- participation au Grenelle de l'Environnement en 2007 et 2008 ;
- en 2009, certification ISO 14001 et ISO 9001 de plus de 80 % des sites de production industrielle, correspondant à 90 % des volumes produits ;
- nouvelle plateforme RSE pour Pernod Ricard depuis 2010 ;
- au printemps 2011, formation RSE proposée aux 18 226 collaborateurs du Groupe.

La mise en forme d'une gouvernance appropriée

Pernod Ricard est un Groupe décentralisé, dont la structure lui confère une force unique pour la conduite de ses affaires dans le monde entier. Grâce à la décentralisation, les filiales sont en grande partie responsables de leurs activités.

En interne, l'exercice 2009/2010, après dix années de croissance externe a vu le lancement d'un projet d'envergure nommé « *Agility* » destiné à actualiser le modèle d'entreprise et ainsi améliorer la performance du Groupe.

La Direction du Groupe a décidé que la Responsabilité Sociétale de l'entreprise serait l'un des six axes de cette démarche interne.

Des entretiens ont été menés en interne et en externe (y compris avec les principales parties prenantes) afin de proposer des recommandations ayant trait à la politique RSE de Pernod Ricard.

Suite à ces recommandations, le Comité Exécutif du Groupe a décidé :

- **de se doter d'une organisation de haut niveau dédiée à la RSE :**
 - responsabilités du Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines du Groupe élargies à la Responsabilité Sociétale de l'entreprise,
 - création d'un Comité Consultatif au niveau du Groupe, dédié à la RSE, rassemblant des collaborateurs issus de toutes les zones géographiques et de toutes les fonctions. Ses missions principales sont de faciliter la mise en œuvre de la RSE, de venir en appui aux filiales et de faire des analyses et des recommandations sur les enjeux stratégiques RSE,
 - création d'un réseau de *leaders* RSE, constitué de collaborateurs provenant de 70 pays, qui travaillent sous la direction de leur filiale et dont la mission est la mise en œuvre de la stratégie RSE dans leur filiale ;
- **d'établir une plateforme stratégique dédiée à la RSE, basée sur trois piliers :**
 - les initiatives RSE doivent être en lien avec les activités du Groupe,
 - elles doivent être enracinées dans la culture et l'identité du Groupe,
 - elles doivent impliquer l'ensemble des collaborateurs.

Cette plateforme comprend une condition préalable et quatre priorités :

- **une condition préalable :**
 - des piliers RSE considérés comme préalables à notre politique RSE : respect de nos collaborateurs, de nos actionnaires, de nos partenaires, de nos communautés locales ;
- **deux priorités majeures :**
 - consommation responsable : Pernod Ricard entend notamment se montrer exemplaire sur les questions de l'alcool au volant et de la pédagogie,
 - environnement : afin de limiter son impact sur l'environnement, le Groupe a défini cinq points à aborder que sont la gestion de

l'environnement, l'agriculture durable, les consommations d'eau, les consommations d'énergie/émissions de CO₂ et les emballages ;

- **deux priorités facultatives :**
 - initiatives culturelles ;
 - actions de promotion de l'entrepreneuriat.

Cette plateforme a été déployée grâce à des formations prodiguées aux *leaders* RSE, qui à leur tour ont formé les collaborateurs du Groupe. En mai 2011, plus de 15 000 collaborateurs avaient déjà bénéficié de cette formation RSE.

Une formation RSE *e-learning* a également été lancée au printemps 2011. En mai 2011, plus de 8 000 collaborateurs ont suivi cette session en ligne.

Formation des collaborateurs à la RSE

Pour permettre une appropriation de la plateforme par l'ensemble des collaborateurs et une adaptation selon les spécificités locales, un processus de formation a été initié : des formations RSE en cascade ont été organisées et un *e-learning* a été lancé (sur le périmètre Groupe).

Le module de formation décrit les concepts de Développement Durable et de RSE, explique les enjeux RSE pour Pernod Ricard, développe en détail chaque axe de la stratégie RSE et incite les collaborateurs à s'engager.

À travers le processus de formation RSE en cascade, 15 031 ☐ collaborateurs ont été formés à la RSE en présentiel lors de l'année fiscale 2010/2011. Le retour des collaborateurs quant à ces formations est très positif.

Ces formations ont été réalisées en trois étapes :

- la première étape consiste en la formation des *leaders* RSE, elle a été réalisée par le Groupe (58 *leaders* RSE formés) : cinq réunions régionales à destination des *leaders* RSE ont ainsi été organisées entre décembre 2010 et janvier 2011, à Hong Kong, Miami, Vienne et Paris (2 réunions) ;
- les *leaders* RSE ont ensuite formé les Managers en février/mars 2011 ;
- ces derniers ont eux-mêmes formé leurs équipes en mars/avril 2011.

Chaque formation a fait l'objet d'un *reporting* interne du nombre de Managers et de collaborateurs formés par l'animateur.

Afin de valider et d'approfondir les acquis des collaborateurs sur la RSE, un module *e-learning* d'environ 40 minutes a été lancé le 26 avril 2011. Il s'agit d'une formation à la RSE en ligne (en anglais, chinois, français et espagnol), réalisée de manière volontaire. Deux types de formation de ce type existent : une formation « *Group* » où plusieurs personnes participent à la formation sur un même poste (utilisée notamment sur les sites de production) et une formation « *stand-alone* » où une personne seule réalise la formation.

Du 26 avril au 30 juin 2011, 8 333 ☐ collaborateurs ont suivi la formation proposée par ce module.

☐ Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

Un engagement concret et fédérateur

La gouvernance RSE

Pernod Ricard place la RSE au cœur de sa vision et de ses valeurs (esprit d'entreprise, confiance mutuelle et sens de l'éthique), résumées par sa signature « Créateurs de convivialité ». Ses 18 226 employés sont des Ambassadeurs et des Acteurs de sa politique RSE.

La démarche et la performance de Pernod Ricard ont été reconnues et récompensées notamment par les labels FTSE4Good et Ethibel Excellence Investment.

Le Conseil d'Administration, dont la composition et les fonctions sont mentionnées dans la Partie 2 « Gouvernement d'Entreprise et Contrôle Interne », a décidé en date du 16 février 2011 la création d'un Code et d'un Comité de Déontologie prévenant le délit d'initié.

Le Comité d'Audit, dont la composition et les missions sont également définies dans la Partie 2 « Gouvernement d'Entreprise et Contrôle Interne », joue un rôle étendu dans la supervision du Contrôle Interne et externe.

Les risques opérationnels et RSE sont couverts par le système d'audit et de Contrôle Interne de la Société.

Ce système couvre les risques financiers, opérationnels et juridiques, ainsi que les risques RSE.

L'environnement est un élément de la gestion des risques de la Société.

Les normes internes QSE constituent un référentiel clé des procédures de Contrôle Interne.

Par ailleurs, afin d'améliorer la transparence et la fiabilité des données sociales, environnementales et sociétales communiquées, le Groupe s'est engagé dans une démarche progressive de vérification par ses Commissaires aux Comptes Deloitte et Mazars de ses indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux. Le rapport d'examen des Commissaires aux Comptes a été publié pour la première fois pour l'exercice 2009/2010.

Référentiels externes

Les principales normes internationales appliquées par le Groupe sont les suivantes : ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement), ISO 22000 (Sécurité Sanitaire des Produits), ISO 26000 (RSE) et OHSAS 18001 (Santé et Sécurité au Travail).

Le Groupe applique les recommandations de la GRI (*Global Reporting Initiative*) pour la mise en œuvre et le suivi de ses indicateurs.

Ressources Humaines

Enjeux et politique

Culture du leadership

La culture du *leadership*, inhérente aux valeurs et à l'histoire de Pernod Ricard, est le moteur de sa performance. Afin d'en accélérer la promotion, le Groupe s'est attaché, en 2010, à créer et déployer des outils et processus communs à l'ensemble de ses filiales.

Performance collective et individuelle

Directement héritée de son modèle économique fondé sur la décentralisation, la culture de Pernod Ricard est incarnée par trois valeurs, l'esprit d'entreprise, la confiance mutuelle et le sens de l'éthique, partagées par l'ensemble des 18 226 collaborateurs. Au quotidien, elle s'accompagne d'une attitude collective, génératrice d'engagement : la convivialité et l'esprit d'équipe, qui se traduisent par une simplicité dans les échanges et la reconnaissance des succès.

Des outils et processus RH ambitieux

La culture de Pernod Ricard est le levier de sa créativité et de son innovation permanente. Le Groupe en a formalisé les grands principes, en termes d'organisation du travail, d'attitude, de *leadership* et de développement des talents, dans la Charte actualisée début 2011 et diffusée à tous les collaborateurs. Pour soutenir et optimiser ce modèle performant, des processus et outils de gestion des Ressources Humaines efficaces, communs à l'ensemble du Groupe, ont été élaborés, issus des travaux menés en concertation avec l'ensemble des filiales. Ces changements majeurs ont été accompagnés de la refonte de l'intranet dédié à la communauté RH, pour faciliter le déploiement de ces méthodes et pratiques au sein du Groupe.

Trois chantiers clés pour préparer l'avenir

La gestion des talents, la promotion de la diversité et de la mobilité sont essentielles au développement de Pernod Ricard. Trois chantiers RH ont donc été initiés, visant à impulser une politique performante, motivante et homogène à l'ensemble du Groupe.

- Le « **Job banding** » consiste à mettre en place une méthodologie objective de qualification des postes, s'attachant à classer les postes clés du Groupe et à dimensionner leur niveau de responsabilité. Ce travail permet de fournir un cadre unique de mesure de la contribution d'un poste au sein de l'organisation, en identifiant les passerelles naturelles de progression au sein du Groupe.
- Le chantier « **Leadership & Performance** » comprend à la fois un référentiel de compétences et de comportements associés, visant à définir le modèle de leadership attendu au sein du Groupe, et un outil commun d'évaluation de la performance.

- Enfin, « **Diversity & Talent Management** » déploie les outils d'une gestion dynamique des parcours et des talents à l'échelle du Groupe par le biais de différents processus : la gestion de *pools* de talents, la revue de développement des potentiels, les comités de carrière, les cycles de formation, par exemple.

Dialogue social

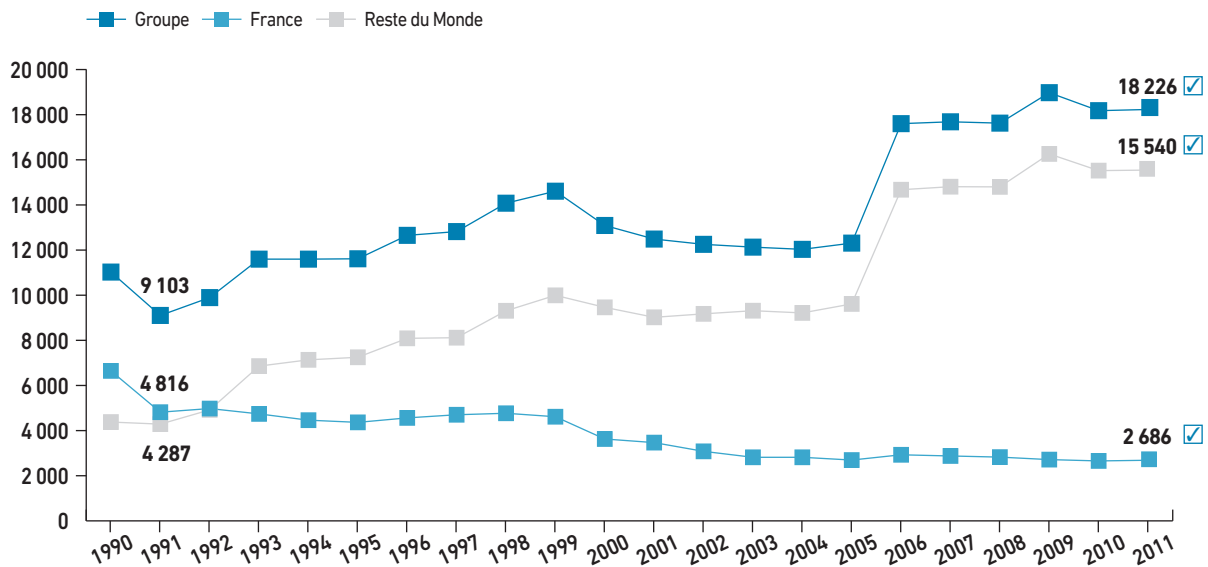
L'entreprise a une grande tradition de dialogue social et promeut le respect de la liberté d'association, convaincue de l'importance de proposer un environnement professionnel qui prend en compte les conditions de travail. La société consacre un pan de son *reporting* social Groupe au recensement de la qualité du dialogue social. Par ailleurs, la Charte sur le Développement Durable mentionne clairement que l'un des objectifs du Groupe est de garantir la liberté d'association.

Le Groupe, dont plus de 50 % des effectifs sont basés en Europe, a particulièrement ciblé ses actions auprès des syndicats européens, au travers du Comité Européen (CEPR), qui rassemble des représentants de chaque filiale implantée en Europe dont l'effectif est supérieur à 75 employés. L'an dernier, le Groupe a modifié son accord pour permettre à un plus grand nombre de petits pays d'être représentés au sein de cette organisation. Le dernier renouvellement du CEPR a permis l'élection d'un Comité Restreint, qui pourra réagir, de sa propre initiative, à toute mesure sociale susceptible d'être prise en Europe, impliquant deux pays européens ou plus dans lesquels des équipes de Pernod Ricard sont implantées. De plus, chaque collaborateur européen du Groupe se voit remettre chaque année une brochure qui résume le contenu de la réunion annuelle qui se tient sur trois jours. Ce programme comprend une formation spécifique, proposée à l'ensemble des représentants syndicaux.

Le reporting social du Groupe

Le *reporting* social du Groupe, élaboré chaque année grâce aux contributions des filiales, apporte un éclairage sur le profil social de Pernod Ricard. Afin d'améliorer la transparence et la fiabilité des données sociales communiquées, le Groupe fait procéder depuis 2010 à la vérification de ses données, par ses Commissaires aux Comptes. Cette année en complément des données portant sur les effectifs (globaux, CDD, CDI), la répartition hommes/femmes et le turnover volontaire, deux types d'indicateurs additionnels ont été vérifiés : effectifs moyens par zone géographique et les mouvements du personnel. Les données vérifiées figurant dans ce rapport sont identifiées avec le symbole suivant : ☐. Leur rapport d'examen, détaillant les travaux effectués ainsi que leurs commentaires et conclusions, figure en page 71.

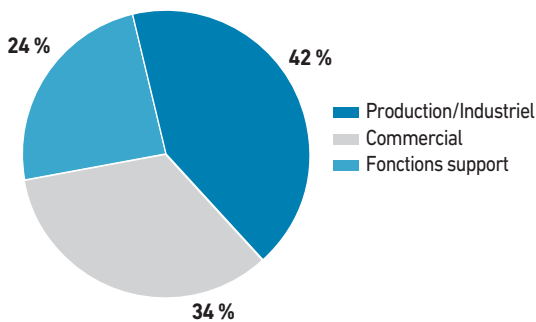
Évolution des effectifs dans le monde au 30 juin



Cette photographie de fin d'exercice fait apparaître une stabilité des effectifs entre 2009/2010 et 2010/2011, reflet d'une stratégie sociale de préservation des emplois, malgré un contexte économique mondial incertain.

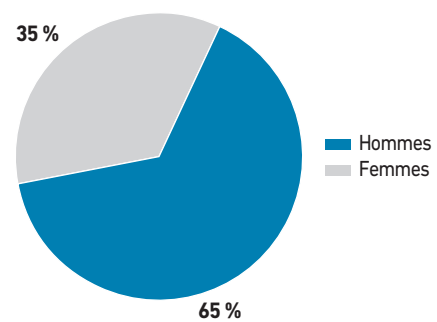
La population du Groupe a doublé entre 1991 et 2011, symbolisant à travers l'évolution de ses Ressources Humaines, les ambitions mondiales du Groupe et la pertinence de son modèle économique.

Répartition des effectifs moyens par secteur d'activité



La répartition des effectifs par grand secteur d'activité permet de constater que 42 % évoluent en secteur industriel (sites d'embouteillage, centres logistiques, stockage à vieillissement, activités viticoles, achats, *supply chain*, QSE), 34 % dans la fonction commerciale et 24 % sur les fonctions support. À noter la croissance de la part des fonctions commerciales, qui représentent 34 % en 2010/2011 contre 30 % en 2008/2009. Les fonctions support restent stables dans le temps et les activités industrielles couvrent 42 % des métiers exercés dans le Groupe contre 47 % en 2008/2009.

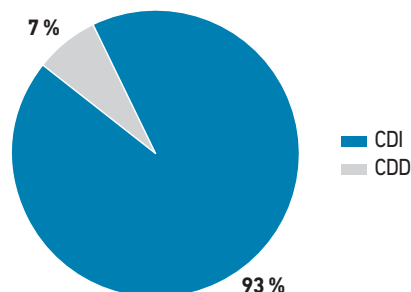
Répartition des effectifs au 30 juin 2011 par sexe



La part des femmes dans le Groupe représente le tiers de l'effectif Pernod Ricard (6 290 collaboratrices). En 2010/2011, la part des recrutements externes féminins a été proche de 40 % contre 42 % sur la période précédente.

☑ Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

Répartition des effectifs au 30 juin 2011 par type de contrat



Le Groupe tend à privilégier les contrats à durée indéterminée ainsi que la mobilité interne, témoignant de sa volonté de s'engager durablement avec ses collaborateurs et de leur garantir une situation fiable.

La part des CDD est stable par rapport à l'exercice précédent.

En France, les CDD représentent 5 % des contrats de travail contre 11 % sur la zone Pacifique, essentiellement dus au fort recours aux emplois saisonniers dans le secteur viticole.

Effectifs moyens par zone géographique

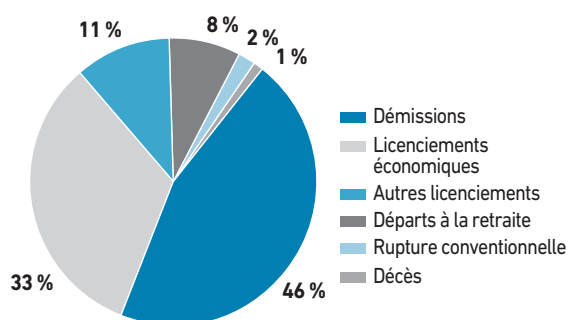
GROUPE	2008/2009		2009/2010		2010/2011 <input checked="" type="checkbox"/>	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
GROUPE	18 917	100 %	18 453	100 %	17 926	100 %
Europe	10 512	56 %	10 046	54 %	9 263	52 %
Dont France	2 792	15 %	2 657	14 %	2 616	15 %
Dont Europe hors France	7 720	41 %	7 389	40 %	6 647	37 %
Amériques	4 368	23 %	4 144	23 % ⁽¹⁾	4 129	23 %
Asie - Pacifique	4 037	21 %	4 263	23 % ⁽¹⁾	4 534	25 %

(1) Les pourcentages ont été corrigés suite à un problème de calcul rencontré au titre de l'exercice 2009/2010.

Le Groupe est présent à l'international au travers de filiales implantées dans près de 70 pays (52 % des collaborateurs étant situés en Europe, 23 % aux Amériques et 25 % dans la zone Asie-Pacifique). Cette diversité contribue à la performance du Groupe et reflète sa capacité à intégrer des collaborateurs de cultures différentes. Les effectifs basés en France, berceau de Pernod Ricard, représentent 15 % de l'ensemble des effectifs du Groupe.

La baisse de l'effectif moyen en Europe est principalement liée à la cession d'activités en Espagne et en Scandinavie ainsi qu'au reclassement de l'effectif de Domecq Bodegas chez Premium Wine Brands (Pacifique).

Mouvements du personnel



Il y a eu globalement moins de sorties d'effectifs du Groupe que l'année dernière et la balance entre les arrivées (2 528 , dont 556 mouvements internes) et les sorties (1 996) est équilibrée. Les démissions constituent le premier motif de départ du Groupe (46 % des départs). La part des licenciements pour motif économique est passée de 43 % en 2009/2010 à 33 % en 2010/2011 : un contexte économique plus serein et des cessions d'actifs moins nombreuses qu'en 2009/2010 ont contribué à stabiliser les structures en place au sein du Groupe.

Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

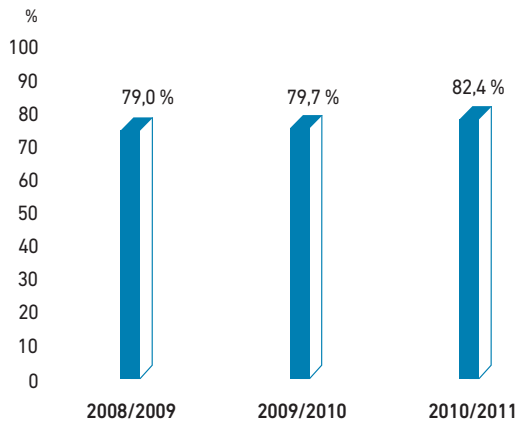
Rotation du personnel

	Démissions	Effectif annuel moyen en CDI	Taux de départ volontaire
Managers	171	3 728	4,6 %
Non-Managers	746	13 164	5,7 %
TOTAL	917	16 892	5,4 % <input checked="" type="checkbox"/>

917 démissions ont été enregistrées sur l'exercice, contre 742 l'année dernière. Le taux de départs volontaires est ainsi en hausse de 1,1 % et passe de 4,3 % en 2009/2010 à 5,4 % en 2010/2011. Il est au même niveau qu'en 2008/2009, reflétant la capacité de Pernod Ricard à fidéliser ses collaborateurs.

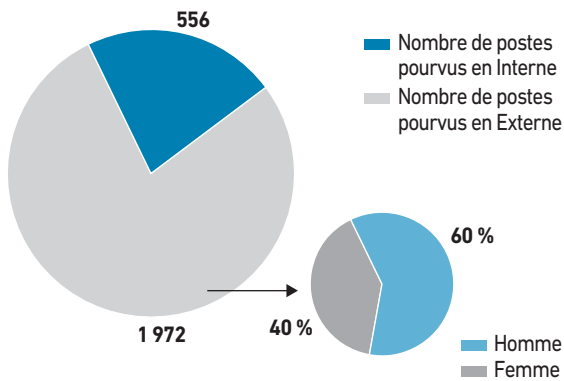
Recrutement et entretien annuel

Évolution du taux d'entretiens annuels



Pernod Ricard progresse dans l'évaluation de la performance de ses collaborateurs et dans le recueil de leurs souhaits de développement, atteignant un taux de rencontres annuelles Manager/collaborateur de 82,4 % en 2010/2011.

Répartition des postes pourvus sur l'exercice 2010/2011



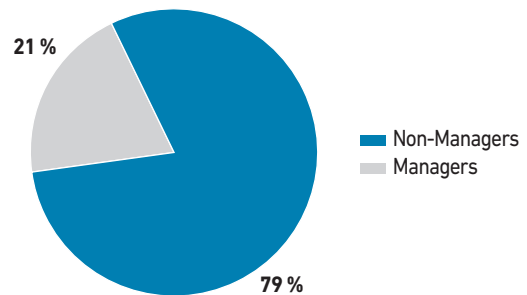
556 postes ont été pourvus via des candidatures internes (soit 22 % des entrées en CDI enregistrées sur la période). 98 mouvements internationaux (d'un pays à un autre) ont été enregistrés sur la période au sein de la population des expatriés.

Âge et ancienneté moyenne

L'ancienneté moyenne des collaborateurs dans le Groupe est de 10,2 ans.

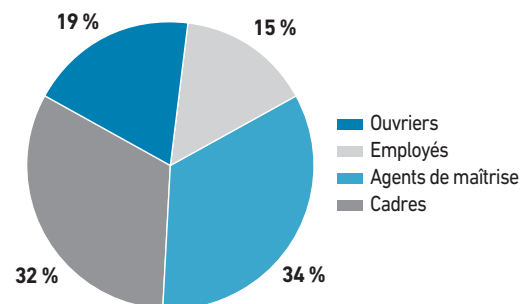
L'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 40,6 ans.

Répartition des effectifs moyens du Groupe par catégorie



À l'échelle mondiale, 21 % des effectifs jouent un rôle de Manager (définition interne).

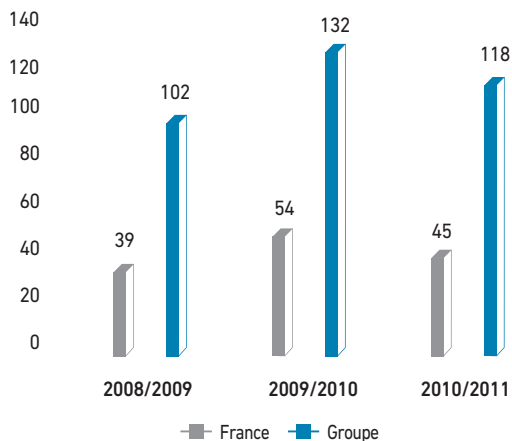
Répartition des effectifs moyens en France par catégorie



Sur les 2 616 collaborateurs (effectifs moyens) en France, 68 % d'entre eux sont ouvriers, employés ou agents de maîtrise.

Accords d'Entreprise

Évolution du nombre d'Accords d'Entreprise signés



Avec près de 120 accords signés avec ses différents partenaires sociaux dans le Monde au cours du dernier exercice, le Groupe favorise l'enrichissement du dialogue social. Ainsi, en France, 45 Accords d'Entreprise ont été signés par les filiales du Groupe en 2010/2011.

Au total, 72 % des entités du Groupe bénéficient d'une structure de représentation du personnel.

La négociation collective porte essentiellement sur la rémunération, le temps de travail, la participation aux bénéfices, la gestion du stress, l'emploi des seniors, l'égalité hommes/femmes en France.

Un baromètre social à l'échelle mondiale

Pour mesurer l'engagement de ses collaborateurs, Pernod Ricard a lancé en juin 2011 une vaste enquête d'opinion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe (disponible en 34 langues, en version électronique ou papier). Objectif : recueillir l'opinion de chacun sur des sujets clés comme l'environnement et les relations de travail, la culture d'entreprise, la communication, le sentiment d'appartenance... 80 % des collaborateurs ont pris le temps d'y répondre. Elle donnera lieu, après analyse des 13 thèmes abordés, à des plans d'action ciblés et sera reconduite tous les deux ans.

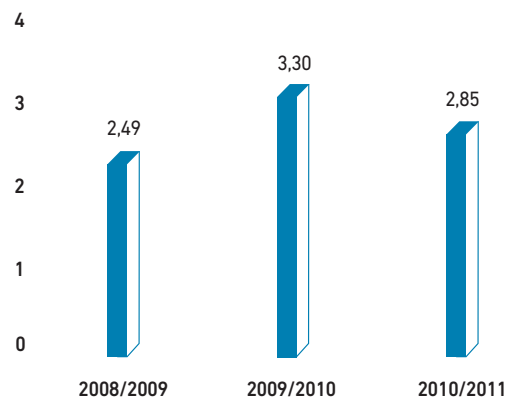
Étant donné que le Groupe n'a pas mis en œuvre de plan de licenciement de grande envergure ces dernières années, il n'existe actuellement aucune politique applicable dans le monde entier au sein du Groupe. Cependant, au cours des précédentes acquisitions, qui ont eu pour conséquence le lancement de plans de restructuration, le Groupe a établi une liste de principes que les filiales se doivent de respecter. Les principes généraux de gestion exprimés dans la Charte du Développement Durable imposent aux filiales d'agir de manière responsable, afin de respecter les droits sociaux du pays et de limiter les licenciements au strict nécessaire.

Les représentants locaux du personnel sont impliqués par la Direction Générale dès l'instant où une restructuration est décidée et sont informés en priorité de l'avancée des projets. En Europe, les représentants siégeant au comité restreint du CEE sont également tenus au courant par l'équipe de Direction Générale du Groupe.

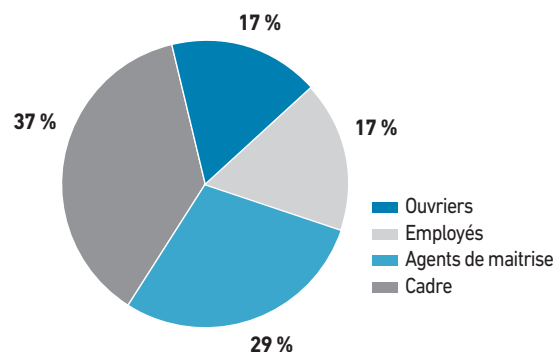
Formation

Évolution de l'investissement formation en France

(en pourcentage de la masse salariale)



Répartition des heures de formation en France par catégorie socio-professionnelle



Les investissements de formation en France sont en recul de 14 % par rapport à fin 2010 mais restent supérieurs à 2009, ce qui s'explique essentiellement par la mobilisation de nombreux collaborateurs sur le projet Agility. Toutefois, avec 39 993 heures de formation dispensées en 2010/2011, l'investissement de formation en France reste supérieur à la moyenne de celui du Groupe (2,53 %).

L'objectif des programmes de formation est d'adapter les compétences des collaborateurs aux besoins de leur poste actuel et de les préparer à leur prochaine mission. Pernod Ricard a développé des séminaires visant à développer les compétences de ses collaborateurs. Ces programmes couvrent des sujets tels que le développement des compétences managériales et métiers, dans les domaines marketing, finance, commercial, industriel, communication, RSE, juridique.

Le Groupe s'appuie également sur son Centre de Formation interne et propose une large gamme de formations, ouvertes à tous les cadres dans le monde entier (22 programmes, 61 sessions prodiguées en français, en anglais et en espagnol, qui ont concerné 536 personnes en 2010/2011). Un partenariat dédié aux cadres supérieurs est également en place avec l'INSEAD depuis 2007.

Pour soutenir le développement de ses talents et former ses futurs leaders tout en encourageant la diversité, le Groupe a créé la « *Pernod Ricard University* ». Sa vocation sera d'accompagner, via des formations conduites sur le long terme, les collaborateurs tout au long de leur carrière professionnelle. Actuellement en cours d'élaboration, les premières sessions seront ouvertes à partir de juin 2012.

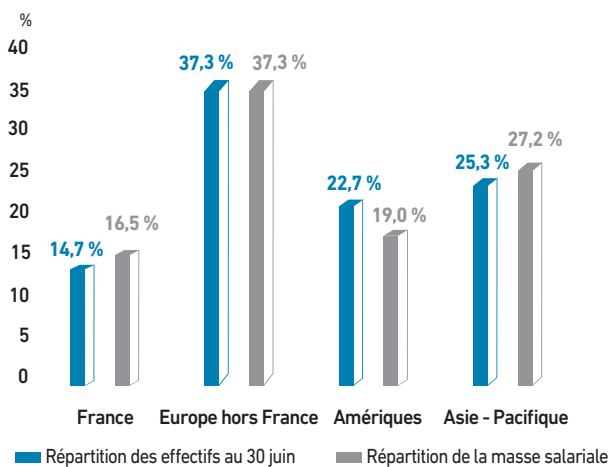
Reconnaître et faire évoluer les potentiels

Parcours d'intégration, entretien annuel de développement et d'évaluation de la performance, sessions de formation... les processus RH en vigueur chez Pernod Ricard favorisent le développement personnel et professionnel des collaborateurs. Cette année, le Groupe a souhaité aller plus loin en mettant en œuvre un système de promotion des talents baptisé « *iLead* ». Commun à l'ensemble du Groupe, il est basé sur un modèle de *leadership* défini par un référentiel de compétences clés et formalisé par un outil d'évaluation des talents. Complété par la revue des cadres et les plans de succession concernant les postes clés du Groupe, cet outil constitue un dispositif essentiel pour repérer et sélectionner les potentiels.

3

Masse salariale et effectifs par zone géographique

Répartition des effectifs au 30 juin et de la masse salariale par zone géographique pour la période de référence 2010/2011



Accidents du travail et absentéisme

Pernod Ricard s'est officiellement engagé sur les questions d'hygiène et de sécurité dans sa Charte du Développement Durable. Cet engagement s'applique à l'ensemble du Groupe et bénéficie du soutien de la Direction.

L'entreprise s'est dotée de moyens pour traiter ces questions, notamment un système certifié de gestion de l'hygiène et de la sécurité : programmes de formation/sensibilisation, suivi interne, Audits Internes H&S, certification OHSAS 18001 et programme sur la sécurité routière.

Pernod Ricard a lancé un programme de formation en ligne sur les questions de sécurité, proposé aux nouveaux arrivants, qui reçoivent un certificat de participation au programme. Pernod Ricard surveille le taux de fréquence et le degré de gravité des accidents dans l'ensemble de l'entreprise. L'hygiène et la sécurité sont évaluées en tant qu'éléments couverts par l'Audit Interne. La plupart des sites de production du Groupe sont certifiés OHSAS 18001.

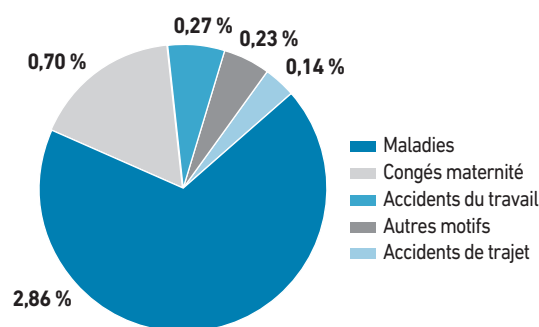
Accidents du travail dans le Groupe

	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
Nombre d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail	398	333	278
Taux de fréquence	12	10	9
Taux de gravité	0,25	0,18	0,19

Absentéisme dans le Groupe

	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
Taux d'absentéisme	3,09 %	3,51 %	3,27 %

Répartition des motifs d'absentéisme en France sur la période 2010/2011 (en pourcentage)



Note méthodologique des indicateurs sociaux

Outils utilisés

Le progiciel de consolidation financière Hypérion Financial Management (HFM) a été utilisé pour collecter et traiter les données sociales de l'exercice 2010/2011 remontées par les entités locales. Le contrôle s'effectue en combinant le progiciel HFM à l'outil de restitution des données Smart View, éditeur de requêtes.

Les analyses sociales du présent rapport concernent l'ensemble des entités du Groupe ayant recensé des effectifs sur la période considérée.

Dès lors qu'une société entre dans le périmètre du Groupe dans la période considérée, ses données sociales sont intégrées à la hauteur de 100 %, quel que soit le pourcentage de détention de capital par Pernod Ricard.

Périmètre de restitution des données

Les données sociales et leurs niveaux de détail ont été exprimés sur un périmètre qui a été légèrement modifié par rapport à celui de 2010 :

- l'entité Domecq Bodegas, anciennement rattachée à Pernod Ricard Europe, a été déplacée dans le cluster Premium Wines Brand (Pernod Ricard Pacific) ;
- les entités Wyborowa SA et V&S Luksusowa Zielona Góra SA, anciennement rattachées à PR Polska, ont été déplacées dans le cluster The ABSOLUT Company.

Les indicateurs sont majoritairement renseignés pour un périmètre mondial. Toutefois, pour certains d'entre eux, difficilement reconnus de façon uniforme à l'échelle mondiale, il a été préféré une analyse distincte sur deux périmètres : France et Monde.

Cette méthodologie, bien que permettant une déclinaison des données par zone géographique, présente des limites du fait de l'absence de définition reconnue au niveau local ou international de certains indicateurs (catégories socioprofessionnelles, performance sociale).

Méthodes de consolidation des indicateurs

Après avoir été saisies par les entités, les données sont collectées au niveau Cluster puis au niveau Région pour être ensuite transmises à la Holding. À chaque palier, les données font l'objet d'un traitement et d'une consolidation suivant une procédure et des critères clairement définis. Chaque entité collectant et intégrant ses données est responsable des indicateurs fournis et certifie ses données ainsi que leur contrôle. Une fois l'ensemble des données collectées, la Holding effectue un contrôle global des données et garantit ainsi l'exactitude et la cohérence de l'ensemble.

Pour fiabiliser le processus de *reporting*, un glossaire est réactualisé chaque année incluant des définitions précises de chaque indicateur illustrées par des cas concrets. Un guide utilisateur de l'outil est aussi mis à disposition des contributeurs. Des contrôles de cohérence automatiques existent également depuis 2010.

Engagé dans un processus d'amélioration continue sur la collecte et l'analyse de ses données sociales, le groupe Pernod Ricard fait évoluer progressivement ce travail pour adapter l'outil, son glossaire et son guide utilisateur en fonction des besoins et des évolutions du Groupe.

L'ensemble des données sociales est consolidé par agrégation.

Précisions complémentaires

La catégorisation socioprofessionnelle est une notion purement française et difficile à appréhender pour les entités du groupe Pernod Ricard implantées dans d'autres pays. Dans un souci de fiabilité accrue des données, le Groupe a renforcé cette notion en conservant les quatre catégories pour le périmètre France et en allouant deux catégories pour le périmètre Monde : Managers et non-Managers. La définition de ces catégories a été explicitement communiquée aux entités du Groupe mais est encore appropriée de façon inégale.

Les sorties sont calculées sur la base des effectifs CDI.

Les effectifs moyens sont calculés en termes d'équivalent temps plein.

Les collaborateurs de Pernod Ricard China sont comptabilisés dans les effectifs en CDI (708 au 30 juin 2011). Même si les contrats de travail chinois comportent une durée légale et ne sont transformés en CDI qu'après plusieurs années, le groupe Pernod Ricard considère ces personnels comme des effectifs CDI compte tenu des spécificités de la législation sociale de la Chine.

Les Droits de l'Homme

Le Groupe apporte son soutien au Pacte Mondial des Nations unies depuis 2003. Ces dix principes, y compris ceux liés aux Droits de l'Homme (les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence et à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des Droits de l'Homme), sont à la disposition des collaborateurs à tout moment, dans le monde entier, sur le site intranet du Groupe.

Respect des Droits de l'Homme et prévention de leur violation

La Charte Interne de Pernod Ricard fait mention de l'obligation pour les collaborateurs de respecter la loi, y compris les principes fondamentaux comme le respect des Droits de l'Homme. De plus, notre politique a été reprise dans une Charte du Développement Durable. Ces deux documents sont disponibles sur notre site Internet mondial (www.pernod-ricard.com).

De par son organisation décentralisée, Pernod Ricard laisse à ses filiales la responsabilité d'appréhender, de respecter et de promouvoir localement le contenu de nos Chartes. Cependant, des services sont chargés, au niveau du Groupe, d'évaluer régulièrement ces principes (au travers d'audits internes et du soutien apporté aux initiatives locales liées au développement et à l'évaluation de l'implication de l'entreprise envers des pratiques éthiques).

Les visites de marché effectuées par les équipes internes d'audits transversaux comprennent des éléments d'évaluation sociale, qui permettent d'appréhender la question des Droits de l'Homme. Le comité de gestion étant chargé du respect de la loi, nos audits internes peuvent se concentrer sur des sujets plus spécifiques.

L'évaluation des Directeurs Généraux comprend des aspects aussi bien sociaux que de performance économique, et nous estimons donc que l'ensemble des activités est couvert, même si les objectifs peuvent varier d'une filiale à l'autre.

Respect de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective

Pernod Ricard a fait référence à la liberté syndicale et au droit à la négociation collective dans sa Charte du Développement Durable et son bilan des progrès réalisés dans le cadre du Pacte Mondial de l'ONU. L'entreprise est signataire du Pacte Mondial et communique sur ce principe.

Non-discrimination

Pernod Ricard s'est officiellement engagé à lutter contre la discrimination dans sa Charte du Développement Durable. De plus, l'entreprise est signataire du Pacte Mondial et communique sur ce principe. En 2003, Pernod Ricard a signé la « Charte de la Diversité en Entreprise », destinée à favoriser l'emploi des différentes composantes de la société française. Cette charte interdit toute discrimination à l'embauche, durant la formation et dans le développement des carrières.

En ce qui concerne la lutte contre la discrimination, Pernod Ricard a établi, par l'intermédiaire de son projet d'envergure mondiale, Agility, un groupe de travail dédié à la diversité, afin d'améliorer la parité hommes/femmes et la variété des profils intégrés aux listes de sélection finale lors des recrutements internes.

Gestion de l'environnement

Enjeux et politique

Né du développement de marques fortement ancrées dans leur terroir et s'appuyant sur des produits obtenus à partir de matières premières de grande qualité, Pernod Ricard demeure profondément attaché à la préservation de l'environnement. Ainsi, dès les années 1960, le fondateur Paul Ricard agissait en précurseur et visionnaire dans ce domaine en créant en 1966 l'Observatoire de la Mer qui deviendra ensuite l'Institut Océanographique Paul Ricard.

Cet engagement s'est également traduit par la mise en place d'une Charte de Développement Durable en 2006, et a été réaffirmé par le Comité Exécutif du Groupe en 2010, plaçant l'environnement parmi les priorités du Groupe dans le cadre du déploiement de sa stratégie RSE.

Des priorités basées sur les impacts environnementaux du Groupe générés tout au long de sa chaîne de production

	Matières premières	Élaboration	Conditionnement	Logistique	Produits finis
Activités	Production agricole	Pressurage, vinification, distillation, maturation, assemblage	Embouteillage, emballage	Transport (mer et route)	Consommation
Principaux impacts environnementaux	Eau d'irrigation Faune/Flore Pesticides	Consommations d'énergie Consommations d'eau Déchets organiques Eaux usées Émission de gaz à effet de serre	Consommations d'énergie Déchets d'emballage Eaux usées	Émissions de gaz à effet de serre	Déchets d'emballage

Cette année a fait l'objet d'une avancée majeure : la publication en janvier 2011 d'une nouvelle feuille de route environnementale pour toutes les filiales, qu'elles s'occupent de production ou bien de distribution. Celle-ci fixe les orientations et priorités pour les

années à venir pour chacun des cinq axes majeurs : Management de l'environnement, Agriculture, Eau, Énergie et CO₂, Déchets et éco-conception. Elle est destinée à guider les filiales à dresser leurs plans d'action.

Le tableau ci-dessous illustre les principaux engagements de cette feuille de route.

Axes	Engagements	Actions
Management	Déployer un système de management environnemental efficace	Généraliser la certification ISO 14001 à tous les sites de production. Impliquer toutes les filiales de production et de distribution dans l'engagement du Groupe pour la préservation de l'environnement.
Agriculture et préservation de la biodiversité	Promouvoir une agriculture durable et préserver la biodiversité	Adopter des standards de production exigeants pour nos propres productions agricoles et les faire certifier lorsque cela est pertinent. Au travers de nos achats de produits agricoles, contribuer à renforcer la préservation de l'environnement par nos fournisseurs. Encourager l'ensemble des filiales à la mise en place d'actions en faveur de la protection de la biodiversité.
Eau	Préserver localement les ressources en eau	Mesurer nos prélèvements d'eau et mettre en place des actions pour les réduire, en priorité dans les zones où les ressources en eau sont limitées. Maîtriser nos rejets d'eaux usées afin d'en minimiser l'impact sur le milieu. Tester les méthodologies de « <i>Water Footprint</i> » sur les produits du Groupe.
Énergie et émissions de gaz à effet de serre	Réduire la consommation d'énergie Mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne de production	Engager des actions pour réduire la consommation d'électricité et de combustibles. Étudier et encourager le recours aux énergies renouvelables. Mesurer l'empreinte carbone de tous les sites de production sur l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Définir des priorités pour la réduction de ces émissions, soit directement par la réduction de la consommation d'énergie, soit indirectement au travers des services et produits achetés.
Déchets et Éco-conception	Réduire l'impact des déchets Promouvoir l'éco-conception	Généraliser le tri et le recyclage des déchets sur les sites. Généraliser la démarche d'éco-conception des produits et réduire les quantités de matériaux d'emballage mis en œuvre.

Les paragraphes qui suivent détaillent les actions engagées dans ces différents domaines.

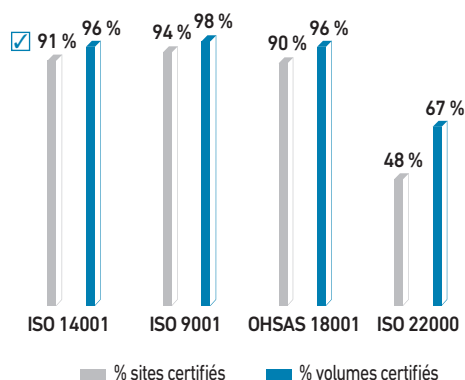
Management environnemental

Organisation et certification

En cohérence avec les principes énoncés dans sa Charte de Développement Durable, le Groupe déploie une politique environnementale responsable dans chacun des pays où il dispose de sites de production. Les principes de cet engagement sont les suivants :

- la responsabilisation des filiales : chacune est entièrement responsable de l'identification et de la réduction de ses propres impacts environnementaux, ainsi que du déploiement au niveau local de la politique du Groupe. La Direction Technique de Pernod Ricard anime et coordonne les actions au niveau du Groupe, notamment par la réalisation d'audits réguliers et la diffusion des meilleures pratiques ;
- la politique de certification ISO 14001 (Environnement) : au 30 juin 2011, 91 % des sites de production sont certifiés ISO 14001, représentant 96 % des volumes produits par le Groupe. Cette mesure s'intègre à la politique de management intégré Qualité/Sécurité/Environnement du Groupe, qui repose sur la généralisation des certifications des sites de production dans ces différents domaines (voir graphique).

Pourcentage des sites certifiés



D'autre part, le Groupe a cette année élargi l'application de sa politique environnementale aux filiales de distribution ne possédant pas d'activités industrielles. Un outil spécifique d'évaluation de leurs impacts environnementaux a été développé et diffusé pour leur permettre d'établir des plans d'action.

Périmètre du reporting environnemental 2010/2011

Le reporting environnemental de Pernod Ricard porte sur l'année fiscale (juillet à juin) et concerne l'ensemble des 99 sites de production industrielle sous contrôle opérationnel au 30 juin 2011. Par exception, le site géorgien de la filiale Georgian Wines & Spirits a été pris en compte bien que sa cession soit intervenue le 29 juin 2011. Son impact au niveau du Groupe est mineur (moins de 0,1% des volumes consolidés de production et de consommation d'eau et énergie). Seuls les sites industriels sont pris en compte. Les propriétés agricoles, sièges administratifs et bases logistiques sont exclus du périmètre du reporting environnemental.

Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

Ce périmètre diffère peu de celui de l'exercice fiscal précédent : il couvre un volume de production de 1 176 millions de litres (produits finis embouteillés ou en vrac) contre 1 182 millions en 2009/2010, et un volume d'alcool distillé de 211 millions de litres (mesuré en alcool pur) contre 196 millions en 2009/2010. Le nombre de sites pris en compte est légèrement inférieur à l'année précédente : 99 sites contre 108. Cet écart s'explique par la fermeture ou cession de plusieurs sites de capacité modeste ainsi qu'à l'ajout de deux nouveaux sites mineurs (voir Partie 1 « Présentation du groupe Pernod Ricard » au paragraphe Propriétés immobilières, usines et équipements). Ces variations de périmètre représentent un total de - 2,6 % de la capacité de production.

Méthodologie

La performance environnementale du Groupe est suivie sur la base d'indicateurs pertinents vis-à-vis de son activité industrielle. Ils sont bâtis à partir des recommandations et principes du GRI (*Global Reporting Initiative*, version G3.1), tout en ayant été adaptés à l'activité spécifique du Groupe lorsque cela s'avérait nécessaire.

Les principales catégories de données collectées concernent : la gestion de l'eau (consommations et rejets), la consommation d'énergie, la gestion des déchets (organiques, solides, dangereux...), la consommation de matériaux d'emballage, les émissions directes et indirectes de CO₂ et le management environnemental.

Afin de garantir l'homogénéité des résultats sur l'ensemble du périmètre, le Groupe a rédigé un manuel clarifiant les définitions de chacun des indicateurs et l'a communiqué à l'ensemble des responsables environnement en charge de consolider les données. Ce manuel est mis à jour annuellement pour prendre en compte les commentaires des contributeurs et les réajustements de définitions nécessaires.


Les données sont collectées par les responsables environnement de chacune des filiales. Le Groupe analyse ensuite ces données et effectue des contrôles de cohérence afin d'identifier d'éventuelles erreurs de reporting ou de saisie. Lorsque des variations significatives sont observées, le Groupe interroge les filiales afin de s'assurer de la validité des données. Les données sont ensuite formellement validées par les Directeurs Industriels des filiales. Puis, le Groupe consolide les données dans un outil informatique.

Dans le cas où une erreur significative de reporting sur les exercices précédents est détectée, les données historiques sont réajustées uniquement si l'impact sur les performances du Groupe est supérieur à 1 %, afin de permettre une meilleure interprétation des résultats et des tendances. Cela a été le cas pour le volume d'alcool distillé produit pour les exercices 2007/2008, 2008/2009, 2009/2010. Une difficulté d'interprétation des définitions a amené à corriger légèrement les données des années précédentes (confusion sur un site entre alcool rectifié et alcool distillé, avec un impact sur le volume distillé de respectivement - 2,8 %, - 1,1 % et - 3,5 %).

À noter que pour cette année 2010/2011 :

- le volume d'eau consommé pour le site de Walkerville au Canada n'a pas pu être mesuré et est issu d'estimations (eau pompée dans le fleuve, dont une partie est rejetée sans modification de son état, et n'est de ce fait pas considérée comme une « consommation »). En raison de l'impact significatif que ce site pourrait avoir sur les résultats du Groupe, ce point fera l'objet d'études plus approfondies et donnera lieu à une revue des définitions des flux à prendre en compte afin d'affiner l'estimation ;

- le volume d'eaux usées rejeté a diminué significativement suite au retrait du volume d'eau de refroidissement du site de Midleton en Irlande qui avait été précédemment inclus dans les eaux usées. En effet, cette eau de refroidissement n'est pas considérée comme une eau usée car elle est restituée non polluée au milieu naturel et sans modification de ses caractéristiques (chimiques, biologiques, thermiques, etc.).

Afin d'améliorer la transparence et la fiabilité des données environnementales communiquées, le Groupe fait procéder à la vérification de ses données par ses Commissaires aux Comptes. Cette année, en complément des données de consommation d'eau, consommations d'énergie, émissions de CO₂ (Scope 1), et la certification ISO 14001, deux types de données additionnels ont été vérifiés : les émissions de CO₂ (Scope 2) et les déchets solides et dangereux. Les données vérifiées figurant dans ce rapport sont identifiées avec le symbole suivant : . Leur rapport d'examen, détaillant les travaux effectués ainsi que leurs commentaires et conclusions, figure en page 71.

Suivi de la performance

La performance environnementale des sites est exprimée au travers de plusieurs ratios, selon la nature de la catégorie d'activité dans laquelle le Groupe les a classés :

- pour les distilleries : données ramenées aux volumes d'alcool pur distillé ;
- pour les sites d'embouteillage : données ramenées aux volumes de produits finis embouteillés ;
- pour les caves vinicoles : données ramenées aux volumes vinifiés.

Au niveau du Groupe, la performance consolidée est exprimée en prenant pour base :

- soit le total d'alcool distillé pour les impacts environnementaux dus principalement à la distillation (ex : consommation d'eau ou d'énergie), exprimé en unité par millier de litres d'alcool pur distillé (kl AP) ;
- soit le volume de produits finis fabriqués lorsque c'est l'embouteillage qui est la principale source d'impact (ex : cas des déchets solides), exprimé en unité par millier de litres (kl).

Cette distinction est parfois complexe, certains sites comportant plusieurs activités. De même, l'embouteillage étant parfois découpé dans le temps par rapport à la distillation (cas des alcools vieillis : whiskies, cognac...), l'interprétation de ces chiffres peut s'avérer difficile d'une année sur l'autre. Pour cette raison, les deux bases de calcul sont présentées pour une partie des indicateurs. Le même phénomène rend complexe la fixation d'objectifs chiffrés globaux au niveau du Groupe, comme par exemple la quantité d'eau ou d'énergie consommée par unité produite, la consolidation de celle-ci étant dépendante du mix entre activités au cours de l'année, et de l'indicateur consolidé choisi. De ce fait, les résultats exprimés par les indicateurs doivent être utilisés avec précaution et interprétés dans la durée. Pour cette raison, les objectifs chiffrés définis à ce jour par le Groupe pour la période 2007/2008 à 2011/2012 sont considérés comme une expression de l'ambition dans les domaines considérés, mais qui doit être adaptée dans sa traduction en objectifs opérationnels pour chaque site. Suite à l'étude lancée l'année dernière, l'ensemble des filiales a ainsi travaillé à la formulation d'objectifs chiffrés par site pour trois indicateurs clés : la consommation d'eau, la consommation

d'énergie et la quantité de déchets solides non recyclés pour la période 2009/2010 à 2014/2015. Ces données sont en cours de consolidation et permettront au Groupe de fixer des objectifs chiffrés pour ces trois indicateurs l'année prochaine.

Conformité environnementale

Tous les sites certifiés font l'objet d'audits internes et externes, durant lesquels les écarts éventuels de conformité sont revus. Par ailleurs, les sites sont régulièrement audités dans le cadre des audits QSE (Qualité Sécurité Environnement) conduits par le Groupe.

En 2010/2011, aucune sanction administrative en matière de réglementation environnementale n'a été relevée et aucun incident environnemental n'a été déclaré aux autorités locales.

Durant la même période, six plaintes de tiers ont été recensées :

- quatre concernant principalement des nuisances sonores au niveau de sites très proches d'habitations ;
- une concernant le développement de moisissures sur des bâtiments à proximité de chais de maturation de whisky au Canada ;
- une relative à des nuisances olfactives liées à des eaux usées en Suède.

Promouvoir une agriculture durable

Enjeux et objectifs

Pernod Ricard est un partenaire majeur de l'agriculture, tous les produits du Groupe étant issus de matières premières agricoles. C'est pourquoi il encourage une agriculture durable, responsable dans l'utilisation des ressources naturelles, respectueuse des paysages et soucieuse de préserver la qualité de l'eau et des sols, la biodiversité et la santé humaine.

Pour l'année 2010/2011, les achats directs de produits agricoles issus de la récolte de l'année représentent 989 000 tonnes, principalement sous forme de raisins, moûts et vins (474 000 tonnes) et de céréales pour la distillation (509 000 tonnes).

Si l'on y ajoute les produits transformés (alcool, vins, sucre, extraits de plantes aromatiques...), le Groupe achète l'équivalent de 2,8 millions de tonnes de produits agricoles bruts, correspondant à approximativement 175 000 hectares de céréales, vignes, canne à sucre, betterave et autres cultures.

Pernod Ricard s'applique à promouvoir une agriculture durable, tant par ses activités agricoles propres que pour les produits qu'il achète à ses fournisseurs. Pour cela, le Groupe s'appuie sur des référentiels locaux qui exigent en particulier :

- la réduction de l'utilisation d'engrais, la sélection et le recours à des pesticides moins dangereux pour l'environnement ;
- la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie ;
- la préservation de la biodiversité ;
- la formation et l'accompagnement des agriculteurs aux pratiques de l'agriculture durable.

Application de référentiels d'agriculture durable

Les vignobles appartenant au Groupe occupent une surface de 6 500 ha et sont répartis dans 5 pays principaux : la Nouvelle-Zélande (43 %), l'Australie (24 %), l'Argentine (11 %), la France (10 %) et l'Espagne (7 %). 74 % de ces vignobles sont certifiés selon des standards environnementaux :

- en Nouvelle-Zélande, 100 % des vignobles exploités par Brancott Estate/Montana sont certifiés « *Sustainable Wine Growing New Zealand* », dont Pernod Ricard New Zealand fut l'un des membres fondateurs dès 1995 ;
- en Australie, Orlando Wines est membre de « *Entwine Australia* », un programme d'assurance environnementale pour les vignobles et les sites de production de vin. Depuis 2002, l'ensemble de son vignoble est certifié ISO 14001 ;
- en France, les vignobles de Martell & Co et de Mumm Perrier-Jouët suivent des référentiels de viticulture durable développés par les interprofessions du Cognac et de la Champagne. De plus, les vignobles de Martell sont certifiés ISO 14001 ;
- en Espagne, le management des vignobles est réalisé en suivant les lignes directrices du référentiel Sinergia, développé dans le cadre du programme européen Life ;
- aux États-Unis, Mumm Napa a mis en application les principes de l'agriculture durable en se basant sur 10 actions clés dont la surveillance régulière des insectes et des maladies, la réduction des risques engendrés par les pesticides, la conservation de la végétation naturelle et de ses propriétés, l'installation de refuges pour oiseaux, des mesures de contrôle de l'érosion et la mise en place de stations météorologiques.

De nombreuses actions sont également engagées avec les agriculteurs fournisseurs du Groupe, afin de les engager dans la voie de l'agriculture durable :

- en Australie, 90 vigneronnes stratégiques d'Orlando Wines sont en cours de certification selon la norme « *Freshcare Environmental* ». Par ailleurs, Orlando Wines encourage l'ensemble des viticulteurs à devenir membres du « *Entwine Australia scheme* » et à réaliser un *reporting* de leurs consommations d'énergie, d'eau, et d'engrais, ainsi que de leurs pratiques de gestion environnementale (biodiversité, sols, et pratiques de conservation de l'eau) ;
- en Nouvelle-Zélande, après avoir certifié tous ses vignobles selon le standard « *Sustainable Winegrowing New Zealand* », Brancott Estate/Montana aide ses fournisseurs de raisins à obtenir cette accréditation. Ce programme SWNZ a pour objectif que 100 % des vignobles soient exploités en suivant des standards d'agriculture raisonnée ;
- en Suède, The ABSOLUT Company s'approvisionne exclusivement en blé produit localement selon un cahier des charges rigoureux en matière d'agriculture raisonnée ;
- en Arménie, Yerevan Brandy Company aide les viticulteurs dans la gestion de leurs produits phytosanitaires : la filiale achète et distribue aux viticulteurs des produits phytosanitaires conformes à la classification du BNIC (Bureau National Interprofessionnel du Cognac), collecte ensuite les déchets d'emballage et s'assure de leur destruction par une société agréée. Elle leur fournit également des pulvérisateurs performants qui permettent de ne pas surdoser les traitements ;

- en France, une partie du fenouil utilisé pour la production de Ricard est cultivée par des agriculteurs de Provence selon les principes de l'agriculture raisonnée : la plante, très odorante, favorise le développement de l'entomofaune, en particulier des abeilles, contribuant à entretenir la biodiversité. D'autre part, la société Pernod s'est approvisionnée en vins issus de l'agriculture biologique et a ainsi obtenu le label « Agriculture biologique » pour le Café de Paris.

Actions de préservation de la biodiversité

Outre ces bonnes pratiques d'agriculture durable contribuant à la préservation de la biodiversité, Pernod Ricard a pour ambition de développer des projets de protection de la biodiversité autour de tous les vignobles qu'elle exploite, et encourage l'ensemble de ses filiales à mener des projets de préservation de la biodiversité liés à leurs activités. À ce titre, le Groupe a concrétisé son engagement pour la protection de la biodiversité en soutenant en juin 2011 la Stratégie Nationale Française pour la Biodiversité.

Certaines filiales ont déjà conduit des actions particulièrement innovantes en la matière :

- en Nouvelle-Zélande, plus de 35 000 plantes endémiques ont été réimplantées en bordure des vignobles appartenant au Groupe, dont 15 000 dans les vignobles de Marlborough. Dans les zones humides de Kaituna, Pernod Ricard New Zealand a réalisé avec succès un programme de réhabilitation sur 9 hectares, visant à rétablir l'éco-système originel (restauration des sols, réintroduction d'espèces locales...). La filiale contribue également à la protection du faucon grâce à un fonds alimenté par le don de 1 dollar néo-zélandais pour chaque bouteille de vins de la série « *Living Land* » vendue ;
- en Australie, plus de 3 000 plantes natives ont été plantées dans les jardins du centre de visite de Jacob's Creek. Ce jardin a été reconnu par les jardins botaniques d'Adelaïde comme l'un des 26 jardins autochtones durables du sud de l'Australie. Jacob's Creek a également travaillé à la restauration des biotopes des zones de la rivière Jacob's Creek, en collaboration avec le « *Natural Resources Management Board* » ;
- en France, la culture de la gentiane jaune, ingrédient de base de la Suze a fait l'objet de programmes de recherche pour être produite dans des fermes spécialisées, permettant ainsi la sauvegarde de 50 000 plantes sauvages chaque année ;
- en Écosse, Chivas Brothers a cartographié, à travers un outil interactif, les éco-systèmes fragiles situés à proximité de ses sites industriels. Elle peut ainsi mesurer l'impact de son activité sur ces éco-systèmes et mettre en place des actions de protection de la biodiversité dans les zones les plus sensibles ;
- au total, le Groupe a recensé 31 zones naturelles protégées ou sensibles à proximité de ses sites de production dans le monde ;
- enfin, sans le soutien matériel et financier de la société Ricard et du Groupe, l'Institut Océanographique Paul Ricard n'aurait pas été en mesure de jouer son rôle essentiel en matière de recherche et vulgarisation pour la protection des éco-systèmes marins et de la biodiversité aquatique.

Préserver et économiser les ressources en eau

Enjeux et objectifs

L'eau est un composant essentiel des produits élaborés par Pernod Ricard. Elle est présente à toutes les étapes de la vie des produits du Groupe : irrigation des cultures, nettoyage des équipements, élaboration des liqueurs et spiritueux, refroidissement des installations de distillation.

Pernod Ricard a fait de la gestion de l'eau l'un de ses cinq axes stratégiques en termes de politique environnementale. En septembre 2010, l'adhésion du Groupe au *CEO Water Mandate* des Nations unies est venue renforcer l'engagement du Groupe pour la protection des ressources en eau de la planète.

En 2009, le Groupe s'était fixé comme objectif de réduire de - 10 % sa consommation d'eau par unité produite entre 2008 et 2012.

Pour ce faire, les actions entreprises par les filiales s'articulent autour des points suivants :

- mesurer les consommations ;
- s'assurer que les prélèvements ne mettent pas en danger les ressources ;
- engager des actions visant à économiser l'eau ;
- s'assurer d'un traitement efficace des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Ces actions sont particulièrement importantes pour les filiales situées dans des zones géographiques où les réserves en eau sont fragiles.

Par ailleurs, l'amont du processus de fabrication de Pernod Ricard étant largement dépendant de la disponibilité de ressources en eau, le Groupe a entrepris de tester sur son périmètre les méthodologies dites de « *Water Footprint* » qui visent à évaluer l'empreinte des activités sur les ressources en eau tout au long de la chaîne d'approvisionnement, des matières premières jusqu'au produit fini. Une étude pilote a ainsi été réalisée en 2011 pour l'élaboration du whisky en Inde. Complété par une autre étude relative à la production de vin, ce pilote permettra de mettre en place des outils d'analyse communs au niveau du Groupe.

Consommation d'eau et performance

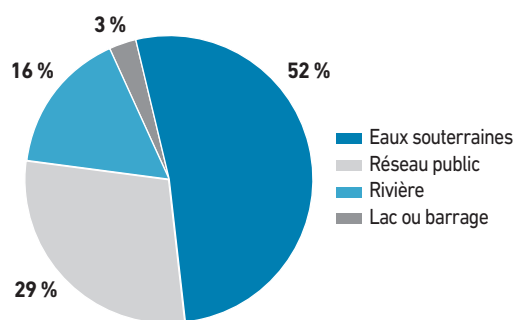
Il convient de distinguer la notion de prélèvement d'eau, qui comprend tous les volumes d'eau prélevés dans le milieu (nappe souterraine, eau de surface, réseau public...) quelle que soit leur destination, de celle de consommation d'eau qui recouvre uniquement la fraction des prélèvements ayant un impact mesurable sur l'environnement. Ainsi, est considérée comme un prélèvement mais pas comme une consommation, l'utilisation d'eau d'une rivière pour le refroidissement de l'alambic d'une distillerie lorsque cette eau est restituée non polluée à la même rivière sans modification de ses caractéristiques (chimiques, biologiques, thermiques, etc.).

En 2010/2011, 25,6 millions de m³ d'eau ont été prélevés par les sites industriels du Groupe. Seuls 6,4 millions de m³ ☑ constituent

une consommation d'eau au sens de la définition ci-dessus, le reste ayant été exclusivement utilisé pour le refroidissement de distilleries et restitué sans perturber l'environnement. 72 % de ce volume a été consommé par les distilleries qui restent les principaux sites de consommation d'eau pour Pernod Ricard.

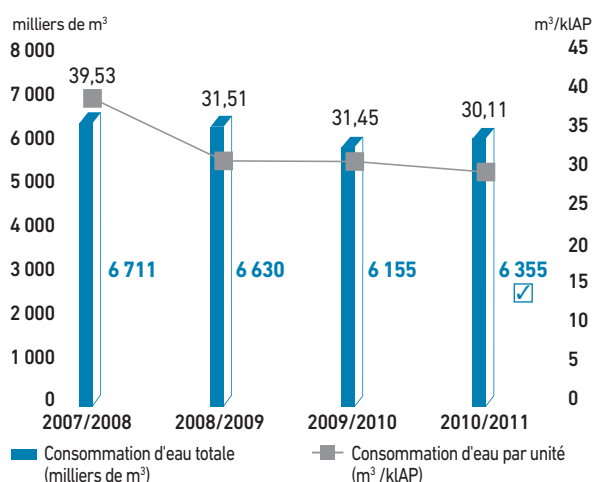
L'eau utilisée par le Groupe provient des nappes souterraines pour 52 %, du réseau public pour 29 % et des eaux de surface pour 19 % (rivières, lacs, etc.).

Origine des consommations d'eau



Ramenée à la quantité d'alcool produite, la consommation d'eau est en baisse de - 4,3 % par rapport à l'année dernière, à 30,1 litres par litre d'alcool distillé. En 2007/2008, ce chiffre était de 39,5 litres, soit une réduction cumulée moyenne remarquable de - 23,8 % en trois ans, qui s'explique à la fois par les efforts réalisés par les usines du Groupe et par la modification du périmètre (les sites nouvellement acquis étant en moyenne plus performants que ceux qui ont été cédés).

Évolution de la consommation d'eau



Pour maîtriser efficacement son utilisation de l'eau, le Groupe a poursuivi son programme de mise en place de compteurs d'eau : en 2010/2011, plus de 90 % des données de consommation étaient ainsi le résultat de mesures précises.

☑ Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

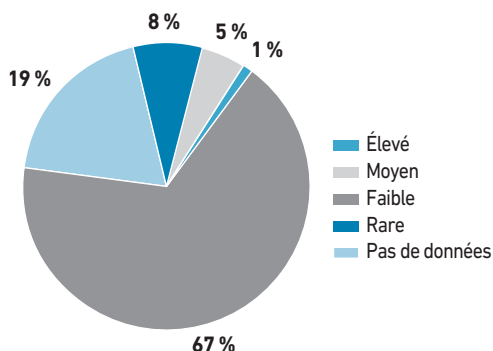
Actions visant à économiser l'eau

Les bonnes performances de consommation d'eau enregistrées depuis 2007/2008 par le Groupe sont le fruit des efforts réalisés par l'ensemble des sites industriels. Les plus remarquables sont les suivantes :

- depuis 2008, le site de Behror a diminué de - 26 % sa consommation d'eau par unité produite : le site de production situé dans la région très sèche du Rajasthan en Inde, comprenant une distillerie de whisky et une unité d'embouteillage a été profondément modifié dans le but de pouvoir réutiliser et recycler l'eau à tous les stades de la production. À l'exception de l'eau recyclée pour l'arrosage des espaces verts, le site n'émet plus aucun effluent ;
- en Arménie, la Yerevan Brandy Company a diminué sa consommation de - 26 % depuis 2007/2008 grâce à un programme complet de rénovation du réseau de canalisation, ainsi qu'à l'amélioration du son process de production ;
- au Mexique, Casa Pedro Domecq a réduit de - 23 % sa consommation d'eau depuis 2007/2008 grâce à plusieurs actions dont l'optimisation du rendement des osmoseurs, le nettoyage haute pression des équipements de distillation, la récupération des condensats d'osmoseurs.

Ces exemples illustrent les actions réalisées par l'ensemble des sites industriels et en particulier ceux situés dans des zones géographiques soumises à un stress hydrique notable. En effet, sur l'ensemble des unités de production de Pernod Ricard, 13 sites sont situés dans ou à proximité immédiate de zones soumises à un stress hydrique moyen ou élevé (selon le *Relative Water Stress Index* développé par le *World Resource Institute*). Ces sites représentent 7 % de la consommation et sont répartis dans 6 pays (Inde, Mexique, Australie, Argentine, Espagne, Arménie). Les autres sites, représentant 93 % de la consommation du Groupe, sont situés dans des zones considérées comme soumises à un niveau de stress hydrique faible (ou non disponible dans quelques cas).

Répartition du nombre de sites de production du Groupe en fonction de l'intensité du stress hydrique de la région

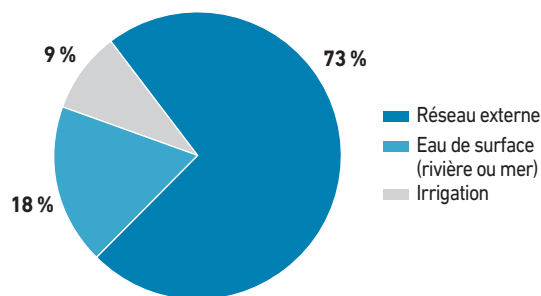


Traitement des eaux usées

Au cours de l'année 2010/2011, le volume d'eaux usées rejetées a été de 4,9 millions de m³ contre 5,4 millions de m³ sur l'exercice 2009/2010. Une partie de ce volume est établi sur des estimations, plus de 70 % des rejets d'eaux usées faisant l'objet d'une mesure précise. L'évolution observée s'explique principalement par une meilleure connaissance de ces flux, fruit notamment du programme de pose de compteurs destinés à mesurer les rejets.

73 % des eaux usées ont été rejetées dans un réseau public d'assainissement. 18 % ont été rejetées vers le milieu naturel (rivière, lac, mer) dans le cadre des permis délivrés par les autorités locales et en accord avec les critères de rejet imposés. Pour 9 %, les eaux usées ont été recyclées après traitement pour l'irrigation des cultures (vignobles).

Destination des rejets d'eaux usées



Plusieurs types de procédés sont utilisés par les usines du Groupe pour abaisser la charge organique de l'eau et la rendre apte à une réutilisation ou bien à être rejetée dans le milieu naturel : il peut s'agir de la méthanisation par des micro-organismes permettant de produire du biogaz, de traitement aérobie par lagunage, d'une filtration sur membranes, ou bien encore de l'utilisation de plantes pour purifier l'eau dans des systèmes dits de « jardins filtrants ». En 2010, Pernod Ricard Argentina s'est ainsi équipé d'un système de traitement des eaux usées entièrement naturel : après une première filtration, les eaux usées sont épandues sur des parcelles enherbées et épurées grâce aux bactéries que s'y développent. Récupérée et stockée, l'eau est ensuite utilisée pour l'irrigation des vignobles.

Pour évaluer l'efficacité des traitements mis en place, le Groupe a ajouté à son *reporting* environnemental la mesure de la Demande Chimique en Oxygène (DCO) de l'eau rejetée dans le milieu naturel après traitement, celle-ci constituant un bon indicateur de la charge organique restituée au milieu. Pour 2010/2011, la quantité de DCO rejetée dans le milieu naturel après traitement (interne ou externe) est estimée à environ 1 900 tonnes au total pour le Groupe.

Réduire la consommation d'énergie

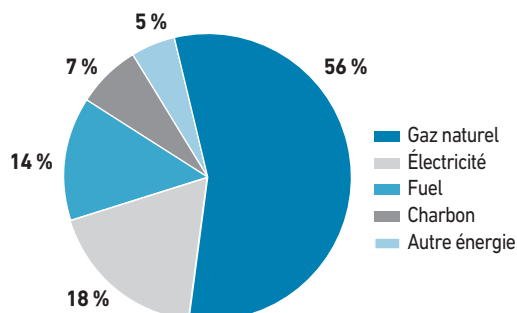
Enjeux et objectifs

Les activités industrielles de Pernod Ricard utilisent de l'énergie sous différentes formes. Une partie provient de sources d'origine fossile et donc non renouvelables. En outre, leur combustion entraîne l'émission de gaz à effet de serre, contribuant ainsi au changement climatique.

La majorité de ces consommations concerne le gaz naturel (56 %), combustible préféré pour la distillation en raison de sa souplesse, de son rendement énergétique élevé et de son caractère relativement peu polluant. Viennent ensuite l'électricité (18 %), le fuel (14 %) puis le charbon (7 %) ainsi que diverses autres sources (5 %).

La part globale des énergies renouvelables dans ce mix énergétique est de 9 %, soit 7 % d'électricité et 2 % de biogaz, de bois et autres énergies renouvelables. En 2010/2011, la part de l'électricité d'origine renouvelable utilisée par les usines du Groupe s'élève à près de 42 %, contre 30 % l'année précédente : 17 des sites de production sont exclusivement approvisionnés en « électricité verte ».

Répartition des consommations d'énergie



En 2009, Pernod Ricard s'était engagé à réduire ses consommations d'énergie sur l'ensemble de ses sites de production en se fixant pour ambition d'abaisser de - 10 % la quantité utilisée par unité produite entre 2008 et 2012.

Pour atteindre ces objectifs, les actions suivantes sont menées sur les sites de production :

- suivi continu des consommations énergétiques et mise en place de systèmes de management de l'énergie ;
- conduite de diagnostics énergétiques approfondis des sites, avec établissement d'objectifs d'économies ;
- déploiement de programmes de réduction des consommations faisant appel à la gestion des procédés et des utilités, et pouvant entraîner des investissements matériels.

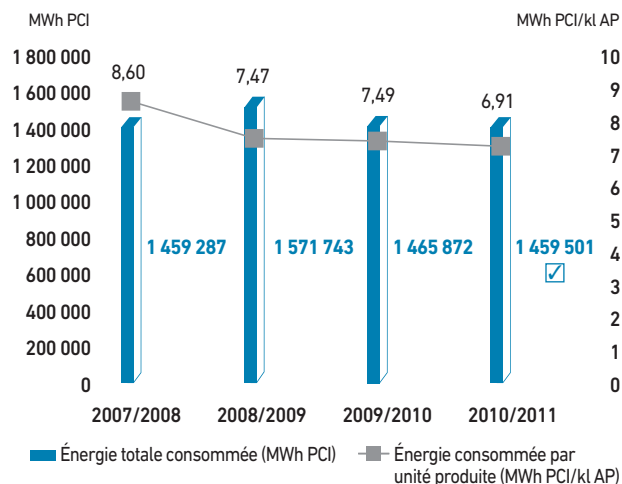
Par ailleurs, le Groupe encourage également l'utilisation d'énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles.

Consommation énergétique et performance

Au cours de l'année 2010/2011, la consommation énergétique totale des sites de production du Groupe s'est élevée à 1 460 GWh , contre 1 466 GWh en 2009/2010. Cette relative stabilité traduit une amélioration globale de l'efficacité énergétique des installations de - 7,7 %, la consommation moyenne par litre d'alcool pur distillé étant passée de 7,49 kWh par litre d'alcool pur distillé à 6,91 kWh. Cette performance s'explique principalement par l'amélioration de l'efficacité des distilleries, qui représentent 83 % de la consommation totale d'énergie du Groupe. Elles ont bénéficié d'un effet volume favorable (augmentation de près de 8 % du volume distillé) et ont pleinement récolté les fruits des divers programmes engagés depuis plusieurs années pour améliorer leurs performances énergétiques.

Depuis 2007/2008, la réduction moyenne cumulée s'établit à - 19,6 %. Elle provient à la fois des efforts réalisés sur les sites du Groupe et de la meilleure performance des sites acquis depuis cette date comparée à celle des sites ayant été cédés.

Évolution de la consommation d'énergie



Mise en œuvre de projets de réduction des consommations

Les exemples suivants illustrent les démarches engagées par les différentes filiales en matière de maîtrise de la consommation d'énergie, ayant contribué à réduire la consommation du Groupe depuis 2007/2008 :

- en Suède, la distillerie de Nöbbelöv dispose d'un système de management de l'énergie certifié, garant de son excellence énergétique. Sa technologie avancée de recompression mécanique des vapeurs en fait l'une des distilleries les plus performantes du secteur ;
- en Écosse, Chivas Brothers a engagé depuis 2006 un ambitieux plan de réduction des consommations sur l'ensemble de ses sites en investissant dans des équipements performants (thermocompresseurs de troisième génération...) et en engageant des actions de récupération et de ré-utilisation d'énergie au sein de son process. Par exemple, la chaleur dégagée par le processus de distillation est récupérée et utilisée pour sécher les résidus de première distillation. Ainsi depuis 2002, les distilleries de Longmorn, Strathclyde, Strathisla, Glenburgie, ont respectivement réduit leur consommation de - 35 %, - 24 %, - 24 % et - 20 % ;
- en Irlande, la distillerie de Midleton a réduit de - 27 % sa consommation d'énergie depuis 2007/2008 en grande partie grâce à la mise en fonction d'un nouvel évaporateur, doté là encore d'un système de recompression des vapeurs très performant ;
- en France, Pernod a fait appel fin 2009 à une société de conseil pour l'aider à optimiser ses consommations. Sur la base de relevés de terrain, celle-ci a établi un diagnostic des consommations au regard des besoins réels des sites, puis élaboré un plan d'action actuellement en cours de mise en œuvre portant à la fois sur l'organisation, les équipements et les contrats avec les prestataires. D'autres filiales françaises telles que Martell & Co se sont également engagées dans la réalisation de diagnostics énergétiques approfondis.

Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

Diminuer l'empreinte carbone des activités

Les émissions de CO₂ engendrées par les activités humaines augmentent l'effet de serre, et participent ainsi au changement climatique. Les activités de Pernod Ricard contribuent à ces émissions de plusieurs façons :

- directement, du fait de la combustion de sources d'énergies fossiles, notamment au niveau des distilleries : ce sont les émissions dites de « Scope 1 »⁽¹⁾ ;
- par l'électricité consommée, qui a généré des émissions de CO₂ lors de sa production en amont : émissions de « Scope 2 »⁽¹⁾ ;
- indirectement, au travers des produits (matières agricoles, emballages...) et services (transports...) achetés par les filiales : émissions de « Scope 3 »⁽¹⁾.

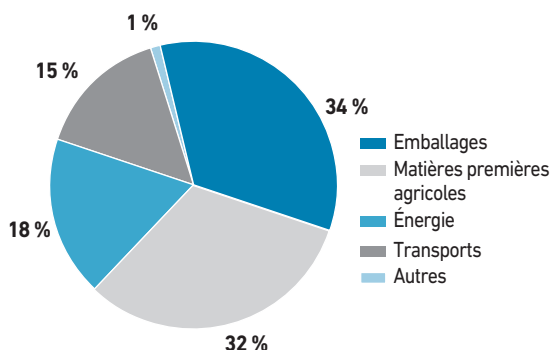
Pour maîtriser et réduire ses émissions de gaz à effet de serre, Pernod Ricard s'est engagé à :

- évaluer son empreinte carbone tout au long de sa chaîne de production ;
- mettre en œuvre des plans d'action pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre :
 - sur ses sites de production (émissions directes et indirectes),
 - lors de la conception des emballages et de la commercialisation de ses produits.

Mesurer l'empreinte carbone

En 2009, un modèle d'évaluation de l'empreinte carbone développé pour le Groupe avait été testé dans six pays et utilisé pour établir une première évaluation globale des émissions de CO₂ à l'échelle du Groupe. En 2010, cet exercice a été étendu à l'ensemble des 23 pays où le Groupe possède des activités industrielles : environ 90 % des sites industriels, couvrant 95 % des volumes produits par le Groupe, ont ainsi pu évaluer leur propre empreinte carbone.

Empreinte carbone liée aux émissions directes et indirectes sur l'ensemble de la chaîne de production



Cette étude a confirmé le rôle important des achats d'emballages (verre, carton) et de matières premières agricoles (céréales, vins, alcool, raisins, etc.), qui représentent chacun environ un tiers des émissions totales. Les émissions liées à la consommation d'énergie des sites de production (Scopes 1 et 2), ne sont responsables que de 18 % du total de l'empreinte du Groupe, ce qui confirme la part relativement faible de l'empreinte des activités du Groupe par rapport à celle liée à l'achat de produits et services.

Grâce au déploiement de cette étude, chaque filiale a pu évaluer les impacts de ses propres activités. Ces résultats ont permis de sensibiliser les équipes et d'identifier les domaines clés dans lesquels des actions de réduction peuvent être engagées. En 2010, le Groupe a ainsi lancé une étude auprès de l'ensemble des Sociétés de Marques visant à recueillir leurs priorités d'action pour les années à venir et à en évaluer les effets à l'échelle du Groupe. Une centaine de projets ont été proposés. Parmi ceux-ci, le remplacement des sources d'électricité traditionnelles par des sources d'origines renouvelables permet d'abaisser de façon significative les émissions relatives au Scope 2 de l'empreinte carbone du Groupe. En 2011, le Groupe a souhaité étendre l'application de sa stratégie environnementale aux Sociétés de Distribution ne disposant pas d'activités industrielles. Un outil spécifique de mesure de leurs émissions de CO₂ est actuellement en cours de développement au sein du Groupe. Il permettra de compléter la partie transport (Scope 3) de l'empreinte carbone du Groupe.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur les sites industriels

En 2010/2011, les émissions directes (Scope 1) et indirectes (Scope 2) des sites industriels de Pernod Ricard se sont élevées à 341 559 tonnes eq CO₂ ⁽¹⁾, contre 357 654 tonnes eq CO₂ pour la période 2009/2010. Les émissions par unité produite s'établissent ainsi à 1,62 kg eq CO₂ par litre d'alcool pur, contre 1,83 kg eq CO₂ l'an dernier. Cette baisse de - 11 % récompense les efforts engagés pour améliorer l'efficacité énergétique des sites, en particulier au niveau des distilleries. Elle traduit également l'augmentation de la part d'électricité issue d'énergie renouvelable achetée par les sites industriels. En 2010/2011 la part de l'énergie électrique provenant de sources renouvelables s'établit à près de 42 % (en hausse de 40 % par rapport à l'année précédente), 17 sites de production du Groupe ayant fait le choix de s'approvisionner à 100 % en électricité verte. Ainsi, les émissions indirectes liées aux consommations électriques (Scope 2) sont quant à elles passées de 97 758 tonnes eq CO₂ en 2009/2010 à 77 078 tonnes eq CO₂ ⁽¹⁾ en 2010/2011 soit une réduction de - 21 %.

En 2011/2012, le Groupe entend poursuivre le développement des énergies renouvelables, à l'instar de Hiram Walker & Sons Ltd au Canada, qui prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de ses entrepôts, pour une surface équivalente à celle de 24 terrains de football.

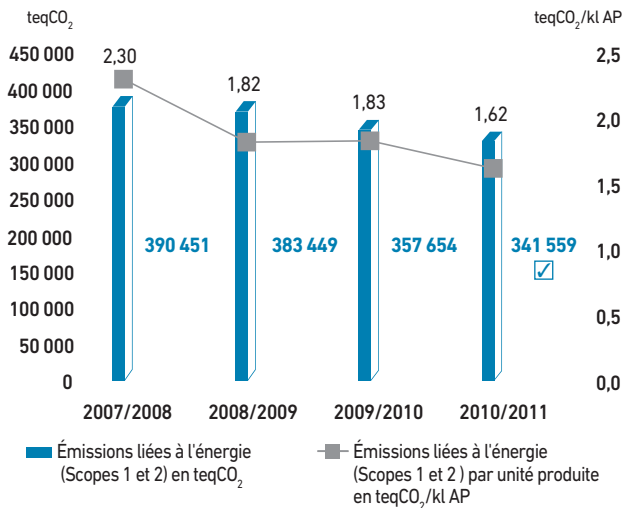
(1) Selon les standards de Greenhouse Gas Protocol (GHG protocol).

⁽¹⁾ Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

Gestion de l'environnement

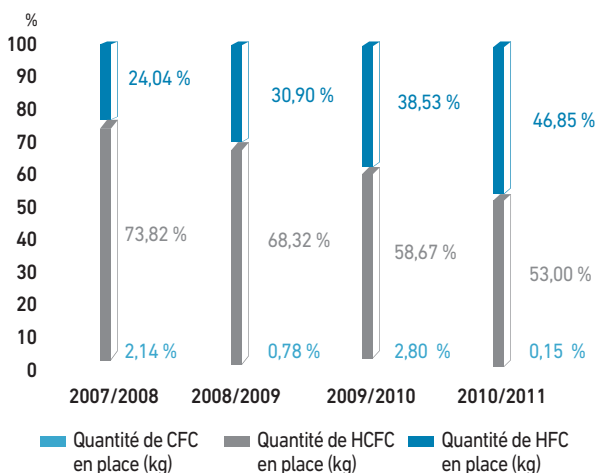
Émissions directes (combustion) et indirectes (électricité) de CO₂ des sites de production (Scope 1 et Scope 2)



Certains gaz utilisés dans les appareils de réfrigération des sites industriels participent également à l'augmentation des gaz à effet de serre, mais ils n'ont pas été pris en compte dans le calcul des émissions directes du Groupe car ils représentent moins de 1 % de celles-ci. Néanmoins, un programme d'élimination de ces gaz frigorigènes (en particulier CFC et HCFC) au profit d'autres produits plus respectueux de l'environnement est en cours (notamment HFC).

Au 30 juin 2011, sur les 18 022 kg de gaz fluorés présents sur l'ensemble des sites industriels, les HCFC représentaient 53,0 %, les HFC 46,9 % et les CFC 0,1 %. Par ailleurs, une maintenance plus rigoureuse des équipements frigorigènes ont permis de diminuer les fuites de gaz frigorigènes passant de 10,6 % en 2009/2010 à 9 % en 2010/2011.

Évolution de la répartition des CFC/HCFC/HFC en place



Minimiser l'impact des émissions indirectes de CO₂

Les émissions dites « indirectes » sont celles causées par les fournisseurs des produits achetés (essentiellement packaging et matières premières).

Le travail en partenariat avec les fournisseurs

Le Groupe s'efforce d'inciter ses principaux fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre lors de la conception de leurs produits et œuvre pour réduire les pertes de produits tout au long de la chaîne.

Au niveau des filiales de production, chacune s'assure de la sélection et du suivi de ses propres fournisseurs, et dispose depuis 2007 d'un questionnaire « Engagement et Développement Durable » destiné à évaluer leurs pratiques en la matière. Cet outil sert de base pour suivre les fournisseurs principaux, référencer de nouveaux fournisseurs, et les inciter tous à progresser vers des standards exigeants.

L'éco-conception des produits

Un logiciel d'évaluation de l'impact CO₂ du packaging est utilisé par les principales Sociétés de Marques. Il constitue un outil d'aide à la décision lors de la conception du packaging. Un programme de réduction du poids des emballages a été engagé, dont les résultats sont évoqués au chapitre suivant traitant du packaging.

L'optimisation de la logistique et des transports

Les équipes logistiques du groupe Pernod Ricard ont depuis longtemps intégré la notion de Développement Durable dans leur approche du transport et de l'entreposage. Elles travaillent sur plusieurs leviers : le type de transport, l'optimisation des chargements, la planification.

■ Type de transport

Le transport multimodal par voie ferrée, marine ou fluviale est étudié et de plus en plus souvent retenu comme mode d'acheminement des produits du Groupe vers les clients. Ainsi, le Groupe estime que près de 80 % du total des transports pour produire puis distribuer ses produits depuis l'usine jusqu'au premier client sont réalisés par voie de mer (exprimés en tonnes.km). Ce mode de transport étant particulièrement peu consommateur d'énergie, il est responsable seulement du quart des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités logistiques. Pour ce qui est des transports continentaux, qui représentent les 20 % restants, ils sont optimisés grâce à une planification précise des chargements et des itinéraires. Ils font appel au transport multimodal (notamment le recours à la barge et à la voie ferrée) lorsque celui-ci est disponible et économiquement rentable.

■ Optimisation des chargements

La taille et le format des containers sont sélectionnés et harmonisés afin de faciliter l'optimisation du remplissage des véhicules. La mutualisation est également privilégiée afin d'augmenter les taux de chargement des camions.

■ Planification

Elle permet quant à elle d'établir un planning de production plus stable sur un horizon plus long. Cela représente un gain important dû à la baisse du stock de produits finis, à la réduction des pertes (stock obsolète) et à l'optimisation des flux de transport.

☑ Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

Les initiatives sont multiples :

- en Australie, une légère modification des dimensions de la bouteille Jacob's Creek a permis d'optimiser les plans de palettisation et donc les volumes à transporter. De plus, grâce à la réduction du poids de la bouteille, des containers plus grands sont désormais utilisés pour le transport maritime longue distance (40 pieds, contre 20 pieds auparavant) ;
- en concertation avec plusieurs de ses clients, Pernod Ricard UK a développé cette année un *business model* visant à augmenter l'efficacité de son mode de distribution. Concrètement, la filiale a développé un outil informatique performant qui enregistre les prévisions de commandes et établit le planning des préparations et des livraisons en fonction des volumes, permettant d'optimiser les quantités transportées ;
- aux États-Unis, où les transports terrestres sont importants, Pernod Ricard est membre du programme *Smart Way Transport Partnership* lancé par l'Agence de Protection de l'Environnement, qui vise à réduire de façon tangible l'empreinte carbone des transports ;
- chez Martell Mumm Perrier-Jouët, l'utilisation du transport fluvial pour les champagnes a été intensifiée et étendue aux cognacs ;
- Martell & Co a mis au point, pour ses expéditions de produits finis en Chine, une route plus directe, de Cognac vers Le Havre, en supprimant l'entrepôtage intermédiaire préalablement réalisé ;
- Pernod Ricard Deutschland a retenu un transport multimodal par voie maritime puis ferrée pour acheminer les produits en provenance d'Espagne malgré des délais d'acheminement plus longs que ceux obtenus par voie routière. 100 % des transports entre l'Italie et l'Allemagne, soit plus de 700 voyages, sont aussi exécutés partiellement par voie ferrée ;
- la société Ricard favorise depuis 2007 diverses solutions alternatives de transports (telles que le rail ou l'électrique). En 2011, afin d'encourager le développement de bonnes pratiques, elle a institué une plateforme impliquant toutes ses directions (achats, supply chain, logistique, sites industriels...) et lancé un programme visant à mobiliser l'ensemble de ses parties prenantes (partenaires, clients et fournisseurs). Ces actions ont été récompensées par des résultats concrets : le transport intersite par rail permet aujourd'hui d'économiser environ 600 tonnes équivalent CO₂ chaque année ; l'optimisation des chargements et le remplacement progressif des camions 40 T par des 44 T devra par ailleurs permettre de diminuer de 4 % les émissions de CO₂ (d'après le rapport officiel du Comité National Routier Français).

Réduire l'impact des déchets et des emballages

Enjeux et objectifs

Différents types de déchets sont générés au cours du cycle de vie des produits. Ils sont classifiés de la façon suivante :

- les déchets organiques, principalement issus de la transformation des matières premières agricoles ;

- les déchets solides, majoritairement issus des emballages : verre, papier, carton et plastique ;
- les déchets dangereux pour l'environnement.

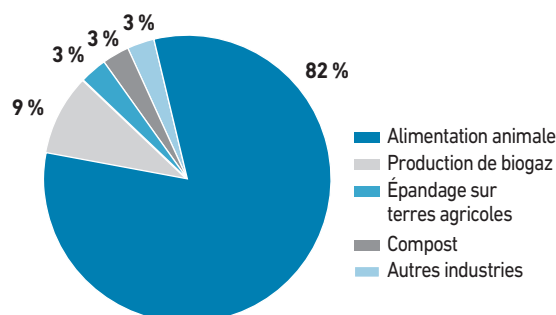
Pour limiter l'impact de ces déchets sur le milieu naturel (eaux, sols, atmosphère, paysages), le Groupe privilégie avant tout la réduction à la source et le recyclage de la quasi-totalité des déchets générés sur ses sites industriels. Ainsi, il s'est fixé l'objectif de 85 % de déchets solides recyclés en 2011/2012. Par ailleurs, Pernod Ricard met en œuvre les principes de l'éco-conception lors du développement de nouveaux produits ou emballages.

Réduire la production des déchets organiques

La transformation des matières premières génère différents types de sous-produits organiques : drèches de distilleries, vinasses, marcs de raisins... Ceux-ci sont valorisés à hauteur de plus de 99 % : pour la fabrication d'aliments pour les animaux, pour la production de biogaz, pour la transformation en compost agricole et pour d'autres utilisations industrielles :

- une majorité des distilleries de grains du Groupe transforme les drèches obtenues après distillation en un aliment déshydraté pour l'élevage riche en protéines et facile à stocker. C'est le cas notamment en Écosse, en Irlande, au Canada, en Inde ;
- en Suède, les vinasses de la distillerie d'ABSOLUT alimentent directement les élevages porcins de la région d'Ahus dans le cadre d'un véritable « éco-système industriel » ;
- en Écosse, la distillerie de Glenlivet (Chivas Brothers Limited) a été équipée d'un évaporateur permettant de concentrer les vinasses issues de la distillation du malt. Le sirop ainsi obtenu, riche en éléments nutritifs, est utilisé en alimentation animale ;
- les sites de Walkerville au Canada, de Behror en Inde et de Thuir en France méthanisent leurs effluents liquides pour produire du biogaz, une source d'énergie renouvelable ;
- en France, la société REVICO valorise en biogaz les vinasses issues de la production des distilleries de cognac de Martell & Co.

Répartition de la destination des sous-produits organiques valorisés par destination, en % du poids total

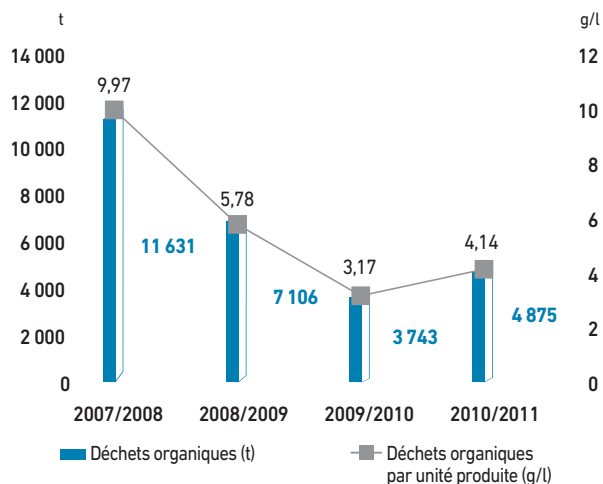


Du fait de ces valorisations, les déchets organiques envoyés en centre d'enfouissement ou d'incinération ne représentent en 2010/2011 que 0,45 % de l'ensemble des sous-produits organiques générés, soit un volume total de 4 875 tonnes.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

Gestion de l'environnement

Évolution de la quantité de déchets organiques



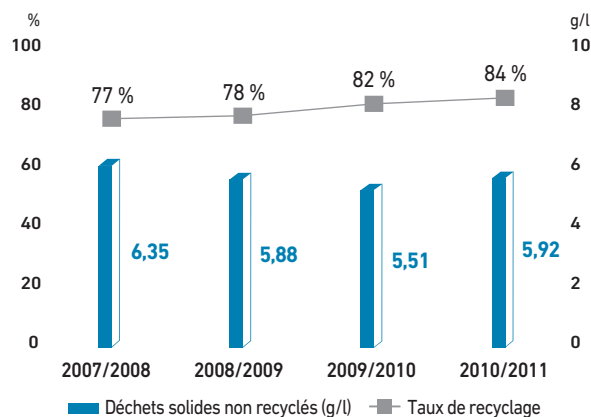
En 2010/2011 une augmentation du volume de déchets organiques est observée, en partie expliquée par un ajustement de la définition des déchets pris en compte. Sur le long terme, cependant, cette quantité a été considérablement réduite depuis 2007/2008 (- 58 %), notamment grâce aux actions de valorisation de ces déchets en sous-produits ou en compost :

- en Australie, le site de vinification de Rowland Flat valorise ses boues de station d'épuration en compost ;
- en Espagne, le site de vinification d'Aura valorise les rafles en compost ;
- en Inde, les marcs produits sur le site de vinification de Nashik sont réutilisés pour l'extraction d'huile de pépin de raisin ;
- au Mexique, Casa Pedro Domecq a développé un procédé original de traitement des résidus d'agave issus de la distillation de la tequila, permettant de les transformer en compost et en engrais.

Réduire l'impact des déchets solides et augmenter leur recyclage

En 2010/2011, les sites industriels du Groupe ont généré 43 721 tonnes [□] de déchets solides, soit légèrement plus qu'au cours de l'exercice précédent (35 817 tonnes). Ces déchets ont été produits à hauteur de 60 % sur les sites d'embouteillage, de 26 % sur les sites de distillation et de 14 % sur les autres sites.

Évolution de la production de déchets solides non recyclés et du taux de recyclage



L'indicateur mesurant l'impact final des déchets solides sur l'environnement est la quantité de déchets non recyclés – et donc mis en décharge ou incinérés – par litre de produit fini : en 2010/2011 celui-ci s'est légèrement dégradé, passant de 5,51 g/l à 5,92 g/l. Ces déchets non recyclés ont été générés à hauteur de 65 % sur les sites de distillation, de 29 % sur les sites d'embouteillage et de 6 % sur les autres sites. La principale explication de cette augmentation réside dans la production de scories par les chaudières des distilleries de Behor et Nashik qui sont alimentées au charbon : elles ont représenté 57 % des déchets solides non recyclés du Groupe. Les sites d'embouteillage, producteurs de déchets d'emballage, se sont quant à eux améliorés de 14 % par litre de produit fini par rapport à l'année précédente.

Depuis 2007/2008, le taux de recyclage constaté dans les usines du Groupe est passé de 77 % à 84 % pour un objectif de 85 % pour 2012. Cela traduit les efforts engagés pour augmenter le tri et le recyclage des déchets des sites de production, par une meilleure ségrégation des déchets sur site, par le choix de filières de recyclage plutôt que de filières conventionnelles d'incinération ou d'enfouissement, mais aussi par le développement de l'éco-conception dont l'un des objectifs est d'assurer une parfaite recyclabilité des produits.

[□] Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

Promouvoir l'éco-conception des emballages

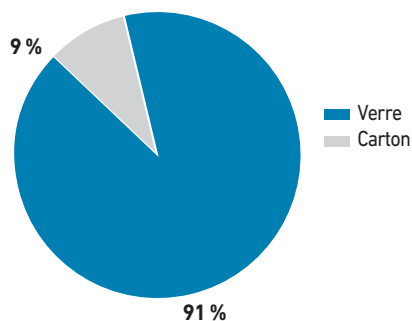
La démarche d'éco-conception du Groupe a été engagée en 2006 par la formation des équipes du marketing et des achats. Elle s'est poursuivie en 2007/2008 par la rédaction et la diffusion à toutes les Sociétés de Marques du Groupe d'un manuel méthodologique interne.

Cette démarche a été dynamisée cette année par le déploiement au sein de 11 filiales d'un logiciel d'évaluation de l'impact environnemental du packaging sur le cycle de vie du produit. Il est destiné à servir d'outil d'aide à la décision lors de la conception des emballages.

En parallèle, le Groupe a lancé un groupe de travail, constitué de collaborateurs issus du marketing, des achats, de la logistique ainsi que de fournisseurs, dont la mission sera de formaliser des bonnes pratiques et d'établir des recommandations pour déployer la démarche. Parmi ses axes de travail : la réflexion sur la relation entre « Premiumisation » et éco-conception, la formation des équipes ou encore la communication vis-à-vis du consommateur.

La mise en application de cette démarche d'éco-conception se traduit entre autres par des programmes de réduction du poids des emballages. Ainsi, pour renforcer la sensibilisation de tous, et permettre un meilleur suivi dans le temps de la performance dans ce domaine, deux nouveaux indicateurs ont été ajoutés au *reporting* environnemental en 2009/2010 : la consommation de verre et celle de carton/papier. En 2010/2011, 661 750 tonnes de verre ont ainsi été utilisées contre 698 950 tonnes l'année précédente, et 64 900 tonnes de carton/papier contre 64 100 tonnes l'année dernière. La consommation de verre est ainsi passée de 591 g à 563 g par litre de produit fini.

Consommation des matériaux d'emballage (en masse)



Parmi les réalisations majeures dans le domaine de l'optimisation du packaging, il convient de citer celle d'Orlando Wines, qui a développé une bouteille allégée pour sa marque Jacob's Creek, dont le verre représente 30 % des émissions de CO₂ et une proportion importante des déchets de production. Cette innovation a permis d'économiser

9 600 tonnes de verre, de réduire sensiblement le nombre de containers utilisés ainsi que les volumes de stockage, et de diminuer le nombre de camions nécessaires au transport, soit une baisse d'émissions de CO₂ de l'ordre de 10 000 tonnes par an.

D'autres initiatives ont également été développées au cours de ces dernières années dont :

- le passage à la verrerie allégée pour 100 % du format standard des champagnes de Mumm Perrier-Jouët à partir du millésime 2009, soit une économie de l'ordre de 500 tonnes de verre par an ;
- l'allègement de 25 % de la bouteille Café de Paris chez Pernod ;
- l'incorporation de carton recyclé dans la composition des caisses en carton de The ABSOLUT Company ;
- la réduction progressive du poids des bouteilles de Domecq Bodegas depuis 2004 : elles sont ainsi passées de 550 g à 450 g pour atteindre en 2010 un poids de 380 g. Cette mesure, qui a concerné 30 millions de bouteilles, a permis d'économiser 5 100 tonnes de verre et autant de déchets ;
- l'allègement de 907 à 794 g de la bouteille Mumm Napa aux États-Unis ;
- la réduction de 10 % du poids de la bouteille de Kahlúa au Mexique ;
- les allègements de plusieurs modèles de bouteilles en Argentine, au Brésil et au Canada : Montilla (- 15 %), Orloff (- 11 %), Malibu (remplacement du verre par du plastique recyclable PET) ;
- le remplacement du verre par du plastique recyclable PET pour les bouteilles de cidre et de vins pétillants de Pernod Ricard Nordic.

Assurer le traitement des déchets dangereux

Sont inclus dans cette catégorie tous les déchets considérés comme dangereux pour l'environnement et nécessitant de ce fait le recours à une filière de traitement spécifique. Les déchets dangereux générés sur les sites de production du Groupe sont de diverses natures : emballages vides de produits chimiques, huiles usagées, solvants, déchets électriques et électroniques, néons, piles, etc. L'ensemble de ces déchets est trié et orienté vers des filières de traitement appropriées quand elles existent localement.

En 2010/2011, le volume des enlèvements de ces déchets était de 541 tonnes [□], contre 626 tonnes en 2009/2010. En raison de leur quantité limitée, ces déchets sont le plus souvent stockés sur site un certain temps : les volumes indiqués ci-dessus correspondent aux volumes des enlèvements, mais pas nécessairement à ceux générés durant l'année, ce qui ne permet pas la mise en place d'un indicateur de performance. Par ailleurs, ces chiffres ne comprennent pas les déchets de déconstruction contenant de l'amiante, pour laquelle un programme important de retrait de certaines toitures est en cours chez Chivas Brothers Limited.

[□] Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

Gestion de l'environnement

Tableau récapitulatif des résultats environnementaux

Thème	Définition	Unité	Total Pernod Ricard				Unité	a) Ratio pour 1 000 l d'alcool pur (kl AP) b) Ratio pour 1 000 l de produit fini (kl)				G3 GRI Index	
			2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011		2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011		
Nombre de sites	Nombre de sites au reporting		103	114	108	99	-	-	-	-	-	-	-
Certification ISO 14001	Pourcentage des sites certifiés	%	70	81	90	91 <input checked="" type="checkbox"/>	-	-	-	-	-	-	-
	Part des sites certifiés dans la production totale	%	86	93	96	96	-	-	-	-	-	-	-
Investissements	Montant des investissements pour la protection de l'environnement	M€	5,60	5,85	7,30	8,32	-	-	-	-	-	-	EN30
Conformité de l'activité	Amendes ou sanctions liées à l'environnement	Nombre	0	4	2	0	-	-	-	-	-	-	EN28
Volumes produits	Production a) alcool distillé	kl AP	169 778 ⁽¹⁾	210 440 ⁽¹⁾	195 689 ⁽¹⁾	211 106 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-
	b) produit fini	kl	1 166 177	1 228 829	1 182 500	1 176 385	-	-	-	-	-	-	-
Eau	Volume total consommé	m ³	6 710 552	6 630 377	6 155 298	6 355 701 <input checked="" type="checkbox"/> ⁽²⁾	m ³ /kl	a) 39,53 ⁽¹⁾ b) 5,75	31,51 ⁽¹⁾ 5,40	31,45 ⁽¹⁾ 5,21	30,11 ⁽¹⁾ 5,40	-	EN8
Eaux usées	Volume total d'eaux usées rejetées	m ³	5 063 494	5 284 008	5 445 849	4 931 666 ⁽³⁾	m ³ /kl	a) 29,82 ⁽¹⁾ b) 4,34	25,11 ⁽¹⁾ 4,30	27,83 ⁽¹⁾ 4,61	23,36 ⁽¹⁾ 4,19	-	EN21
Énergie	Énergie totale consommée	MWh PCI	1 459 287	1 571 743	1 465 872	1 459 501 <input checked="" type="checkbox"/>	MWh/kl	a) 8,60 ⁽¹⁾ b) 1,25	7,47 ⁽¹⁾ 1,28	7,49 ⁽¹⁾ 1,24	6,91 ⁽¹⁾ 1,24	-	EN3 EN4
	Dont : Gaz Naturel	MWh PCI	818 595	873 033	783 127	823 031	MWh/kl	a) - b) -	- -	- -	- -	-	-
	Dont : Électricité	MWh PCI	218 929	272 880	267 652	258 976	MWh/kl	a) - b) -	- -	- -	- -	-	-
Émissions de CO ₂	Émissions directes (Scope 1)	teqCO ₂	280 947	279 294	259 896	264 481 <input checked="" type="checkbox"/>	teqCO ₂ /kl	a) 1,65 ⁽¹⁾	1,33 ⁽¹⁾	1,33 ⁽¹⁾	1,25 ⁽¹⁾	-	EN16
	Émissions indirectes associées aux consommations d'électricité (Scope 2)	teqCO ₂	109 504	104 155	97 758	77 078 <input checked="" type="checkbox"/>	teqCO ₂ /kl	a) 0,64 ⁽¹⁾	0,49 ⁽¹⁾	0,50 ⁽¹⁾	0,37 ⁽¹⁾	-	-

(1) Les volumes d'alcool distillé produit mentionnés pour les exercices 2007/2008, 2008/2009, 2009/2010 ont été corrigés suite à une mauvaise compréhension des définitions pour le site de Résende au Brésil qui comptabilisait les volumes d'alcool simplement achetés et rectifiés dans les volumes d'alcool distillé. Ceci impacte toutes les performances du Groupe liées au volume d'alcool distillé.

(2) Le volume d'eau consommé pour le site de Walkerville est estimé à 353 182 m³ soit 5,6 % de la consommation d'eau du Groupe.

(3) Le volume d'eaux usées rejeté a diminué significativement suite au retrait du volume d'eau de refroidissement du site de Midleton en Irlande qui l'avait précédemment inclus dans les eaux usées. En effet, cette eau de refroidissement n'est pas considérée comme une eau usée car elle est restituée non polluée au milieu naturel et sans modification de ses caractéristiques (chimiques, biologiques, thermiques, etc.).

Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

Gestion de l'environnement

Thème	Définition	Unité	Total Pernod Ricard				Unité	a) Ratio pour 1 000 l d'alcool pur (kl AP) b) Ratio pour 1 000 l de produit fini (kl)					G3 GRI Index
			2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011		2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011		
Gaz frigorigènes	Quantité de gaz fluorés en place	kg	20 249	20 499	19 353	18 022	-	-	-	-	-	-	EN19
	% de HFC parmi les gaz fluorés en place	%	23,7	27,2	37,5	46,9	-	-	-	-	-	-	
	Quantité de gaz fluorés émise dans l'atmosphère	kg	2 297	2 940	2 051	1 628	-	-	-	-	-	-	
	% de gaz fluorés émis dans l'atmosphère	%	11,34	14,34	10,6	9,04	-	-	-	-	-	-	
Matériaux d'emballage	Consommation de verre	t	-	-	698 948	661 746		b)	-	-	591	563	EN1
	Consommation de carton	t	-	-	64 074	64 921	g/l	b)	-	-	54	55	
Déchets organiques	Quantité de déchets organiques mis en décharge ou incinérés	t	11 631	7 106	3 743	4 875	g/l	a)	68,51 ⁽¹⁾	33,77 ⁽¹⁾	19,13 ⁽¹⁾	23,09 ⁽¹⁾	EN22
Déchets solides	Quantité totale de déchets solides	t	32 202	32 879	35 817	43 721 <input checked="" type="checkbox"/>		b)	27,61	26,76	30,29	37,17	EN22
	Quantité de déchets solides mis en décharge ou incinérés	t	7 400	7 228	6 510	6 966	g/l	b)	6,35	5,88	5,51	5,92	
	% de déchets solides recyclés ou valorisés	%	77	78	82	84	-	-	-	-	-	-	
Déchets dangereux	Quantité de déchets dangereux traités en externe	t	349,8	515	626	541 <input checked="" type="checkbox"/>	g/l	b)	0,30	0,42	0,53	0,46	EN24

(1) Les volumes d'alcool distillé produit mentionnés pour les exercices 2007/2008, 2008/2009, 2009/2010 ont été corrigés suite à une mauvaise compréhension des définitions pour le site de Résende au Brésil qui comptabilisait les volumes d'alcool simplement achetés et rectifiés dans les volumes d'alcool distillé. Ceci impacte toutes les performances du Groupe liées au volume d'alcool distillé.

(2) Le volume d'eau consommé pour le site de Walkerville est estimé à 353 182 m³ soit 5,6 % de la consommation d'eau du Groupe.

(3) Le volume d'eaux usées rejeté a diminué significativement suite au retrait du volume d'eau de refroidissement du site de Midleton en Irlande qui l'avait précédemment inclus dans les eaux usées. En effet, cette eau de refroidissement n'est pas considérée comme une eau usée car elle est restituée non polluée au milieu naturel et sans modification de ses caractéristiques (chimiques, biologiques, thermiques, etc.).

Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

Engagement Sociétal

L'engagement sociétal et éthique est profondément ancré dans l'histoire et la culture de Pernod Ricard.

La consommation responsable est une priorité stratégique du Groupe qui agit contre les risques d'une consommation excessive ou inappropriée de ses marques en prenant part à la lutte contre l'alcool au volant et en menant des actions de prévention ou d'éducation auprès des jeunes et des femmes enceintes.

Implication dans la Société

Promotion du développement social et économique

La Charte Pernod Ricard (Charte Organisationnelle et Charte de Développement Durable) fait référence à la promotion du développement social et économique local.

Dans le monde entier, les filiales de Pernod Ricard :

- fournissent des emplois aux économies locales, principalement dans l'agriculture, qui produit les 950 000 tonnes de matières premières agricoles utilisées chaque année (pour environ 350 millions d'euros par an) ;
- développent le savoir-faire de ses collaborateurs tout en leur proposant une rémunération équitable, juste et motivante ;
- ajoutent de la valeur aux biens et aux services achetés aux fournisseurs et aux partenaires ;
- génèrent des revenus pour les gouvernements, au travers de l'impôt, ainsi que pour ses actionnaires et ses investisseurs.

Le Directeur Général de chaque filiale est responsable de la mise en œuvre de cette politique.

Mécénat et Solidarité

Un engagement historique de mécène

L'engagement pour toutes les formes d'art, et plus particulièrement l'art contemporain, est le fruit d'une longue tradition de partenariat artistique. Paul Ricard, passionné de peinture et peintre lui-même avait déjà créé une Fondation dans les années soixante pour soutenir les jeunes artistes. Le prix de la Fondation d'entreprise Ricard a depuis lors été institué, permettant de récompenser un jeune artiste parmi les plus représentatifs de sa génération. Chaque année, la Fondation achète ainsi une œuvre à l'artiste primé et en fait don au Centre Pompidou.

Dans la même ligne, Pernod Ricard est également, depuis 2004, Premier Grand Mécène du quai Branly, musée des Arts Premiers, soutenant depuis l'année dernière l'œuvre vidéo de l'artiste Charles Sandison, intitulée « *the River* », dont la thématique offre une réflexion sur la diversité. En 2011, Pernod Ricard a poursuivi son engagement historique en faveur de la création contemporaine.

Solidarité entrepreneuriale et à l'international

Deuxième axe de son engagement, Pernod Ricard encourage les actions visant à accompagner les entrepreneurs des pays en voie de développement dans leurs projets : le Groupe soutient l'association l'Appel dans son programme d'aide aux jeunes créateurs d'entreprise vietnamiens, en prenant en charge le financement de leurs études et de leur installation. Le Groupe a aussi poursuivi son engagement auprès de PlaNet Finance, association de développement du micro-crédit, en soutenant les projets présentés par des femmes africaines.

Par ailleurs, la Holding a effectué un don de 60 millions de yens (environ 525 000 euros) en partenariat avec Pernod Ricard Japan et Pernod Ricard Asia, à la Croix-Rouge japonaise, afin d'aider les centaines de milliers de personnes, victimes du séisme et du tsunami.

Impacts sociétaux des produits et services de l'entreprise

Sécurité sanitaire des produits (fabrication et consommation)

Pernod Ricard s'est officiellement engagé sur la sécurité sanitaire de ses produits dans sa Charte du Développement Durable. Cet engagement s'applique à l'ensemble du Groupe et bénéficie du soutien de la Direction.

Pernod Ricard s'est doté de moyens qui garantissent la sécurité des produits, notamment : application de la méthode *Hazard Analysis-Critical Control Point* (HACCP), et Audits Internes de procédés de fabrication. Des systèmes HACCP ont été mis en place sur les sites de production. Au niveau des filiales du Groupe, des directives sont établies avec des experts sur des sujets spécifiques en lien avec la sécurité des produits, comme le contrôle du risque de contamination par des particules ou éclats de verre ou des produits chimiques. Des Audits Internes sont réalisés sur tous les sites de production par la Direction Qualité-Sécurité-Environnement (QSE). Pernod Ricard dispose d'un système d'alerte pour ses clients. La société reçoit l'assistance d'un consultant spécialisé pour tester ses procédures de rappel de produits, évaluer le risque de contamination et former les employés à la gestion du rappel de produits.

Les équipes QSE sont directement impliquées dans la sécurité sanitaire des produits. Le développement et la fabrication des produits est de la responsabilité des Sociétés de Marques. Elles doivent appliquer un système qualité certifié et basé sur les normes ISO 9001 (Qualité) et ISO 22000 (Sécurité sanitaire des aliments). Dans chaque filiale, le Directeur QSE (Qualité Sécurité Environnement) est chargé de coordonner l'évaluation des risques, qui sert de base pour le contrôle de l'ensemble des risques de QSE. Suite à cette évaluation, les mesures appropriées sont prises pour garantir la sécurité des produits pour le consommateur. Le Groupe a également établi des normes internes qui s'appliquent aux sites de production. Il vérifie régulièrement leur application sur le terrain au cours d'audits réalisés conjointement avec les filiales, renforçant ainsi l'uniformisation des pratiques. Certaines de ces normes sont plus spécifiquement orientées sur la sécurité sanitaire des produits. Parmi les risques spécifiques contrôlés en permanence, citons le risque que

des particules de verre se retrouvent dans une bouteille, ou le risque de contamination au cours du processus de fabrication. Un Comité, établi au niveau du Groupe et présidé par le Directeur des Opérations, est responsable du suivi des risques liés à la sécurité sanitaire des produits, et en particulier des risques émergents provenant de connaissances scientifiques ou de réglementations nouvelles : le Comité de gestion du risque alimentaire. Enfin, un intranet au niveau du Groupe, intitulé « Système de Gestion des Plaintes », a été développé pour suivre en temps réel la plainte d'un consommateur ou tout autre problème éventuel de qualité et en informer immédiatement la Société de Marques concernée, afin que celle-ci prenne les mesures nécessaires. Ce système informe aussi immédiatement la Holding en cas d'inquiétude grave quant à la qualité sanitaire d'un produit, ce qui permet de réagir très rapidement.

L'ensemble des 99 sites de production fait l'objet d'audits QSE internes et externes.

Le groupe Pernod Ricard ne fait pas appel aux nanotechnologies et n'intègre pas de nanoparticules libres à ses produits.

L'examen des témoignages des parties prenantes n'a pas révélé d'allégations à l'encontre de la Société, relatives à la sécurité des aliments, au cours des cinq dernières années.

À notre connaissance, aucun produit n'a été rappelé auprès des consommateurs à la demande des pouvoirs publics au cours des cinq dernières années. Quelques produits ont été rappelés par les sites de production auprès des distributeurs pour des raisons de qualité, et non pour des inquiétudes importantes quant à leur sécurité sanitaire (moins de cinq cas), et ces produits ont toujours été rappelés avant de parvenir au consommateur final.

Transparence de l'étiquetage et pratiques publicitaires/ marketing responsable

Au travers de son Code sur les communications commerciales, Pernod Ricard assume ses principales responsabilités en tant que producteur de boissons alcoolisées et s'engage à garantir un étiquetage transparent de ses produits (information sur les risques du produit et les modes de consommation responsables), à promouvoir la responsabilité dans ses actions publicitaires, de marketing et de communication. La Direction des Ressources Humaines du Groupe est chargée d'informer les collaborateurs et de s'assurer que chacun d'eux soutient la politique de l'entreprise.

Pernod Ricard a alloué des moyens substantiels pour :

- s'assurer que le public soit correctement informé des risques que peut engendrer la consommation excessive ou inappropriée de ses produits ;
- proposer des informations détaillées sur ses produits sur son site Internet ;
- fournir un étiquetage transparent de ses produits ;
- organiser pour son personnel commercial et marketing une formation aux pratiques marketing et commerciales responsables ;
- diffuser son Code sur les communications commerciales ainsi que les procédures internes de suivi du matériel promotionnel aux prestataires externes en publicité et en communication.

En ce qui concerne la transparence de l'étiquetage, toutes les bouteilles distribuées par Pernod Ricard en Europe comportent

le logo d'avertissement « femme enceinte » et un message de consommation responsable apparaît sur toutes les publicités de Pernod Ricard, dans le monde entier.

Prévention

L'engagement de Pernod Ricard aborde les principaux problèmes de santé et sociaux liés à la consommation inappropriée de ses produits : l'alcool au volant, la consommation excessive, et la consommation d'alcool par les mineurs.

L'entreprise s'engage également à communiquer sur les risques liés à la consommation d'alcool par les femmes enceintes.

Pernod Ricard a alloué des moyens importants à la prévention des problèmes de santé et sociaux liés à la consommation de ses produits : diffusion des résultats de recherche, soutien à la recherche médicale, campagnes de prévention et programmes impliquant les parties prenantes.

Pernod Ricard est membre fondateur de l'IREB, une organisation indépendante de recherche sur l'alcool et ses effets sur la Société, qui publie des études et des articles sur ces sujets. En Espagne, l'entreprise soutient la Fundacion Alcohol Sociedad, qui a conçu des programmes éducatifs sur l'alcool, destinés aux écoles. Des initiatives de sensibilisation des jeunes aux risques de l'alcool au volant ont été mises en œuvre en Thaïlande et en Inde. Aux États-Unis, une campagne publicitaire a été lancée pour faire face aux problèmes posés par le « *binge drinking* ». Ces moyens sont alloués dans la plupart des pays où les produits sont commercialisés.

En mai 2011, Pernod Ricard a lancé la première journée dédiée à la RSE. **Les 18 226 collaborateurs de Pernod Ricard, implantés dans 70 pays, ont abordé ce jour-là un thème commun : la lutte contre l'alcool au volant.** Cette journée fut également le point de départ de nouvelles initiatives, campagnes et événements, lancés dans le monde entier. Cette année, Pernod Ricard a décidé de mettre plus particulièrement l'accent sur les pays émergents, où les accidents mortels liés à la consommation d'alcool au volant sont en augmentation, parallèlement à l'émergence d'une classe moyenne ayant les moyens d'acquérir un véhicule.

Visibilité et exhaustivité de la politique de l'entreprise envers les parties prenantes sur la réduction des effets négatifs de ses produits sur la Société

Avant de développer des initiatives de prévention spécifiques et ciblées visant à réduire la consommation excessive ou inappropriée de ses produits, le Groupe s'assure de l'éthique de ses communications commerciales. Pernod Ricard a établi son propre Code sur les communications commerciales, auquel toutes les marques, dans tous nos marchés, doivent se conformer. Il dispose de son propre Comité d'approbation interne, chargé de contrôler la conformité des projets marketing avec le Code de Pernod Ricard. Enfin, le Groupe a décidé de concentrer ses actions de consommation responsable sur deux priorités : la lutte contre l'alcool au volant et l'éducation.

Témoignages des parties prenantes

L'examen des témoignages des parties prenantes n'a pas révélé d'allégations à l'encontre de la Société quant à sa gestion des problèmes de santé et sociaux engendrés par la consommation de ses produits.

Pour une consommation responsable

Le Code Pernod Ricard sur les communications commerciales

Toutes les campagnes publicitaires diffusées par Pernod Ricard dans le monde doivent respecter le Code Pernod Ricard sur les communications commerciales. Ce Code a été adopté en 2007 et est accessible à tous les collaborateurs sur le site Intranet de Pernod Ricard.

La formation des collaborateurs au Code de communication commerciale

Les collaborateurs concernés de Pernod Ricard sont formés au Code de communications commerciales.

Lors de cette formation, sont rappelées : l'importance du Contrôle Interne des campagnes, les dispositions principales du Code et la procédure de contrôle ; une attention particulière est portée sur les nouveaux médias (« *Digital Marketing* »). À la fin de chaque session de formation, un module d'entraînement interactif permet de valider les acquis et la compréhension du Code de communication commerciale par les équipes formées.

Lors de l'année fiscale 2010/2011, 127 ☐ collaborateurs ont été formés lors de quatre sessions de formation. Pour chaque formation, une liste d'émargement a été créée afin de suivre le nom et le nombre de personnes ayant suivi ces formations.

Le Comité d'approbation interne

Le contrôle éthique des publicités est assuré par le Comité d'approbation interne, composé de quatre personnes : Audrey Yayon-Dauvet, Directrice Juridique et des Affaires Publiques (Pernod Ricard Americas), Rick Connor, Directeur des Affaires Internationales (Chivas Brothers), Armand Hennon, Directeur des Affaires Publiques France (Pernod Ricard) et Tom Lalla, Directeur Juridique (Pernod Ricard USA). Ce Comité est indépendant du marketing et rapporte directement au Comité Exécutif de Pernod Ricard. Ses décisions s'imposent à tous dans le Groupe et forgent la « jurisprudence » d'application du Code Pernod Ricard sur les communications commerciales. Ce Comité statue dans un délai de 7 jours maximum. Ses décisions sont collégiales.

En cas de doute sur une campagne, le Comité d'approbation interne se réserve le droit de demander un avis aux autorités de régulation de la publicité dans les marchés concernés.

En France, l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) est fréquemment consultée.

Pour chaque campagne soumise, le Comité décerne des avis formels : validation de la campagne, validation sous réserve de modifications ou refus de cette dernière, auquel cas une autre création doit être présentée.

Certaines filiales, comme The ABSOLUT Company, Pernod Ricard Nordic ou Pernod Ricard Pacific ont instauré des procédures de contrôle semblables au niveau local. La mise en place de telles procédures, précédant la soumission pour avis au Comité d'approbation interne est vivement recommandée.

Périmètre du contrôle

Le contrôle est obligatoire pour les 14 marques stratégiques de Spiritueux et Champagne ⁽¹⁾ et les 4 marques de Vins Premium Prioritaires ⁽²⁾. Il est aussi recommandé pour les 18 marques locales ⁽³⁾ et est largement utilisé dans les filiales. Le contrôle concerne les publicités, l'Internet et le *sponsoring*.

Le Comité contrôle également de plus en plus les innovations packaging des marques stratégiques comme par exemple celles de Malibu et ABSOLUT. Les promotions et le packaging doivent, comme toutes les publicités du Groupe, respecter le Code.

En cas de doute d'ordre éthique, il est recommandé aux équipes marketing de soumettre au Comité leurs projets de promotions ou de packaging.

Reporting

Le Comité rapporte directement au Comité Exécutif du Groupe. Un rapport sur toutes les campagnes examinées est remis au Comité Exécutif à chacune de ses réunions. 10 rapports ont été effectués pendant l'année fiscale 2010/2011.

Bilan du contrôle en 2010/2011

Durant l'année fiscale 2010/2011, le Comité a examiné 307 campagnes ☐. Parmi ces campagnes, aucune n'a reçu de refus et une a reçu une validation sous réserve de modifications ☐. La validation sous réserve de modifications concernait le personnage principal qui ne portait pas sa ceinture de sécurité, ce qui est contraire à l'article 4 du Code (« *Hazardous Activities* »).

Le nombre de campagnes soumises au Comité est en augmentation croissante depuis sa création en 2005 (11 % d'augmentation entre les années fiscales 2009/2010 et 2010/2011). Cette augmentation s'explique par l'utilisation croissante du média Internet et l'augmentation du nombre d'avis demandés pour les marques locales.

En parallèle, le Comité a donné des avis confidentiels (procédure du « *copy advice* ») pour 144 ☐ projets de campagne.

Sur cette période, aucune communication commerciale contrôlée par le Comité n'a fait l'objet d'une plainte retenue.

☐ Données ayant fait l'objet d'une vérification par les Commissaires aux Comptes avec avis d'assurance « modérée ».

(1) ABSOLUT, Chivas Regal, Ballantine's, Jameson, Kahlúa, Beefeater, Malibu, Ricard, Havana Club, Martell, Perrier-Jouët, The Glenlivet, Royal Salute, Mumm.

(2) Jacob's Creek, Brancott Estate/Montana, Campo Viejo, Graffigna.

(3) 100 pipers, Olmeca, Clan Campbell, Seagram's Gin, Ramazzotti, Blenders Pride, Pastis 51, Wiser's, Something Special, Royal Stag, Ararat, Ruavieja, Montilla, Becherovka, Passport, Wyborowa, Suze, Imperial.

La loyauté des pratiques du Groupe

La prévention de la corruption

Pernod Ricard s'est officiellement engagé à combattre la corruption dans son Code d'Éthique, sa Charte du Développement Durable et son Code d'Éthique sur l'Approvisionnement. Il est également signataire du Pacte mondial des Nations unies et communique sur ce principe.

L'engagement de la Société pour combattre la corruption recouvre les agissements suivants :

- corruption active/passive ;
- donations et invitations ;
- extorsion/détournement ;
- fraude ;
- conflits d'intérêts ;
- financement illégal de partis politiques.

Cet engagement s'applique à toute l'entreprise et bénéficie du soutien de la Direction.

La Direction de chaque filiale est responsable de la mise en œuvre de cette politique.

Pernod Ricard dispose d'une politique d'éthique au niveau du Groupe, applicable dans le monde entier par toutes les entités et tous les collaborateurs.

Cette politique est reprise dans différents documents, disponibles soit sur l'intranet et l'extranet de Pernod Ricard, soit diffusés directement auprès des collaborateurs du Groupe. Ces documents comprennent :

- la Charte Pernod Ricard, notamment son chapitre 3, « Code d'Éthique » précise que « tous les employés doivent agir en conformité avec la loi et se comporter éthiquement et avec respect envers les représentants de l'autorité publique [...] » ;
- le Code d'Éthique sur l'Approvisionnement de Pernod Ricard, au chapitre 9, précise « qu'aucune forme de paiement, de donations, de services, d'invitations ou autre ne saurait être proposée ou offerte, directement ou indirectement, à tout fonctionnaire de l'État français ou de tout autre État » ;
- la déclaration attestant que Pernod Ricard est signataire du Pacte mondial des Nations unies depuis 2003. Le 10^e principe du Pacte mondial indique que « les entreprises doivent combattre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin ».

Pernod Ricard a également publié un document intitulé « Principes du Contrôle Interne de Pernod Ricard » qui s'applique à toutes les filiales du Groupe. Ces principes précisent que :

- toutes les entités doivent se conformer à la Charte de Pernod Ricard, et donc à son chapitre 3 ;
- toutes les entités doivent se conformer au Code d'Éthique du Service des Achats de Pernod Ricard ;
- tous les fournisseurs du Groupe doivent se conformer au Code d'Éthique du Pacte mondial des Nations unies.

Dans le cadre de l'organisation décentralisée de Pernod Ricard, la Direction de chaque entité est chargée de s'assurer de sa conformité

avec les différentes règles établies par Pernod Ricard, y compris celles décrites ci-dessus.

Cependant, Pernod Ricard dispose d'un service d'Audit Interne, dont le personnel réalise des missions d'audit dans les différentes entités du Groupe. Ces missions traitent de sujets et de cycles opérationnels variés en lien avec les activités « achats », « production », « ventes », « Ressources Humaines », etc. Le nombre de missions d'audit est d'environ 20 à 25 par an, avec l'objectif de couvrir l'ensemble du périmètre du Groupe (au-delà d'un certain seuil d'importance).

De plus, Pernod Ricard envoie chaque année à ses filiales un questionnaire d'auto-évaluation, grâce auquel celles-ci doivent déclarer si elles se conforment aux règles du Groupe, y compris :

- conformité avec les règles du Code d'Éthique inclus dans la Charte Pernod Ricard ;
- conformité avec le Code d'Éthique de Pernod Ricard sur l'Approvisionnement ;
- l'assurance que les fournisseurs hors Groupe sont en conformité avec le Code d'Éthique du Pacte mondial des Nations unies.

La fidélité des réponses à ces questionnaires est confirmée par une lettre de déclaration, signée par le Directeur Général et le Directeur administratif et financier de chaque entité.

Enfin, le 16 février 2011, le Conseil d'Administration de Pernod Ricard a créé un Code et un Comité de Déontologie prévenant le délit d'initié.

La prévention des pratiques anti-concurrentielles

La politique de Pernod Ricard est de toujours agir et de mener ses activités dans le respect des lois et de la réglementation.

Cette politique est reprise dans la Charte Pernod Ricard. Elle est également spécifiquement mentionnée dans une lettre annuelle que chaque Directeur Général et Directeur administratif et financier du Groupe se doit de signer et de renvoyer au Directeur Général de sa maison-mère.

Cette lettre de déclaration comprend les mentions suivantes :

- « Nous sommes les personnes responsables des procédures de Contrôle Interne mises en place au sein de notre société. Les objectifs de ces procédures de Contrôle Interne sont les suivants :
 - en premier lieu, de s'assurer que l'ensemble des actions de gestion, l'ensemble des transactions et opérations réalisées et la conduite de l'ensemble des collaborateurs sont en conformité avec le cadre défini par (...) les lois et la réglementation en vigueur (...) ».
- « Nous avons l'honneur de vous confirmer qu'à notre connaissance, nous sommes informés des lois et de la réglementation s'appliquant au groupe Pernod Ricard et nous y conformons (...), nous avons pris connaissance de la Charte Pernod Ricard et y adhérons de la manière la plus stricte, nous nous chargeons constamment de rectifier les manquements aux normes de comportement et d'éthique, dans des délais raisonnables et avec impartialité, conformément aux dispositions de la Charte Pernod Ricard, la politique de notre société est conforme aux règles et à la réglementation de notre pays, et nous respectons le Code d'Éthique de Pernod Ricard (...) »

Au sein d'une organisation décentralisée comme Pernod Ricard, le dirigeant de chaque entité est responsable de la gestion des questions anti-concurrentielles.

Si un problème devait être relevé, l'équipe d'Audit Interne réaliserait des missions d'audit spécifiques. Cependant, à ce jour, aucun problème n'a nécessité la réalisation de ce type de mission.

La société a établi des programmes de sensibilisation à la prévention des pratiques anti-concurrentielles, en faveur des employés concernés.

Pernod Ricard USA a mis en place une formation en ligne sur l'éthique, couvrant les questions relatives aux pratiques antitrust.

L'examen des témoignages des parties prenantes n'a pas révélé d'allégations antitrust à l'encontre de la Société.

Transparence et intégrité des stratégies et pratiques d'influence

En général, l'ensemble des collaborateurs de Pernod Ricard est soumis aux dispositions de la Charte Organisationnelle du Groupe, et plus particulièrement à ses règles d'éthique (chapitre 3 de la Charte). De plus, la Charte établit quatre valeurs fondamentales auxquelles les collaborateurs doivent se conformer, l'intégrité étant l'une d'entre elles. Plus spécifiquement, la politique de lobbying se réfère à des codes professionnels (EPACA en Europe, Association pour les Relations avec les Pouvoirs Publics en France...) ou institutionnels, auxquels nous nous conformons (cf. : http://ec.europa.eu/civil_society/interest_groups/approche/criteres_fr.htm).

Le Directeur des affaires institutionnelles, Jean Rodesch, est responsable de la supervision et de la mise en œuvre de cette politique. Les principales actions de lobbying sont approuvées par le Directeur Général du Groupe, le reste des hauts Dirigeants étant tenus informés de l'avancement de ces projets.

Afin de promouvoir l'intégrité des pratiques de lobbying effectuées dans le cadre de ses activités, le Groupe organise chaque année un séminaire « affaires publiques », où les principales lignes directrices des codes de conduite et de déontologie sont réaffirmées. Une formation « affaires publiques » est également en préparation.

En ce qui concerne les interactions avec les gouvernements, la nécessité d'appliquer les normes éthiques les plus rigoureuses fait partie intégrante de la Charte du Groupe, qui recouvre toutes les activités, non seulement celles de lobbying. Les détails, comme la valeur maximale des dons autorisées, sont soumis à la législation de chaque pays, conformément au principe de décentralisation de la Société.

La Charte du Groupe, ainsi que ses principes d'éthique, s'applique dans le monde entier. De plus, et en ce qui concerne l'Union européenne plus particulièrement, Pernod Ricard a été enregistré sur le Registre des Représentants d'Intérêts depuis sa création en 2008, sous le numéro 352172811-92. Ce registre comprend un certain nombre d'informations utiles sur l'équipe, son budget, ses centres d'intérêt, son appartenance à des associations... (cf. http://europa.eu/transparency-register/index_fr.htm).

Les activités de lobbying aux États-Unis sont très réglementées au niveau fédéral, ainsi qu'au niveau des États et des municipalités. Pernod Ricard mène ses activités de lobbying en totale conformité avec la législation américaine en vigueur, y compris le *Lobbying and Disclosure Act* de 1995, l'*Honest Leadership and Open Government Act* de 2007, le *Fédéral Election Campaign Act* de 1971 et le *Foreign Corrupt Practices Act* de 1977. De plus, Pernod Ricard observe les

différentes règles d'éthique adoptées par le Sénat, la Chambre des Représentants et les différents organismes de l'exécutif.

Selon la législation américaine, Pernod Ricard doit soumettre des rapports trimestriels et semestriels sur ses activités de lobbying et ses donations aux partis politiques auprès du Secrétaire du Sénat et du Greffier de la Chambre des Représentants. Le Comité Actions Politiques de Pernod Ricard USA doit également soumettre régulièrement des rapports auprès de la Commission Electorale Fédérale. Ces rapports sont dans le domaine public :

- Secrétaire du Sénat : http://www.senate.gov/legislative/Public_Disclosure/LDA_reports.htm ;
- Commission Électorale Fédérale : <http://query.nictusa.com/cgi-bin/dcdev/forms/C00380527/>.

L'implication de tous les partenaires du Groupe dans ses engagements RSE

Des relations durables avec ses fournisseurs

Pernod Ricard s'est officiellement engagé à établir des relations durables avec ses fournisseurs et ses sous-traitants dans sa Charte du Développement Durable.

Cet engagement s'applique à toute l'entreprise et bénéficie du soutien de la Direction.

Chaque filiale sélectionne et supervise ses propres fournisseurs et est, par conséquent, responsable de sa politique d'achats.

La mise en œuvre de directives a été le sujet d'un séminaire organisé en janvier 2011. En conséquence, un Groupe de travail a été mis en place pour officialiser l'engagement de Pernod Ricard sur l'Achat Responsable au travers d'une Politique d'Approvisionnement Responsable et outils associés. Ces documents et ces outils viendront renforcer les actions déjà mises en place par Pernod Ricard.

Pernod Ricard entretient des relations étroites avec ses fournisseurs, afin de garantir l'éthique des pratiques commerciales et le Développement Durable de ses activités. Dans toutes les filiales du Groupe, ces partenariats sont bâtis sur la base d'un cahier des charges spécifique et de contrôles réguliers.

Parmi les actions mises en œuvre par la Société pour s'assurer que les relations avec les fournisseurs sont gérées de manière responsable, nous pouvons relever :

- le chapitre traitant du choix des fournisseurs et des partenariats dans la formation interne à l'achat de Pernod Ricard ;
- le fait que Pernod Ricard Holding entretient des relations étroites avec une dizaine de fournisseurs importants, qui représentent 65 % des coûts d'emballage. Ces relations sont examinées régulièrement sur le plan commercial.

Un certain nombre de résultats obtenus par l'engagement de la Société à garantir des relations équilibrées et durables avec les fournisseurs mérite d'être souligné, notamment :

- aucun des principaux fournisseurs de Pernod Ricard n'a fait faillite ;
- le 14 décembre 2010, Ricard a signé avec le gouvernement français une Charte sur l'établissement de relations durables avec ses fournisseurs, intitulée « Charte de bonnes pratiques - Grands donneurs d'ordre - PME » ;

- depuis dix ans, The ABSOLUT Company (Suède) travaille en étroite collaboration avec les agriculteurs pour promouvoir des pratiques de culture du blé plus durables et plus respectueuses de l'environnement ;
- en Arménie, la Yerevan Brandy Company propose des formations à ses fournisseurs viticulteurs sur la gestion des pesticides et la collecte des déchets ;
- le processus d'évaluation de la responsabilité d'entreprise de Pernod Ricard Nordic permet d'entretenir un dialogue permanent avec les fournisseurs ;
- au Royaume-Uni, la liste de contrôles d'audit des fournisseurs de la filiale Chivas sert de base de dialogue avec les fournisseurs.

L'examen des témoignages des parties prenantes n'a pas révélé d'allégations à l'encontre de la Société quant au caractère durable de ses relations avec les fournisseurs.

3

Intégration de facteurs environnementaux à la chaîne logistique

Pernod Ricard s'est officiellement engagé à inclure des facteurs environnementaux pour la gestion de sa chaîne logistique dans son Code d'Éthique sur l'Approvisionnement.

Cet engagement s'applique à toute l'entreprise et bénéficie du soutien de la Direction. Le Directeur Général de chaque filiale est responsable de la mise en œuvre de cette politique.

Pernod Ricard a pris au moins trois mesures lui permettant d'inclure des facteurs environnementaux à la gestion de la chaîne logistique :

- intégration des questions environnementales dans les clauses contractuelles ;
- questionnaires pour les fournisseurs ;
- soutien aux fournisseurs (par exemple : formation, assistance technique, etc.) ;
- formation et sensibilisation des collaborateurs responsables des achats. Pernod Ricard a intégré les questions environnementales à ses appels d'offres pour sélectionner ses fournisseurs. Les principaux fournisseurs ont complété un questionnaire sur l'environnement. Les acheteurs doivent accepter et se conformer à nos directives éthiques, qui comprennent des questions environnementales.

De plus, les filiales assistent les fournisseurs dans leur démarche de certification ISO 14001 ou équivalente. Même si aucune politique transversale officielle n'existe, l'équipe coordination des achats d'objets de services et promotion (POS) de Pernod Ricard a établi une liste de fournisseurs référencés dans l'ensemble du Groupe. Avant d'obtenir leur référencement, ces fournisseurs doivent répondre à une « Liste de Contrôles d'Audit Fournisseurs » qui recouvre les aspects environnementaux.

Intégration de facteurs sociaux à la chaîne logistique

Pernod Ricard s'est officiellement engagé à intégrer des facteurs sociaux à la gestion de sa chaîne logistique dans son Code d'Éthique sur l'Approvisionnement.

Les exigences du Groupe envers ses fournisseurs sont basées sur le Pacte mondial et les conventions de l'OIT et abordent les questions les plus pertinentes dans le secteur : droits syndicaux, abolition du travail des enfants, non-discrimination et égalité salariale.

Pernod Ricard a mis en œuvre deux mesures visant à inclure des facteurs sociaux dans la gestion de sa chaîne logistique : questionnaires pour les fournisseurs et sensibilisation des collaborateurs responsables des achats. Les principaux fournisseurs de Pernod Ricard ont rempli des questionnaires sur ces questions sociales. Les acheteurs reçoivent des directives pour s'assurer qu'ils respectent le code d'éthique de la Société dans leurs rapports avec les fournisseurs.

Cet engagement s'applique à toute l'entreprise et bénéficie du soutien de la Direction. Le Directeur Général de chaque filiale est responsable de la mise en œuvre de cette politique.

Même s'il n'existe aucune politique transversale de réalisation d'audits sociaux des fournisseurs, l'équipe coordination des achats d'objets de services et promotion (POS) de Pernod Ricard a, depuis deux ans et demi, établi une liste de fournisseurs référencés dans l'ensemble du Groupe, mise à jour en permanence. Avant d'obtenir leur référencement, ces fournisseurs doivent répondre à une Liste de Contrôles d'Audit Fournisseurs qui recouvre, entre autres, les aspects environnementaux et sociaux, et se soumettent systématiquement à l'audit d'un membre de l'équipe coordination (POS), qui sert de base aux vérifications ultérieures.

Rapport d'examen des Commissaires aux comptes sur certains indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux comptes de Pernod Ricard, nous avons effectué un examen visant à nous permettre d'exprimer une assurance sur les indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux sélectionnés par Pernod Ricard et identifiés par les signes \square dans la Partie 3 du Document de Référence pour l'exercice 2010/2011 (les « Données »).

Ces Données ont été préparées sous la responsabilité de la Direction Générale de Pernod Ricard, conformément au référentiel interne composé de l'ensemble des procédures relatives au reporting :

- des données environnementales ;
- des données sociales ;
- des données sociétales ;

qui est consultable auprès de la Direction Ressources Humaines Groupe et Responsabilité Sociétale de l'entreprise, de la Direction Industrielle Groupe et de la Direction des Affaires Institutionnelles, et dont un résumé figure dans la Partie 3 du Document de Référence (ci-après le « Référentiel »). Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces Données. Les conclusions formulées ci-après portent sur ces seules Données et non sur l'ensemble du Document de Référence.

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes, conduisant à une assurance modérée que les Données⁽¹⁾ sélectionnées, identifiées par le signe \square , ne comportent pas d'anomalie significative pour les entités⁽²⁾ sélectionnées. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Nous avons, pour les données sélectionnées :

- apprécié le Référentiel au regard de sa pertinence, sa fiabilité, son objectivité, son caractère compréhensible et son exhaustivité ;
- mené des entretiens auprès des personnes concernées par l'application du Référentiel à la Direction Ressources Humaines Groupe et Responsabilité Sociétale de l'entreprise, à la Direction Industrielle Groupe et à la Direction des Affaires Institutionnelles ;
- réalisé des tests relatifs à l'application du référentiel interne dans les entités sélectionnées, vérifié la remontée des données sélectionnées au niveau de ces entités et des différents niveaux de consolidation et testé les calculs par sondage.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, aux experts en environnement et développement durable de nos cabinets sous la responsabilité de Monsieur Eric Dugelay pour Deloitte & Associés et de Madame Emmanuelle Rigaudias pour Mazars.

Commentaires sur les procédures

Le programme d'amélioration entrepris en 2010 a contribué à la fiabilité des données. Des progrès restent à réaliser notamment dans le renforcement du dispositif de contrôle au niveau des entités sélectionnées.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Données identifiées par le signe \square ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel mentionné.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoise, le 16 septembre 2011

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Marc de Villartay

Mazars
Isabelle Sapet Loic Wallaert

(1) Ces Données sont les suivantes [La contribution aux données Groupe des entités sélectionnées pour nos travaux est mentionnée entre parenthèses. Elle prend en compte les travaux menés lors de visites sur site.] : Consommations d'eau (49 %) ; Consommations d'énergies (48 %) ; Emissions de CO₂ générées par les sites industriels (Scope 1) (46 %) ; Emissions de CO₂ générées par les sites industriels (Scope 2) (29 %) ; Déchets solides (16 %) ; Déchets dangereux (39 %) ; Pourcentage de sites certifiés ISO 14001 (42 %) ; Effectif à fin d'exercice (répartition par type de contrat et par sexe) (29 %) ; Taux de départ volontaire (rapporté à l'effectif moyen annuel) (18 %) ; Effectif moyen par zone géographique (28 %) ; Mouvements du personnel (19 %) ; Nombre de campagnes publicitaires examinées par le Comité Interne (33 %) ; Répartition des avis sur les campagnes publicitaires donnés par le Comité Interne (33 %) ; Equipes marketing formées au code publicitaire (100 %) ; Formation des collaborateurs à la RSE (CSR training et e-learning) (41 et 100 %).

(2) Walkerville (Canada), Strathclyde (Ecosse), Kilmalid (Ecosse), Ahus (Suède), Nobbelov (Suède), Fuenmayor (Espagne), Midleton (Irlande), Fox and Geese (Irlande), Epernay (France), Reims (France) pour les données environnementales et Pernod SA (France), Ricard SA (France), Martell SA (France), Chivas Brother (Royaume-Uni), Pernod Ricard UK (Royaume-Uni), Pernod Ricard China (Chine), Pernod Ricard India (Inde) pour les données sociales.

4

RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés des comptes consolidés au 30 juin 2011	74	Ressources Humaines	82
Principaux chiffres clés du compte de résultat	74	Rémunération des Mandataires Sociaux	82
Principaux chiffres clés du bilan	74	Contrat de travail/mandat social	86
Principaux chiffres clés de l'endettement financier net	75	Autres éléments de la politique de rémunération	87
Principaux chiffres clés des flux de trésorerie	75	État récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice 2010/2011 sur le titre Pernod Ricard par les Mandataires Sociaux (article 223-26 du Règlement Général de l'AMF)	90
Analyse de l'activité et du résultat	76	Participation des Mandataires Sociaux dans le capital de l'émetteur (situation au 31 août 2011)	91
Présentation des résultats	76	Facteurs de risque	92
Chiffre d'affaires et volumes	78	Risques inhérents à l'activité	92
Contribution après frais publi-promotionnels	78	Présentation des risques industriels et environnementaux	97
Résultat opérationnel courant	79	Risques de liquidité	99
Résultat financier	79	Risques de marché (change et taux)	99
Résultat net courant part du Groupe	79	Assurance et couverture des risques	100
Résultat net part du Groupe	79	Risques et litiges : méthode de provisionnement	101
Trésorerie et capitaux	80	Contrats importants	102
Perspectives	81	Contrats importants hors financement	102
		Contrats de financement	103

Chiffres clés des comptes consolidés au 30 juin 2011

Principaux chiffres clés du compte de résultat

En millions d'euros	30.06.2009 ⁽²⁾	30.06.2010	30.06.2011
Chiffre d'affaires	7 203	7 081	7 643
Résultat opérationnel courant	1 846	1 795	1 909
Résultat opérationnel	1 757	1 707	1 852
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	945	951	1 045
Résultat net part du Groupe dilué par action (en euros) ⁽¹⁾	3,92	3,59	3,94
RÉSULTAT NET COURANT PART DU GROUPE	1 010	1 001	1 092
Résultat net courant part du Groupe par action dilué (en euros) ⁽¹⁾	4,19	3,78	4,12

(1) Le résultat par action au 30 juin 2009 a été retraité pour tenir compte de l'attribution gratuite d'une action pour 50 anciennes actions détenues le 18 novembre 2009.

(2) Les états financiers au 30 juin 2009 n'intègrent la contribution de Vin&Sprit AB qu'à compter de sa date d'acquisition (le 23 juillet 2008) soit 11 mois.

Principaux chiffres clés du bilan

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2010	30.06.2011
Actif			
Actifs non courants	19 253	21 148	19 947
<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	<i>16 199</i>	<i>17 757</i>	<i>16 332</i>
Actifs courants	5 435	5 918	5 748
Actifs destinés à être cédés	178	42	4
TOTAL DE L'ACTIF	24 867	27 107	25 699
Passif			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	7 608	9 337	9 474
Passifs non courants	14 390	13 792	13 272
Passifs courants	2 810	3 975	2 953
Passifs destinés à être cédés	60	2	-
TOTAL DU PASSIF	24 867	27 107	25 699

RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés des comptes consolidés au 30 juin 2011

Principaux chiffres clés de l'endettement financier net

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2009	30.06.2010	30.06.2011
Endettement financier brut non courant	10 820	9 818	9 386
Endettement financier brut courant	400	1 250	405
Instruments dérivés Actif non courants	-	(20)	(54)
Instruments dérivés Actif courants	-	-	-
Instruments dérivés Passif non courants	188	105	75
Instruments dérivés Passif courants	-	132	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(520)	(701)	(774)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	10 888	10 584	9 038
<i>Free cash flow</i> ⁽¹⁾	1 037	1 110	1 001

(1) Le calcul du free cash flow est détaillé dans la note sur la trésorerie et les capitaux du Rapport de gestion.

Principaux chiffres clés des flux de trésorerie

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2009	30.06.2010	30.06.2011
Variation nette de trésorerie d'exploitation	1 126	1 205	1 134
Variation nette de trésorerie d'investissement	(5 113)	46	(60)
Capacité d'autofinancement avant intérêts financiers et impôts	1 782	1 826	1 836
Intérêts financiers versés, nets	(630)	(493)	(478)
Impôts versés, nets	(164)	(80)	(256)
Variation nette de trésorerie de financement	4 121	(1 129)	(975)
Trésorerie des activités cédées	8	-	-
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	421	520	701
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	520	701	774

Analyse de l'activité et du résultat

En 2010/2011, dans un contexte de reprise de la consommation sur ses marchés, Pernod Ricard a démontré l'efficacité de sa stratégie qui lui a notamment permis de dépasser ses objectifs financiers, avec :

- un dynamisme de son activité, et un record historique des volumes pour le Top 14 et pour sept de ses marques ;
- un soutien publi-promotionnel renforcé et de nombreuses initiatives en matière d'innovation ;
- une accélération de la croissance interne de son résultat opérationnel courant à + 8 % (+ 4 % en 2009/2010) avec une

progression de croissance interne dans chacune des régions du Groupe ;

- la poursuite de son désendettement et de son refinancement.

Toutes les régions contribuent à la croissance interne du résultat opérationnel courant, avec + 20 % en Asie/Reste du Monde, + 3 % en Amérique, + 2 % en Europe hors France et + 2 % en France.

Les pays émergents^(*) constituent un relais de croissance de plus en plus puissant pour le groupe Pernod Ricard. Leur part dans le résultat opérationnel courant du Groupe atteint en effet 38 % sur l'exercice 2010/2011 contre 33 % sur l'exercice 2009/2010.

Présentation des résultats

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2011
Chiffre d'affaires	7 081	7 643
Marge brute après coûts logistiques	4 218	4 610
Contribution après frais publi-promotionnels	2 956	3 169
Résultat opérationnel courant	1 795	1 909
Taux de marge opérationnelle	+ 25,4 %	+ 25,0 %
Résultat net courant part du Groupe ⁽¹⁾	1 001	1 092
Résultat net part du Groupe	951	1 045
Résultat net courant part du Groupe par action dilué (en euros)	3,78	4,12
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (HORS ACTIVITÉS ABANDONNÉES) PAR ACTION DILUÉ (EN EUROS)	3,59	3,94

(1) Résultat opérationnel courant après prise en compte des frais financiers courants, de l'impôt sur les sociétés courant, du résultat des sociétés mises en équivalence, ainsi que du résultat des activités destinées à la vente.

Résultat net courant part du Groupe et par action après dilution

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2011
Résultat opérationnel courant	1 795	1 909
Résultat financier courant	(497)	(469)
Impôt sur les bénéfices courant	(271)	(317)
Intérêts des minoritaires, résultat des activités abandonnées et quote-part du résultat net des entreprises associées	(26)	(31)
Résultat net courant part du Groupe	1 001	1 092
Nombre d'actions en circulation après dilution	264 856 425	265 032 466

En euros	30.06.2010	30.06.2011
Résultat net courant part du Groupe par action après dilution	3,78	4,12

(*) Pays dont le PNB annuel par habitant est inférieur à 10 000 USD.

RAPPORT DE GESTION

Analyse de l'activité et du résultat

France

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2010	30.06.2011	Croissance interne	
Chiffre d'affaires	721	750	30	4 %
Marge brute après coûts logistiques	528	546	19	4 %
Frais publi-promotionnels	(170)	(189)	(19)	11 %
Contribution après frais publi-promotionnels	358	356	(0)	0 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	187	189	3	2 %

Europe hors France

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2010	30.06.2011	Croissance interne	
Chiffre d'affaires	2 176	2 114	5	0 %
Marge brute après coûts logistiques	1 234	1 228	20	2 %
Frais publi-promotionnels	(337)	(343)	(5)	2 %
Contribution après frais publi-promotionnels	897	886	14	2 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	501	479	11	2 %

Amériques

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2010	30.06.2011	Croissance interne	
Chiffre d'affaires	1 911	2 068	87	5 %
Marge brute après coûts logistiques	1 193	1 277	59	5 %
Frais publi-promotionnels	(332)	(379)	(33)	10 %
Contribution après frais publi-promotionnels	861	898	26	3 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	541	558	15	3 %

Asie/Reste du monde

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2010	30.06.2011	Croissance interne	
Chiffre d'affaires	2 273	2 711	337	15 %
Marge brute après coûts logistiques	1 263	1 559	240	19 %
Frais publi-promotionnels	(424)	(531)	(79)	19 %
Contribution après frais publi-promotionnels	839	1 029	161	20 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	566	684	107	20 %

Total

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2010	30.06.2011	Croissance interne	
Chiffre d'affaires	7 081	7 643	459	7 %
Marge brute après coûts logistiques	4 218	4 610	338	8 %
Frais publi-promotionnels	(1 262)	(1 441)	(136)	11 %
Contribution après frais publi-promotionnels	2 956	3 169	201	7 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	1 795	1 909	138	8 %

Chiffre d'affaires et volumes

En millions de caisses de 9 litres	30.06.2010	30.06.2011	Croissance des volumes	Croissance interne du chiffre d'affaires	Effet mix/prix
ABSOLUT	10,4	11,0	6 %	6 %	0 %
Chivas Regal	4,2	4,6	7 %	9 %	2 %
Ballantine's	5,9	6,3	7 %	8 %	1 %
Ricard	5,4	5,4	-1 %	3 %	4 %
Jameson	2,9	3,4	17 %	20 %	3 %
Malibu	3,3	3,5	6 %	3 %	-3 %
Beefeater	2,3	2,4	3 %	4 %	1 %
Kahlúa	1,8	1,7	-1 %	-1 %	0 %
Havana Club	3,5	3,8	10 %	8 %	-2 %
Martell	1,6	1,8	11 %	22 %	11 %
The Glenlivet	0,6	0,7	13 %	14 %	1 %
Royal Salute	0,1	0,2	24 %	27 %	4 %
Mumm	0,6	0,6	6 %	7 %	1 %
Perrier-Jouët	0,2	0,2	14 %	17 %	3 %
14 MARQUES STRATÉGIQUES (TOP 14)	42,9	45,6	6 %	10 %	4 %
Jacob's Creek	7,1	6,8	-3 %	-1 %	3 %
Brancott Estate	1,3	1,3	2 %	-3 %	-5 %
Campo Viejo	1,5	1,6	6 %	8 %	3 %
Graffigna	0,3	0,3	3 %	6 %	3 %
VINS PREMIUM PRIORITAIRES	10,2	10,1	-1 %	0 %	1 %

Le chiffre d'affaires annuel s'élève à 7 643 millions d'euros (hors droits et taxes), soit une progression soutenue de + 8 %, qui résulte :

- d'une croissance interne de + 7 %, avec une reprise sur les marchés matures à + 1,5 % et le retour à une très forte croissance sur les marchés émergents à + 17 % ;
- d'un effet devises favorable de 277 millions d'euros, soit + 4 % sur l'ensemble de l'exercice, mais qui s'est réduit sur le second semestre puisqu'il atteignait 325 millions d'euros à l'issue du premier semestre ;
- et d'un effet périmètre de - 2 %, principalement lié à la cession de certaines activités scandinaves, espagnoles et néo-zélandaises.

Toutes les régions sont en croissance :

- l'Asie/Reste du Monde, en croissance de + 19 % (croissance interne de + 15 %) reste le premier relais de croissance du Groupe, principalement grâce à l'Asie (Chine, Inde, Vietnam, Taiwan et marchés *Duty Free* notamment). La croissance est également très forte en Afrique/MO et en Turquie ;
- l'Amérique est en progression de + 8 %, soit une croissance interne de + 5 %. Aux États-Unis, le chiffre d'affaires progresse de + 2 % (croissance interne), avec le retour à la croissance d'ABSOLUT et la poursuite du succès de Jameson. Le chiffre d'affaires est également en progression sur tous les autres marchés de la région à l'exception du Venezuela ;
- en Europe hors France, la tendance est en nette amélioration, avec une activité stable (en croissance interne) sur l'ensemble de l'exercice (contre - 5 % en 2009/2010). Ceci résulte d'une reprise vigoureuse en Europe de l'Est et en Europe centrale ainsi que d'un

léger recul en Europe occidentale principalement lié à la Grèce et à l'Espagne. L'activité en Europe occidentale est néanmoins en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent ;

- en France, le chiffre d'affaires progresse de + 4 % en croissance interne.

Contribution après frais publi-promotionnels

La marge brute (après coûts logistiques) atteint 4 610 millions d'euros, en progression de + 8 % (croissance interne), avec un ratio marge brute/chiffre d'affaires qui s'améliore fortement à 60,3 % en 2010/2011 contre 59,6 % sur l'exercice précédent (+ 75 pb). Ceci résulte d'un effet mix favorable lié à une hausse de la part du Top 14 et des qualités supérieures notamment sur Martell, Ballantine's, Chivas, de hausses tarifaires (en moyenne + 1,5 % sur le Top 14) et d'une bonne maîtrise des coûts (en moyenne + 1,5 % sur le Top 14).

Les investissements publi-promotionnels sont en hausse de + 11 % (croissance interne) à 1 441 millions d'euros. Comme annoncé, Pernod Ricard a accru significativement le soutien de ses marques avec un ratio investissements publi-promotionnels/chiffre d'affaires de 18,9 %. 76 % des investissements sont concentrés sur le Top 14, qui bénéficie d'un ratio investissements publi-promotionnels/chiffre d'affaires de 24,7 % en 2010/2011 contre 24,3 % sur l'exercice précédent. Les investissements sont orientés en priorité sur les marchés émergents qui représentent 54 % de leur croissance globale.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant progresse de + 8 % (croissance interne) à 1 909 millions d'euros, soit deux fois le taux de croissance de l'exercice 2009/2010 (+ 4 %). Le taux de marge opérationnelle s'élève à 25,0 %, en progression de 28 pb par rapport à l'exercice précédent (hors effets de change et périmètre), en dépit de la forte hausse du ratio investissements publi-promotionnels/chiffre d'affaires.

Sur l'ensemble de l'exercice 2010/2011, l'effet devises sur le résultat opérationnel courant 2010/2011 s'établit à 25 millions d'euros, avec un effet favorable de 98 millions d'euros sur le 1^{er} semestre et un effet défavorable de (73) millions d'euros sur le 2nd semestre. L'effet périmètre de (49) millions d'euros sur le résultat opérationnel courant 2010/2011 est notamment lié aux cessions d'activités en Espagne, en Scandinavie et en Nouvelle-Zélande.

Résultat financier

Le résultat financier courant est une charge de (469) millions d'euros, constituée de frais financiers payés sur la dette, stables à (446) millions d'euros, et d'autres produits et charges financiers courants pour (23) millions d'euros, en baisse par rapport à l'exercice précédent. Ces derniers bénéficient notamment de la réduction des charges financières nettes liées aux engagements de retraite.

Le coût moyen de la dette s'établit à 4,7 % sur l'ensemble de l'exercice 2010/2011 en hausse modérée par rapport aux 4,3 % constatés sur l'exercice précédent.

Résultat net courant part du Groupe

L'impôt sur les éléments courants est une charge de (317) millions d'euros, soit un taux courant effectif d'impôt à 22 %, en légère hausse par rapport à celui de 2009/2010 (20,9 %). Enfin, la part des minoritaires et divers s'établit à (31) millions d'euros.

Au total, le résultat net courant part du Groupe atteint 1 092 millions d'euros, en progression de 9 % par rapport à l'exercice 2009/2010 et le résultat net courant dilué par action augmente également de + 9 %, à 4,12 euros par action.

Résultat net part du Groupe

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'établissent à (56) millions d'euros avec des plus-values nettes sur cessions de + 19 millions d'euros (certaines activités scandinaves et espagnoles, participation Suntory...), des dépréciations d'actifs incorporels de (42) millions d'euros (essentiellement relatives aux vodkas polonaises), des charges de restructuration pour (17) millions d'euros et des autres produits et charges non récurrents pour un montant net global de (16) millions d'euros. Les éléments financiers non courants constituent un produit net de 11 millions d'euros. Enfin, l'impôt non courant est une charge nette limitée à (1) million d'euros.

En conséquence, le résultat net part du Groupe atteint 1 045 millions d'euros, en progression de + 10 % par rapport à l'exercice 2009/2010.

Trésorerie et capitaux

Réconciliation de la dette financière nette — La dette financière nette est utilisée dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la capacité d'endettement net du Groupe. Une réconciliation entre la dette financière nette et les principaux postes du bilan est présentée

dans la note 17 – *Instruments financiers* de l'annexe aux comptes consolidés. Le tableau ci-dessous présente la variation de la dette nette sur l'exercice :

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2011
Résultat opérationnel courant	1 795	1 909
Autres produits et charges opérationnels	(51)	(190)
■ Dotations aux amortissements d'immobilisations	160	159
■ Variation nette des provisions, hors placements dans les fonds de retraite acquis d'Allied Domecq	(94)	(142)
■ Variation nette des pertes de valeur sur <i>goodwill</i> et immobilisations incorporelles	116	43
■ Variation de juste valeur des dérivés commerciaux et des actifs biologiques	(39)	(2)
■ Résultat des cessions d'actifs	16	(19)
■ Charges liées aux plans de <i>stock options</i>	26	25
■ Impact non cash des autres produits et charges opérationnels	(38)	134
Sous-total dotations aux amortissements, variations de provisions et divers	149	198
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	1 893	1 916
Diminution/(augmentation) du besoin en fonds de roulement	(48)	32
Intérêts financiers et impôts nets versés	(573)	(734)
Acquisitions nettes d'immobilisations non financières et autres	(163)	(213)
FREE CASH FLOW	1 110	1 001
Cessions nettes d'immobilisations financières, placements dans les fonds de retraite acquis d'Allied Domecq et autres	129	73
Variation du périmètre de consolidation	12	0
■ Augmentation de capital et autres variations des capitaux propres	13	(0)
■ Dividendes versés	(136)	(389)
■ (Acquisition)/cession de titres d'auto-contrôle	(38)	(70)
Sous-total dividendes, acquisition de titres d'auto-contrôle et autres	(161)	(460)
DIMINUTION/(AUGMENTATION) DE L'ENDETTEMENT (AVANT EFFET DEVICES)	1 090	614
Incidence des écarts de conversion	(786)	932
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE L'ENDETTEMENT (APRÈS EFFET DEVICES)	304	1 546

Perspectives

Durant l'exercice 2010/2011, Pernod Ricard a su tirer parti de la reprise de la consommation sur ses marchés, et a :

- renforcé ses positions commerciales, notamment sur les marchés émergents, de nouveau en très forte croissance ;
- poursuivi sa stratégie d'innovation et de premiumisation grâce à des investissements soutenus et ciblés ;
- accru son taux de marge brute ;
- accéléré la croissance interne de son résultat opérationnel courant à + 8 % (+ 4 % en 2009/2010) ;

- poursuivi son désendettement et augmenté la part obligataire de ses financements (EUR & USD).

La performance du Groupe sur l'exercice 2010/2011 a été remarquable et a démontré la pertinence de sa stratégie. Pour l'exercice 2011/2012, le démarrage de l'exercice confirme la solidité des marchés du Groupe. Ce dernier poursuivra sa stratégie de croissance en capitalisant sur la force de son portefeuille de marques, sur la qualité de son réseau de distribution et sur le puissant levier des marchés émergents. Le Groupe confirme en outre la priorité donnée à la poursuite de son désendettement.

Ressources Humaines

Rémunération des Mandataires Sociaux

Politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration

Dans le cadre de l'enveloppe globale des jetons de présence autorisée par l'Assemblée Générale, les conditions de rémunération des Administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Monsieur Patrick Ricard et Monsieur Pierre Pringuet ne perçoivent pas de jetons de présence.

La rémunération annuelle des Administrateurs est constituée d'une partie fixe qui s'élève à 11 500 euros, majorée de 5 500 euros pour les membres du Comité d'Audit et de 3 000 euros pour les membres des Comités des Rémunérations et des Nominations. Les Présidents perçoivent, de plus, une dotation complémentaire qui est de 6 000 euros pour le Comité d'Audit et de 3 000 euros pour les Comités des Rémunérations et des Nominations. Chaque Administrateur

perçoit par ailleurs une partie variable en fonction de sa participation effective aux réunions du Conseil et des Comités. Cette partie variable s'élève à 3 750 euros par séance. En complément et afin de prendre en compte les contraintes liées à l'éloignement, une prime supplémentaire de 1 500 euros est versée aux Administrateurs non-résidents pour toute participation à une réunion du Conseil. Lorsque les Administrateurs participent à une réunion du Conseil par visioconférence ou conférence téléphonique, cette dotation complémentaire n'est pas due. Les membres du Comité Stratégique ne perçoivent pas de jetons de présence.

Au titre de l'exercice 2010/2011, le montant global des jetons versés aux Administrateurs, conformément aux modalités décrites ci-dessus, a été de 745 584 euros, à rapprocher d'une enveloppe de 840 000 euros autorisée par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010.

Il y a lieu de préciser que cette autorisation de 840 000 euros prenait en considération l'éventuelle nomination d'un censeur, nomination qui n'est pas intervenue au cours de l'exercice 2010/2011. Retraite de la création de la fonction de censeur, la dotation effective au Conseil d'Administration ressortait à 786 000 euros.

Le tableau récapitulatif des jetons de présence et autres rémunérations perçues (en euros) par les Mandataires Sociaux non-Dirigeants s'établit comme suit :

Membres du Conseil	Montants versés en 2009/2010	Montants versés en 2010/2011
Mme Nicole Bouton	53 667	94 500
M. Michel Chambaud	50 167	80 000
M. Jean-Dominique Comolli ⁽¹⁾	63 000	19 375
M. Wolfgang Colberg	67 500	70 250
Lord Douro ⁽²⁾	82 000	43 125
M. Gerald Frère	44 667	57 250
M. François Gérard	71 000	68 750
M. César Giron ⁽³⁾	39 500	41 500
M. Rafaël Gonzalez-Gallarza	51 500	53 500
M. Anders Narvinger	27 667	70 000
Mme Danièle Ricard	49 500	59 500
Société Paul Ricard représentée par M. Alexandre Ricard ⁽³⁾	32 667	53 500
Mme Susan Murray ⁽⁴⁾	N.A.	32 417
M. Laurent Burelle ⁽⁵⁾	N.A.	1 917
Autres jetons de présence ⁽⁶⁾	76 085	N.A.
TOTAL	708 920	745 584

(1) Jusqu'en septembre 2010.

(2) Jusqu'en mars 2011.

(3) Outre les jetons de présence, Messieurs César Giron et Alexandre Ricard perçoivent également une rémunération en qualité respectivement de Président-Directeur Général de Pernod et Président-Directeur Général d'Irish Distillers Group. Le montant de leur rémunération est inclus dans la rémunération totale des membres du Comité Exécutif indiquée ultérieurement dans ce rapport.

(4) À partir de novembre 2010.

(5) À partir de mai 2011.

(6) Jetons de présence versés à des Administrateurs ayant cessé leur fonction en novembre 2009.

Politique de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux

La Politique de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux de Pernod Ricard est définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations. Le Conseil valide donc l'ensemble des éléments de la rémunération du Président non exécutif du Conseil, ainsi que du Directeur Général du Groupe.

Conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF auquel le Groupe se réfère, le Comité des Rémunérations est guidé dans son analyse par les principes suivants :

Globalité et équilibre

Tous les éléments constitutifs de la rémunération sont revus tous les ans et leur poids respectif est analysé : la rémunération fixe, la rémunération variable, le volume et le montant des éventuelles attributions de *stock options*, les éléments de protection sociale ainsi que les avantages liés à la retraite.

Simplicité et cohérence

Le Conseil d'Administration a toujours veillé à mettre en œuvre une politique de rémunération des Mandataires Sociaux simple et cohérente dans le temps. Ainsi, il a été décidé depuis de nombreuses années de ne pas verser de jetons de présence aux Dirigeants Mandataires Sociaux : la rémunération du Président non-exécutif du Conseil est uniquement constituée d'une partie fixe, celle du Directeur Général est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Le Directeur Général perçoit en outre une dotation en *stock options* intégralement soumise à des conditions de performance.

Motivation et performance

Dans ses recommandations au Conseil, le Comité des Rémunérations veille à proposer une politique de rémunération adaptée aux responsabilités de chacun et en conformité avec les pratiques des grands groupes internationaux.

Dans la mesure où les Dirigeants Mandataires Sociaux font, comme de nombreux cadres clefs du Groupe, une longue carrière au sein de Pernod Ricard, les taux d'augmentation annuels et les attributions de *stock options* sont relativement raisonnables. La progression de la rémunération provient de la régularité dans la mise en œuvre de ces principes, et permet de récompenser les performances de chacun à moyen et long terme. En outre, la politique de rémunération variable en espèce, est revue tous les ans en fonction des priorités stratégiques du Groupe et son niveau est incitatif.

La rémunération du Directeur Général du Groupe est constituée :

- d'une partie fixe ;
- d'une partie variable. Cette partie variable peut représenter de 0 à 110 % de la rémunération annuelle fixe si les objectifs annuels sont atteints, et atteindre 180 % si les performances économiques du Groupe sont exceptionnelles. Elle est majoritairement composée d'éléments quantitatifs liés aux résultats du Groupe, complétée par une appréciation qualitative de la performance du Directeur Général. Les critères quantitatifs sont fonction de l'évolution du bénéfice net courant par action, du niveau d'atteinte du résultat opérationnel par rapport au montant budgété, ainsi que du désendettement du Groupe à travers un objectif de ratio de Dette Nette/EBITDA.

Rémunération individuelle des Dirigeants Mandataires Sociaux

Monsieur Patrick Ricard, Président du Conseil d'Administration

Depuis novembre 2008, Monsieur Patrick Ricard est Président non exécutif du Conseil d'Administration. En qualité de Président, Monsieur Patrick Ricard dirige l'ensemble des travaux du Conseil et s'assure du respect et de la mise en œuvre des règles de gouvernance au sein de ce Conseil.

Par ailleurs et en raison de sa forte notoriété, Monsieur Patrick Ricard continue de participer au développement du Groupe, sans toutefois l'engager, à travers ses contacts avec les principaux acteurs économiques et les associations auxquelles il apporte son soutien.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 1^{er} septembre 2010 a décidé d'accorder au bénéfice de Monsieur Patrick Ricard, une rémunération fixe annuelle brute pour l'exercice 2010/2011 d'un montant de 850 000 euros, sans changement par rapport à 2009/2010. Le Conseil a également autorisé Monsieur Patrick Ricard à conserver le bénéfice de son véhicule de fonction et de son chauffeur.

Afin de garantir une totale indépendance et une parfaite intégrité dans l'exécution de son mandat, le Conseil a confirmé les éléments suivants concernant la rémunération de Monsieur Patrick Ricard :

- aucune partie variable ;
- aucun droit à *stock options* ou actions gratuites ou de performance ;
- aucun jeton de présence.

Enfin le Conseil a rappelé que Monsieur Patrick Ricard ne disposait d'aucune indemnité en cas de révocation ou de non-renouvellement de son mandat.

Tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à Monsieur Patrick Ricard (par la Société, les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et la ou les sociétés contrôlantes)

En euros	2009/2010		2010/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	850 000	850 000	850 000	850 000
Rémunération variable	Aucune rémunération variable		Aucune rémunération variable	
Rémunération exceptionnelle	Aucune rémunération exceptionnelle		Aucune rémunération exceptionnelle	
Jetons de présence	Aucun jeton de présence		Aucun jeton de présence	
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 700	3 700	3 700	3 700
TOTAL	853 700	853 700	853 700	853 700

(1) Voiture de fonction

Monsieur Pierre Pringuet, Directeur Général

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 1^{er} septembre 2010 a décidé de porter la rémunération fixe de Monsieur Pierre Pringuet à 1 000 000 euros pour l'exercice 2010/2011 (soit + 3,09 % vs 2009/2010).

Ce Conseil a confirmé que Monsieur Pierre Pringuet ne bénéficiait d'aucun jeton de présence au titre de son mandat d'Administrateur.

Sur les recommandations du Comité des Rémunérations, le Conseil a validé les éléments de détermination de la part variable due au titre de l'exercice 2010/2011 :

- exprimée en pourcentage de la rémunération annuelle fixe, cette partie variable peut représenter de 0 à 110 % si les objectifs quantitatifs et qualitatifs sont atteints (niveau cible) et 180 % au maximum si les performances financières du Groupe sont exceptionnelles ;
- la partie quantitative est fonction de l'évolution du bénéfice net courant par action (cible 20 % et 40 % au maximum), du résultat opérationnel courant par rapport au budget (cible 30 % et 55 %

au maximum), et du ratio de désendettement Dette Nette/EBITDA (cible 30 % et 55 % au maximum) ;

- la partie qualitative, correspondant à l'évaluation de la performance individuelle du Directeur Général qui est appréciée par l'ensemble des membres du Conseil, peut varier de 0 à 30 % au maximum de la rémunération annuelle fixe.

À travers cette structure de rémunération variable, le Conseil a donc confirmé sa volonté de motiver de manière très incitative le Directeur Général sur les performances financières du Groupe.

Au cours de la réunion du 31 août 2011, et sur la base des résultats financiers de l'exercice 2010/2011, le Conseil a validé, conformément aux règles qui avaient été fixées en début d'exercice, que le montant de la rémunération variable de Monsieur Pierre Pringuet s'élevait à 1 657 434 euros au titre de l'exercice 2010/2011. Le montant de cette part variable élevée est plus particulièrement dû à la croissance du montant de bénéfice net par action, ainsi qu'à la forte réduction du ratio de dette nette sur EBITDA. Le Conseil a par ailleurs attribué au Directeur Général le taux d'atteinte maximum du critère qualitatif de sa rémunération variable.

Tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à Monsieur Pierre Pringuet (par la Société, les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et la ou les sociétés contrôlantes)

En euros	2009/2010		2010/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	970 000	970 000	1 000 000	1 000 000
Rémunération variable ⁽¹⁾	1 221 867	910 279	1 657 434	1 221 867
Rémunération exceptionnelle	Aucune rémunération exceptionnelle		Aucune rémunération exceptionnelle	
Jetons de présence	Aucun jeton de présence		Aucun jeton de présence	
Avantages en nature ⁽²⁾	3 700	3 700	3 700	3 700
TOTAL	2 195 567	1 883 979	2 661 134	2 225 567

(1) La rémunération due en année N est versée en année N + 1

(2) Voiture de fonction

Principes de la politique d'attribution de *stock-options* et d'actions de performance aux Dirigeants Mandataires Sociaux

Le Conseil d'Administration de Pernod Ricard, sur proposition du Comité des Rémunérations s'est engagé sur les principes suivants :

- le Président du Conseil d'Administration non-exécutif est exclu du bénéfice de tout plan d'attribution ;
- le ou les Dirigeants Mandataires Sociaux ne reçoivent aucune action gratuite, même avec condition de performance ;

- l'intégralité de la dotation du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux est soumise à condition de performance. Cette ou ces conditions sont revues et déterminées à chaque attribution afin de s'adapter au plus près aux priorités stratégiques du Groupe au moment de l'attribution ;

- la valeur économique de l'attribution globale du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux est limitée à environ 5 % de la valeur économique totale du plan (la valeur économique totale du plan étant composée de la valeur de l'ensemble des outils distribués, *stock options* avec et sans condition de performance et actions de performance) ;

- le montant économique de l'attribution du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux est proportionné au niveau de leur rémunération individuelle. Ce niveau est au maximum de l'ordre de 50 % de leur rémunération totale (rémunération fixe et variable) annuelle ;
- le Conseil d'Administration impose aux Dirigeants Mandataires Sociaux de conserver, jusqu'à la fin de leur mandat, une quantité fixe de titres issus des levées d'options attribuées.

Le Conseil recommande à son ou ses Dirigeants Mandataires Sociaux de ne pas recourir à des mécanismes de couverture.

Les attributions de *stock options* aux Dirigeants Mandataires Sociaux

Au cours de l'exercice 2010/2011, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, a été amené à mettre en place, exceptionnellement à deux occasions, des plans de *stock options* et actions de performance.

Le 15 septembre 2010 et conformément aux engagements pris au cours de la réunion du 24 juin 2010, le Conseil a autorisé un plan d'attribution de *stock options* avec conditions de performance au bénéfice exclusif de Monsieur Pierre Pringuet. Les modalités de ce plan, attribué au titre de l'exercice 2009/2010, sont les suivantes :

- volume : 70 000 options d'achat d'actions soumises à condition de performance ;
- prix d'exercice : 64 euros (identique au prix du Plan Groupe du 24 juin 2010) ;
- intégralité de la dotation composée de *stock options* conditionnées : les options ne seront exerçables que si la performance *Total Shareholder Return* (TSR) du titre Pernod Ricard est supérieure de 1 % par an à la performance du CAC 40 évaluée pour moitié au 24 juin 2013 et pour l'autre moitié au 24 juin 2014. Cette condition est identique à celle validée par le Conseil d'Administration du 24 juin 2010 autorisant le plan Groupe ;

- obligation de conservation des titres : 25 % des titres résultant de la levée des options attribuées dans ce plan devront être conservés au nominatif jusqu'à la fin du mandat.

Le 15 juin 2011, le Conseil a autorisé un Plan global annuel de *stock options* et d'actions de performance au bénéfice de 1 030 collaborateurs. Concernant plus particulièrement l'attribution de Monsieur Pierre Pringuet, les modalités arrêtées sont les suivantes :

- volume : 65 220 options d'achat d'actions soumises à condition de performance ;
- prix d'exercice : 68,54 euros ;
- conditions de performance : comme pour l'ensemble des bénéficiaires, les options d'achat d'actions devront satisfaire les conditions cumulées suivantes :
 - dans un premier temps, une condition de performance interne à travers l'atteinte de l'objectif de résultat opérationnel courant du Groupe, examinée pour moitié sur les comptes clos à fin juin 2012 et pour l'autre moitié à fin juin 2013.
À l'issue de cette période, les options exerçables seront soumises à la condition de performance externe suivante :
 - la performance du titre de Pernod Ricard (TSR) devra surperformer la performance globale de l'indice CAC 40 majorée de 1 point par an. Cette condition sera évaluée pour moitié au 15 juin 2014 et pour moitié au 15 juin 2015 ;
- obligation de conservation des titres : 25 % des titres résultant de la levée des options attribuées dans le cadre de ce plan devront être conservés au nominatif jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur Pierre Pringuet s'est engagé à ne pas recourir à des opérations de couverture sur les options reçues.

Les modalités du Plan global de juin 2011 applicables à l'ensemble des collaborateurs sont détaillées dans le paragraphe « Politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'actions de performance ».

Options d'achat d'actions attribuées à Monsieur Pierre Pringuet au titre des exercices 2009/2010 et 2010/2011

	Date du plan	Volume attribué	Prix d'exercice	Conditions de performance	Période d'exercice	Valeur unitaire IFRS
Exercice 2009/2010 ⁽¹⁾	15 septembre 2010	70 000	64 €	Performance du TSR > performance CAC 40 + 1 % évaluée pour moitié à N + 3 et N + 4	15 septembre 2014 15 septembre 2018	8,13
Exercice 2010/2011	15 juin 2011	65 220	68,54 €	<ul style="list-style-type: none"> ■ Atteinte du budget de Résultat opérationnel courant en N + 1 et N + 2 ■ Performance du TSR > performance CAC 40 + 1 pt évaluée pour moitié à N + 3 et N + 4 	15 juin 2015 15 juin 2019	10,33

(1) L'attribution de *stock options* de M. Pierre Pringuet au titre de l'exercice 2009/2010 a été décalée sur l'exercice 2010/2011.

Tableau de synthèse des options levées par les Dirigeants Mandataires Sociaux au cours de l'exercice 2010/2011

Options levées durant l'exercice par chaque Dirigeant Mandataire Social	Nombre d'options levées	Prix d'exercice	Date du Plan
M. Patrick Ricard	35 848	28,42	17.12.2002
M. Pierre Pringuet	9 557	23,75	18.12.2001
	55 363	28,42	17.12.2002

Engagements pris vis-à-vis des Dirigeants Mandataires Sociaux

Conformément aux recommandations du Code de gouvernance AFEP-MEDEF d'octobre 2008 mis à jour en avril 2010, Monsieur Pierre Pringuet a démissionné en février 2009 de son contrat de travail suspendu et, par voie de conséquence, a renoncé aux éléments qui étaient attachés à ce contrat, c'est-à-dire à une clause de non-concurrence et à un engagement de versement d'indemnité en cas de départ.

Depuis cette date, Monsieur Pierre Pringuet ne détient plus de contrat de travail avec Pernod Ricard. Sa rémunération est intégralement liée à son mandat social.

Lors du Conseil du 12 février 2009, Monsieur Pierre Pringuet a été autorisé à conserver le bénéfice du régime de retraite collectif à prestations définies additif et aléatoire ainsi que le régime de prévoyance et de frais de santé des cadres du Groupe dont il bénéficiait avant son renouvellement de mandat.

Ce Conseil a également mis en place une clause de non-concurrence d'une période de deux années, liée au mandat social de Monsieur Pierre Pringuet en contrepartie d'un an de rémunération fixe et variable.

Ces engagements pris en faveur de Monsieur Pierre Pringuet ont été soumis au vote des actionnaires et dûment autorisés dans le cadre de conventions et engagements réglementés au cours de l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009.

Régime de retraite supplémentaire des Dirigeants Mandataires Sociaux

Les Dirigeants Mandataires Sociaux ainsi que les cadres Dirigeants de Pernod Ricard bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies de type additif sous réserve :

- de remplir un certain nombre de conditions liées, principalement, à l'ancienneté et au niveau de rémunération ;
- d'achever sa carrière au sein de Pernod Ricard.

Ce régime a notamment pour objectif de permettre aux cadres Dirigeants du Groupe de compléter le niveau des rentes servies par les régimes obligatoires de retraite français. Il ouvre droit au versement au retraité bénéficiaire d'une rente viagère ainsi que, en cas de décès, au versement au conjoint et/ou ex-conjoint d'une rente de réversion.

Ce régime est collectif, aléatoire et additif. Une ancienneté minimale de 10 ans dans le Groupe est requise pour en bénéficier. Les rentes

versées sont proportionnelles à l'ancienneté, laquelle est prise en compte dans un plafond maximum de 20 années. La formule de calcul de ce régime est basée sur la moyenne des trois dernières années de rémunération (fixe et variable).

Le montant de la rente supplémentaire est calculé en appliquant à la base de calcul les coefficients suivants :

- pour la partie comprise entre 8 et 12 plafonds de Sécurité sociale, le coefficient est égal à 2 % multiplié par le nombre d'années d'ancienneté (plafonnée à 20 ans, soit 40 %) ;
- entre 12 et 16 plafonds de Sécurité sociale, le coefficient est égal à 1,5 % par année d'ancienneté (plafonnée à 20 ans, soit 30 %) ;
- et au-dessus de 16 plafonds, le coefficient est égal à 1 % par année d'ancienneté (plafonnée à 20 ans, soit 20 %).

La rente supplémentaire est égale à la somme des trois montants ci-dessus.

Outre ces conditions, la présence dans le Groupe du Dirigeant au jour du départ à la retraite est obligatoire. Conformément à la réglementation, est assimilé à un achèvement de la carrière le cas du licenciement après 55 ans, sans reprise d'activité professionnelle.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration a pour politique constante, s'agissant des éléments accessoires de rémunération et avantages sociaux des Dirigeants Mandataires Sociaux, notamment en matière de retraite supplémentaire, de les assimiler à des cadres Dirigeants de Pernod Ricard et de les autoriser à bénéficier des mêmes avantages que ces derniers, dans des conditions identiques, il a été précisé lors de la réunion du 12 février 2009 que la révocation du Dirigeant Mandataire Social est assimilable au licenciement sous réserve des conditions d'âge et de non-reprise d'activité susvisées.

Les droits accordés au titre de ce régime, cumulés avec ceux des autres pensions, ne peuvent excéder les deux tiers de la dernière rémunération annuelle fixe du bénéficiaire.

Monsieur Patrick Ricard bénéficie d'une rente servie par ce régime de retraite supplémentaire. Au cours de l'exercice 2010/2011 et au titre de ce régime, Monsieur Patrick Ricard a perçu une rente d'un montant de l'ordre de 450 000 euros. Ce régime est totalement externalisé.

Les droits de ce régime sont aléatoires et non individualisables mais établis sur la base des règles précédemment expliquées au moment de la cessation des fonctions exécutives des bénéficiaires. Concernant Monsieur Pierre Pringuet et à titre d'illustration, si le calcul était opéré au 30 juin 2011 et sur la base de la rémunération totale des trois derniers exercices, la rente annuelle servie par ce régime représenterait de l'ordre de 40 % de sa rémunération annuelle fixe.

Contrat de travail/mandat social

	Contrat de travail		Régime de retraite à prestations définies		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants Mandataires Sociaux								
M. Patrick Ricard, Président du Conseil d'Administration		X	X			X		X
M. Pierre Pringuet, Directeur Général		X	X			X	X	

Autres éléments de la politique de rémunération

Rémunération des membres du Comité Exécutif

Les membres du Comité des Rémunérations sont informés de l'évolution des rémunérations des membres du Bureau Exécutif (Directeurs Généraux Adjointes et Directeur Juridique) ainsi que des membres du Comité Exécutif, Présidents des filiales directes du Groupe.

À travers cette revue des éléments de rémunération, les membres du Comité des Rémunérations veillent en particulier à s'assurer de la cohérence de la politique appliquée entre les Dirigeants Mandataires Sociaux et les principaux cadres Dirigeants du Groupe.

La rémunération des Directeurs Généraux Adjointes, décidée par la Direction Générale, est composée d'une rémunération fixe, complétée d'une partie variable très incitative dont les critères sont basés, tout comme pour celle du Directeur Général, en proportion importante sur les performances économiques du Groupe et sa capacité de désendettement. Les Présidents des filiales directes, membres du Comité Exécutif reçoivent également une rémunération composée d'une partie fixe dont le montant est proportionné aux responsabilités de chacun, complétée d'une partie variable dont les critères quantitatifs dépendent pour partie des performances financières de l'entité qu'ils dirigent, mais aussi des résultats du Groupe.

Les principaux acteurs du développement du Groupe partagent ainsi les mêmes indicateurs de performance à travers leur rémunération variable.

À compter de l'exercice 2010/2011, et afin d'aligner les mécanismes de rétribution sur les nouveaux objectifs du Groupe exprimés dans le projet d'entreprise Agility, deux nouveaux critères qualitatifs individuels ont été fixés portant sur la performance du management des hommes et le développement des projets de Responsabilité Sociétale de l'entreprise (RSE).

Le montant total des rémunérations fixes allouées aux 15 membres du Comité Exécutif y compris le Directeur Général sur l'exercice 2010/2011 s'est élevé à 6,9 millions d'euros, auquel il convient d'ajouter un montant de rémunération variable perçue de 5,7 millions d'euros, au titre de l'exercice 2009/2010.

Comme expliqué précédemment, la part variable des cadres Dirigeants de Pernod Ricard est très incitative et sa structure permet d'ajuster les montants aux résultats économiques des entités du Groupe : après un exercice marqué par la crise économique mondiale en 2008/2009, les résultats de l'exercice 2009/2010 ont été excellents et la partie variable des rémunérations des membres du Comité Exécutif favorablement impactée.

Le montant total de la charge relative aux engagements de retraite des membres du Comité Exécutif s'élève à 5,3 millions d'euros dans les comptes au 30 juin 2011.

Politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'actions de performance

Au cours de l'exercice 2010/2011, le Conseil a réaffirmé sa volonté d'associer à nouveau les collaborateurs clefs du Groupe à l'évolution du titre Pernod Ricard à travers la mise en œuvre d'un nouveau plan d'attribution de *stock options* et d'actions de performance. Le Conseil souhaite ainsi associer les intérêts des actionnaires et ceux des collaborateurs de Pernod Ricard.

Au cours de la réunion du Conseil du 15 juin 2011, un nouveau Plan Mixte d'attribution de *stock options* et d'actions de performance a été autorisé. Comme par le passé, le Conseil a maintenu un périmètre d'environ un millier de personnes, permettant ainsi de désigner non seulement les cadres occupant des postes de Direction, mais également de fidéliser de jeunes Managers à potentiel (Talents) dans les filiales du Groupe à travers le monde.

Le plan d'attribution de juin 2011 est composé de *stock options* avec condition de performance, de *stock options* sans condition et d'actions de performance. Plus le niveau hiérarchique est élevé, plus la proportion de *stock options* est importante par rapport aux actions de performance. Le Conseil du 15 juin 2011, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé en particulier cette année :

- de renforcer, dans les dotations, la proportion de *stock options* conditionnées par rapport aux *stock options* sans condition,
- de compléter la condition de performance externe des *stock options* conditionnées par une condition de performance interne.

Comme expliqué précédemment, l'intégralité de la dotation du Directeur Général est composée de *stock options* conditionnées. Il a été décidé d'octroyer aux Directeurs Généraux Adjointes un volume de *stock options* conditionnées complété, comme les Présidents des filiales directes membres du Comité Exécutif, d'actions de performance en faible proportion.

Les membres du Comité Exécutif reçoivent majoritairement des *stock options* conditionnées, complétées par des *stock options* sans condition et des actions de performance.

Pour les autres collaborateurs et pour chaque niveau de dotation, la proportion de *stock options* conditionnées a été renforcée par rapport aux *stock options* sans condition. La dotation des Managers à potentiels est intégralement composée d'actions de performance.

Attribution de *stock options*

Le volume de *stock options* conditionnées attribué par le Conseil d'Administration du 15 juin 2011 s'est élevé à 341 370 *stock options* (dont 65 220 *stock options* à Monsieur Pierre Pringuet).

Comme expliqué précédemment, les *stock options* conditionnées du plan de juin 2011 doivent désormais respecter une condition de performance interne ainsi qu'une condition de performance externe pour pouvoir être exerçables :

- performance interne à travers l'atteinte de l'objectif de résultat opérationnel courant du Groupe examinée pour moitié sur les comptes clos à fin juin 2012 et pour l'autre moitié à fin juin 2013. Cette condition, identique à celle déterminant le volume des actions de performance, permettra de déterminer un volume d'options exerçables sous réserve de la condition de performance externe suivante :

RAPPORT DE GESTION

Ressources Humaines

- la performance du titre Pernod Ricard doit surperformer la performance globale de l'indice CAC 40 majorée de 1 point par an. Cette condition sera évaluée pour moitié au 15 juin 2014 et pour moitié au 15 juin 2015.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution de 606 680 *stock options* sans condition de performance.

Attribution d'actions de performance

Le volume d'actions de performance attribué par le Conseil d'Administration du 15 juin 2011 s'est élevé à 578 759 titres.

Le Conseil d'Administration a retenu comme condition de performance l'atteinte de l'objectif de résultat opérationnel courant, retraité

des effets de périmètre et de change, des exercices 2011/2012 et 2012/2013. Si le résultat opérationnel n'atteint pas 95 % de l'objectif, alors aucune action ne sera attribuée. Un calcul intermédiaire de volume est réalisé en cas d'atteinte partielle du résultat opérationnel entre 95 et 100 % du montant budgété. Cette condition est constatée séparément et pour moitié sur chaque exercice concerné.

Les actions de performance attribuées aux bénéficiaires résidents de France ont une durée d'acquisition de 3 ans, suivie d'une période de conservation obligatoire de 2 ans, et les non-résidents de France ont une période d'acquisition de 4 ans, sans aucune période de conservation.

En outre, la présence des bénéficiaires dans le Groupe est obligatoire à la date d'acquisition, sauf départ à la retraite, décès ou invalidité.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions – Situation au 30 juin 2011

	Plan du 27.09.2000	Plan du 19.12.2000	Plan du 19.09.2001	Plan du 18.12.2001	Plan du 11.02.2002	Plan du 17.12.2002	Plan du 18.12.2003	Plan du 02.11.2004
Date d'autorisation par l'Assemblée	05.05.1998	05.05.1998	03.05.2001	03.05.2001	03.05.2001	03.05.2001	03.05.2001	17.05.2001
Date du Conseil d'Administration	27.09.2000	19.12.2000	19.09.2001	18.12.2001	11.02.2002	17.12.2002	18.12.2003	02.11.2004
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Souscription	Souscription	Souscription	Achat	Achat
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	193 974	972 502	125 395	2 158 451	360 530	2 238 853	1 637 890	1 962 738
dont par les Mandataires Sociaux de Pernod Ricard SA	193 974	89 687	0	252 492	0	179 926	106 822	148 162
dont par M. Ricard	0	38 331	0	97 752	0	69 200	41 085	56 984
dont par M. Pringuet	96 987	25 678	0	77 370	0	55 363	32 869	45 589
Point de départ de l'exercice des options	28.09.2003	20.12.2003	20.09.2005	19.12.2005	12.02.2006	18.12.2006	19.12.2007	18.11.2008
Prix de souscription ou d'achat	16,81	17,99	24,28	23,75	25,14	28,42	33,83	42,30
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 01.07.2010	193 974	958 640	97 334	1 953 906	288 921	1 656 239	917 984	670 154
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	0	13 862	0	50 191	43 074	65 714	25 203	91 768
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 30.06.2011	0	0	28 061	154 354	28 535	516 900	694 703	1 200 816

	Plan du 25.07.2005	Plan du 14.06.2006	Plan du 21.06.2007	Plan du 18.06.2008	Plan du 24.06.2010	Plan du 15.09.2010	Plan du 15.06.2011
Date d'autorisation par l'Assemblée	17.05.2004	17.05.2004	07.11.2006	07.11.2006	02.11.2009	02.11.2009	02.11.2009
Date du Conseil d'Administration	25.07.2005	14.06.2006	21.06.2007	18.06.2008	24.06.2010	01.09.2010	15.06.2011
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	981 206	2 279 214	985 292	1 273 556	901 603	70 000	948 050
dont par les Mandataires Sociaux de Pernod Ricard SA	115 945	205 140	125 078	141 258	0	70 000	65 220
dont par M. Ricard	44 595	113 966	74 552	84 196	0	0	0
dont par M. Pringuet	35 675	91 174	50 526	57 062	0	70 000	65 220
Point de départ de l'exercice des options	12.08.2009	15.06.2010	22.06.2011	19.06.2012	25.06.2014	15.09.2010	16.06.2011
Prix de souscription ou d'achat	52,59	58,41	74,73	66,16	64	64	68,54
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 01.07.2010	158 610	306 710	0	1 721	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	71 622	117 169	44 418	54 391	17 236	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 30.06.2011	750 974	1 855 335	940 874	1 217 444	884 367	70 000	948 050

RAPPORT DE GESTION

Ressources Humaines

Au 30 juin 2011, 9 290 413 options de souscription ou d'achat d'actions sont en circulation, soit 3,5 % du capital de la Société, dont 7 401 489 options sont dans la monnaie et 1 888 924 hors la monnaie (cours de clôture du titre Pernod Ricard au 30 juin 2011 = 67,97 euros).

Options de souscription d'actions exercées au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, 489 490 options de souscription d'actions ont été exercées au titre des différents plans d'attribution institués au

bénéfice des personnels du groupe Pernod Ricard pour la période courue du 1^{er} juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2011.

Le nombre de titres Pernod Ricard qui restent susceptibles d'être créés à la suite de l'exercice des options de souscription d'actions en vigueur au 30 juin 2011 s'élève à 699 789 actions, soit 0,26 % du capital de la Société à cette date.

Le capital potentiel est composé exclusivement d'options de souscription d'actions.

Historique des attributions gratuites d'actions – Situation au 30 juin 2011

	Plan du 21.06.2007	Plan du 18.06.2008	Plan du 24.06.2010	Plan du 15.06.2011
Date du Conseil d'Administration	21.06.2007	18.06.2008	24.06.2010	15.06.2011
Actions gratuites attribuées	335 458	411 634	572 119	578 759
Actions gratuites annulées ⁽¹⁾	53 558	232 341	19 621	-
Actions gratuites définitivement acquises ⁽²⁾	281 900	55 156	-	-
Actions gratuites restant à acquérir ⁽³⁾	0	124 137	552 498	578 759

(Les données tiennent compte des effets de l'augmentation de capital du 14.05.2009 et de celle du 18.11.2009, et pour le plan du 21.06.2007 de la division du nominal de l'action par deux qui a eu lieu le 15.01.2008).

Les actions gratuites des plans de juin 2007, de juin 2008, de juin 2010 et de juin 2011 sont soumises à une condition de performance et à une condition de présence. Les actions gratuites des 2 premiers plans sont disponibles à l'issue de quatre années et sous réserve de la présence des bénéficiaires à la date d'acquisition. Cette période d'acquisition est de 2 ans pour les résidents fiscaux français (suivie de 2 années de période de conservation), et de 4 ans pour les résidents non fiscaux de France.

(1) Il s'agit des actions gratuites devenues sans objet par application de la condition de présence (démissions, licenciements), ainsi que de celles qui le sont devenues par application de la condition de performance (plan de juin 2008).

(2) Il s'agit des actions attribuées aux bénéficiaires du plan de juin 2007 (qui ont été transférées le 22 juin 2009 pour les résidents de France et le 22 juin 2011 pour les résidents non fiscaux de France) et le 19 juin 2010 pour le plan de juin 2008, sous condition de présence.

(3) Il s'agit des actions gratuites des bénéficiaires non-résidents de France du plan de juin 2008 dont la date de transfert est le 19 juin 2012. Pour les plans de juin 2010 et de juin 2011, il s'agit de la totalité des actions gratuites de ces plans, qui seront confirmés sous réserve de la condition de performance évaluée à l'issue de l'exercice 2010/2011 et 2011/2012 pour ce qui est du plan de juin 2010 et à l'issue de l'exercice 2011/2012 et 2012/2013 pour le plan de juin 2011.

Il n'y a pas eu de plan d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice clos au 30 juin 2009.

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés du Groupe non-Mandataires Sociaux et options levées par les dix premiers salariés de l'émetteur au cours de l'exercice 2010/2011

	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix (euros)	Plans
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur aux dix premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	156 110	68,54	15.06.2011
Options détenues sur l'émetteur levées durant l'exercice par les dix premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	222 393	35,17	19.12.2000 18.12.2001/17.12.2002 18.12.2003/02.11.2004 25.07.2005/14.06.2006

Pernod Ricard n'a pas émis d'autres instruments optionnels donnant accès aux titres réservés aux Mandataires Sociaux ou aux 10 premiers salariés de l'émetteur.

De même, à l'étranger, le Groupe encourage l'ensemble des filiales à mettre en place des accords locaux permettant aux salariés de participer aux résultats de leur structure.

Plans d'intéressement et de participation

Tous les employés des sociétés françaises du Groupe bénéficient d'accords d'intéressement et de participation en fonction des résultats propres de chaque entité. Dans le respect de l'organisation décentralisée du Groupe, les modalités de chacun de ces contrats sont négociées au niveau de chaque structure.

Provisions pour retraites

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins de versement de retraites est détaillé dans la note 15 – Provisions de l'annexe aux comptes consolidés.

**État récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice 2010/2011
sur le titre Pernod Ricard par les Mandataires Sociaux
(article 223-26 du Règlement Général de l'AMF)**

Prénom, nom et raison sociale	Fonction	Instrument financier	Nature de l'opération	Date	Prix (euros)	Montant de l'opération (euros)
M. Patrick Ricard	Président du Conseil d'Administration	Autre	Levée d'options	06.05.2011	28,42	1 018 800
M. Pierre Pringuet	Directeur Général	Autre	Levée d'options en nominatif	29.11.2010	23,75	226 979
		Autre	Levée d'options en nominatif	29.11.2010	28,42	297 302
		Autre	Levée d'options	06.05.2011	28,42	1 276 115
M. Alexandre Ricard	Représentant permanent de la Société Paul Ricard	Actions	Acquisition	29.11.2010	63,83	7 723
		Autre	Levée d'options en nominatif	18.02.2011	52,59	142 519
M. François Gérard	Administrateur	Autre	Levée d'options	11.11.2010	17,99	7 358
		Actions	Cession	11.11.2010	63,31	25 894
		Autre	Levée d'options	12.11.2010	23,75	431 205
		Actions	Cession	12.11.2010	61,99	1 125 579
		Autre	Levée d'options	12.11.2010	17,99	135 591
		Actions	Cession	12.11.2010	62,58	471 665
		Actions	Cession	15.11.2010	63,27	1 151 830
		Actions	Cession	17.11.2010	62,43	5 731 072
Mme Nicole Bouton	Administrateur	Actions	Acquisition	18.11.2010	63,92	44 936
M. Wolfgang Colberg	Administrateur	Actions	Acquisition	17.02.2011	67,92	33 960
M. Laurent Burelle	Administrateur	Actions	Acquisition	22.06.2011	66,32	63 004
SNC Le Garlaban	Société liée au sens de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier à la Société Paul Ricard	Actions	Acquisition	16.08.2010	61,36	4 984 747
		Actions	Acquisition	17.08.2010	61,36	4 984 747
		Actions	Acquisition	18.02.2011	67,65	5 999 945

Participation des Mandataires Sociaux dans le capital de l'émetteur (situation au 31 août 2011)

Membres du Conseil d'Administration	Nombre d'actions au 31.08.2011	Pourcentage du capital au 31.08.2011	Nombre de droits de vote au 31.08.2011	Pourcentage des droits de vote au 31.08.2011
Dirigeants Mandataires Sociaux				
M. Patrick Ricard (Président du Conseil d'Administration)	1 564 282	0,59 %	3 097 331	1,07 %
M. Pierre Pringuet (Directeur Général)	190 000	0,07 %	190 000	0,07 %
Administrateurs				
M. François Gérard	14 217	0,01 %	20 370	0,01 %
M. Rafaël Gonzalez-Gallarza	1 477 603	0,56 %	1 477 603	0,51 %
M. César Giron	4 103	N.S.	7 010	N.S.
Mme Danièle Ricard	220 542	0,08 %	404 643	0,14 %
M. Alexandre Ricard ⁽¹⁾	7 340	N.S.	7 340	N.S.
Société Paul Ricard représentée par M. Alexandre Ricard ⁽²⁾	37 840 834	14,29 %	57 725 855	19,93 %
Administrateurs indépendants				
Mme Nicole Bouton	1 000	N.S.	1 000	N.S.
M. Michel Chambaud	1 050	N.S.	1 050	N.S.
M. Gérald Frère	1 050	N.S.	1 050	N.S.
M. Anders Narvinger	1 020	N.S.	1 020	N.S.
M. Wolfgang Colberg	1 076	N.S.	1 076	N.S.
Mme Susan Murray	200	N.S.	200	N.S.
M. Laurent Burelle	1 000	N.S.	1 000	N.S.

N.S. = Non Significatif.

(1) Par ailleurs et par l'intermédiaire du « Irish Distillers Employee Share Purchase Scheme », Monsieur Alexandre Ricard détient indirectement 463 actions Pernod Ricard.

(2) Inclut les actions détenues par la Société Paul Ricard, ainsi que par les sociétés Lirix, la SNC Le Garlaban, Le Delos Invest I, Le Delos Invest II et Le Delos Invest III (cette dernière ayant remis 8 392 096 actions en garantie à l'établissement financier ayant financé son acquisition desdites actions), liées à la Société Paul Ricard au sens de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

Facteurs de risque

Risques inhérents à l'activité

Risques liés à la conjoncture économique mondiale

Le Groupe est le *co-leader* mondial des Vins & Spiritueux. Il réalise des ventes dans 70 pays.

L'activité du Groupe est soumise aux conditions économiques prévalant dans ses principaux marchés et notamment aux États-Unis, en France et dans le reste de l'Europe. La consommation de Vins & Spiritueux est, dans la plupart des pays, liée au contexte économique général et les niveaux de consommation ont tendance à diminuer dans des périodes de crise économique, de chômage, de baisse des dépenses de consommation, d'augmentation du coût de la vie et d'inflation.

Même si son activité a démontré sa résistance au cours de la récente crise économique et financière, le Groupe estime qu'elle peut encore subir les conséquences de ralentissements économiques et de baisses éventuelles de la croissance de la consommation, notamment en Amérique du Nord et dans certains pays d'Europe.

Par ailleurs, les consommateurs de Vins & Spiritueux y compris les consommateurs de produits Pernod Ricard peuvent également se reporter sur des produits moins coûteux (produits « standard » par opposition à « Premium »), notamment en période de repli économique.

La répartition géographique diversifiée des activités du Groupe peut contribuer à atténuer les difficultés rencontrées sur certains marchés. Ainsi, pendant la récente crise économique qui a touché plus particulièrement l'Europe et les États-Unis, les ventes du Groupe dans les marchés émergents ont continué à progresser et pour l'exercice 2010/2011, la région Asie/Reste du monde a consolidé sa position à la tête du classement en termes de ventes. Toutefois, une récession mondiale ou des replis marqués ou prolongés dans les principaux marchés du Groupe pourraient peser sur les ventes et entraîner une détérioration de son résultat consolidé et de ses perspectives.

Risques liés à la saisonnalité

Pernod Ricard réalise une part plus importante de ses ventes au cours des fêtes de fin d'année (novembre, décembre) et du nouvel an chinois (janvier, février). Il en découle que tout événement défavorable survenant durant ces périodes, comme une catastrophe naturelle, une pandémie ou une crise économique ou politique, pourrait conduire à une diminution de revenus du Groupe pendant ces mêmes périodes et, par conséquent, à une détérioration de ses résultats annuels.

Risques liés à la concurrence

Le Groupe opère sur des marchés fortement concurrentiels, pour lesquels les facteurs distinctifs parmi les concurrents sont la notoriété des marques, l'image de l'entreprise, les prix, l'innovation, la qualité des produits, l'étendue des réseaux de distribution et le service au consommateur.

Bien que le Groupe vise en permanence à accroître la notoriété de ses marques, notamment de ses marques stratégiques, à travers des campagnes publicitaires et promotionnelles, l'accroissement de l'excellence de ses produits et l'optimisation de ses réseaux de distribution et de ses services, il doit faire face à la concurrence croissante de grands groupes internationaux pour ses marques internationales et à des sociétés plus petites ou à des producteurs locaux pour ses marques locales.

La très forte concurrence sur les marchés matures et la concurrence accrue sur les marchés en développement pourraient contraindre le Groupe à augmenter ses dépenses publicitaires et promotionnelles, voire à réduire ou à geler ses prix afin de protéger ses parts de marché.

Risques liés à une poursuite de la concentration du secteur des Vins & Spiritueux et aux détaillants en général

Le secteur au sein duquel opère le Groupe affiche une tendance à la concentration des distributeurs et des négociants qui, par le passé, n'a pas affecté l'activité du Groupe, notamment grâce à son solide portefeuille de marques et à son vaste Réseau de Distribution propre.

Toutefois, une poursuite de la concentration au sein des producteurs et distributeurs de spiritueux sur les principaux marchés du Groupe pourrait avoir un impact négatif sur la vente des produits du Groupe en raison, par exemple, d'une moindre attention ou d'une diminution des ressources allouées à ses marques. À mesure de la consolidation du commerce de détail, les distributeurs et détaillants vont disposer de ressources accrues et d'un meilleur pouvoir de négociation, ce qui pourrait les pousser à demander au Groupe et à d'autres producteurs de baisser leurs prix, d'organiser des promotions et/ou d'accepter des conditions de paiement réduisant les marges du Groupe. À mesure que la part de marché d'un distributeur augmente, ces décisions peuvent avoir un impact plus marqué sur les ventes et la rentabilité du Groupe. Toute modification des stratégies des distributeurs, y compris une réduction du nombre de marques qu'ils distribuent, l'allocation de rayons à des marques concurrentes ou à des produits de marques propres (dont les marques distributeurs) peuvent peser sur les ventes, les perspectives et la part de marché du Groupe.

Risques liés à la répartition géographique du Groupe

Une part importante (et croissante) des activités du Groupe est réalisée dans des pays émergents d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe centrale et de l'Est (par exemple en Inde, en Chine, au Brésil et en Russie).

Bien que pouvant affecter l'ensemble des pays du monde, les activités du Groupe dans les pays émergents sont plus particulièrement exposées à des risques politiques et économiques et notamment à des risques de changements de politique gouvernementale ou de réglementation. Ces risques peuvent être liés au contrôle des taux de change, à l'inflation, aux difficultés de rapatriement des bénéfices, des dividendes et des capitaux investis, à la variation des taux de change, à l'évolution des régimes fiscaux, à la mise en place de restrictions à l'importation et à l'instabilité politique.

De plus, le Groupe pourrait ne pas parvenir à faire valoir ses droits de manière appropriée devant les juridictions de certains de ces pays, notamment en cas de litiges contre l'État ou des entités publiques.

En outre, des actes de terrorisme ou le déclenchement d'une guerre, l'impact sur la confiance des consommateurs et sur le tourisme résultant des menaces de terrorisme ou de guerre ou de tout autre bouleversement politique défavorable, les inquiétudes relatives à d'éventuelles épidémies à l'échelle mondiale, pourraient avoir un effet négatif sur la propension des consommateurs à effectuer des achats dans les gammes de produits plus onéreux dans les secteurs clés du Groupe, dans les boutiques de « *Duty Free* » et sur d'autres marchés. Ces perturbations et autres bouleversements économiques et politiques sur les marchés du Groupe pourraient engendrer une plus grande volatilité des résultats commerciaux du Groupe et avoir un impact négatif sur les résultats ou les perspectives du Groupe sur ces marchés.

Risques liés à un changement des goûts et préférences des consommateurs

Le portefeuille de Pernod Ricard comporte 14 marques stratégiques de Spiritueux et Champagne et 4 marques de Vins Premium Prioritaires, ainsi que 18 marques-clés locales *leaders* dans leurs catégories respectives ou sur les segments Premium de leurs marchés locaux respectifs. La performance du Groupe dépend de sa capacité à répondre aux attentes et souhaits des consommateurs. Toutefois, les changements dans les attentes et souhaits des consommateurs sont difficiles à anticiper et échappent, dans de nombreux cas, au contrôle du Groupe. En conséquence, l'évolution négative de la demande des consommateurs peut affecter ses ventes et sa part de marché.

Par ailleurs, la multiplication des campagnes de publicité tendant à restreindre la consommation des boissons alcoolisées, de même que la modification des modes de vie et d'approche des questions de santé pourraient à terme modifier les habitudes des consommateurs et l'acceptabilité sociale des boissons alcoolisées et affecter négativement la réputation du Groupe, ses ventes, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

Risques liés aux sites industriels du Groupe

Le Groupe possède un stock important de catégories de produits dont la maturation s'étend sur des périodes pouvant aller au-delà de 30 ans, comme le whisky écossais, le whiskey irlandais, le cognac, le rhum, le brandy et le vin cuit. Les stocks en maturation du Groupe sont répartis sur plusieurs sites à travers le monde. Toutefois, la perte de l'intégralité ou d'une partie des stocks de l'une des catégories de produits à maturation ou la perte totale ou partielle de sites de production, de distillation, d'assemblage ou de conditionnement, imputable à une négligence, un acte de malveillance, une contamination, un incendie ou une catastrophe naturelle, pourrait se traduire par une forte baisse ou un arrêt prolongé de l'offre de certains produits ne permettant plus au Groupe de répondre à la demande des consommateurs pour ces derniers. Il existe par ailleurs un risque d'erreur de prévision de la consommation future inhérent à la détermination de la quantité de stocks à maturation devant être prévue pour une année donnée. Ce risque peut se traduire par une incapacité à répondre à la demande future ou par un stock excédentaire entraînant une dépréciation de la valeur des stocks en maturation. Enfin, il n'est pas garanti que les produits d'assurance soient suffisants pour couvrir la valeur de remplacement des actifs ou stocks en maturation perdus, en cas de perte ou de destruction.

Risques liés aux prix des matières premières et de l'énergie

Les prix de plusieurs matières premières que nous utilisons dans la fabrication de nos produits sont soumis à une volatilité liée à l'évolution de l'offre et de la demande mondiales, des conditions météorologiques, des incertitudes agricoles et des contrôles gouvernementaux. Les variations de prix résultant d'une hausse imprévue des coûts des matières premières ou des matériaux d'emballage peuvent se traduire par une forte hausse de nos charges d'exploitation. De même, une pénurie de ces matières premières peut avoir un impact négatif sur notre activité. Par ailleurs, la hausse des frais énergétiques entraîne une augmentation des coûts de transport, de fret, de distillation et d'autres charges d'exploitation. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'augmenter ses prix pour compenser ces hausses de coûts sans encourir une baisse de volume, du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel, ce qui pourrait affecter les résultats du Groupe.

Risques liés aux acquisitions

Le Groupe a réalisé dans le passé d'importantes acquisitions, à l'image de l'acquisition conjointe avec Diageo de l'activité Vins & Spiritueux de Seagram en 2001, l'acquisition conjointe avec Fortune Brands d'Allied Domecq en 2005 et l'acquisition du groupe Vin&Sprit, propriétaire de la marque de vodka ABSOLUT, en 2008. Pernod Ricard estime avoir intégré avec succès ces acquisitions.

Si Pernod Ricard décide à l'avenir de réaliser une acquisition majeure, il n'est pas garanti que l'intégration de la cible au sein du Groupe soit réussie. Outre le fait que ces opérations de croissance externe requièrent une implication importante de la Direction Générale dans les questions organisationnelles, elles nécessitent la mise en œuvre de processus d'intégration des activités, des salariés et des produits des entités nouvelles acquises. Ces processus comportent des aléas tels que l'impact de l'intégration des nouvelles entités dans la nouvelle structure et la gestion des Ressources Humaines des entités rapprochées. Si le Groupe ne parvenait pas à intégrer avec succès ces entités, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives pourraient s'en trouver affectés.

Risques liés à l'image et à la réputation

Le succès des marques du Groupe dépend de l'image positive qu'en ont les consommateurs. La réputation du Groupe et son image peuvent être à tout moment significativement fragilisées par des incidents ponctuels survenus sur un site industriel ou sur un produit. Par exemple, une contamination, qu'elle soit accidentelle ou qu'elle résulte d'un acte de malveillance, ou tout autre événement affectant l'intégrité de ses marques ou leur image auprès des consommateurs, peut avoir un impact sur les ventes des produits du Groupe. Le Groupe achète la plupart des matières premières utilisées dans la fabrication de ses Vins & Spiritueux auprès de producteurs indépendants ou sur le marché libre. La présence de produits contaminants dans ces matières premières ou un défaut dans le processus de distillation ou de fermentation sur l'un de nos sites industriels peut se traduire par une mauvaise qualité des produits ou par des maladies ou blessures parmi nos consommateurs, engageant ainsi la responsabilité du Groupe et entraînant une baisse des ventes pour la marque concernée ou toutes ses marques.

Par ailleurs, dans la mesure où des tiers commercialisent des contrefaçons des marques du Groupe ou des marques inférieures imitant celles du Groupe, il existe un risque que les consommateurs

prennent ces produits pour des produits du Groupe. Ceci pourrait les décourager d'acheter les produits du Groupe à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact sur l'image de marque et sur les résultats du Groupe.

Même si le Groupe a mis en place des systèmes de protection et de contrôle afin de limiter le risque de contamination et d'autres accidents industriels, et qu'il possède une Direction de la Propriété Intellectuelle chargée de la protection de ses marques (pour en savoir plus, consultez les sections « Risques liés à la Propriété Intellectuelle »), il ne peut pas être exclu qu'une défaillance résultant d'un accident industriel, d'une contamination ou d'autres facteurs ne vienne compromettre la réputation et l'image du Groupe à l'échelle mondiale. Une telle atteinte à l'image du Groupe aurait potentiellement des effets négatifs sur sa réputation, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

Risques liés au personnel

Le succès du Groupe dépend de la loyauté de ses employés et notamment des employés occupant des postes clés, ainsi que de sa capacité à attirer et à fidéliser du personnel hautement qualifié. Les difficultés à embaucher ou à retenir le personnel clé ou la perte inattendue d'employés expérimentés, y compris dans les sociétés acquises, pourraient ralentir la mise en place des plans de développement stratégiques du Groupe et avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière et le résultat des opérations.

En outre, le Groupe ne peut pas garantir l'absence de grève ou de toute autre action sociale. Toute action sociale prolongée pourrait avoir un impact sur les ventes du Groupe.

Risques liés aux pannes des systèmes informatiques du Groupe

Pernod Ricard utilise des systèmes informatiques pour le traitement, la transmission et le stockage des données électroniques relatives aux opérations et aux états financiers du Groupe. Une part importante de la communication entre le personnel, les clients et les fournisseurs de Pernod Ricard dépend de l'efficacité des systèmes informatiques du Groupe.

Par ailleurs, les systèmes informatiques du Groupe pourraient être exposés à des interruptions en raison d'événements en dehors de son contrôle, y compris mais non exclusivement, les catastrophes naturelles, les attaques terroristes, les pannes de télécommunications, les virus informatiques, les « hackers » ou d'autres problèmes de sécurité. Bien que le Groupe investisse des sommes importantes dans la maintenance et la protection de ses systèmes informatiques, une panne de l'un ou plusieurs d'entre eux, ou toute interruption significative, pourrait perturber son fonctionnement normal, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités, les opérations, le résultat opérationnel, la trésorerie et la situation financière du Groupe.

Risques liés à l'endettement du Groupe

Le Groupe a réduit son endettement en 2010/2011 en raison notamment d'un *free cash flow* de 1,0 milliard d'euros. Le ratio endettement net/EBITDA est passé de 4,9 au 30 juin 2010 à 4,4 au 30 juin 2011 (endettement net converti aux taux moyens). Pour plus d'informations sur l'endettement du Groupe, veuillez consulter la note 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les risques liés à l'endettement sont :

- une réduction de la capacité du Groupe à obtenir des financements supplémentaires pour les fonds de roulement, les dépenses d'investissement, des acquisitions ou des projets d'entreprise divers et une augmentation du coût de ces financements ;
- une réduction de la trésorerie disponible pour le financement du besoin en fonds de roulement, des dépenses d'investissement, des acquisitions ou des projets d'entreprise, une part importante de la trésorerie d'exploitation du Groupe devant être consacrée au paiement du principal et des intérêts de sa dette ;
- une plus grande vulnérabilité du Groupe et une moindre flexibilité pour réagir en cas de conditions économiques et industrielles défavorables ;
- la survenance d'un cas de défaut sur les engagements pris au titre de la documentation des financements du Groupe qui pourrait donner lieu à une accélération du remboursement de ces financements pouvant conduire jusqu'à une crise de liquidité.

Risques liés aux plans de retraite du Groupe

Les obligations de retraite non financées du Groupe s'élevaient à 216 millions d'euros au 30 juin 2011. Au cours de l'exercice 2010/2011, l'ensemble des contributions du Groupe versées aux plans de retraite s'est élevé à 130 millions d'euros. Pour plus d'informations sur les engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi du Groupe, veuillez consulter la note 15 en annexe aux comptes consolidés.

Les obligations de retraite du Groupe sont principalement couvertes par des provisions comptabilisées au bilan et partiellement couvertes par des fonds de pension ou par des assurances. Le montant de ces provisions est basé sur certaines hypothèses actuarielles qui comprennent, par exemple, des facteurs d'actualisation, les tendances en matière de démographie, de retraite et d'évolution des salaires ainsi que les prévisions de rendement des placements. Toute déviation des données réelles par rapport à ces hypothèses pourrait entraîner une augmentation des engagements de retraite du Groupe comptabilisés au bilan et nécessiter une hausse de l'allocation aux provisions de retraite, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les résultats financiers du Groupe.

Le financement de l'accroissement des obligations futures du Groupe au titre de ses plans de retraite pourrait devoir être réalisé à partir de sa trésorerie d'exploitation. Si la performance des actifs des plans de retraite financés du Groupe ne correspond pas aux attentes ou si d'autres hypothèses actuarielles sont modifiées, les contributions du Groupe à ses plans de retraite pourraient être nettement plus élevées que prévu, ce qui pourrait réduire la trésorerie disponible pour ses activités.

Risques liés à la Propriété Intellectuelle

La notoriété des marques du Groupe constitue un des éléments fondamentaux de sa compétitivité. La gestion des marques du Groupe et des autres droits de propriété intellectuelle dont le Groupe est propriétaire représente des investissements très significatifs, tant pour leur protection que pour leur défense.

Le Groupe a pris des mesures très strictes dans ce domaine. Ainsi, il a formulé une politique de propriété intellectuelle mise en œuvre par une équipe de près de 30 spécialistes répartis sur six pôles géographiques distincts (auxquels sont alloués certains portefeuilles de marques), sous la coordination de la Direction de la Propriété Intellectuelle située au sein de la Holding du Groupe. L'équipe est en charge de la gestion administrative des marques, dessins/modèles, droits d'auteur, noms de domaine et brevets (dans le cadre de la politique d'innovation du Groupe). Cette équipe a également en charge la gestion des contentieux (contrefaçons, concurrence déloyale, déchéance, opposition, etc.) et contrats (cession, licence, coexistence) impliquant des problématiques de propriété intellectuelle.

La défense de ces droits est une mission qui implique tous les membres du personnel du Groupe, ces derniers étant conscients de l'importance de cet actif essentiel. Par exemple, les forces de vente sont sollicitées pour identifier toute imitation des produits et marques du Groupe par un tiers et transmettre à l'équipe des juristes de propriété intellectuelle toutes les informations nécessaires pour répondre efficacement à ces agissements.

Toutefois, le Groupe, comme tout autre propriétaire de droits de propriété intellectuelle, ne peut pas garantir que ces mesures seront suffisantes pour faire respecter ses droits par les tiers. Dans certains pays hors de l'Union européenne, en particulier en Asie (Chine, Thaïlande, Vietnam, etc.), bien que l'arsenal juridique soit le plus souvent satisfaisant, il peut s'avérer difficile d'obtenir des instances locales des sanctions dissuasives à l'encontre des contrefacteurs, qui reproduisent en tout ou partie les marques du Groupe les plus vendues dans ces pays. Pourtant, ces actes illicites sont susceptibles d'avoir des conséquences néfastes sur l'image des produits concernés. Le Groupe met donc en œuvre des plans d'action avec des objectifs déterminés selon les marchés et les marques, réunissant différents départements en interne, afin de traiter la question de la contrefaçon de façon transversale. Ces plans d'action comprennent des actions juridiques coordonnées à des opérations de sensibilisation des autorités locales, des enquêtes sur le terrain et sur Internet ainsi que des mesures techniques/technologiques prises pour améliorer la protection des produits du Groupe.

Par ailleurs, les droits de propriété portant sur certaines marques sont contestés par des tiers. Par exemple, le Groupe est ainsi actuellement en litige à propos de la marque « Havana Club » (voir « Litiges relatifs aux marques » ci-après).

D'éventuelles décisions de justice pourraient par conséquent affecter le portefeuille de marques du Groupe et donc potentiellement avoir des effets négatifs sur la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

Risques liés à l'évolution de la réglementation

Les activités du Groupe à travers le monde font l'objet d'un nombre croissant de réglementations, en particulier dans les domaines de la vente d'alcool et de la publicité relative aux produits alcoolisés. Cet environnement réglementaire relatif à la production et à la commercialisation des boissons alcoolisées est susceptible de connaître des évolutions en France, au sein de l'Union européenne ou dans le reste du monde. De même, la publicité et les opérations de promotion de produits alcoolisés font l'objet d'une réglementation de plus en plus stricte dont l'objectif est de modifier les comportements des consommateurs et de réduire leur consommation d'alcool.

En particulier, le Groupe est, en qualité de distributeur de marques internationales de boissons, soumis dans chaque pays où il a des activités à de nombreuses exigences réglementaires concernant la production, la responsabilité produits, la distribution, le marketing,

la publicité, l'étiquetage et l'importation et est plus généralement soumis aux questions relatives à la concurrence et à la concentration, aux politiques commerciales et tarifaires, aux questions des retraites, au droit du travail et aux questions relatives à l'environnement. En outre, les produits du Groupe sont, dans les pays dans lesquels le Groupe est présent, soumis à diverses taxes à l'importation et taxes indirectes.

Les décisions réglementaires ainsi que les modifications des exigences légales et réglementaires dans ces domaines pourraient avoir, notamment, les impacts négatifs suivants sur l'activité de Pernod Ricard :

- **rappel des produits** : les autorités gouvernementales des pays dans lesquels le Groupe a des activités pourraient être dotés de pouvoirs coercitifs et pourraient soumettre le Groupe à des mesures telles que le rappel des produits, la saisie des produits et à d'autres sanctions dont chacune pourrait avoir un effet négatif sur son activité ou nuire à sa réputation et à son résultat opérationnel ;
- **publicité et promotion** : les autorités gouvernementales des pays dans lesquels le Groupe a des activités pourraient imposer des restrictions relatives aux publicités réalisées dans le but de commercialiser des produits alcoolisés, telles que l'interdiction ou les restrictions relatives à la publicité télévisuelle ou au *sponsoring* d'événements sportifs. Par ailleurs, le Groupe est signataire de plusieurs codes volontaires imposant une autoréglementation et une restriction relative à la publicité et à la promotion dans le secteur des boissons alcoolisées. Ces limitations pourraient avoir pour effet notamment d'empêcher ou de restreindre l'aptitude du Groupe à maintenir ou à renforcer le comportement des consommateurs en faveur de ses marques ainsi que la reconnaissance de ces dernières sur de grands marchés et affecter de manière significative l'activité du Groupe ;
- **étiquetage** : les autorités gouvernementales des pays dans lesquels le Groupe a des activités pourraient imposer des exigences nouvelles ou différentes en matière d'étiquetage et de production. La modification des exigences en matière d'étiquetage des boissons alcoolisées, y compris pour ce qui concerne son portefeuille de marques de Vins & Spiritueux haut de gamme (« Premium »), pourrait diminuer l'attrait de ces produits aux yeux des consommateurs et, en conséquence, entraîner une diminution des ventes de ces boissons. En outre, de telles modifications pourraient avoir pour conséquence une augmentation des coûts, susceptible d'affecter les résultats du Groupe ;
- **taxes à l'importation et droits d'accises** : les produits du Groupe sont soumis, dans la plupart des pays, à des taxes à l'importation et droits d'accises. L'augmentation des taxes à l'importation et droits d'accises ou la modification des législations relatives à la détaxe pourraient entraîner une augmentation du prix accompagnée d'une réduction de la consommation de ses marques de Vins & Spiritueux ou une augmentation des coûts pour le Groupe ; et
- **accès à la distribution** : les autorités gouvernementales des pays dans lesquels le Groupe a des activités pourraient chercher à restreindre l'accès des consommateurs aux produits du Groupe, par exemple en contrôlant les heures auxquelles les établissements concernés sont habilités à vendre de l'alcool ou en augmentant l'âge légal pour la consommation d'alcool.

Outre le fait que l'évolution des lois et réglementations locales serait dans certains cas susceptible de restreindre les capacités de développement du Groupe en modifiant le comportement des consommateurs, elle pourrait nécessiter d'importantes dépenses pour s'y conformer, ce qui pourrait éventuellement avoir un impact négatif significatif sur les résultats et les perspectives du Groupe.

À l'image d'autres secteurs, les Vins & Spiritueux sont très sensibles à l'évolution de la réglementation fiscale. En outre, dans le climat macroéconomique actuel, les autorités gouvernementales pourraient décider d'augmenter les taxes applicables aux boissons alcoolisées afin de lever des fonds. L'impact de toute future hausse des taxes sur les ventes du Groupe dans un pays donné ne peut pas être mesuré avec précision. Toutefois, une hausse significative des droits d'importation et d'accises sur les boissons alcoolisées et d'autres taxes pourrait avoir un impact négatif marqué sur la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe. Par ailleurs, le résultat net du Groupe est calculé sur la base d'exigences fiscales et comptables étendues dans chaque pays au sein duquel le Groupe opère. Des modifications de la réglementation fiscale (y compris les taux d'imposition), des politiques et des normes comptables pourraient avoir un impact matériel sur les résultats du Groupe.

De plus, en tant que grand groupe international, Pernod Ricard peut être soumis à des contrôles fiscaux dans plusieurs pays. Le Groupe adopte des positions qu'il juge correctes et raisonnables en matière fiscale dans le cadre de ses activités. Toutefois, il n'est pas garanti que les autorités fiscales des pays au sein desquels il opère valident ces positions. Si les autorités fiscales d'un pays contestent toute position matérielle du Groupe et obtiennent gain de cause, le Groupe pourrait être soumis à des impôts supplémentaires imprévus pouvant avoir un impact négatif sur sa situation financière s'ils ne sont pas couverts par des provisions ou s'ils se traduisent par des décaissements de liquidités.

4

Risques liés aux litiges

À l'image d'autres sociétés du secteur des Vins & Spiritueux, le Groupe est parfois soumis à des actions collectives ou d'autres litiges et plaintes de la part de consommateurs ou d'autorités gouvernementales. Le Groupe est par ailleurs confronté régulièrement à des litiges dans le cadre de ses activités. Si ces litiges se soldent par des amendes, le versement de dommages-intérêts ou une atteinte à la réputation du Groupe ou de ses marques, son activité pourrait être affectée significativement.

Litiges relatifs aux marques

Havana Club

La marque « Havana Club » est détenue dans la plupart des pays par une *joint-venture* dénommée Havana Club Holding SA (HCH), dont Pernod Ricard est actionnaire. Dans quelques pays, dont les États-Unis, le titulaire en est une société cubaine (Cubaexport). Les droits de propriété portant sur cette marque sont actuellement contestés, en particulier aux États-Unis et en Espagne, par une société concurrente de Pernod Ricard.

Une loi américaine relative aux conditions de protection des marques précédemment utilisées par des entreprises nationalisées par le régime castriste a été adoptée en 1998, puis dénoncée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2002. Mais à ce jour les États-Unis n'ont pas modifié leur législation afin de se conformer à la décision de l'OMC.

1. L'OFAC (Bureau de contrôle des actifs étrangers aux États-Unis) a estimé que cette même loi avait pour effet d'empêcher tout renouvellement de la marque « Havana Club », détenue aux États-Unis par la société Cubaexport. En août 2006, conformément aux directives de l'OFAC, l'Office Américain des Brevets et des Marques (USPTO) a refusé le renouvellement de la marque « Havana Club » déposée par Cubaexport. Cubaexport a adressé une requête au Directeur de l'USPTO visant à infirmer cette décision de non-renouvellement et a intenté une procédure

distincte à l'encontre de l'OFAC devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia contestant la décision de l'OFAC ainsi que les textes législatifs et réglementaires appliqués par ce dernier. Le 30 mars 2009, le Tribunal du District de Columbia déboutait Cubaexport de ses demandes. Le 29 mars 2011, la Cour d'Appel a privé, à deux voix contre une, la possibilité pour Cubaexport de renouveler sa marque. Le 31 août 2011, la Cour d'Appel rejetait la demande de réexamen de l'affaire. Cubaexport pourra présenter un recours devant la Cour Suprême. La requête de Cubaexport contre la décision de l'USPTO est suspendue dans l'attente d'une décision définitive dans la procédure opposant Cubaexport à l'OFAC.

2. Une société concurrente du Groupe a saisi l'USPTO, sollicitant l'annulation du dépôt de la marque « Havana Club » effectué au nom de la société Cubaexport. Le 29 janvier 2004, l'USPTO a rejeté cette action, refusant ainsi l'annulation du dépôt de la marque. Cette décision ayant fait l'objet d'un appel, une procédure judiciaire est actuellement en cours devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia. Cette procédure est suspendue dans l'attente de la décision de l'USPTO concernant la requête susvisée de Cubaexport (laquelle, comme indiqué ci-dessus est suspendue dans l'attente d'une décision définitive dans la procédure opposant Cubaexport à l'OFAC).

3. En août 2006, cette société concurrente a lancé sur le marché américain un rhum de marque « Havana Club » fabriqué à Porto Rico. Pernod Ricard USA a intenté une action judiciaire devant le Tribunal du District du Delaware au motif que la société concurrente allègue à tort être titulaire de la marque « Havana Club » et que cette affirmation inexacte, ainsi que l'utilisation de la marque « Havana Club » pour un rhum non cubain, sont trompeuses pour le consommateur et devraient par conséquent être interdites. En avril 2010, le Tribunal du District du Delaware a débouté Pernod Ricard USA, qui a interjeté appel de ce jugement. Le 4 août 2011, la Cour d'Appel a confirmé la décision des juges de première instance.

4. En juin 2005, le Tribunal de Première Instance espagnol a confirmé les droits de HCH sur la marque « Havana Club » suite à une procédure engagée en 1999, notamment par cette même société concurrente. Les demandeurs ont fait appel devant la Cour Provinciale de Madrid, qui a rejeté leurs demandes en février 2007. Ils se sont pourvus en cassation devant la Cour Suprême espagnole qui a rejeté leurs demandes dans une décision rendue le 3 février 2011.

Stolichnaya

Des sociétés, qui représenteraient les intérêts de la Fédération de Russie sur des questions liées à la propriété des marques de vodka aux États-Unis, ont cité à comparaître devant le Tribunal de Première Instance du District Sud de New York les sociétés Allied Domecq International Holdings B.V., Allied Domecq Spirits & Wine USA, Inc., SPI Spirits et d'autres parties. Dans le cadre de cette procédure, les demandeurs remettaient en cause la propriété qu'avait à l'époque Allied Domecq International Holdings B.V. sur la marque « Stolichnaya » aux États-Unis et demandaient des dommages et intérêts sur la base des ventes de vodka par Allied Domecq aux États-Unis ainsi que le reversement de tous les bénéfices réalisés. Le 31 mars 2006, le Juge George Daniels a débouté les demandeurs de toutes leurs actions relatives à la propriété qu'avait à l'époque Allied Domecq International Holdings B.V. sur la marque « Stolichnaya » aux États-Unis. Les demandeurs ont interjeté appel devant la « *United States Court of Appeals for the Second Circuit* » de la partie de la décision du 31 mars 2006 ayant rejeté leur demande de reconnaissance de propriété sur la marque ainsi que leurs plaintes pour contrefaçon de la marque et pour fraude (et le rejet de certaines réclamations contre des entités du Groupe SPI).

Le 8 octobre 2010, la Cour d'Appel a rejeté toute accusation de fraude et d'enrichissement indu à l'encontre des défendeurs mais a néanmoins accordé aux demandeurs la possibilité de poursuivre, à nouveau devant le Tribunal de première instance, leur action pour contrefaçon, appropriation illicite de la marque et concurrence déloyale.

Le 23 février 2011, les demandeurs ont déposé une troisième plainte modifiée pour contrefaçon (et plaintes connexes) et appropriation illicite de la marque contre Allied Domecq, les entités du Groupe SPI et de nouveaux défendeurs, William Grant & Sons USA, et William Grant & Sons, Inc., (actuels distributeurs de Stolichnaya aux États-Unis). Tous les défendeurs ont déposé une demande de rejet de cette troisième plainte modifiée.

Le 1^{er} septembre 2011, le Juge Daniels a rejeté, en faveur des défendeurs, les plaintes des demandeurs pour contrefaçon et concurrence déloyale, au motif que ces derniers n'avaient pas qualité pour agir au nom de la Fédération de Russie. Compte tenu du rejet de ces plaintes, le Juge Daniels a refusé d'exercer sa compétence sur l'autre action pour appropriation illicite de la marque et l'a donc rejetée, sans préjudice toutefois du droit pour les demandeurs de déposer plainte à nouveau devant un Tribunal.

Litiges commerciaux

Plainte déposée par la République de Colombie contre Pernod Ricard, Seagram et Diageo

En octobre 2004, la République de Colombie, ainsi que diverses administrations régionales colombiennes, ont intenté un procès à Pernod Ricard, Pernod Ricard USA LLC, Diageo Plc, Diageo North America Inc. (anciennement dénommée Heublein Inc., puis UDV North America Inc., puis Guinness UDV America Inc.), United Distillers Manufacturing Inc., IDV North America Inc. et Seagram Export Sales Company Inc. devant le Tribunal de Première Instance du District Est de New York (le « Tribunal de Première Instance »).

Les plaignants prétendent que les sociétés visées ci-dessus auraient commis un acte de concurrence déloyale à l'encontre du gouvernement colombien et de ses administrations régionales (qui détiennent le monopole constitutionnel de production et de distribution des spiritueux) en vendant leurs produits par l'intermédiaire de circuits de distribution illicites et en recevant des paiements de sociétés impliquées dans le blanchiment d'argent. Pernod Ricard conteste cette plainte.

Les défendeurs ont demandé le rejet de cette plainte pour plusieurs motifs, arguant notamment que le Tribunal de Première Instance n'est pas compétent pour connaître de ce litige, qu'il serait plus approprié de le plaider en Colombie, et que la plainte n'est pas fondée en droit. Le 19 juin 2007, le Tribunal de Première Instance a partiellement accepté et partiellement rejeté la demande des défendeurs, visant au rejet de la plainte.

Le 18 janvier 2008, la « *United States Court of Appeals for the Second Circuit* » a refusé de réexaminer la décision du Tribunal de Première Instance.

Suite au lancement de la procédure de *discovery* sur les plaintes des demandeurs non rejetées par le Tribunal, le 1^{er} mars 2011, Pernod Ricard a demandé une nouvelle fois le rejet des plaintes en se fondant sur une jurisprudence récente relative à l'application extraterritoriale de la loi « RICO ». La procédure de *discovery* a été suspendue dans son intégralité dans l'attente de la décision de la Cour sur cette demande. Pernod Ricard va continuer à se défendre fermement contre ces allégations.

Le 21 septembre 2009, Diageo et Pernod Ricard ont chacun reçu 10 millions de dollars américains de Vivendi SA et Vivendi I Corp.

en contrepartie d'une décharge de responsabilité de ces dernières s'agissant de certains dommages et intérêts résultant éventuellement du litige et fondés sur les actions de Seagram avant son acquisition par Pernod Ricard et Diageo.

Droits d'accises en Turquie

Allied Domecq Istanbul İç ve Dis Ticaret Ltd.Sti. (« Allied Domecq Istanbul »), comme ses concurrents, était impliquée dans un litige douanier portant sur la valeur douanière de certaines importations en Turquie. Le point essentiel portait sur la question de savoir si le prix de vente en *Duty Free* pouvait être utilisé pour les formalités de déclaration de la valeur douanière à l'importation en Turquie. L'administration des douanes avait déclenché une procédure judiciaire à l'encontre de la société Allied Domecq Istanbul en Turquie pour non-respect des règles douanières lors de certaines importations. Une loi d'amnistie fiscale, prévoyant la résolution amiable de litiges fiscaux en Turquie, a été promulguée le 25 février 2011. Allied Domecq Istanbul a effectué les démarches requises pour bénéficier des dispositions de cette loi. Il en résulte que le litige douanier a été réglé avec les autorités turques.

Droits d'accises en Inde

Pernod Ricard India (P) Ltd est impliquée dans un litige avec les douanes indiennes portant sur la valeur déclarée du concentré de boisson alcoolique (CAB) importé en Inde. Les douanes contestent les valeurs déclarées en faisant valoir que certains concurrents utilisent des valeurs différentes pour l'importation de produits similaires. Ce litige a été soumis à la Cour Suprême qui a rendu le 26 juillet 2010 une décision fixant les principes à retenir pour déterminer les valeurs servant de base aux droits à payer. Pernod Ricard India (P) Ltd s'est d'ores et déjà acquittée des montants correspondants sur la période antérieure à 2001. S'agissant de la période entre 2001 et décembre 2010, Pernod Ricard India (P) Ltd a versé le reliquat des droits, tels que déterminés par les douanes, bien que les valeurs utilisées soient contestées car considérées comme trop élevées. La Société s'emploie activement à finaliser avec les autorités les questions en suspens.

À l'exception des procédures décrites ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Les litiges décrits ci-dessus sont également mentionnés dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

Présentation des risques industriels et environnementaux

Prévention des risques industriels et environnementaux

La maîtrise des risques industriels et environnementaux repose sur une politique Qualité/Sécurité/Environnement (QSE) commune à l'ensemble du Groupe et déployée dans toutes les filiales de production quel que soit le pays.

Coordonnée par la Direction Technique du Groupe, elle repose sur des standards internes Pernod Ricard basés sur la conduite systématique d'analyses des risques, ainsi que sur des *Guidelines* qui définissent les bonnes pratiques visant à assurer la maîtrise dans chacun des

domaines concernés : qualité des produits, sécurité du personnel, environnement, et risques majeurs (incendie, explosion...). Elle est mise en œuvre par l'ensemble des filiales, chacune étant pleinement responsable de l'identification et de la maîtrise de ses impacts et de ses risques environnementaux, dans le cadre de l'organisation décentralisée du Groupe.

Dans chaque filiale industrielle, un correspondant QSE est chargé de l'application de cette politique. Animé par l'équipe QSE du Groupe, le réseau QSE ainsi constitué permet l'identification et la diffusion des Bonnes Pratiques dans une logique de progrès continu. Il participe par ailleurs à la réalisation d'audits QSE complets dans le but de valider les analyses de risques réalisées par les filiales ainsi que les mesures de réduction de ces risques mises en place. Couvrant environ 30 % des sites de production chaque année, ces audits, dits « audits croisés », associent des auditeurs de plusieurs filiales. Cela permet d'amplifier le partage de connaissances, de valoriser la compétence des experts internes, et de faire progresser le référentiel interne en le complétant de façon continue par de nouvelles *Guidelines*.

Dans le domaine particulier des risques industriels majeurs, un *Risk Manager* rattaché à la Direction Technique a pour mission de coordonner les actions des filiales dans le domaine de la réduction des risques. Son action porte notamment sur les mesures de prévention (conception et maintenance des installations, formation, procédures d'exploitation...) et les dispositifs de protection (extinction automatique, rétentions, procédures d'urgence...). En coopération avec l'assureur, il réalise des visites régulières de sites, qui débouchent sur une évaluation de la note de risque de chaque site ainsi que sur des recommandations techniques. Il est systématiquement consulté pour les projets de construction ou d'extension des installations. En accord avec les experts de l'assureur, il recommande dans chaque cas la solution la plus adaptée au risque.

Par ailleurs, un programme de mise en place de Plans de Continuité d'Activité a été engagé, en priorité pour les filiales les plus stratégiques. Il vise à protéger les activités du Groupe des effets d'un sinistre majeur aux conséquences catastrophiques, tel qu'un incendie par exemple. Pour cela, il procède en décrivant les différents scénarii susceptibles d'affecter un site et recherche les solutions permettant d'en réduire l'impact sur l'activité. Il se traduit par un plan de rétablissement d'activité comprenant notamment la mise en œuvre de solutions de secours et de modes de production alternatifs.

Enfin, la politique de maîtrise des risques de Pernod Ricard s'accompagne d'une démarche ambitieuse de certification QSE des sites de production selon un quadruple référentiel. À fin juin 2011, le pourcentage de certification pour l'ensemble des activités industrielles dans le monde s'élève à :

- pour le management de la qualité (ISO 9001) : 94 % des sites, soit 98 % de la production ;
- pour le management environnemental (ISO 14001) : 91 % des sites, soit 96 % de la production ;
- pour le management de la sécurité (OHSAS 18001) : 90 % des sites, soit 96 % de la production ;
- pour la sécurité alimentaire (ISO 22000) : 48 % des sites, soit 67 % de la production.

Risques majeurs identifiés et mesures spécifiques de maîtrise

Divers types de risques sont identifiés en regard des niveaux des activités industrielles du Groupe, et font l'objet de mesures de prévention ou surveillance particulières.

Risque d'incendie

L'alcool étant hautement inflammable, ce risque constitue le principal danger pour nos installations et nos collaborateurs, en particulier sur les sites de production et stockage d'eaux-de-vie. Il est également présent sur les sites d'assemblage et de conditionnement où des manipulations d'alcool sont réalisées. À ce risque d'incendie est également associé un risque d'explosion, celle-ci pouvant apparaître en cas de contact de vapeurs d'alcool avec un point chaud.

Sur l'ensemble de nos 99 sites industriels en activité au 30 juin 2011, 7 sites (1 en Irlande et 6 en Écosse) sont classés Seveso « seuil haut » en raison de volumes stockés supérieurs à 50 000 tonnes (classement de la Directive européenne Seveso II qui a pour objectif la maîtrise des accidents majeurs). Dans le reste du monde, un seul site situé au Canada franchit ce seuil. Ces sites font systématiquement l'objet d'un haut niveau de protection et prévention, se traduisant notamment par le choix de matériels adaptés, la présence d'installations automatiques d'extinction (sprinklers) et de réserves de travail rigoureuses. Par ailleurs les prescriptions de la directive européenne dite « Atex », relative aux atmosphères explosives, ont été traduites dans les *Guidelines* internes du Groupe applicables à toutes les filiales.

Au cours des dix dernières années, il n'a été constaté aucun sinistre de type incendie ou explosion dans les sites du Groupe. Pour mémoire un incendie avait causé la perte d'un chai de bourbon dans le Kentucky en mai 2000.

Risque d'épandage accidentel

Il consiste en un déversement de produit (vin, alcool ou autre) pouvant engendrer la pollution du sol, d'une rivière ou d'une nappe phréatique. Il est particulièrement à craindre en cas d'incendie donnant lieu à déversement d'alcool et aspersion par eau et mousse d'extinction. Ce risque est identifié dans toutes les analyses de risque conduites sur nos sites, et fait l'objet de mesures de prévention importantes : mise en rétention des zones de stockage et de déchargement, construction de réseaux de collecte des liquides, évacuation vers des bassins de collecte.

Risques de catastrophes naturelles

Plusieurs sites sont situés dans des zones connues pour présenter un risque de tremblement de terre significatif. Cela concerne en particulier ceux situés en Nouvelle-Zélande, en Arménie, en Californie et au Mexique. De fait, le site de production de vin de Gisborne en Nouvelle-Zélande a été affecté par un tremblement de terre en 2007. Des dégâts matériels importants avaient été constatés, cependant sans conséquences majeures sur l'activité.

Certaines zones sont par ailleurs exposées au risque cyclonique. Cela concerne notamment l'usine de San José, à Cuba, où des mesures de prévention sont en place.

Un risque d'inondation existe également sur certains sites. Il a affecté des chais en Écosse en 2009, mais sans dommages notables. Il n'est pas jugé d'un niveau spécifiquement élevé sur les sites du Groupe.

Enfin, en janvier 2010 un enneigement exceptionnel au nord de l'Écosse a causé l'affaissement des toitures d'une quarantaine de chais de vieillissement sur le site de Mulben. Un tel scénario n'avait jamais été constaté dans cette région et est considéré comme extrêmement improbable. Les dommages sont relatifs aux bâtiments mais n'ont pas affecté les stocks d'eaux-de-vie. Les chais endommagés ont été reconstruits.

Autres risques environnementaux

Le risque d'accident climatique tel que gel, grêle ou encore sécheresse peut concerner l'approvisionnement des filiales du Groupe en produits agricoles. Dans les faits, les productions agricoles en propre des filiales étant minoritaires par rapport aux matières premières achetées, le risque climatique agricole se traduit essentiellement par un risque sur les cours d'achat des matières premières utilisées.

Par ailleurs, le Groupe reste attentif à la question du changement climatique et s'est engagé au travers de sa politique environnementale à réduire les émissions de gaz à effet de serre, que ce soit au travers de sa consommation directe en énergie (empreinte dite « Scope 1 et Scope 2 ») ou bien par ses achats de matières premières, matériaux d'emballage et services logistiques.

Enfin, de nombreux sites de production utilisent les nappes souterraines pour leur approvisionnement en eau. La qualité de celle-ci est donc un élément clé pour la qualité des produits, et fait l'objet d'un suivi très attentif. La gestion responsable de l'eau constitue un axe important de la politique de gestion environnementale du Groupe : chaque site doit s'assurer que ses prélèvements dans la nappe ou la rivière et ses rejets dans l'environnement ne présentent pas de danger pour le milieu naturel.

Des informations plus détaillées sur les impacts des activités sur le milieu et sur la gestion environnementale du Groupe sont présentées dans la Partie « Responsabilité Sociétale de l'entreprise ».

Risques pour les consommateurs

Les risques d'une consommation inappropriée d'alcool sur la santé sont identifiés par le Groupe et sont à l'origine de son très fort engagement en matière d'éthique et de consommation responsable (voir communication spécifique sur ce sujet).

Les autres risques pour le consommateur sont liés à la qualité des produits : ils concernent principalement la présence de corps étrangers dans la bouteille (particules de verre) ou bien la contamination du produit par un composant indésirable. La maîtrise de ces risques repose sur la mise en place des principes de la méthode HACCP qui vise à identifier et mettre sous contrôle les points à risques du *process*. Bien que les Vins & Spiritueux soient peu sujets à risques en matière de sécurité alimentaire comparés à d'autres agro-industries, Pernod Ricard a décidé en 2009 de procéder à la certification progressive de ses sites selon la norme ISO 22000 qui vise spécifiquement la maîtrise de ces risques. Au 30 juin 2011, 48 sites sur les 99 sites industriels en activité étaient certifiés pour cette norme. Le Groupe a par ailleurs intégré à ses standards internes des recommandations spécifiques concernant le risque de particules de verre et le risque de contamination.

Risques de liquidité

Au 30 juin 2011, la trésorerie du Groupe s'élève à 774 millions d'euros (comparée à 701 millions d'euros au 30 juin 2010) auxquels s'ajoute un montant de 1 478 millions d'euros de lignes de crédit bancaire à moyen terme confirmées et inutilisées à cette date. Le financement du Groupe est assuré par un endettement à long terme (crédit syndiqué, emprunts obligataires...) et des financements court terme (billets de trésorerie, découvert bancaire, affacturage), permettant d'assurer des ressources financières suffisantes pour la continuité de son activité, son endettement financier court terme après couvertures s'élevant à 405 millions d'euros (comparé à 1 382 millions d'euros au 30 juin 2010).

Bien que le Groupe n'identifie pas d'autre besoin significatif, dans un contexte économique incertain, il ne peut pas être totalement garanti que le Groupe puisse continuer à accéder aux financements ou refinancements nécessaires à son exploitation courante et à ses investissements à des conditions satisfaisantes.

Les documentations de crédit bancaire et obligataire prévoient des engagements et des ratios financiers qui, s'ils ne sont pas respectés, pourraient donner lieu à une accélération des remboursements. Au 30 juin 2011, le Groupe respecte les ratios auxquels il est soumis dans le cadre de son crédit syndiqué : ratio de couverture (EBITDA consolidé/frais financiers net) supérieur ou égal à 2,75 et ratio de solvabilité (Dette nette totale convertie au taux moyen/EBITDA consolidé) inférieur ou égal à 6,25. Au 30 juin 2011, le passage du « *suspension test* » (Dette totale consolidée au taux moyen/EBITDA consolidée inférieur ou égal à 4,5) implique notamment la disparition de la nécessité de se soumettre au ratio de couverture et le maintien du seul et unique ratio de solvabilité.

Par ailleurs, bien que les excédents de trésorerie du Groupe soient placés, pour une très large majorité, auprès de succursales de banques bénéficiant des meilleures notations, il ne peut pas être exclu que les placements du Groupe perdent une partie de leur liquidité et subissent une forte volatilité.

Le système de contrôle des changes en place dans certains pays limite les capacités d'utilisation du cash par le Groupe (interdiction de placement auprès de Pernod Ricard Finance) et, dans certains cas, les possibilités de paiement de dividendes (nécessité d'une autorisation administrative à Cuba et au Venezuela).

Des informations complémentaires sur les risques de liquidité sont fournies dans les Notes 16 – *Passifs financiers* et 17 – *Instruments financiers* de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques de marché (change et taux)

Risques de change

Le Groupe, consolidant ses états financiers en euros, est exposé aux fluctuations contre l'euro des devises dans lesquelles sont libellés ses actifs et passifs (risque patrimonial) et sont réalisées ses opérations (risques de transaction et de conversion des résultats).

Si certaines stratégies de couverture permettent de limiter les expositions, il n'y a pas de protection absolue contre l'impact des variations de change.

En matière de risque de change patrimonial, la mise en place de financements d'actifs en devises étrangères acquis par le Groupe dans la même devise permet de créer une couverture naturelle. Ce principe a été mis en œuvre lors de l'acquisition des actifs de Seagram, d'Allied Domecq et de Vin&Sprit.

La variation des devises par rapport à l'euro (notamment le dollar américain) peut impacter le montant nominal des dettes et le montant des frais financiers publiés dans les comptes consolidés en euros et détériorer le résultat du Groupe.

En matière de risque de change opérationnel, de par son exposition internationale, le Groupe est confronté à des risques de change liés à des transactions opérées par des filiales dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement.

La politique du Groupe est, sauf exception, de facturer les clients finaux dans la devise fonctionnelle de l'entité distributrice. Les expositions de change liées aux facturations intragroupe entre les filiales productrices et distributrices sont gérées dans le cadre d'un processus mensuel de centralisation et de compensation auquel participe la majorité des pays dont les devises sont librement convertibles et transférables et dont la législation interne autorise la participation. Ce système couvre les expositions nettes via des opérations de change à terme.

Le risque résiduel est couvert en grande partie par des instruments financiers dérivés (achats à terme, ventes à terme ou achats d'options) destinés à couvrir des créances et des dettes hors Groupe, certaines ou hautement probables.

Risques de taux

Au 30 juin 2011, la dette du groupe Pernod Ricard est composée de dettes à taux variables (essentiellement le crédit syndiqué et autres crédits bancaires) et de dettes à taux fixes (essentiellement des dettes obligataires) auxquelles il convient de rajouter un portefeuille de couverture comprenant des swaps et des options de taux en euro et en dollar américain.

Le Groupe ne peut garantir ni que ces couvertures s'avéreront suffisantes ni qu'il sera en mesure de les maintenir à des conditions acceptables.

Des informations complémentaires sur les risques de change et de taux sont fournies dans les Notes 16 – *Passifs financiers*, 17 – *Instruments financiers* et 18 – *Dérivés de taux et de change* de l'annexe aux comptes consolidés.

Assurance et couverture des risques

Le recours à l'assurance est pour Pernod Ricard une solution de transfert financier des risques majeurs auxquels le Groupe est confronté. Ce transfert s'accompagne d'une politique de prévention aux fins d'une réduction maximum de l'aléa. Le Groupe suit avec soin l'appréciation de ses risques afin d'ajuster au mieux le niveau de couverture aux risques encourus.

Le Groupe dispose de deux types de couvertures : d'une part, des programmes d'assurance Groupe et d'autre part, des polices souscrites localement. Les programmes au niveau du Groupe sont suivis par un responsable assurance, qui coordonne la politique d'assurance et la gestion des risques, et par un responsable du suivi de la prévention des risques industriels.

Assurances souscrites

Pour la couverture des principaux risques, Pernod Ricard a mis en place des programmes d'assurance internationaux auxquels adhèrent toutes les filiales du Groupe sauf exception du fait de contraintes réglementaires inhérentes au pays ou de conditions plus intéressantes offertes par le marché local. Ces programmes regroupent les couvertures suivantes :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives ;
- responsabilités civiles exploitation/produits ;
- frais et pertes du Groupe du fait d'une contamination accidentelle et/ou criminelle ;
- responsabilité civile des Dirigeants ;
- dommages en cours de transport (et séjour) ;
- assurance-crédit pour la couverture des créances clients ;
- fraude.

Certaines filiales ont contracté des assurances complémentaires pour répondre à des besoins ponctuels (exemples : assurance des vignobles en Australie et en Espagne ; assurance des flottes automobiles ; etc.).

Couvertures

Type d'assurance	Garanties et plafonds des principales polices souscrites ⁽¹⁾
Dommages aux biens et pertes d'exploitation	<p>Garanties : tous risques (sauf exclusions)</p> <p>Base d'indemnisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ valeur à neuf pour les biens mobiliers et immobiliers, sauf pour certaines filiales qui ont choisi, de façon exceptionnelle, avec l'accord contractuel des assureurs, une autre base d'indemnisation ; ■ prix de revient pour les stocks, sauf pour certains stocks en maturation assurés en prix de revient ou à la valeur nette comptable plus un forfait de marge (sur mesure selon les sociétés) ; ■ perte d'exploitation avec une période d'indemnisation comprise entre 12 et 24 mois selon les sociétés. <p>Limites d'indemnisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ limites de 950 millions d'euros pour le site de Midleton (Irlande), de 550 millions d'euros pour Martell (France), de 150 millions d'euros pour les sites espagnols ainsi que les sites nordiques issus de l'acquisition de V&S et de 360 millions d'euros pour les autres y compris les sites de The ABSOLUT Company. <p>Par ailleurs, une captive d'assurance prend en charge les sinistres à hauteur de 0,8 million d'euros par sinistre avec un engagement maximum de 4 millions d'euros par an.</p>
Responsabilité civile générale (exploitation et produits)	Couverture de tous les risques (sauf exclusions) pour les dommages causés aux tiers à hauteur de 220 millions d'euros par année d'assurance.
Contamination de produit	Garantie souscrite pour les frais de retrait, la perte d'exploitation et les frais de réhabilitation d'image de Pernod Ricard consécutifs à la contamination de produits livrés : 45 millions d'euros en contamination accidentelle et 50 millions d'euros en contamination criminelle.
Responsabilité civile des Mandataires Sociaux	Couverture à hauteur de 125 millions d'euros par année d'assurance.
Transport	Couverture à hauteur de 25 millions d'euros par sinistre.
Crédit	Garanties couvrant principalement les filiales françaises et européennes du Groupe. Les garanties varient de 19 à 134 millions d'euros suivant que les filiales participent ou non aux différents programmes d'affacturage et de titrisation de créances.
Fraude	Couverture à hauteur de 35 millions d'euros par année.

(1) Les chiffres indiqués sont les limites principales pour l'exercice clos au 30 juin 2011. Des changements ont pu être négociés pour l'exercice 2011/2012. Les différents contrats comportent des limites spécifiques pour certaines garanties.

Moyens prévus par le Groupe pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité

Dans l'hypothèse d'un accident technologique engageant la responsabilité de Pernod Ricard ou d'une société du Groupe, ce ou ces dernières s'appuieront sur leurs courtiers et assureurs qui constitueront notamment une cellule de crise associant l'ensemble des prestataires nécessaires. Tous ces intervenants ont l'expérience et les moyens requis pour gérer des situations exceptionnelles.

Risques et litiges : méthode de provisionnement

Dans le cadre de ses activités commerciales, le groupe Pernod Ricard est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. Le Groupe ne constitue une provision pour risques et charges que s'il est probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation des provisions correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation. Les provisions peuvent donc faire appel à une part de jugement de la part de la Direction du Groupe.

Contrats importants

Contrats importants hors financement

Jinro

Le 15 février 2000, Jinro Ballantine's Company Ltd a été créée en Corée du Sud. Le capital social de cette dernière est détenu à hauteur de 70 % par Allied Domecq (Holdings) Limited (« Allied Domecq ») et 30 % par Jinro Limited, l'un des plus grands producteurs et distributeurs de spiritueux en Corée du Sud. Par ailleurs, Allied Domecq Spirits & Wine (Europe) B.V. (« ADSWE ») a acquis une participation de 70 % dans Jinro Ballantine's Import Company Ltd (« JBIC »), détenue à hauteur de 30 % par Korea Wines & Spirits Company Ltd. La valeur totale de la participation d'Allied Domecq à hauteur de 70 % dans ces deux sociétés s'élevait à 103 millions de livres sterling. La première de ces deux sociétés met en bouteille et distribue le whisky Imperial tandis que la seconde (liquidée le 4 juillet 2006) importait et distribuait des marques du portefeuille international d'alcools bruns d'Allied Domecq. Les droits de distribution de spiritueux, hors alcools bruns, ont également été transférés à JBIC en avril 2004.

En avril-mai 2003, Jinro Limited a fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire. Jinro Limited n'ayant pas réussi à redresser sa situation, Allied Domecq lui a adressé une notification de résiliation du contrat de *joint-venture*, dont la validité a été prononcée au regard du droit coréen. Jinro Limited détient toujours une participation de 30 % au sein de Jinro Ballantine's Company.

En mai 2006, certains droits et obligations de JBIC ont été transférés à Pernod Ricard Korea, tandis que tous les employés de JBIC ont été transférés au sein de Jinro Ballantine's Company.

En septembre 2008, la dénomination sociale de « Jinro Ballantine's Company » a été changée pour « Pernod Ricard Korea Imperial Company Ltd ».

Les ventes à réméré ainsi réalisées ont porté sur les cinq plans suivants :

Date de réalisation des ventes à réméré	Nombre de titres cédés	Prix de vente, net de la prime de réméré (en euros)	Dates des Conseils d'Administration ayant autorisé les plans
06.03.2008	2 079 776	48,0	14.06.2006
11.03.2008	1 782 028	38,8	02.11.2004
13.03.2008	1 200 000	33,7	18.12.2003
13.03.2008	893 730	45,2	25.07.2005
05.10.2010	832 352	51,8	21.06.2007

Aucune vente d'actions à réméré n'est intervenue au cours de l'exercice 2009/2010.

Suntory

En 1988, Allied Domecq a conclu une série d'accords avec Suntory Ltd, l'une des plus grandes sociétés de production et de distribution de spiritueux au Japon. Une des dispositions de ces accords portait sur la création d'une société de *joint-venture* au Japon dénommée Suntory Allied Ltd, dont Allied Domecq détient 49,99 % du capital et des droits de vote et dont Suntory Limited détient 50,01 % du capital et des droits de vote. Les droits exclusifs de distribution de certaines marques d'Allied Domecq au Japon ont été attribués à Suntory Allied Ltd jusqu'au 31 mars 2029.

Suntory Allied Ltd est gérée conjointement par Pernod Ricard, venant aux droits et obligations d'Allied Domecq, et Suntory Ltd.

Par ailleurs, Pernod Ricard a cédé sa participation minoritaire de 1 % dans la société Suntory Holdings Limited, maison-mère de la société Suntory Ltd. Cette participation a été rachetée par Suntory Holdings Limited pour un montant de 4,66 milliards de yens (environ 40 millions d'euros) payé comptant le 4 avril 2011.

Ventes à réméré

Dans le cadre de ventes à réméré, Pernod Ricard a procédé à la revente de 5 955 534 actions auto-détenues en 2008 et de 832 352 actions auto-détenues en 2010, actions qui avaient été acquises pour couvrir certains de ses plans de *stock options*. Au terme de ces opérations, les actions détenues en couverture de certains plans de *stock options* ont été cédées à trois banques différentes, avec le droit pour Pernod Ricard (clause de réméré) de racheter ces actions au fur et à mesure des levées d'options, au prix d'exercice de l'option. Juridiquement, ces opérations s'analysent comme des ventes conclues sous condition résolutoire (exercice de l'option de rachat) ; lorsque l'option est exercée, la vente initiale est réputée n'avoir jamais eu lieu et les actions correspondantes sont considérées comme étant restées la propriété du cédant depuis l'origine. Ainsi, le Groupe respecte son obligation légale de couvrir les options d'achat par des actions au plus tard à la date à laquelle les options deviennent exerçables.

Contrats de financement

Contrat de Crédit 2008

Dans le cadre de l'acquisition de V&S Vin&Sprit Aktiebolag (« V&S »), Pernod Ricard et certaines filiales ont conclu, avec un pool de banques dirigé par BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, J.-P. Morgan plc, Natixis, The Royal Bank of Scotland plc et Société Générale Corporate & Investment Banking, un Contrat de Crédit en date du 27 mars 2008 et modifié par avenants successifs (le « Contrat de Crédit »).

Ce Contrat de Crédit avait pour finalité de permettre, d'une part, le refinancement de dettes existantes du Groupe, y compris l'intégralité de la dette au titre d'un contrat de crédit conclu le 21 avril 2005 à l'occasion de l'acquisition d'Allied Domecq et, d'autre part, le financement du prix d'acquisition de V&S.

Les principaux termes du Contrat de Crédit sont les suivants :

- Facilité A – un prêt à moyen terme libellé en euros d'un montant de 1 milliard d'euros ;
- Facilité B – des prêts à moyen terme comprenant une ligne libellée en euros d'un montant de 665 millions d'euros et une ligne libellée en dollars américains d'un montant de 3 620 millions de dollars américains ;
- Facilité C – des prêts à 5 ans comprenant une ligne libellée en euros d'un montant de 713 millions d'euros et une ligne libellée en dollars américains d'un montant de 6 518 millions de dollars américains ;
- Facilité D – un prêt à 5 ans libellé en euros d'un montant de 600 millions d'euros, destiné à refinancer les Obligations émises par Allied Domecq Financial Services Ltd d'un montant de 600 millions d'euros au taux nominal de 5,875 % à échéance du 12 juin 2009 ;
- Facilité E – deux lignes de crédit revolving multidevises respectivement de 1,2 milliard d'euros et 820 millions d'euros.

Le tirage du crédit a notamment été effectué lors du paiement du prix d'acquisition de V&S, réalisé le 23 juillet 2008 et du refinancement des Obligations émises par Allied Domecq Financial Services Ltd. Les montants tirés au titre du Contrat de Crédit s'élevaient au 30 juin 2011 approximativement à 4,3 milliards d'euros. Au 30 juin 2011, les Facilités A et B ont été remboursées dans leur totalité. Les tirages se sont élevés sur la Facilité C à 4 536 millions de dollars américains, sur la Facilité D à 600 millions d'euros et sur la Facilité E à 500 millions d'euros et 60 millions de dollars américains.

Les engagements de chacun des emprunteurs aux termes du Contrat de Crédit sont garantis par Pernod Ricard. Aucune sûreté réelle n'a été consentie aux termes du Contrat de Crédit.

Le Contrat de Crédit comporte les déclarations et garanties habituelles, ainsi que certaines clauses restrictives usuelles pour un contrat de cette nature, limitant notamment la capacité de certaines sociétés du Groupe (sous réserve de certaines exceptions) de contracter des emprunts supplémentaires ou de donner des garanties sur leurs actifs, de modifier la nature générale des activités du Groupe et de procéder à certaines opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration. Toutefois, un mécanisme d'ajustement (« *suspension test* ») prévoit l'allègement de certaines restrictions contractuelles.

Par ailleurs, le Contrat de Crédit prévoit notamment des engagements d'information des prêteurs, le respect à chaque fin de semestre de deux ratios financiers visés ci-contre (ratio de couverture et ratio de solvabilité) et le respect de certains engagements usuels pour les

contrats de crédit de cette nature (notamment le maintien du crédit à son rang – *pari passu*).

Ratio de couverture (EBITDA consolidé/charges financières nettes consolidées)

À chacune des dates indiquées dans le tableau ci-dessous, le ratio de couverture doit être supérieur ou égal aux niveaux suivants :

Date	Ratio
30 juin 2011	2,75:1
31 décembre 2011	3,00:1
30 juin 2012	3,25:1
31 décembre 2012	3,25:1
30 juin 2013	3,50:1

Ratio de solvabilité (Dette totale nette consolidée/EBITDA consolidé)

À chacune des dates indiquées dans le tableau ci-dessous, le ratio de solvabilité doit être inférieur ou égal aux niveaux suivants :

Date	Ratio
30 juin 2011	6,25:1
31 décembre 2011	6,25:1
30 juin 2012	5,50:1
31 décembre 2012	5,25:1
30 juin 2013	4,75:1

En novembre 2008, un premier amendement a permis de calculer le ratio de couverture – Dette totale nette consolidée/EBITDA consolidé – en convertissant la dette au taux de change moyen de l'exercice. Cette méthode évite les distorsions de calcul qui auraient été générées par une dette convertie au taux de change de clôture et par un EBITDA consolidé converti au taux de change moyen de l'exercice. Le calcul de ce ratio aux taux de clôture continue d'être appliqué pour la détermination des marges du crédit.

En juin 2009, un deuxième amendement a porté sur les conditions d'appréciation des deux ratios financiers et le calendrier applicable à ces conditions. Le calendrier a été repoussé d'un an pour les périodes à partir du 30 juin 2010.

Au 30 juin 2011, le passage du « *suspension test* » (Dette totale consolidée au taux moyen/EBITDA consolidée \leq 4,5) entraîne notamment la disparition de la nécessité de se soumettre au ratio de couverture et le maintien du seul et unique ratio de solvabilité. Ainsi, à compter du 31 décembre 2011 et jusqu'au 30 juin 2013, le ratio de solvabilité devra être inférieur ou égal au plus bas des deux seuils suivants : 5 ou seuil indiqué dans le tableau ci-dessus pour la date considérée.

Le Contrat de Crédit prévoit en outre certains cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire selon les circonstances, usuels pour des contrats de crédit de cette nature (notamment en cas de certaines cessions d'actifs, l'émission de certaines valeurs mobilières y compris des titres de créance, non-respect des engagements, changement de contrôle, défaut croisé). Le Contrat de Crédit contient ainsi une clause aux termes de laquelle l'acquisition du contrôle de la Société par toute personne ou tout groupe de personnes agissant de concert (autre que la Société Paul Ricard ou tout groupe de personnes agissant de concert avec la Société Paul Ricard) est susceptible de

constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire. Le passage du « *suspension test* » lève les cas de remboursements anticipés en cas de cession d'actifs et de valeurs mobilières.

Outre les deux amendements mentionnés ci-dessus, un troisième amendement en date de février 2011 a modifié la définition de l'endettement financier autorisé.

Contrat de Crédit de novembre 2010

Pernod Ricard a conclu avec un établissement bancaire un Contrat de Crédit avec effet au 26 novembre 2010, pour un montant de 150 millions d'euros qui a été intégralement affecté au remboursement du crédit syndiqué. Il sera remboursé à hauteur de 15 % le 26 novembre 2015, de 20 % le 26 novembre 2016 et, pour le solde restant dû, le 26 novembre 2017. Ce Contrat de Crédit comporte les déclarations et garanties et cas de remboursements anticipés habituels, ainsi que certaines clauses restrictives et engagements usuels pour un contrat de cette nature. Il prévoit en outre le respect à chaque fin de semestre d'un ratio de solvabilité – Dette totale nette consolidée/EBITDA consolidé – plus souple que les ratios applicables au crédit syndiqué.

Émission obligataire de décembre 2006

Pernod Ricard a émis le 6 décembre 2006 un emprunt obligataire représenté par des Obligations à Taux Variable et des Obligations à Taux Fixe admises aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Obligations à Taux Variable 2011

D'une valeur nominale de 50 000 euros par obligation, l'émission a porté sur un montant nominal global de 300 millions d'euros.

Les Obligations à Taux Variable 2011 portaient intérêts à un taux variable, payables trimestriellement à terme échu les 6 mars, 6 juin, 6 septembre et 6 décembre de chaque année. Le taux d'intérêt variable annuel était égal au taux EURIBOR 3 mois auquel était ajoutée une marge de 0,50 % par année.

Les Obligations à Taux Variable 2011 ont été intégralement remboursées le 6 juin 2011.

Obligations à Taux Fixe 2013

D'une valeur nominale de 50 000 euros par obligation, l'émission a porté sur un montant nominal global de 550 millions d'euros.

Les Obligations à Taux Fixe 2013 portent intérêts au taux annuel de 4,625 %, payables à terme échu le 6 décembre de chaque année.

Elles seront intégralement remboursées le 6 décembre 2013.

Le nominal et les intérêts des Obligations à Taux Fixe 2013 constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres valeurs mobilières admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou une autre Bourse, à moins que les Obligations à Taux Fixe 2013 ne bénéficient de garanties similaires ou ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à Taux Fixe 2013 à la demande de chaque porteur d'Obligations à Taux Fixe 2013 en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, les Obligations à Taux Fixe 2013 peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

Émission obligataire de juin 2009

Pernod Ricard a procédé mi-juin 2009 avec succès au placement d'un emprunt obligataire d'un montant de 800 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 15 janvier 2015. Les Obligations sont d'une valeur nominale de 50 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Les Obligations portent intérêts au taux fixe annuel de 7 %, payables à terme échu le 15 janvier de chaque année.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres titres de créances admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou autre Bourse à moins que les Obligations ne bénéficient de sûretés similaires ou d'autres sûretés ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Le produit de l'émission de cet emprunt obligataire a permis le remboursement des tranches les plus courtes du crédit syndiqué aux fins d'allonger la maturité de la dette du Groupe.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, ces Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

Émission obligataire de mars 2010

Pernod Ricard a procédé en mars 2010 avec succès au placement d'un emprunt obligataire d'un montant de 1,2 milliard d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 18 mars 2016. Les Obligations sont d'une valeur nominale de 50 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Les Obligations portent intérêts au taux fixe annuel de 4,875 %, payables à terme échu le 18 mars de chaque année.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûreté et non subordonnées,

présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres titres de créances admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou autre Bourse à moins que les Obligations ne bénéficient de sûretés similaires ou d'autres sûretés ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Le produit de l'émission de cet emprunt obligataire a permis le remboursement des tranches les plus courtes du crédit syndiqué du Groupe.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, ces Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

Émission obligataire de décembre 2010

Pernod Ricard a procédé fin décembre 2010 au placement d'un emprunt obligataire d'un montant de 201 millions de dollars américains, à taux variable, arrivant à maturité le 21 décembre 2015. Les Obligations sont d'une valeur nominale de 1 million de dollars américains et ont été intégralement souscrites par une seule contrepartie.

Les Obligations portent intérêt à taux variable, payable chaque trimestre à compter du 21 mars 2011.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres titres de créances admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou autre Bourse à moins que les Obligations ne bénéficient de sûretés similaires ou d'autres sûretés ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Le produit de l'émission de cet emprunt obligataire a permis le remboursement des tranches les plus courtes du crédit syndiqué aux fins d'allonger la maturité de la dette du Groupe.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, ces Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, ainsi que de demandes de remboursement anticipé au gré de la Société ou du porteur, selon le cas, dans certains cas notamment de changement de situation de la Société ou de fiscalité.

Émission obligataire de mars 2011

Pernod Ricard a procédé en mars 2011 avec succès au placement d'un emprunt obligataire d'un montant de 1 milliard d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 15 mars 2017. Les Obligations sont d'une valeur nominale de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Les Obligations portent intérêts au taux fixe annuel de 5 %, payables à terme échu le 15 mars de chaque année.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres titres de créances admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou autre Bourse à moins que les Obligations ne bénéficient de sûretés similaires ou d'autres sûretés ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Le produit net de l'émission de cet emprunt obligataire a été affecté au remboursement du crédit syndiqué afin d'allonger la maturité de la dette.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, ces Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

Émission obligataire d'avril 2011

Pernod Ricard a procédé en avril 2011 avec succès à une émission obligataire en dollars américains, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels et soumis au droit de l'État de New York (États-Unis), pour un montant de 1 milliard de dollars américains, à taux fixe, arrivant à maturité le 7 avril 2021. Les Obligations sont d'une valeur nominale de 150 000 dollars américains (et au-delà de ce montant des multiples de 1 000 dollars américains).

Les Obligations portent intérêts au taux fixe annuel de 5,75 %, payables à termes échus le 7 avril et le 7 octobre de chaque année à compter du 7 octobre 2011.

Le nominal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, non subordonnés et non assortis de sûreté de Pernod Ricard, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûreté et non subordonnées, présentes ou futures, de Pernod Ricard. Pernod Ricard s'est en outre engagé à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres titres de créances admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé, un marché de gré à gré ou autre Bourse à moins que les Obligations ne bénéficient de sûretés similaires ou d'autres sûretés ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Le produit net de l'émission de cet emprunt obligataire a été affecté au remboursement d'une partie du crédit syndiqué libellé en dollar américain.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

En outre, ces Obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

Obligations Allied Domecq

Obligations 2001

Allied Domecq Financial Services Limited (anciennement Allied Domecq Financial Services Plc) (« Allied Domecq Financial Services ») a émis le 18 avril 2001 un emprunt obligataire représenté par des obligations à taux fixe, d'une valeur nominale par obligation de 1 000, 10 000 ou 100 000 livres sterling, soit un montant nominal global de 350 millions de livres sterling, arrivant à maturité le 18 avril 2011 (les « Obligations 2001 »). Allied Domecq Financial Services a émis le 8 juin 2001 des Obligations 2001 supplémentaires de sorte que le montant nominal global de l'émission avait été porté à 450 millions de livres sterling. Les Obligations 2001 portaient intérêts au taux fixe annuel de 6,625 %, payables semi-annuellement à terme échu les 18 octobre et 18 avril de chaque année.

Les Obligations 2001 ont été intégralement remboursées le 18 avril 2011.

Obligations 2002

Allied Domecq Financial Services a, par ailleurs, émis le 10 juin 2002 un emprunt obligataire représenté par des obligations à taux fixe, d'une valeur nominale par obligation de 1 000, 10 000 ou 100 000 livres sterling, soit un montant nominal global de 250 millions de livres sterling, arrivant à maturité le 12 juin 2014 (les « Obligations 2002 »).

Les Obligations 2002 portent intérêts au taux fixe annuel de 6,625 %, payables annuellement à terme échu le 12 juin de chaque année.

Les Obligations 2002 sont admises aux négociations sur le marché réglementé du London Stock Exchange. Les obligations de paiement d'Allied Domecq Financial Services au titre des Obligations 2002 sont garanties par Allied Domecq Limited (anciennement Allied Domecq Plc) et, depuis le 28 avril 2006, par Pernod Ricard SA.

Les engagements du Groupe au titre du paiement du nominal et des intérêts des Obligations 2002 ne sont pas assortis de sûretés réelles. Allied Domecq Limited et Allied Domecq Financial Services se sont en outre engagés en leur nom et au nom de leurs filiales principales à n'accorder aucune sûreté réelle au titre d'obligations ou d'autres valeurs mobilières admises, ou susceptibles d'être admises, aux négociations sur un marché réglementé à moins que les Obligations 2002 ne bénéficient de sûretés similaires ou ayant reçu l'approbation de la masse des obligataires.

Les Obligations 2002 peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction.

Contrat d'affacturage Europe

Certaines filiales de Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance ont conclu le 15 décembre 2008 avec BNP Paribas Factor un « *Factoring Framework Agreement* » concernant la mise en place d'un programme paneuropéen d'affacturage pour un montant brut de 350 millions d'euros qui a été porté à 400 millions d'euros par avenant en date du 23 juin 2009. Le programme d'affacturage a une durée minimum de trois ans. Les créances sont cédées sous le régime de la subrogation conventionnelle de droit français sous réserve des spécificités de droit local. La quasi-totalité des risques et avantages liés aux créances cédées ayant été transférés au cessionnaire dans le cadre de cette opération d'affacturage, les créances cédées ont été déconsolidées.

Enfin, un certain nombre d'aménagements contractuels ont été organisés par la conclusion d'avenants en date du 23 juin 2009 pour sortir certaines filiales du programme d'affacturage en vue de les faire accéder au programme mis en place avec Crédit Agricole CIB et en date du 24 juin 2011 pour l'entrée d'une autre entité.

Titrisation (*Master Receivables Assignment Agreement*)

Le 24 juin 2009, certaines filiales de Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance ont conclu un programme international de titrisation de créances commerciales mis en place avec Crédit Agricole CIB, ayant pour objet le transfert de créances commerciales éligibles à Ester, conformément aux termes d'un accord cadre en date du 24 juin 2009 et de conventions d'application spécifiques conclues par pays à chaque date d'adhésion au programme des filiales considérées. L'enveloppe initiale du programme s'élève à 45 millions d'euros, 130 millions de dollars américains et 120 millions de livres sterling.

Ce programme, d'une durée de cinq ans, comporte notamment une clause de changement de contrôle applicable à chaque filiale y participant en qualité de cédant susceptible d'entraîner l'amortissement anticipé du programme, eu égard à la filiale concernée par ledit changement de contrôle, cet événement étant défini comme le fait pour Pernod Ricard de cesser de détenir, directement ou indirectement, au moins 80 % du capital ou des droits de vote d'une filiale participant au programme en sa qualité de cédant, à moins que (i) Pernod Ricard continue de détenir directement ou indirectement 50 % du capital ou des droits de vote de cette filiale et (ii) délivre à la demande de Crédit Agricole CIB une garantie en des termes satisfaisants pour Crédit Agricole CIB (agissant raisonnablement) relativement aux obligations de ladite filiale au titre des documents de l'opération de titrisation.

Contrat d'affacturage Pacifique

En décembre 2008, un contrat de cession de créances a été conclu entre Premium Wine Brands Pty (anciennement Pernod Ricard Pacific Pty) et NAB. Ce programme d'affacturage qui concernait initialement l'Australie inclut, depuis juin 2009, la Nouvelle-Zélande.

5

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Compte de résultat consolidé annuel	108	Tableau des flux de trésorerie consolidé annuel	113
État du résultat global consolidé	109	Annexe aux comptes consolidés annuels	114
Bilan consolidé annuel	110	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	157
Actif	110	I - Opinion sur les comptes consolidés	157
Passif	111	II - Justification des appréciations	157
Variation des capitaux propres annuels	112	III - Vérification spécifique	157

Compte de résultat consolidé annuel

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2010	30.06.2011	Notes
Chiffre d'affaires	7 081	7 643	
Coût des ventes	(2 863)	(3 033)	
Marge brute après coûts logistiques	4 218	4 610	
Frais publi-promotionnels	(1 262)	(1 441)	
Contribution après frais publi-promotionnels	2 956	3 169	
Frais commerciaux et généraux	(1 160)	(1 260)	
Résultat opérationnel courant	1 795	1 909	
Autres produits opérationnels	234	121	6
Autres charges opérationnelles	(322)	(177)	6
Résultat opérationnel	1 707	1 852	
Charges financières	(524)	(531)	5
Produits financiers	17	72	5
Résultat financier	(507)	(459)	
Impôt sur les bénéfices	(223)	(318)	7
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	1	2	
Résultat net des activités poursuivies	978	1 077	
Résultat net des activités abandonnées	0	0	
RÉSULTAT NET	978	1 077	
Dont :			
■ part des participations ne donnant pas le contrôle	27	32	
■ part du Groupe	951	1 045	
Résultat net part du Groupe par action de base (<i>en euros</i>)	3,62	3,98	8
Résultat net part du Groupe par action après dilution (<i>en euros</i>)	3,59	3,94	8
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action de base (<i>en euros</i>)	3,62	3,98	8
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action après dilution (<i>en euros</i>)	3,59	3,94	8

État du résultat global consolidé

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2011
Résultat net de l'exercice	978	1 077
Couvertures d'investissements nets	(403)	392
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres</i>	(403)	392
<i>Montant recyclé dans le résultat net</i>	-	-
Couvertures de flux de trésorerie	(66)	109
<i>Montant comptabilisé en capitaux propres</i>	122	265
<i>Montant recyclé dans le résultat net</i>	(187)	(156)
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1
<i>Pertes et gains latents comptabilisés en capitaux propres</i>	-	1
<i>Transfert en résultat du fait d'une cession</i>	-	-
Différences de conversion	1 371	(944)
Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	31	(55)
Autres ajustements	-	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôt	933	(497)
Résultat global de la période	1 911	580
Dont :		
■ part Groupe	1 863	558
■ part des participations ne donnant pas le contrôle	48	22

Bilan consolidé annuel

Actif

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2010	30.06.2011	Notes
En valeurs nettes			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	12 364	11 291	10
<i>Goodwill</i>	5 393	5 041	10
Immobilisations corporelles	1 823	1 805	11
Actifs biologiques	116	111	
Actifs financiers non courants	118	178	12
Titres mis en équivalence	6	6	
Actifs d'impôt différé	1 307	1 459	7
Instruments dérivés non courants	20	56	18
ACTIFS NON COURANTS	21 148	19 947	
Actifs courants			
Stocks et encours	4 007	3 875	13
Créances clients et comptes rattachés	944	904	14
Actif d'impôt exigible	37	40	
Autres actifs courants	218	136	14
Instruments dérivés courants	12	19	18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	701	774	16
ACTIFS COURANTS	5 918	5 748	
Actifs destinés à être cédés	42	4	
TOTAL ACTIFS	27 107	25 699	

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Bilan consolidé annuel

Passif

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2010	30.06.2011	Notes
Capitaux propres			
Capital	410	410	21
Primes d'émission	3 022	3 034	
Réserves et écarts de conversion	4 739	4 795	
Résultat net part du Groupe	951	1 045	
Capitaux propres Groupe	9 122	9 284	
Participations ne donnant pas le contrôle	216	190	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 337	9 474	
Passifs non courants			
Provisions non courantes	691	607	15
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	408	348	15
Passifs d'impôt différé	2 500	2 657	7
Emprunts obligataires part non courante	2 893	4 657	16
Autres passifs financiers non courants	6 925	4 729	16
Instruments dérivés non courants	375	275	18
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	13 792	13 272	
Passifs courants			
Provisions courantes	312	265	15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 871	1 884	19
Passif d'impôt exigible	104	91	
Autres passifs courants	224	293	
Autres passifs financiers courants	317	323	16
Emprunts obligataires part courante	934	82	16
Instruments dérivés courants	212	14	18
TOTAL PASSIFS COURANTS	3 975	2 953	
Passifs destinés à être cédés	2	0	
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	27 107	25 699	

Variation des capitaux propres annuels

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de juste valeur	Écarts de conversion	Actions d'autocontrôle	Capitaux propres – Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Situation d'ouverture 01.07.2009 – retraitée	401	3 019	5 331	(173)	(1 045)	(111)	7 423	185	7 608
Résultat global de la période	-	-	951	(49)	961	-	1 863	48	1 911
Augmentation de capital	9	2	-	-	-	-	11	-	11
Charges liées aux plans de <i>stock options</i>	-	-	26	-	-	-	26	-	26
Acquisition/cession de titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-	(35)	(35)	-	(35)
Ventes à réméré	-	-	-	-	-	(3)	(3)	-	(3)
Dividendes et acomptes attribués	-	-	(161)	-	-	-	(161)	(19)	(180)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(2)	-	-	-	(2)	2	(0)
SITUATION CLÔTURE 30.06.2010	410	3 022	6 145	(222)	(84)	(149)	9 122	216	9 337

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de juste valeur	Écarts de conversion	Actions d'autocontrôle	Capitaux propres – Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Situation d'ouverture 01.07.2010	410	3 022	6 145	(222)	(84)	(149)	9 122	216	9 337
Résultat global de la période	-	-	1 045	72	(558)	-	558	22	580
Augmentation de capital	1	12	-	-	-	-	13	-	13
Charges liées aux plans de <i>stock options</i>	-	-	25	-	-	-	25	-	25
Acquisition/cession de titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-	(60)	(60)	-	(60)
Ventes à réméré	-	-	-	-	-	(6)	(6)	-	(6)
Dividendes et acomptes attribués	-	-	(368)	-	-	-	(368)	(38)	(406)
Variations de périmètre	-	-	(1)	-	-	-	(1)	0	(0)
Autres mouvements	-	-	1	-	-	-	1	(10)	(9)
SITUATION CLÔTURE 30.06.2011	410	3 034	6 849	(151)	(644)	(216)	9 284	190	9 474

Tableau des flux de trésorerie consolidé annuel

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2011	Notes
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation			
Résultat net – part du Groupe	951	1 045	
Participations ne donnant pas le contrôle	27	32	
Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes reçus	(1)	(2)	
(Produits) charges financiers	507	459	
(Produits) charges d'impôt	223	318	
Résultat des activités abandonnées	(0)	-	
Dotations aux amortissements d'immobilisations	160	159	
Variation nette des provisions	(161)	(223)	
Variation nette des pertes de valeur sur <i>goodwill</i> et immobilisations corporelles et incorporelles	116	43	
Variation de juste valeur des dérivés commerciaux	(0)	1	
Variations de juste valeur des actifs biologiques	(39)	(3)	
Résultat des cessions d'actifs	16	(19)	
Charges liées aux plans de <i>stock options</i>	26	25	
Capacité d'autofinancement avant intérêts financiers et impôts	1 826	1 836	
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	(48)	32	20
Intérêts financiers versés	(506)	(520)	
Intérêts financiers reçus	13	42	
Impôts versés	(217)	(277)	
Impôts reçus	137	21	
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	1 205	1 134	
Trésorerie provenant des opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(184)	(223)	20
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	21	11	20
Variation du périmètre de consolidation	0	-	
Acquisitions d'immobilisations financières	(6)	(9)	
Cessions d'immobilisations financières	215	161	
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	46	(60)	
Trésorerie provenant des opérations de financement			
Dividendes et acomptes versés	(136)	(389)	
Autres variations des capitaux propres	11	(0)	
Émissions ou souscriptions d'emprunts	1 369	2 948	20
Remboursements d'emprunts	(2 334)	(3 464)	20
(Acquisitions)/cessions de titres d'autocontrôle	(38)	(70)	
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(1 129)	(975)	
Trésorerie des activités abandonnées	0	-	
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE (AVANT EFFET DEVICES)	122	99	
Incidence des écarts de conversion	58	(26)	
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE (APRÈS EFFET DEVICES)	181	73	
TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	520	701	
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	701	774	

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 1	Principes et méthodes comptables	114	Note 14	Détail des créances	131
Note 2	Faits marquants de l'exercice	121	Note 15	Provisions	131
Note 3	Périmètre de consolidation	121	Note 16	Passifs financiers	137
Note 4	Information sectorielle	121	Note 17	Instruments financiers	140
Note 5	Résultat financier	123	Note 18	Dérivés de taux et de change	143
Note 6	Autres produits et charges opérationnels	123	Note 19	Dettes d'exploitation	144
Note 7	Impôt sur les bénéfices	124	Note 20	Notes sur le tableau des flux de trésorerie	144
Note 8	Résultat par action	126	Note 21	Capitaux propres	145
Note 9	Charges par nature	126	Note 22	Paievements en actions	145
Note 10	Immobilisations incorporelles et <i>goodwill</i>	126	Note 23	Engagements hors bilan et litiges	151
Note 11	Immobilisations corporelles	128	Note 24	Parties liées	153
Note 12	Actifs financiers	129	Note 25	Événement post-clôture	153
Note 13	Stocks et encours	130	Note 26	Liste des principales sociétés consolidées	154

Pernod Ricard SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 12, place des États-Unis à Paris XVI^e arrondissement et est cotée à la Bourse de Paris. Les comptes consolidés annuels reflètent la situation comptable de Pernod Ricard et de ses filiales (le « Groupe »). Ils sont présentés en euros arrondis au million le plus proche.

Le Groupe exerce ses activités dans la vente de vins et spiritueux.

Le Conseil d'Administration a arrêté, le 31 août 2011, les comptes consolidés annuels au 30 juin 2011.

Note 1 Principes et méthodes comptables

1. Principes de préparation des comptes consolidés annuels et référentiel comptable

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE 1606/2002, les comptes consolidés annuels du Groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011 ont été établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes comprennent les normes approuvées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), c'est-à-dire les normes IFRS, les IAS (*International Accounting Standards*) et leurs interprétations émanant de l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) ou de l'ancien *Standing Interpretations Committee* (SIC). Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels au 30 juin 2011 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 30 juin 2010, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union européenne applicables pour le Groupe à compter du 1^{er} juillet 2010 (cf. Note 1.2.).

Les normes et interprétations du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sont disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

L'exercice de référence du Groupe est du 1^{er} juillet au 30 juin.

2. Évolution du référentiel comptable

Absence de nouvelles normes et interprétations devenues applicables pour le groupe Pernod Ricard, à compter du 1^{er} juillet 2010

Les comptes consolidés annuels ne tiennent pas compte :

- des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC à la date de clôture ;
- des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par le Comité de la Réglementation Comptable européen à la date de clôture des comptes consolidés annuels ;

- des normes publiées par l'IASB, adoptées au niveau européen à la date de clôture mais d'application obligatoire au titre des exercices ouverts postérieurement au 1^{er} juillet 2010, tel est le cas de la norme IAS 24 révisée relative à l'information à fournir au titre des transactions avec les parties liées ou l'amendement d'IFRIC 14 portant sur les paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal.

3. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés annuels incluent les états financiers de la Société mère, Pernod Ricard SA, ainsi que ceux des entités contrôlées par la mère (« les filiales »). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, indépendamment de son pourcentage de participation. Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés séparément des capitaux propres de la Société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant de ces intérêts minoritaires à la date du regroupement d'entreprises d'origine et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

Les transactions réciproques ainsi que les résultats internes relatifs à des sociétés consolidées sont éliminés.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

4. Bases d'évaluation

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

5. Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements de la Direction

Estimations

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction du Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif et sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Goodwill et immobilisations incorporelles

Comme indiqué en note 1.7, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux *goodwill* et aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (les marques par exemple), il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indication de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Ces calculs nécessitent d'utiliser des hypothèses sur les conditions de marché dont les évolutions peuvent conduire à des résultats différents de ceux estimés initialement.

Provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué en note 1.18, le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. De plus, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis et au Royaume-Uni) font également l'objet de provisions. La valeur comptable de ces provisions à la date de clôture est détaillée dans la Note 15.

Le calcul de ces engagements repose sur un certain nombre d'hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les futures augmentations de salaires, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2011 et leurs modalités de détermination sont détaillées en Note 15. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées mais les modifications qui y seront faites dans le futur peuvent cependant avoir un impact significatif sur le montant des engagements ainsi que sur le résultat du Groupe.

Impôts différés

Comme indiqué en note 1.21, les actifs d'impôt différé comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Des analyses sont réalisées permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables.

Provisions

Comme indiqué en Note 15, le Groupe est impliqué dans le cadre de ses activités courantes dans un certain nombre de litiges. Dans certains cas, les sommes demandées par les plaignants sont significatives et les procédures judiciaires peuvent prendre plusieurs années. Dans ce cadre, les provisions sont déterminées selon la meilleure estimation du Groupe du montant qui sera décaissé en fonction des informations disponibles – notamment de la part des conseils juridiques. Toute modification des hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la provision comptabilisée. La valeur comptable de ces provisions à la date de clôture est détaillée dans la Note 15.

Jugements

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables dans le cadre de l'établissement des états financiers.

6. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, antérieurs au 1^{er} juillet 2009, ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 30 juin 2009. Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} juillet 2009 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3

révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de juristes, de *due diligence* et les autres honoraires professionnels sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. Chaque regroupement d'entreprises concerné donne lieu au choix entre l'application de la méthode du *goodwill* partiel ou total. Les *goodwill* relatifs à l'acquisition de sociétés étrangères sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'activité acquise. Les *goodwill* ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur.

Enfin conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres la différence entre le prix payé et la quote-part de minoritaires rachetée dans les sociétés préalablement contrôlées.

7. Goodwill et Immobilisations incorporelles

Goodwill

Les *goodwill* font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Pour ce test, les *goodwill* sont ventilés par zone géographique sur la base de regroupements d'actifs à la date de chaque regroupement d'entreprises. Ces regroupements d'actifs correspondent à des ensembles d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie identifiables et largement indépendants. Les modalités des tests de perte de valeur des regroupements d'actifs sont détaillées dans la note 1.9. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée. Elles sont amorties linéairement, à l'exception des actifs à durée de vie indéfinie, sur leur durée d'utilité, en général jusqu'à cinq ans, et sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur nette comptable. Les charges d'amortissements des immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultat en résultat opérationnel.

Marques reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises

La valeur d'entrée des marques acquises est déterminée sur la base d'un calcul actuariel des profits futurs ou selon la méthode des redevances et correspond à la juste valeur des marques à la date d'acquisition. Dans la mesure où les marques du Groupe constituent des immobilisations à durée de vie indéfinie, celles-ci ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les marques acquises dans le cadre d'acquisition de sociétés étrangères sont libellées dans la devise fonctionnelle de l'activité acquise.

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont détaillées par composant. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou, dans certains cas, selon le mode dégressif, appliqué à la durée d'utilisation estimée. Cette durée d'utilité est revue régulièrement. Les immobilisations corporelles sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur nette comptable. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Constructions	15 à 50 ans
Installations, matériel et outillage	5 à 15 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans

Conformément à la norme IAS 17, les biens acquis au moyen d'un contrat de location-financement sont immobilisés, en contrepartie de la reconnaissance d'une dette, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les immeubles ayant fait l'objet de cessions-bails font l'objet d'un retraitement similaire.

Les charges d'amortissements des immobilisations corporelles sont comptabilisées au compte de résultat en résultat opérationnel.

9. Perte de valeur des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, les actifs immobilisés incorporels ou corporels font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (*goodwill* et marques).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Les UGT s'identifient aux actifs liés aux marques du Groupe et sont réparties selon les quatre secteurs géographiques définis par le Groupe, sur la base des destinations des produits.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon des projections de flux de trésorerie sur une période de 19 ans. Cette durée permet de refléter les caractéristiques des marques du Groupe et de leurs actifs de production qui ont une durée de vie élevée. Les flux de trésorerie prévisionnels actualisés sont établis sur la base des budgets annuels et des plans pluri-annuels, extrapolés sur les années suivantes en faisant évoluer progressivement la croissance de la dernière année du Plan par marque et par marché vers le taux de croissance à l'infini. Le calcul prend en compte une valeur terminale correspondant à la capitalisation des flux de trésorerie générés la dernière année de prévision. Les hypothèses retenues en matière d'évolution des ventes et des dépenses publi-promotionnelles sont déterminées par la Direction en fonction des résultats passés et des tendances de développement à long terme des marchés concernés. Les évaluations de flux de trésorerie actualisés sont sensibles à ces hypothèses ainsi qu'aux modes de consommation et aux facteurs économiques.

La valeur de marché correspond au prix de cession, net des coûts de la vente, qui pourrait être obtenu lors d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché ou à des multiples de résultat observés lors de transactions récentes portant sur des actifs similaires.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt et correspond au coût moyen pondéré du capital. Ce taux est la résultante de taux spécifiques pour chaque marché ou zone géographique en fonction des risques qu'ils représentent. Les hypothèses retenues en termes d'évolution du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des UGT. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou des circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

10. Méthodes de conversion

10.1 Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés annuels du Groupe sont établis en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société mère.

10.2 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

10.3 Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont généralement converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction. À chaque arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période, à l'exception des différences de change liées aux dettes affectées aux couvertures d'actifs nets en devises de filiales consolidées. Ces dernières sont comptabilisées directement en capitaux propres, en écarts de conversion, jusqu'à la cession de l'investissement net. Les différences de change liées à des opérations d'exploitation sont enregistrées dans le résultat opérationnel de la période ; les différences de change liées à des opérations de financement sont comptabilisées en résultat financier ou en capitaux propres.

10.4 Conversion des états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (monnaie de présentation)

Le bilan est converti en euros au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écarts de conversion au sein des capitaux propres. Lors de la cession

d'une entité étrangère, les différences de conversion antérieurement comptabilisées en capitaux propres sont comptabilisées en résultat.

11. Frais de recherche et développement

Dans le cadre des activités du Groupe, conformément à la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles), les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception de certains frais de développement qui remplissent les critères de capitalisation prévus par la norme.

12. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), dès lors qu'ils sont significatifs, les actifs et passifs détenus en vue de leur cession ne sont plus amortis et sont présentés séparément au bilan pour une valeur représentant le plus faible montant entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Un actif est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les éléments du bilan relatifs aux activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés annuels. Les éléments du résultat relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère significatif pour le Groupe.

13. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût (coût d'acquisition et coût de transformation, y compris les coûts indirects de production) ou de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente minoré des coûts estimés pour l'achèvement et la vente de ces stocks. La majeure partie des stocks est évaluée selon la méthode des coûts moyens pondérés. Le prix de revient des stocks à cycle long est calculé, de façon uniforme, en incluant les coûts de distillation et de vieillissement. Ces stocks sont classés en actif courant, bien qu'une part substantielle de ceux-ci ne soit destinée à la vente qu'après un délai de stockage supérieur à 1 an, pour satisfaire au processus de vieillissement de certains vins et spiritueux.

14. Agriculture

La norme IAS 41 (Actifs biologiques) couvre le traitement comptable des activités impliquant des actifs biologiques (par exemple, la vigne) destinés à la vente ou des produits agricoles (par exemple, le raisin). IAS 41 a été spécifiquement adaptée au traitement comptable de la vigne et du raisin, qui constituent les principales activités agricoles du Groupe. Un traitement comptable similaire s'applique également aux autres actifs biologiques (par exemple, les champs d'agave). La norme IAS 41 prévoit que les actifs biologiques (vignobles) et leur production (récoltes) soient comptabilisés à leur juste valeur diminuée des frais estimés de vente, dès lors qu'il est possible d'obtenir un référentiel de prix fiable, par exemple en faisant référence à un marché actif. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat. Les terrains sur lesquels sont plantés les actifs biologiques sont évalués conformément à la norme IAS 16.

15. Passifs financiers et instruments dérivés

Les normes IAS 32 et IAS 39 portant sur les instruments financiers ont été appliquées à compter du 1^{er} juillet 2004. La norme IFRS 7 est appliquée à compter du 1^{er} juillet 2007.

15.1 Instruments financiers dérivés

En application de la norme IAS 39 révisée (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation), tous les instruments dérivés doivent être reflétés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché ou de cotations externes d'établissements financiers.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert, pour le risque couvert, sont enregistrées en résultat sur la même période. Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie « efficace » du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie « inefficace » du dérivé est enregistrée directement en résultat. Si l'instrument dérivé est désigné comme une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère, la variation de valeur de la partie « efficace » de l'instrument dérivé est enregistrée dans les capitaux propres et la variation de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en résultat.

15.2 Passifs financiers

Les emprunts et passifs financiers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif. Ce calcul inclut tous les frais et commissions prévus au contrat entre les parties. Selon cette méthode, les frais directement attribuables à l'acquisition de la dette financière sont comptabilisés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif.

16. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

16.1 Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des participations du Groupe dans des sociétés non consolidées et des valeurs mobilières ne satisfaisant pas aux critères de classement en tant que titres de placement de trésorerie. Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, quand celle-ci peut être évaluée de manière fiable. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la perte de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est assimilée à une perte de valeur significative ou prolongée. Lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont reprises par résultat. La juste valeur est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. La juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché financier est leur cours de Bourse. Pour les actifs financiers disponibles à la vente non cotés, les critères de valorisation généralement retenus sont : la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

16.2 Prêts et créances rattachées à des participations

Cette catégorie comprend principalement les créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités non consolidées ou dont les titres sont mis en équivalence et des dépôts de garantie. Les prêts et créances rattachées à des participations sont évalués au coût amorti.

16.3 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, qui correspond généralement à leur valeur nominale. Une perte de valeur est comptabilisée en fonction du risque de non-recouvrement des créances.

16.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 (Tableau des flux de trésorerie), la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés à l'actif et au passif du bilan et figurant dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie est composée de la trésorerie en banque, de la caisse, des dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois et des Sicav et fonds communs de placement monétaires soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, d'une durée inférieure à trois mois. Les découverts bancaires, étant assimilés à un financement, sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

17. Actions d'auto-contrôle

Les actions propres sont comptabilisées à l'acquisition en diminution des fonds propres et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque les actions d'autocontrôle sont cédées, toute différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur au jour de la cession est enregistrée en variation des capitaux propres et ne contribue pas au résultat de la période.

18. Provisions

18.1 Nature des passifs provisionnés

Conformément à la norme IAS 37 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables, estimées et résultant d'obligations actuelles issues d'événements passés. Dans le cas où il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés mais dont l'occurrence n'est pas probable ou dont l'estimation n'est pas fiable, ces passifs éventuels sont indiqués dans les engagements du Groupe. Les montants provisionnés sont évalués en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des obligations. Les provisions comprennent notamment :

- les provisions pour restructurations ;
- les provisions pour retraites et autres avantages assimilés ;
- les provisions pour litiges (fiscaux, juridiques, sociaux).

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par le département juridique de chaque filiale ou région ou par la Direction Juridique du Groupe et avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Une provision est comptabilisée dès lors qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

18.2 Provisions pour restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice et inscrit en résultat en « autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il est significatif et résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date d'arrêté des comptes par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et aux coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, ainsi que les autres coûts (déménagement, formation des personnes mutées etc.) liés directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisés dans les coûts de restructuration. Les montants provisionnés correspondant à des prévisions de décaissements futurs à effectuer dans le cadre des plans de restructuration sont évalués pour leur valeur actuelle lorsque l'échéancier des paiements est tel que l'effet de la valeur temps est jugé significatif.

18.3 Provisions pour retraites et autres avantages long terme consentis aux salariés

En accord avec les législations nationales, les engagements du Groupe se composent :

- d'avantages long terme postérieurs à l'emploi consentis aux employés (indemnités de départ à la retraite, retraites, frais médicaux etc.) ;
- d'avantages long terme pendant l'emploi consentis aux employés.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer sont comptabilisées en charges lorsqu'elles deviennent exigibles. Le Groupe n'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est constatée au titre des régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies, la méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour valoriser la valeur actualisée au titre des prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et, le cas échéant, des services passés. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle et les données individuelles concernant les salariés sont revues au minimum tous les trois ans. Le calcul implique la prise en compte d'hypothèses économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, taux de rendement attendu sur actifs) et d'hypothèses sur le personnel (principalement : augmentation moyenne des salaires, taux de rotation du personnel, espérance de vie). Les actifs de couverture sont évalués à leur valeur de marché à chaque clôture annuelle. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, ajustée des coûts des services passés non reconnus et des écarts actuariels, et

nette de la juste valeur des actifs de couverture. Des écarts actuariels se créent essentiellement lorsque les estimations diffèrent de la réalité (par exemple sur la valeur attendue des actifs par rapport à leur valeur réelle à la clôture) ou lorsqu'il y a des modifications des hypothèses actuarielles long terme (par exemple : taux d'actualisation, taux d'évolution des salaires). Dans le cas d'avantages long terme pendant l'emploi (de type médaille du travail), les écarts sont provisionnés intégralement à chaque arrêté de comptes. Dans les autres cas, ces écarts ne sont provisionnés qu'à partir du moment où, pour un régime donné, ils représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant actualisé de l'obligation et la juste valeur des actifs de couverture (principe du « corridor »). La constitution de la provision s'effectue linéairement sur le nombre moyen d'années d'activité restant à effectuer par les salariés du régime concerné (amortissement d'écarts actuariels). La charge comptabilisée au titre des obligations décrites ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires ;
- le coût financier ;
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs du régime ;
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écarts actuariels positifs ou négatifs ;
- le coût des services passés comptabilisé selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel ;
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans le résultat opérationnel ou le résultat financier selon la nature du sous-jacent.

19. Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés, généralement à la date du transfert du titre de propriété.

19.1 Coûts de prestations commerciales

En application de la norme IAS 18 (Produits des activités ordinaires), certains coûts de prestations commerciales, comme les programmes de publicité en coopération avec les distributeurs, les coûts de référencement des nouveaux produits et les actions promotionnelles sur les lieux de vente, viennent en réduction du chiffre d'affaires s'il n'existe pas de service séparable dont la juste valeur puisse être mesurée de manière fiable.

19.2 Droits et taxes

En application de la norme IAS 18, certains droits d'importation, par exemple en Asie, sont classés en coût des ventes ; ces droits n'étant pas spécifiquement refacturés aux clients (comme l'est par exemple la vignette Sécurité sociale en France).

19.3 Escomptes

En application de la norme IAS 18, les escomptes de caisse accordés pour les règlements anticipés ne sont pas considérés comme des transactions financières mais constituent une déduction du chiffre d'affaires.

20. Marge brute après coûts logistiques, contribution après frais publi-promotionnels, résultat opérationnel courant et autres produits et charges opérationnels

La marge brute après coûts logistiques correspond au chiffre d'affaires hors droits et taxes, diminué des coûts des ventes et des coûts logistiques. La contribution après frais publi-promotionnels inclut la marge brute après coûts logistiques et les frais publi-promotionnels. Le Groupe applique la recommandation de l'ANC n°2009-R03 notamment dans la définition du résultat opérationnel courant. Le résultat opérationnel courant correspond à la contribution après frais publi-promotionnels diminuée des frais commerciaux et généraux et est l'indicateur utilisé pour apprécier la performance opérationnelle du Groupe. Il exclut les autres produits et charges opérationnels tels que les coûts liés aux restructurations et intégrations, les plus ou moins values de cession, ainsi que d'autres produits ou charges opérationnels non récurrents. Ces autres produits et charges opérationnels sont exclus du résultat opérationnel courant car le Groupe estime que ces éléments n'ont qu'une faible valeur prédictive compte tenu de leur caractère inhabituel. La nature de ces autres produits et charges opérationnels est détaillée en Note 6.

21. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé et sont déterminés selon la méthode du report variable. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs.

Les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur recouvrabilité est probable

compte tenu des projections de résultat fiscal réalisées par le Groupe à la clôture de chaque exercice. L'ensemble des hypothèses retenues, dont notamment la croissance du résultat opérationnel et du résultat financier compte tenu des taux d'intérêt, fait l'objet d'une actualisation par le Groupe en fin d'exercice sur la base des données déterminées par les directions concernées.

22. Paiement fondé sur des actions

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, le Groupe applique la norme IFRS 2 (Paiement fondé sur des actions), à compter du 1^{er} juillet 2004, à tous les instruments octroyés après le 7 novembre 2002 et non encore acquis au 1^{er} juillet 2004. Le Groupe applique cette norme aux transactions dont le paiement et le règlement sont fondés sur des actions, et aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

En application de cette norme, les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions gratuites accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Les droits à l'appréciation d'actions, qui seront réglés sous forme de trésorerie, sont évalués à leur juste valeur, constatée en résultat, par contrepartie du passif encouru. Ce passif est réévalué à chaque date de clôture jusqu'à son règlement.

La juste valeur des options et des droits a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation binomiale en fonction des caractéristiques du plan et des données de marché à la date d'attribution et sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction du Groupe.

23. Résultats par action

Les résultats nets par action de base et après dilution sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite du nombre moyen pondéré des éléments dilutifs.

Le calcul du résultat par action après dilution tient compte de l'impact potentiel de l'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs (tels que les options d'achat et de souscription d'actions, les emprunts convertibles, etc.) sur le nombre théorique d'actions. Lorsque les fonds sont recueillis à la date de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs, la méthode dite « du rachat d'actions » est utilisée pour déterminer le nombre théorique d'actions à prendre en compte. Lorsque les fonds sont recueillis à la date d'émission des instruments dilutifs, le résultat net est retraité du montant net d'impôt des frais financiers relatifs à ces instruments.

Note 2 Faits marquants de l'exercice

1. Cession d'actifs

Pernod Ricard a cédé :

- le 21 juillet 2010, les marques de vin espagnol Marqués de Arienzo™, Viña Eguía™, la bodega et 358 hectares de vignobles et terrains associés à un consortium d'acheteurs composé de Vinos de los Herederos del Marqués de Riscal SA et Gangutia S.L. (Bodegas Muriel) pour un montant de 28 millions d'euros ;
- le 31 août 2010, les titres de la société Ambrosio Velasco à Diego Zamora pour un prix total de 32 millions d'euros ;
- le 3 décembre 2010, la marque de cognac Renault ainsi que certains stocks de produits finis à Altia, pour un montant de 10 millions d'euros ;
- le 22 décembre 2010, Lindauer™ et plusieurs marques de vin néo-zélandais des régions de Gisborne et Hawke's Bay ainsi que les stocks et actifs de production associés pour un montant de 48 millions d'euros. L'acquéreur est un consortium d'acheteurs composé de Lion Nathan New Zealand et d'Indevin ;

- le 4 avril 2011, sa participation minoritaire dans la société Suntory Holdings Limited. Cette participation a été rachetée par Suntory Holdings Limited pour un montant de 40 millions d'euros ;
- le 29 juin 2011, les titres de la société Georgian Wine and Spirits LLC à JSC Marussia (Georgia).

2. Émissions d'emprunts obligataires

Pernod Ricard a émis :

- le 15 mars 2011, un emprunt obligataire d'un montant total de 1 milliard d'euros dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle 5 ans et 9 mois (échéance au 15 mars 2017) et portant intérêt au taux fixe de 5 % ;
- le 7 avril 2011, un emprunt obligataire d'un montant total de 1 milliard de dollars américains dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle de 9 ans et 10 mois (échéance au 7 avril 2021) et portant intérêt au taux fixe de 5,75 %.

Ces deux opérations ont permis au Groupe de diversifier ses sources de financement et d'allonger la maturité de la dette.

Note 3 Périmètre de consolidation

Les principales variations de périmètre au 30 juin 2011 sont présentées dans la Note 2 – *Faits marquants de l'exercice*, ci-dessus.

Note 4 Information sectorielle

Suite à ses différentes restructurations, le Groupe est centré autour d'une seule activité : la vente de vins et spiritueux, et est organisé en quatre secteurs opérationnels que sont les zones géographiques : France, Europe, Amériques et Asie/Reste du monde.

La Direction du Groupe évalue la performance des secteurs opérationnels à partir du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant, défini comme la marge brute après coûts logistiques, diminuée des frais publi-promotionnels et des frais de structure. Les secteurs présentés sont identiques à ceux figurant dans l'information fournie à la Direction Générale.

Les éléments de résultat et de bilan sont répartis entre les secteurs sur la base de la destination des ventes ou des profits. Les données par secteur opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés à des prix de marché.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Au 30.06.2010 (en millions d'euros)	France	Europe	Amériques	Asie/Reste du monde	Élimination des comptes intercompagnies	Non alloué	Total
Éléments du compte de résultat							
Produits sectoriels	917	3 193	2 614	3 099	-	-	9 822
Dont produits intersegments	196	1 016	703	826	-	-	2 741
Chiffre d'affaires hors Groupe	721	2 176	1 911	2 273	-	-	7 081
Marge brute après coûts logistiques	528	1 234	1 193	1 263	-	-	4 218
Contribution après frais publi-promotionnels	358	898	861	839	-	-	2 956
Résultat opérationnel courant	187	501	541	566	-	-	1 795
Autres informations							
Investissements industriels	22	67	24	23	-	-	135
Charges d'amortissements et de dépréciation	17	52	19	18	-	-	106
Éléments du bilan							
Actifs sectoriels	3 507	18 614	20 581	10 456	-	-	53 158
Actifs non alloués*	-	-	-	-	(26 092)	40	(26 052)
TOTAL ACTIFS	3 507	18 614	20 581	10 456	(26 092)	40	27 107
Passifs sectoriels	3 893	18 200	12 124	9 645	(26 092)	-	17 770
ACTIFS NETS	(386)	414	8 457	811	0	40	9 337

* Les actifs non alloués comprennent principalement les actifs financiers non courants et les actifs et passifs destinés à être cédés.

Au 30.06.2011 (en millions d'euros)	France	Europe	Amériques	Asie/Reste du monde	Élimination des comptes intercompagnies	Non alloué	Total
Éléments du compte de résultat							
Produits sectoriels	956	3 175	2 821	3 815	-	-	10 766
Dont produits intersegments	205	1 061	753	1 104	-	-	3 123
Chiffre d'affaires hors Groupe	750	2 114	2 068	2 711	-	-	7 643
Marge brute après coûts logistiques	546	1 228	1 277	1 559	-	-	4 610
Contribution après frais publi-promotionnels	356	886	898	1 029	-	-	3 169
Résultat opérationnel courant	189	479	558	684	-	-	1 909
Autres informations							
Investissements courants	35	86	29	34	-	-	184
Charges d'amortissements et de dépréciation	27	111	24	41	-	-	202
Éléments du bilan							
Actifs sectoriels	6 586	11 655	17 079	7 142	-	-	42 461
Actifs non alloués*	-	-	-	-	(16 763)	1	(16 762)
TOTAL ACTIFS	6 586	11 655	17 079	7 142	(16 763)	1	25 699
Passifs sectoriels	6 684	9 867	10 998	5 437	(16 763)	1	16 225
ACTIFS NETS	(99)	1 788	6 081	1 704	-	-	9 474

* Les actifs non alloués comprennent principalement les actifs financiers non courants et les actifs et passifs destinés à être cédés.

Ventilation du chiffre d'affaires

En millions d'euros	Chiffre d'affaires au 30.06.2010	Chiffre d'affaires au 30.06.2011
TOP 14 Spiritueux et Champagnes	3 881	4 424
Vins Premium Prioritaires	346	368
18 marques-clés locales/spiritueux	1 220	1 312
Autres produits	1 633	1 539
TOTAL	7 081	7 643

Note 5 Résultat financier

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2011
Charges de la dette financière nette	(460)	(488)
Produits d'intérêts de la dette financière nette	14	42
Coût de la dette financière nette	(446)	(446)
Commissions de structuration et de placement	(11)	(8)
Impact financier net des retraites et avantages assimilés	(39)	(12)
Autres produits et charges financiers courants, nets	(1)	(3)
Résultat financier courant	(497)	(469)
Résultat de change	3	30
Autres éléments financiers non courants	(13)	(20)
RÉSULTAT FINANCIER TOTAL	(507)	(459)

Au 30 juin 2011, le coût de la dette financière nette provient des charges financières relatives au crédit syndiqué pour 90 millions d'euros, aux emprunts obligataires pour 215 millions d'euros, aux billets de trésorerie pour 2 millions d'euros et aux couvertures de taux et de change pour 133 millions d'euros.

Coût moyen pondéré de la dette

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier du Groupe s'élève à 4,7 % au 30 juin 2011 contre 4,3 % au 30 juin 2010. Le coût moyen pondéré de l'endettement financier est défini comme le coût de la dette financière nette augmenté des commissions de structuration et de placement rapporté à l'encours moyen calculé à partir de l'endettement financier net.

Note 6 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2011
Charges nettes de restructuration et d'intégration	(44)	(17)
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs	(16)	19
Pertes de valeur d'actifs corporels et incorporels	(117)	(42)
Autres charges opérationnelles non courantes	(145)	(118)
Autres produits opérationnels non courants	234	102
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(88)	(56)

Au 30 juin 2011, les autres produits et charges opérationnels se composent :

- de plus ou moins-values de cessions d'actifs dont les principales sont détaillées dans la Note 2 – *Faits marquants de l'exercice* ;
- de dépréciation d'actifs corporels et incorporels résultant notamment des pertes de valeur de marques, en particulier certaines marques polonaises ;
- d'autres charges opérationnelles liées à diverses dotations de provisions pour risques et charges ayant une nature non courante ;
- d'autres produits opérationnels liés à diverses reprises de provisions notamment fiscales ainsi qu'à un remboursement d'assurances.

Note 7 Impôt sur les bénéfices**Analyse de la charge d'impôt**

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2010	30.06.2011
Impôt exigible	(231)	(322)
Impôt différé	7	4
TOTAL	(223)	(318)

Analyse du taux d'impôt effectif – Résultat net des activités poursuivies avant impôt

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2010	30.06.2011
Résultat opérationnel	1 707	1 852
Résultat financier	(507)	(459)
Base d'imposition	1 200	1 394
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur en France (34,43 %)	(413)	(480)
Effet des écarts de taux d'imposition par juridiction	84	113
Impact fiscal lié aux variations de taux de change	33	(24)
Réestimation des impôts différés liée à des changements de taux	18	31
Incidence des reports déficitaires utilisés	11	3
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé à taux réduit	6	7
Impact lié à la différence des bases comptables et fiscales des actifs cédés	60	14
Impact lié à la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	(3)	(4)
Autres impacts	(18)	22
CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE	(223)	(318)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	19 %	23 %

En France, le Groupe considère que la composante CVAE (Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises) de la CET (Contribution Économique Territoriale), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010, est une nouvelle taxe répondant à la définition de l'impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12 (Impôts).

Les impôts différés se décomposent ainsi par nature :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2010	30.06.2011
Marges en stocks	84	74
Écarts d'évaluation sur actifs et passifs	42	40
Provisions pour retraites	121	101
Actifs d'impôt différé lié aux déficits reportables	501	731
Provisions (hors provisions pour retraites) et autres	560	513
TOTAL ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	1 307	1 459
Amortissements dérogatoires	40	25
Écarts d'évaluation sur actifs et passifs	2 299	2 372
Autres	161	260
TOTAL PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	2 500	2 657

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Détail de l'impôt alloué aux autres éléments du résultat global

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2011		
	Montant avant impôt	Impôt	Montant après impôt	Montant avant impôt	Impôt	Montant après impôt
Couvertures d'investissements nets	(403)	14	(389)	392	(16)	376
Couvertures de flux de trésorerie	(66)	17	(49)	109	(38)	71
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	1	(0)	1
Différences de conversion	1 371	-	1 371	(944)	-	(944)
Autres éléments du résultat global pour la période	902	31	933	(442)	(55)	(497)

Les déficits fiscaux reportables (activés et non activés) représentent une économie potentielle d'impôts de, respectivement, 770 et 567 millions d'euros au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010. Les économies potentielles d'impôts au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010 sont relatives à des déficits fiscaux ayant les dates de péremption suivantes :

Exercice 2010/2011

Années	Effet impôt sur les déficits fiscaux reportables (en millions d'euros)	
	Déficits activés	Déficits non activés
2011	-	-
2012	1	-
2013	-	1
2014	1	1
2015 et suivantes	273	36
Sans date de péremption	456	1
TOTAL	731	39

Exercice 2009/2010

Années	Effet impôt sur les déficits fiscaux reportables (en millions d'euros)	
	Déficits activés	Déficits non activés
2010	1	1
2011	0	0
2012	0	0
2013	0	1
2014 et suivantes	150	3
Sans date de péremption	350	61
TOTAL	501	66

Note 8 Résultat par action

Résultat net part du Groupe et résultat net des activités poursuivies par action :

	30.06.2010	30.06.2011
Numérateur (en millions d'euros)		
Résultat net part du Groupe	951	1 045
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	951	1 045
Dénominateur (en nombre d'actions)		
Nombre moyen d'actions en circulation	262 692 639	262 684 644
Effet dilutif des attributions gratuites d'action	325 078	481 379
Effet dilutif des <i>stock options</i> et options de souscription	1 838 708	1 866 442
Nombre moyen d'actions en circulation après dilution	264 856 425	265 032 466
Résultat par action (en euros)		
Résultat net part du Groupe par action de base	3,62	3,98
Résultat net part du Groupe par action après dilution	3,59	3,94
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action de base	3,62	3,98
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action après dilution	3,59	3,94

Note 9 Charges par nature

Le résultat opérationnel inclut notamment les charges d'amortissements et de dépréciation ainsi que les charges de personnel suivantes :

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2011
Total charges d'amortissements et de dépréciation	(272)	(202)
Salaires et charges sociales	(935)	(1 025)
Retraites, frais médicaux et autres avantages assimilés au titre des régimes à prestations définies	(31)	(37)
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions et aux droits à l'appréciation d'actions	(26)	(25)
Total charges de personnel	(992)	(1 087)

Note 10 Immobilisations incorporelles et goodwill

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2010
	01.07.2009	Acquisitions	Dotations de la période	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
<i>Goodwill</i>	5 112	0	-	(8)	518	(43)	5 579
Marques	11 413	0	-	0	1 153	0	12 566
Autres immobilisations incorporelles	175	16	-	(9)	18	5	206
VALEURS BRUTES	16 700	16	-	(17)	1 689	(38)	18 350
<i>Goodwill</i>	(224)	-	-	-	(7)	45	(186)
Marques	(185)	-	(108)	0	(2)	0	(295)
Autres immobilisations incorporelles	(93)	-	(22)	7	(6)	4	(112)
AMORTISSEMENTS/DÉPRÉCIATIONS	(502)	-	(131)	7	(16)	48	(593)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	16 199	16	(131)	(10)	1 673	10	17 757

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2011
	01.07.2010	Acquisitions	Dotations de la période	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
<i>Goodwill</i>	5 579	-	-	(18)	(337)	2	5 226
Marques	12 566	-	-	(24)	(1 042)	0	11 500
Autres immobilisations incorporelles	206	22	-	(2)	(11)	1	215
VALEURS BRUTES	18 350	22	-	(44)	(1 390)	3	16 941
<i>Goodwill</i>	(186)	-	-	3	(2)	1	(184)
Marques	(295)	-	(40)	19	17	(2)	(301)
Autres immobilisations incorporelles	(112)	-	(21)	1	4	4	(124)
AMORTISSEMENTS/DÉPRÉCIATIONS	(593)	-	(61)	23	19	3	(609)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	17 757	22	(61)	(21)	(1 371)	5	16 332

Goodwill

Les *goodwill* correspondent principalement aux *goodwill* issus des acquisitions d'Allied Domecq en juillet 2005 et de Vin&Sprit en juillet 2008.

Marques

Les principales marques valorisées au bilan sont : ABSOLUT, Ballantine's, Beefeater, Chivas Regal, Kahlúa, Malibu, Martell et

Brancott Estate/Montana, lesquelles ont été, pour l'essentiel, reconnues lors des acquisitions des sociétés Seagram, Allied Domecq et V&S.

Outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux *goodwill* et aux marques, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indication de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les données et hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

En millions d'euros	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du <i>goodwill</i> au 30.06.2011	Valeur nette comptable des marques au 30.06.2011	Valeur d'utilité		
				Taux d'actualisation 2011	Taux d'actualisation 2010	Taux de croissance à l'infini
France	Valeur d'utilité	230	559	6,39 %	7,31 %	De - 1 % à + 2,5 %
Europe	approchée selon la	1 681	2 882	7,20 %	7,46 %	De - 1 % à + 2,5 %
Amériques	méthode des flux de trésorerie actualisés	2 247	5 305	7,40 %	7,76 %	De - 1 % à + 2,5 %
Asie/Reste du monde		884	2 454	8,15 %	8,07 %	De - 1 % à + 2,5 %

Une augmentation de 50 pb du taux d'actualisation après impôt n'entraînerait aucun risque de dépréciation sur le *goodwill* mais une dépréciation potentielle d'environ 90 millions d'euros sur le portefeuille de marques (dont 36 millions d'euros sur Kahlúa et 49 millions d'euros sur Brancott Estate/Montana).

Une diminution de 50 pb du taux de croissance à l'infini n'entraînerait aucun risque de dépréciation sur le *goodwill* mais une dépréciation potentielle d'environ 25 millions d'euros sur le portefeuille de marques (dont 6 millions d'euros sur Kahlúa et 17 millions d'euros sur Brancott Estate/Montana).

Le Groupe n'est dépendant d'aucun brevet ou d'aucune licence spécifique.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 11 Immobilisations corporelles

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2010
	01.07.2009	Acquisitions	Dotations de la période	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Terrains	311	1	-	(7)	19	(3)	320
Constructions	762	14	-	(36)	47	68	856
Installations techniques	1 343	43	-	(62)	128	84	1 537
Autres immobilisations corporelles	382	35	-	(33)	18	(47)	355
Immobilisations en cours	166	62	-	(1)	7	(146)	88
Avances et acomptes/immobilisations corporelles	3	1	-	(0)	0	(2)	1
VALEURS BRUTES	2 968	156	-	(140)	219	(46)	3 158
Terrains	(17)	-	(2)	0	(2)	2	(19)
Constructions	(246)	-	(30)	15	(13)	(50)	(325)
Installations techniques	(661)	-	(84)	45	(60)	(53)	(813)
Autres immobilisations corporelles	(287)	-	(20)	9	(9)	130	(178)
AMORTISSEMENTS/PROVISIONS	(1 211)	-	(136)	69	(85)	29	(1 335)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	1 757	156	(136)	(71)	135	(17)	1 823

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2011
	01.07.2010	Acquisitions	Dotations de la période	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Terrains	320	0	-	(7)	(0)	(32)	281
Constructions	856	13	-	(12)	(27)	87	917
Installations techniques	1 537	34	-	(77)	(51)	27	1 471
Autres immobilisations corporelles	355	34	-	(8)	(21)	40	400
Immobilisations en cours	88	142	-	(38)	(4)	(98)	89
Avances et acomptes/immobilisations corporelles	1	3	-	0	(0)	(1)	3
VALEURS BRUTES	3 158	226	-	(143)	(104)	23	3 160
Terrains	(19)	-	(1)	0	(0)	16	(4)
Constructions	(325)	-	(33)	6	10	(14)	(356)
Installations techniques	(813)	-	(85)	62	28	19	(790)
Autres immobilisations corporelles	(176)	-	(22)	7	11	(24)	(204)
Immobilisations en cours	(2)	-	-	-	-	-	(2)
AMORTISSEMENTS/PROVISIONS	(1 335)	-	(141)	75	49	(4)	(1 355)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	1 823	226	(141)	(68)	(55)	19	1 805

Note 12 Actifs financiers

En millions d'euros	30.06.2010		30.06.2011	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	-	32	-	22
Autres actifs financiers	-	21	-	99
Prêts et créances				
Cautions et dépôts	-	60	-	55
Prêts et créances sur participation	-	5	-	2
Total actifs financiers non courants	-	118	-	178
Instruments dérivés	12	20	19	56
ACTIFS FINANCIERS	12	138	19	234

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers, hors instruments dérivés :

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2010
	01.07.2009	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Autres actifs financiers	39	(0)	-	-	0	12	51
Actifs financiers disponibles à la vente	83	0	-	(18)	0	1	67
Cautions et dépôts	54	5	-	(1)	6	(4)	60
Prêts et créances sur participation	7	1	-	(1)	1	1	9
VALEURS BRUTES	184	6	-	(20)	7	10	187
Provisions autres actifs financiers	(30)	-	-	-	-	-	(30)
Provisions actifs financiers disponibles à la vente	(44)	-	(5)	14	0	-	(35)
Provisions cautions et dépôts	0	-	-	-	0	0	0
Provisions prêts et créances sur participation	(4)	-	0	0	(1)	0	(5)
PROVISIONS	(78)	-	(5)	14	(1)	0	(70)
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS	105	6	(5)	(6)	7	10	118

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2011
	01.07.2010	Acquisitions	Dotations	Cessions	Écarts de change	Autres mouvements	
Autres actifs financiers	51	0	-	(45)	-	94	100
Actifs financiers disponibles à la vente	67	1	-	(25)	(2)	(6)	36
Cautions et dépôts	60	7	-	(4)	(2)	(3)	59
Prêts et créances sur participation	9	-	-	-	-	(7)	3
VALEURS BRUTES	187	9	-	(74)	(3)	79	198
Provisions autres actifs financiers	(30)	-	(0)	27	0	2	(1)
Provisions actifs financiers disponibles à la vente	(35)	-	(0)	24	(0)	(2)	(14)
Provisions cautions et dépôts	0	-	-	-	-	(4)	(4)
Provisions prêts et créances sur participation	(5)	-	-	-	(0)	4	(0)
PROVISIONS	(70)	-	(0)	51	0	0	(20)
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS	118	9	(0)	(23)	(3)	79	178

Les autres actifs financiers au 30 juin 2011 incluent 89 millions d'euros de plan en surplus lié aux retraites (cf. Note 15).

Les provisions sur les actifs financiers disponibles à la vente sont notamment constituées des *joint-ventures* Seagram, détenues à 39 % par Pernod Ricard et à 61 % par Diageo, dont les titres ont été totalement ou partiellement dépréciés depuis 2002.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Les actifs financiers disponibles à la vente sont constitués de :

<i>En millions d'euros</i>	Quote-part de détention	Valeur nette comptable des titres 30.06.2010	Valeur nette comptable des titres 30.06.2011
GEO Sandeman	30,0 %	6	6
Ventures Seagram	39,1 %	2	1
Autres actifs financiers disponibles à la vente		24	15
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE		32	22

Note 13 Stocks et encours

La répartition des stocks et encours de production à la clôture est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Mouvements de l'exercice					30.06.2010
	01.07.2009	Variation des valeurs brutes	Variation des dépréciations	Écarts de change	Autres mouvements	
Matières premières	175	(21)	-	13	(4)	163
Encours de biens	2 982	97	-	138	(12)	3 205
Stocks de marchandises	379	6	-	50	27	461
Produits finis	252	15	-	21	(25)	263
VALEURS BRUTES	3 788	97	-	222	(14)	4 092
Matières premières	(16)	-	(1)	(1)	(6)	(24)
Encours de biens	(28)	-	(5)	(1)	0	(34)
Stocks de marchandises	(12)	-	2	(2)	(3)	(15)
Produits finis	(17)	-	(3)	(1)	10	(11)
DÉPRÉCIATIONS	(74)	-	(7)	(5)	1	(85)
STOCKS NETS	3 714	97	(7)	217	(13)	4 007

<i>En millions d'euros</i>	Mouvements de l'exercice					30.06.2011
	01.07.2010	Variation des valeurs brutes	Variation des dépréciations	Écarts de change	Autres mouvements	
Matières premières	163	(1)	-	(7)	(24)	131
Encours de biens	3 205	79	-	(119)	12	3 176
Stocks de marchandises	461	(42)	-	(29)	(4)	386
Produits finis	263	5	-	(7)	(15)	244
VALEURS BRUTES	4 092	40	-	(163)	(31)	3 938
Matières premières	(24)	-	3	1	6	(15)
Encours de biens	(34)	-	7	1	1	(26)
Stocks de marchandises	(15)	-	(2)	1	2	(14)
Produits finis	(11)	-	4	0	(2)	(8)
DÉPRÉCIATIONS	(85)	-	12	2	8	(63)
STOCKS NETS	4 007	40	12	(160)	(23)	3 875

Au 30 juin 2011, les encours de biens sont constitués à 74 % de stocks à vieillissement essentiellement destinés à la production de whisky et de cognac. Le Groupe ne connaît pas de dépendance significative vis-à-vis de ses fournisseurs.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 14 Détail des créances

Les créances et autres comptes rattachés sont détaillés au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011, par échéance dans les tableaux ci-dessous :

En millions d'euros	Valeur nette comptable	Non déprécié et non échu	Non déprécié et échu selon les échéances suivantes				
			< 30 jours	De 31 à 90 jours	De 91 à 180 jours	De 181 à 360 jours	> 360 jours
En valeur nette							
Créances clients	944	571	173	120	32	19	28
Autres créances	218	201	2	3	2	0	9
TOTAL AU 30.06.2010	1 161	772	175	123	35	19	37
<i>Dont dépréciation</i>	<i>121</i>						
Créances clients	904	490	228	138	30	5	13
Autres créances	136	121	2	3	-	-	9
TOTAL AU 30.06.2011	1 040	611	230	142	30	5	22
<i>Dont dépréciation</i>	<i>109</i>						

L'évolution de la dépréciation des créances et comptes rattachés est la suivante :

En millions d'euros	2009/2010	2010/2011
Au 1^{er} juillet	116	121
Dotations de l'exercice	51	73
Reprises de l'exercice	(16)	(21)
Utilisations de l'exercice	(30)	(60)
Écart de change	-	(4)
Au 30 juin	121	109

Au 30 juin 2011, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances échues non dépréciées ; en particulier, les créances échues mais non dépréciées de plus de douze mois n'ont pas révélé de risque de crédit complémentaire. Il n'existe pas de concentration de risques significative.

Au cours des exercices 2010 et 2011, le Groupe a poursuivi ses programmes de cession de créances sur diverses filiales ayant donné lieu à des encours de créances cédées de 425 millions d'euros au 30 juin 2011 et de 435 millions d'euros au 30 juin 2010. La quasi-totalité des risques et avantages ayant été transférée, les créances ont été décomptabilisées.

Note 15 Provisions

1. Détail des soldes de clôture

La répartition des provisions pour risques et charges à la clôture est la suivante :

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2011
Provisions non courantes		
Provisions pour pensions et indemnités de retraites	408	348
Autres provisions pour risques et charges non courantes	691	607
Provisions courantes		
Provisions pour restructuration	28	12
Autres provisions pour risques et charges courantes	284	253
TOTAL	1 411	1 220

2. Variations des provisions (hors provisions pour pensions et indemnités de retraites) :

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2010
	01.07.2009	Dotations	Utilisations	Reprises pour provisions excédentaires	Écarts de change	Autres mouvements	
Provisions pour restructuration	49	15	(36)	(5)	4	0	28
Autres provisions courantes	263	69	(43)	(39)	29	6	284
Autres provisions non courantes	521	242	(10)	(213)	66	84	691
PROVISIONS	833	326	(88)	(256)	99	90	1 003

En millions d'euros	Mouvements de l'exercice						30.06.2011
	01.07.2010	Dotations	Utilisations	Reprises pour provisions excédentaires	Écarts de change	Autres mouvements	
Provisions pour restructuration	28	1	(13)	(2)	(2)	-	12
Autres provisions courantes	284	84	(90)	(10)	(17)	0	253
Autres provisions non courantes	691	131	(41)	(120)	(53)	(0)	607
PROVISIONS	1 003	217	(144)	(132)	(72)	(0)	872

3. Provisions pour retraites

Le Groupe accorde des avantages en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, de type couverture maladie et assurance-vie :

- en France, les engagements sont composés essentiellement de régimes pour départs à la retraite (non financés) et de retraites complémentaires (pour partie financées) ;
- aux États-Unis et au Canada, les engagements sont composés de plans de retraite garantis aux salariés (financés) ainsi que de régimes d'assurance médicale post-emploi (non financés) ;
- en Irlande, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, les engagements sont essentiellement liés aux plans de retraite accordés aux salariés.

Les régimes à prestations définies concernent essentiellement les filiales situées au Royaume-Uni, en Amérique du Nord et dans le

reste de l'Europe. Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle sur la base d'hypothèses variant selon les pays. Dans le cadre de ces régimes de retraite, les salariés perçoivent un capital ou une rente viagère au moment de leur départ en retraite. Ces montants sont fonction de l'ancienneté, du salaire de fin de carrière et du poste occupé par le salarié. Au 30 juin 2011, les engagements totalement ou partiellement financés représentent 3 578 millions d'euros, soit 94,3 % du montant total des engagements.

Certaines filiales, situées principalement en Amérique du Nord, accordent aussi à leurs salariés des couvertures maladie postérieures à l'emploi. Ces engagements ne sont pas préfinancés et sont évalués en utilisant les mêmes hypothèses que celles retenues pour les engagements de retraite des pays concernés.

Plusieurs filiales, principalement en Europe, offrent aussi à leurs salariés d'autres avantages à long terme. Ces engagements sont essentiellement des régimes de type médaille du travail.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation de la provision entre le 30 juin 2010 et le 30 juin 2011 :

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2011		
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
Provisions à l'ouverture	249	156	405	214	181	395
Charge (produit) de l'exercice	61	11	72	32	3	35
Cotisations de l'employeur	(103)	2	(101)	(130)	0	(130)
Prestations payées directement par l'employeur	(6)	(10)	(16)	(9)	(9)	(18)
Variation de périmètre	(1)	-	(1)	1	-	-
Écarts de change	14	22	36	(7)	(17)	(24)
Passif net comptabilisé	214	181	395	101	158	259
Plan en surplus	12	-	12	89	-	89
PROVISION DE CLÔTURE	227	181	408	190	158	348

La charge nette comptabilisée au compte de résultat au titre des engagements de retraite et avantages assimilés se détaille de la façon suivante :

Charge de l'exercice (en millions d'euros)	30.06.2010			30.06.2011		
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
Avantages accumulés durant l'exercice	29	2	31	34	2	36
Coût financier (effet de l'actualisation)	188	9	197	195	7	202
Rendement attendu des actifs de régime	(159)	(0)	(159)	(192)	(0)	(192)
Amortissement du coût des services passés	1	(1)	0	(10)	(6)	(16)
Amortissement des (gains)/pertes actuarielles	2	1	3	4	0	4
Effet du plafond d'actif	0	-	0	(0)	-	(0)
Effet des liquidations/réductions des avantages futurs	(0)	-	(0)	1	(0)	1
CHARGE NETTE (PRODUIT) COMPTABILISÉ AU RÉSULTAT	61	11	72	32	3	35

Le Groupe a choisi d'adopter la méthode du « corridor » selon laquelle les gains et pertes actuariels ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre les avantages cumulés et les actifs correspondants.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

La variation des provisions pour retraites et avantages assimilés est présentée ci-dessous :

Passif net comptabilisé au bilan (en millions d'euros)	30.06.2010			30.06.2011		
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux	Total
Variation de la valeur actuarielle des avantages accumulés						
Valeur actuarielle des avantages accumulés en début de période	3 142	129	3 271	4 014	159	4 173
Avantages accumulés durant l'exercice	29	2	31	34	2	36
Coût financier (effet de l'actualisation)	188	9	197	195	7	202
Cotisations des employés	1	1	2	2	1	3
Prestations versées	(197)	(12)	(209)	(206)	(10)	(216)
Modifications de régimes	1	(0)	1	(11)	(7)	(18)
Liquidations d'engagements/réduction de droits futurs	(2)	-	(2)	1	(0)	1
(Gains) et pertes actuariels	613	9	622	(22)	3	(19)
Écarts de conversion	239	21	260	(353)	(14)	(367)
Variations de périmètre	(0)	-	(0)	1	-	-
VALEUR ACTUARIELLE DES AVANTAGES ACCUMULÉS EN FIN D'EXERCICE	4 014	159	4 173	3 655	139	3 794
Variation de la juste valeur des actifs de régime						
Juste valeur des actifs de régime en début d'exercice	2 999	1	3 000	3 733	2	3 735
Rendement réel des actifs de régime	605	(0)	605	216	0	216
Cotisations des employés	1	-	1	2	-	2
Cotisations de l'employeur	103	2	105	130	0	130
Prestations versées	(191)	(2)	(193)	(198)	(1)	(199)
Modifications de régimes	-	-	-	-	-	-
Liquidations d'engagements	(2)	-	(2)	(0)	-	(0)
Écarts de conversion	219	-	219	(346)	-	(346)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE RÉGIME EN FIN D'EXERCICE	3 733	2	3 735	3 536	1	3 537
Valeur actuelle des avantages financés	3 933	2	3 935	3 578	1	3 578
Juste valeur des actifs de régime	3 733	2	3 735	3 536	1	3 537
Déficit (surplus) des avantages financés	200	0	200	42	(0)	41
Valeur actuelle des avantages non financés	82	157	239	77	139	216
Effet de plafonnement des actifs de régime (incluant l'impact d'IFRIC 14)	0	-	0	-	-	-
Gains et (pertes) actuariels non reconnus	(61)	18	(43)	(10)	12	2
Coûts des services passés non reconnus	(8)	7	(1)	(7)	7	0
PASSIF NET COMPTABILISÉ	214	181	395	101	158	259

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Au 30.06.2011	Valeurs actuarielles des avantages cumulés		Juste valeur des actifs de régime		Provision brute des actifs au bilan		Actifs au bilan	
	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%	(en millions d'euros)	%
Royaume-Uni	2 873	76 %	2 967	84 %	27	8 %	(80)	90 %
États-Unis	272	7 %	159	5 %	108	31 %	-	-
Canada	297	8 %	234	7 %	69	20 %	(3)	3 %
Irlande	114	3 %	95	3 %	3	1 %	(2)	2 %
France	140	4 %	21	0 %	105	30 %	(0)	0 %
Autres pays	98	2 %	61	2 %	36	10 %	(4)	5 %
TOTAL	3 794	100 %	3 537	100 %	348	100 %	(89)	100 %

Les actifs des fonds de pension sont répartis selon les différentes classes d'actifs (obligations, actions, etc.) de la manière suivante :

Composition des actifs de régime	30.06.2010		30.06.2011	
	Engagements de retraite	Frais de santé & autres engagements sociaux	Engagements de retraite	Frais de santé & autres engagements sociaux
Actions	25 %	13 %	25 %	12 %
Obligations	67 %	77 %	69 %	79 %
Autres placements monétaires	5 %	10 %	3 %	9 %
Actifs immobiliers	2 %	0 %	2 %	0 %
Autres	1 %	0 %	1 %	0 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

Le taux de rendement attendu des actifs correspond au taux moyen pondéré des différents taux de rendement attendus de chaque classe d'actifs.

Les cotisations qui seront versées par le Groupe en 2012 au titre des avantages préfinancés sont estimées à 136 millions d'euros.

Les prestations à verser au titre des régimes à prestations définies au cours des dix prochaines années se décomposent ainsi :

Prestations à verser dans les 10 prochaines années (en millions d'euros)	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux
2012	210	9
2013	205	9
2014	211	9
2015	233	9
2016	223	9
2017-2021	1 124	45

Au 30 juin 2010 et 30 juin 2011, les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des régimes de retraite et avantages assimilés sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles des engagements	30.06.2010		30.06.2011	
	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux
Taux d'actualisation	5,26 %	5,36 %	5,35 %	5,30 %
Taux de revalorisation moyen des rentes	3,32 %	1,76 %	3,40 %	1,75 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,71 %	3,47 %	3,64 %	3,55 %
Taux de rendements attendus des placements	5,74 %	4,00 %	5,80 %	4,25 %
Taux de progression des dépenses de santé				
■ Taux initial	Non applicable	8,84 %	Non applicable	8,01 %
■ Taux ultime	Non applicable	4,97 %	Non applicable	5,23 %

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Hypothèses actuarielles de la charge de l'exercice	30.06.2010		30.06.2011	
	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux	Engagements de retraite	Frais de santé & autres avantages sociaux
Taux d'actualisation	6,28 %	6,93 %	5,26 %	5,36 %
Taux de revalorisation moyen des rentes	3,45 %	1,77 %	3,32 %	1,76 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,77 %	3,24 %	3,71 %	3,47 %
Taux de rendements attendus des placements	5,51 %	4,25 %	5,74 %	4,00 %
Taux de progression des dépenses de santé				
■ Taux initial	Non applicable	9,23 %	Non applicable	8,84 %
■ Taux ultime	Non applicable	5,11 %	Non applicable	4,97 %

Hypothèses actuarielles au 30.06.2011 (engagements de retraite et autres) Par zone	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Pays de la zone Euro	Autres pays hors zone Euro
Taux d'actualisation	5,40 %	5,50 %	4,99 %	5,29 %	4,64 %
Taux de revalorisation moyen des rentes	3,56 %	0,00 %	1,50 %	2,26 %	1,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,45 %	3,75 %	3,50 %	3,84 %	3,70 %
Taux de rendements attendus des placements	5,72 %	8,00 %	6,30 %	4,32 %	5,36 %
■ Actions	8,68 %	12,06 %	7,00 %	6,12 %	8,17 %
■ Obligations	4,75 %	9,11 %	5,00 %	3,63 %	3,95 %
Taux de progression des dépenses de santé					
■ Taux initial	6,00 %	9,00 %	8,00 %	4,68 %	Non applicable
■ Taux ultime	6,00 %	5,25 %	5,00 %	4,68 %	Non applicable

Pour la zone Euro, le taux d'actualisation utilisé selon la durée des engagements est de :

- taux court terme (3-5 ans) : 4,00 % ;
- taux moyen terme (5-10 ans) : 4,50 % ;
- taux long terme (> 10 ans) : de 5,00 % à 5,90 %.

Le taux de rendement attendu des actifs des fonds des régimes financés ou partiellement financés a été déterminé sur la base des taux de rendement attendus de chaque classe d'actif de chaque pays et selon la répartition de chaque fonds au 30 juin 2011. Ces taux ont

été déterminés à partir des rendements historiques des actifs mais également en considérant les attentes du marché.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie (si disponibles) ou d'État ayant une maturité compatible avec la durée estimée des engagements.

Une diminution de 50 pb du taux de rendement des actifs au 30 juin 2011 aurait un impact d'environ 16 millions d'euros sur la charge relative aux principaux régimes du Groupe situés au Royaume-Uni et en Amérique du Nord (États-Unis et Canada).

Les effets d'une variation des taux d'augmentation des frais médicaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Au titre des avantages médicaux postérieurs à l'emploi (en millions d'euros)	Avec taux actuel	Effet de la variation	
		Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Sur la valeur actuelle des avantages cumulés au 30 juin 2011	120	13	(11)
Sur le coût financier de l'exercice et le coût des services rendus de l'exercice	8	1	(1)

Les écarts d'expérience sur les engagements et les actifs de couverture sont détaillés ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2011	
	Engagements de retraite	Frais de santé et autres engagements sociaux
Montants des pertes ou (gains) d'expérience des engagements	(2)	0
Pourcentage par rapport aux engagements	(0,05) %	0,28 %
Montants des pertes ou (gains) d'expérience des actifs de couverture	(23)	(0)
Pourcentage par rapport aux actifs de couverture	(0,66) %	(8,24) %

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 16 Passifs financiers

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par le Groupe correspond au total de l'endettement financier brut (converti au cours de clôture), tenant compte des instruments dérivés en couverture de

juste valeur et en couverture d'investissements nets, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

1. Analyse de l'endettement financier net par nature et maturité

En millions d'euros	30.06.2010			30.06.2011		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emprunts obligataires	934	2 893	3 826	82	4 657	4 739
Crédit syndiqué	-	6 868	6 868	-	4 280	4 280
Billets de trésorerie	176	-	176	119	-	119
Autres emprunts et dettes financières	140	57	197	204	449	653
Autres passifs financiers	316	6 925	7 241	323	4 729	5 052
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	1 250	9 818	11 068	405	9 386	9 790
Instruments dérivés actifs en couverture de juste valeur	-	(20)	(20)	-	(17)	(17)
Instruments dérivés passifs en couverture de juste valeur	96	41	137	-	75	75
Instruments dérivés en couverture de juste valeur	96	21	117	-	58	58
Instruments dérivés actifs en couverture d'investissement net	-	-	-	-	(37)	(37)
Instruments dérivés passifs en couverture d'investissement net	36	64	99	-	-	-
Instruments dérivés en couverture d'investissement net	36	64	99	-	(37)	(37)
ENDETTEMENT FINANCIER APRÈS COUVERTURES	1 382	9 902	11 284	405	9 407	9 812
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(701)	-	(701)	(774)	-	(774)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	681	9 902	10 584	(369)	9 407	9 038

2. Répartition de l'endettement par devise avant et après prise en compte des instruments de couverture de change au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011

Au 30.06.2010 (en millions d'euros)	Dettes avant couverture	Incidence des couvertures	Dettes après couverture	Disponibilités	Dettes nettes après couverture	% dettes après couverture	% dettes nettes après couverture
EUR	4 427	(27)	4 400	(194)	4 206	39 %	40 %
USD	5 577	1 177	6 754	(45)	6 709	60 %	63 %
GBP	925	(443)	482	(10)	472	4 %	4 %
SEK	12	(437)	(425)	(6)	(431)	(4) %	(4) %
Autres devises	127	(54)	73	(446)	(373)	1 %	(4) %
ENDETTEMENT FINANCIER PAR DEVISE	11 068	216	11 284	(701)	10 584	100 %	100 %

Au 30.06.2011 (en millions d'euros)	Dettes avant couverture	Incidence des couvertures	Dettes après couverture	Disponibilités	Dettes nettes après couverture	% dettes après couverture	% dettes nettes après couverture
EUR	5 264	(653)	4 611	(185)	4 426	47 %	49 %
USD	4 056	1 154	5 211	(54)	5 156	53 %	57 %
GBP	310	(249)	61	(22)	39	1 %	0 %
SEK	12	(238)	(226)	(18)	(244)	(2) %	(3) %
Autres devises	147	8	156	(494)	(339)	2 %	(4) %
ENDETTEMENT FINANCIER PAR DEVISE	9 790	22	9 812	(774)	9 038	100 %	100 %

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

3. Répartition de l'endettement par devise et par type de couvertures de taux au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011

Au 30.06.2010 (en millions d'euros)	Dettes après couverture par devise		Dettes variables encadrées	Dettes variables non couvertes	% (dette fixe + variable encadrée)/dette après couverture	Disponibilités	% (dette fixe + variable encadrée)/dette nette
	Dettes après couverture par devise	Dettes fixes	Dettes variables encadrées	Dettes variables non couvertes			
EUR	4 400	2 438	750	1 212	72 %	(194)	76 %
USD	6 754	3 647	815	2 292	66 %	(45)	67 %
GBP	482	-	-	482	N/S	(10)	N/S
SEK	(425)	-	-	(425)	N/S	(6)	N/S
Autres	73	-	-	73	N/S	(446)	N/S
TOTAL	11 284	6 085	1 565	3 635	68 %	(701)	72 %

Au 30.06.2011 (en millions d'euros)	Dettes après couverture par devise		Dettes variables encadrées	Dettes variables non couvertes	% (dette fixe + variable encadrée)/dette après couverture	Disponibilités	% (dette fixe + variable encadrée)/dette nette
	Dettes après couverture par devise	Dettes fixes	Dettes variables encadrées	Dettes variables non couvertes			
EUR	4 611	2 426	750	1 435	69 %	(185)	72 %
USD	5 211	2 911	138	2 161	59 %	(54)	59 %
GBP	61	-	-	61	N/S	(22)	N/S
SEK	(226)	-	-	(226)	N/S	(18)	N/S
Autres	156	-	-	156	N/S	(494)	N/S
TOTAL	9 812	5 337	888	3 586	63 %	(774)	69 %

4. Répartition de la dette taux fixe/taux variable avant et après prise en compte des instruments de couverture de taux au 30 juin 2010 et 30 juin 2011

En millions d'euros	30.06.2010				30.06.2011			
	Dette avant couverture		Dette après couverture		Dette avant couverture		Dette après couverture	
Dettes fixes	3 571	32 %	6 085	54 %	4 489	46 %	5 337	54 %
Dettes variables encadrées	-	-	1 565	14 %	-	-	888	9 %
Dettes variables	7 713	68 %	3 635	32 %	5 324	54 %	3 586	37 %
ENDETTEMENT FINANCIER APRES COUVERTURE PAR NATURE DE TAUX	11 284	100 %	11 284	100 %	9 812	100 %	9 812	100 %

Au 30 juin 2011 avant toute couverture, 46 % de la dette brute du Groupe est à taux fixe et 54 % à taux variable. Après couverture, la part à taux variable est de 37 %.

5. Échéancier des passifs financiers au 30 juin 2010 et 30 juin 2011

Le tableau ci-dessous présente les échéances de flux de trésorerie futurs (nominal et intérêts) liés aux passifs financiers. Les flux d'intérêts variables ont été estimés avec des taux figés au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011.

Au 30.06.2010 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Flux contractuels	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Intérêts		(1 201)	(103)	(213)	(271)	(271)	(169)	(115)	(59)
Nominal		(10 948)	(315)	(850)	(267)	-	(7 480)	(800)	(1 236)
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(11 068)	(12 148)	(418)	(1 063)	(538)	(271)	(7 649)	(915)	(1 294)
<i>Cross currency swaps</i>	(201)	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Flux à payer	-	(1 736)	(11)	(675)	(10)	(10)	(378)	(0)	(652)
■ Flux à recevoir	-	1 551	15	583	18	18	323	-	594
Autres dérivés passifs	(390)	(512)	(132)	(112)	(114)	(109)	(27)	(17)	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS	(591)	(697)	(128)	(203)	(106)	(101)	(82)	(17)	(58)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(11 658)	(12 844)	(546)	(1 266)	(644)	(373)	(7 731)	(932)	(1 353)

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Au 30.06.2011 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Flux contractuels	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Intérêts		(1 508)	(81)	(238)	(318)	(258)	(209)	(152)	(251)
Nominal		(9 723)	(169)	(154)	(200)	(5 107)	(800)	(1 362)	(1 931)
ENDETTLEMENT FINANCIER BRUT	(9 790)	(11 230)	(250)	(392)	(518)	(5 365)	(1 009)	(1 513)	(2 182)
<i>Cross currency swaps</i>	(75)	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Flux à payer	-	(405)	(6)	(6)	(12)	(380)	-	-	-
■ Flux à recevoir	-	325	-	16	16	293	-	-	-
Dérivés passifs	(213)	(337)	(74)	(58)	(113)	(44)	(35)	(12)	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS	(288)	(417)	(80)	(48)	(109)	(131)	(35)	(12)	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(10 078)	(11 647)	(330)	(441)	(628)	(5 497)	(1 045)	(1 525)	(2 182)

6. Crédit syndiqué Vin&Sprit

Au 30 juin 2011 :

- le tirage du crédit syndiqué multi-devises signé le 27 mars 2008 s'élève à 1 100 millions d'euros et 4 596 millions de dollars américains, soit un montant total de 4 280 millions d'euros. Les facilités de crédit, renouvelables ou à terme, libellées en euros,

dollars américains ou multi-devises, ont été consenties à un taux correspondant au LIBOR en vigueur (ou pour les prêts en euros, à l'EURIBOR), majoré d'une marge prédéterminée et de coûts obligatoires ;

- le montant non tiré du crédit syndiqué s'élève à 1 478 millions d'euros.

7. Emprunts obligataires

Montant nominal	Taux d'intérêt	Date d'émission	Échéance	Valeur au bilan au 30.06.2011 (en millions d'euros)
250 MGBP	6,625 %	12.06.2002	12.06.2014	306
550 MEUR	4,625 %	06.12.2006	06.12.2013	563
800 MEUR	7,000 %	15.06.2009	15.01.2015	821
1 200 MEUR	4,875 %	18.03.2010	18.03.2016	1 205
201 MUSD	Marge + LIBOR 3 mois	21.12.2010	21.12.2015	138
1 000 MEUR	5,000 %	15.03.2011	15.03.2017	1 007
1 000 MUSD	5,750 %	07.04.2011	07.04.2021	699
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES				4 739

Note 17 Instruments financiers

1. Juste valeur des instruments financiers

En millions d'euros	Niveau d'évaluation	Ventilation par classification comptable				30.06.2010	
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
Actif							
Actifs financiers disponibles à la vente	Niveau 3	-	32	-	-	32	32
Cautions, dépôts, prêts et créances sur participation		-	-	65	-	65	65
Autres actifs financiers non courants	Niveau 2	21	-	-	-	21	21
Créances clients		-	-	944	-	944	944
Autres actifs courants		-	-	218	-	218	218
Instruments dérivés actifs	Niveau 2	32	-	-	-	32	32
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1	701	-	-	-	701	701
Passif							
Emprunts obligataires		-	-	-	3 826	3 826	3 895
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-	-	7 182	7 182	7 182
Emprunts sur opérations de crédit-bail		-	-	-	61	61	61
Instruments dérivés passifs	Niveau 2	587	-	-	-	587	587

En millions d'euros	Niveau d'évaluation	Ventilation par classification comptable				30.06.2011	
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
Actif							
Actifs financiers disponibles à la vente	Niveau 3	-	22	-	-	22	22
Cautions, dépôts, prêts et créances sur participation		-	-	57	-	57	57
Autres actifs financiers non courants	Niveau 2	99	-	-	-	99	99
Créances clients		-	-	904	-	904	904
Autres actifs courants		-	-	136	-	136	136
Instruments dérivés actifs	Niveau 2	75	-	-	-	75	75
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1	774	-	-	-	774	774
Passif							
Emprunts obligataires		-	-	-	4 739	4 739	4 898
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-	-	5 002	5 002	5 002
Emprunts sur opérations de crédit-bail		-	-	-	50	50	50
Instruments dérivés passifs	Niveau 2	289	-	-	-	289	289

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- dette : la juste valeur de la dette est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la base des taux de marché à la clôture corrigés du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts et concours bancaires à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable ;
- emprunts obligataires : la liquidité de marché a permis de valoriser les emprunts obligataires à leur juste valeur ;
- autres passifs financiers à long terme : la juste valeur des autres passifs financiers à long terme a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque emprunt à un taux d'intérêt prenant en considération le risque de crédit du Groupe fixé à la date de clôture ;
- instruments dérivés : la valeur de marché des instruments présents dans les livres à la clôture a été déterminée sur la base d'informations de marché disponibles, en utilisant des modèles de valorisation courants.

Les niveaux de hiérarchie des justes valeurs suivants sont définis conformément à la norme révisée IFRS 7 (instruments financiers : informations à fournir) :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ;
- Niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

2. Gestion des risques

Le suivi et la gestion des risques financiers sont assurés par la Direction des Financements et de la Trésorerie au sein de laquelle travaillent quatorze collaborateurs. Cette Direction, rattachée à la Direction Financière du Groupe, gère l'ensemble des expositions financières et prépare un *reporting* mensuel à l'attention de la Direction Générale. Elle traite ou valide toutes les opérations de financement, placement et couverture, dans le cadre d'un programme accepté par la Direction Générale.

Tous les instruments financiers utilisés couvrent des transactions existantes, provisionnelles ou des investissements. Ils sont contractés avec un nombre limité de contreparties disposant d'une notation de premier rang par une agence spécialisée.

Gestion du risque de liquidité

Au 30 juin 2011, la trésorerie du Groupe s'élève à 774 millions d'euros (comparée à 701 millions d'euros au 30 juin 2010) auxquels s'ajoute un montant de 1 478 millions d'euros de lignes de crédit bancaire à moyen terme confirmées et inutilisées à cette date. Le financement du Groupe est assuré par un endettement à long terme (crédit syndiqué, emprunts obligataires...) et des financements court terme (billets de trésorerie, découvert bancaire, affacturage), permettant d'assurer des ressources financières suffisantes pour la continuité de son activité, son endettement financier court terme après couvertures s'élevant à 405 millions d'euros (comparé à 1 382 millions d'euros au 30 juin 2010).

Bien que le Groupe n'identifie pas d'autre besoin significatif, dans un contexte économique incertain, il ne peut pas être totalement garanti que le Groupe puisse continuer à accéder aux financements ou refinancements nécessaires à son exploitation courante et à ses investissements à des conditions satisfaisantes.

Les documentations de crédit bancaire et obligataire prévoient des engagements et des ratios financiers qui, s'ils ne sont pas respectés, pourraient donner lieu à une accélération des remboursements. Au 30 juin 2011, le Groupe respecte les ratios auxquels il est soumis dans le cadre de son crédit syndiqué : ratio de couverture (EBITDA consolidé/frais financiers nets) supérieur ou égal à 2,75 et ratio de solvabilité (Dettes nettes totales converties au taux moyen/EBITDA consolidé) inférieur ou égal à 6,25. Au 30 juin 2011, le passage du « *suspension test* » (Dettes totales consolidées au taux moyen/EBITDA consolidé inférieur ou égal à 4,5) implique notamment la disparition de la nécessité de se soumettre au ratio de couverture et le maintien du seul et unique ratio de solvabilité.

Par ailleurs, bien que les excédents de trésorerie du Groupe soient placés, pour une très large majorité, auprès de succursales de banques bénéficiant des meilleures notations, il ne peut pas être exclu que les placements du Groupe perdent une partie de leur liquidité et subissent une forte volatilité.

Le système de contrôle des changes en place dans certains pays limite les capacités d'utilisation du cash par le Groupe (interdiction de placement auprès de Pernod Ricard Finance) et, dans certains cas, les possibilités de paiement de dividendes (nécessité d'une autorisation administrative à Cuba et au Venezuela).

Gestion du risque de change

Le Groupe, consolidant ses états financiers en euros, est exposé aux fluctuations contre l'euro des devises dans lesquelles sont libellés ses actifs et passifs (risque patrimonial) et sont réalisées ses opérations (risques de transaction et de conversion des résultats).

Si certaines stratégies de couverture permettent de limiter les expositions, il n'y a pas de protection absolue contre l'impact des variations de change.

En matière de risque de change patrimonial, la mise en place de financements d'actifs en devises étrangères acquis par le Groupe dans la même devise permet de créer une couverture naturelle. Ce principe a été mis en œuvre lors de l'acquisition des actifs de Seagram, d'Allied Domecq et de Vin&Sprit.

La variation des devises par rapport à l'euro (notamment le dollar américain) peut impacter le montant nominal des dettes et le montant des frais financiers publiés dans les comptes consolidés en euros et détériorer le résultat du Groupe.

En matière de risque de change opérationnel, de par son exposition internationale, le Groupe est confronté à des risques de change liés à des transactions opérées par des filiales dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement.

La politique du Groupe est, sauf exception, de facturer les clients finaux dans la devise fonctionnelle de l'entité distributrice. Les expositions de change liées aux facturations intragroupe entre les filiales productrices et distributrices sont gérées dans le cadre d'un processus mensuel de centralisation et de compensation auquel participe la majorité des pays dont les devises sont librement convertibles et transférables et dont la législation interne autorise la participation. Ce système couvre les expositions nettes via des opérations de change à terme.

Le risque résiduel est couvert en grande partie par des instruments financiers dérivés (achats à terme, ventes à terme ou achats d'options) destinés à couvrir des créances et des dettes hors Groupe, certaines ou hautement probables.

Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de change

Les passifs financiers qualifiés de couverture de flux d'investissement net ont essentiellement une sensibilité aux variations du dollar américain ; une hausse ou une baisse de 1 % de cette devise par rapport à l'euro aurait un impact de, respectivement, + 21 et (21) millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe. Cet impact serait compensé par la variation liée à la conversion de l'investissement net couvert.

Gestion des risques de taux

Au 30 juin 2011, la dette du groupe Pernod Ricard est composée de dettes à taux variables (essentiellement le crédit syndiqué et autres crédits bancaires) et de dettes à taux fixes (essentiellement des dettes obligataires) auxquelles il convient de rajouter un portefeuille de couverture comprenant des swaps et des options de taux en euro et en dollar américain.

Le Groupe ne peut garantir ni que ces couvertures s'avèreront suffisantes ni qu'il sera en mesure de les maintenir à des conditions acceptables.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

L'échéancier de la dette à taux variable après couverture est indiqué dans le tableau suivant :

Échéancier de la dette et des couvertures à taux variable EUR (valeur notionnelle en millions d'euros)

Au 30 juin 2011 (en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Total actifs (trésorerie)	185	-	-	185
Total passifs à taux variable	(279)	(1 459)	-	(1 738)
POSITION NETTE VARIABLE AVANT COUVERTURE	(94)	(1 459)	-	(1 553)
Instruments financiers dérivés	450	(146)	-	303
POSITION NETTE VARIABLE APRÈS COUVERTURE	356	(1 606)	-	(1 250)

Échéancier de la dette et des couvertures à taux variable USD (valeur notionnelle en millions d'euros)

Au 30 juin 2011 (en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Total actifs (trésorerie)	54	-	-	54
Total passifs à taux variable	(10)	(3 366)	-	(3 376)
POSITION NETTE VARIABLE AVANT COUVERTURE	44	(3 366)	-	(3 322)
Instruments financiers dérivés	-	1 458	(242)	1 216
POSITION NETTE VARIABLE APRÈS COUVERTURE	44	(1 908)	(242)	(2 107)

Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de taux (impacts sur le compte de résultat)

Une hausse ou une baisse de 50 pb des taux d'intérêts (USD et EUR) conduirait à une augmentation ou une diminution de 16 millions d'euros du coût de la dette financière nette.

Analyse de sensibilité des instruments financiers au risque de taux (impacts sur les capitaux propres)

Une variation relative de plus ou moins 50 pb des taux d'intérêts (USD et EUR) générerait, sur les capitaux propres, un gain ou une perte de l'ordre de 55 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie (*swaps* et options de taux).

Risque de contrepartie sur opérations financières

Le Groupe pourrait être exposé sur des placements de trésorerie, des valeurs d'instruments de couverture ou la disponibilité de financements confirmés non tirés en cas de défaillance d'une contrepartie. Afin de limiter cette exposition, le Groupe effectue une sélection rigoureuse de ses contreparties en fonction de plusieurs critères, dont les notations d'agences, et selon les échéances des transactions.

Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée que cette sélection rigoureuse est suffisante pour protéger le Groupe contre ce type de risque, en particulier dans l'environnement économique actuel.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Note 18 Dérivés de taux et de change

Type de couverture au 30.06.2010 (en millions d'euros)	Description de l'instrument financier	Montant notionnel des contrats				Juste valeur	
		< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total	Actif	Passif
Couverture de juste valeur						20	137
Couverture de risque de taux	Swaps	-	-	600	600	20	-
Couverture de risque de change et de taux	Cross currency swaps	663	368	-	1 031	-	137
Couverture en investissement net						-	99
Couverture de risque de change	Swaps de change	652	-	-	652	-	36
Couverture de risque de change et de taux	Cross currency swaps	-	-	594	594	-	64
INSTRUMENTS DÉRIVÉS INCLUS DANS LE CALCUL DE L'ENDETTEMENT NET						20	236
Couverture de flux de trésorerie						-	318
Couverture de risque de taux	Swaps	1 752	2 395	-	4 147	-	232
	Collars	652	913	-	1 565	-	87
Hors comptabilité de couverture						12	32
Couverture de risque de change sur les financements intragroupes	Swaps de change	2 494	-	-	2 494	12	32
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS						32	587
TOTAL NON COURANT						20	375
TOTAL COURANT						12	212

Type de couverture au 30.06.2011 (en millions d'euros)	Description de l'instrument financier	Montant notionnel des contrats				Juste valeur	
		< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total	Actif	Passif
Couverture de juste valeur						17	75
Couverture de risque de taux	Swaps	-	1 342	242	1 584	17	0
Couverture de risque de change et de taux	Cross currency swaps	-	368	-	368	-	75
Couverture en investissement net						37	-
Couverture de risque de change	Swaps de change	-	-	-	-	-	-
Couverture de risque de change et de taux	Cross currency swaps	-	594	-	594	37	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS INCLUS DANS LE CALCUL DE L'ENDETTEMENT NET						53	75
Couverture de flux de trésorerie						-	172
Couverture de risque de taux	Swaps	-	2 716	-	2 716	-	127
	Collars	-	888	-	888	-	39
Couverture de risque de change sur les financements intragroupes	Swaps de change	227	45	-	272	-	6
Hors comptabilité de couverture						22	41
Couverture de risque de change sur les financements intragroupes	Swaps de change & FX Forward	2 001	-	-	2 001	19	9
Couverture de risque de taux	Swaps	-	1 000	-	1 000	3	32
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS						75	289
TOTAL NON COURANT						56	275
TOTAL COURANT						19	14

Le montant notionnel des contrats représente la valeur nominale des contrats. Concernant les *cross currency swaps*, les montants notionnels libellés en devises étrangères sont exprimés en euros au cours traité. Pour les autres instruments, les montants notionnels libellés en devises étrangères sont exprimés en euros au taux de clôture. Les valeurs de marché estimées ont été déterminées en

utilisant les informations disponibles sur les marchés financiers et les méthodes d'évaluation appropriées selon le type d'instruments. Ces méthodes de valorisation ont fait l'objet d'une revue spécifique au cours de l'exercice et donnent des résultats cohérents par rapport aux valorisations fournies par les contreparties bancaires.

Note 19 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont détaillées ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2011
Fournisseurs	1 105	933
Dettes fiscales et sociales	526	559
Autres dettes d'exploitation	237	386
Autres créditeurs	3	6
TOTAL	1 871	1 884

La majorité des dettes d'exploitation présente une échéance inférieure à un an.

Note 20 Notes sur le tableau des flux de trésorerie

1. Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement a diminué de 32 millions d'euros. Sa variation se décompose comme suit :

- augmentation des stocks : + 52 millions d'euros ;
- augmentation des créances clients : + 10 millions d'euros ;
- augmentation des dettes d'exploitation et autres : (94) millions d'euros.

L'augmentation des stocks est liée à la constitution de stocks de produits à vieillissement pour répondre à leur demande croissante. L'augmentation des créances est liée à la croissance de l'activité. L'augmentation des dettes d'exploitation est liée en particulier aux dépenses d'investissements publicitaires plus importantes à fin juin 2011 qu'à fin juin 2010.

2. Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles proviennent essentiellement de constructions de nouveaux entrepôts ou de renouvellement d'équipements dans les filiales de production.

3. Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières

Les cessions proviennent essentiellement de la vente :

- des titres de la Société Ambrosio Velasco qui détenait entre autres la marque Pacharán Zoco, le vin de Navarre Palacio de la Vega ainsi que des actifs associés pour 32 millions d'euros ;
- de la marque de Cognac Renault pour 10 millions d'euros ;
- de la marque Lindauer™ pour 48 millions d'euros ;
- des titres de la Société Suntory Holdings Limited pour 40 millions d'euros.

4. Souscription / remboursement d'emprunts

Le Groupe a procédé à des remboursements nets de tirages du crédit syndiqué à hauteur de 1 781 millions d'euros et de deux obligations de 300 millions d'euros et de 450 millions de livres sterling (soit 513 millions d'euros). Par ailleurs, il a notamment émis 1 201 millions de dollars américains (soit 853 millions d'euros) et 1 000 millions d'euros d'emprunts obligataires et a souscrit à 150 millions d'euros de dettes bancaires.

Note 21 Capitaux propres

1. Capital social

Le capital social du Groupe a évolué de la manière suivante entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2011 :

	Nombre de titres	Montant en millions d'euros
Capital social au 30 juin 2009	258 640 536	401
Attribution d'une action gratuite pour 50 anciennes détenues le 18 novembre 2009	5 174 153	8
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 18 décembre 2001	207 563	0
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 17 décembre 2002	13 977	0
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 11 février 2002	196 084	0
Capital social au 30 juin 2010	264 232 313	410
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 18 décembre 2001	211 004	0
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 17 décembre 2002	15 598	0
Levée d'options de souscription plan <i>stock options</i> du 11 février 2002	262 888	0
CAPITAL SOCIAL AU 30 JUIN 2011	264 721 803	410

Le 18 novembre 2009, Pernod Ricard SA a procédé à l'attribution d'une action gratuite pour 50 anciennes actions détenues.

Toutes les actions Pernod Ricard sont des actions émises et entièrement libérées pour une valeur nominale de 1,55 euro. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions Pernod Ricard, qui, sous réserve d'une inscription nominative ininterrompue de dix ans, acquièrent un droit de vote double.

2. Titres auto-détenus

Au 30 juin 2011, Pernod Ricard SA et ses filiales contrôlées détenaient 2 104 319 titres Pernod Ricard pour une valeur de 60 millions d'euros.

Ces titres auto-détenus sont présentés en déduction des capitaux propres à leur coût d'acquisition.

Dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'attributions d'actions gratuites, Pernod Ricard SA détient directement (auto-détention) ou indirectement (*calls* ou option de réméré) les actions qui pourraient être attribuées en cas de levée d'option dans le cas de plans de *stock options* ou d'atteinte de performances dans le cas d'actions gratuites.

Note 22 Paiements en actions

Description des plans de rémunération basée sur actions

Tous les plans sont dénoués en actions (*equity-settled*), à l'exception des plans attribués le 14 juin 2006, le 18 janvier 2007 et le 21 juin 2007, qui incluaient également des *Share Appreciation Rights* (SARs) qui sont des options avec un dénouement en trésorerie (*cash-settled*). Par ailleurs, dans le cas du plan du 21 juin 2007, du 18 juin 2008, du 24 juin 2010, et du 15 juin 2011, un plan d'actions gratuites avec condition de performance et de présence a été attribué.

3. Dividendes versés et proposés

Le Conseil d'Administration du 15 juin 2011 a décidé de verser un acompte sur dividende de 0,67 euro par action au titre de l'exercice 2010/2011, soit un montant total de 177 364 milliers d'euros. Cet acompte a été mis en paiement le 6 juillet 2011 et a été comptabilisé en autres dettes d'exploitation au bilan au 30 juin 2011.

4. Gestion du capital

Le Groupe gère son capital dans une optique d'optimisation du coût du capital et de la rentabilité pour ses actionnaires, de sécurité pour l'ensemble de ses contreparties et de maintien d'une bonne notation. Dans ce contexte, le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital, procéder au rachat d'actions propres, autoriser des plans de paiement fondés sur actions.

Lors de l'exercice de leurs droits, les bénéficiaires de SARs recevront un paiement en numéraire fondé sur le cours de l'action Pernod Ricard, égal à la différence entre la valeur de l'action Pernod Ricard lors de la levée et le prix d'exercice fixé à leur date d'attribution.

Au cours de l'exercice 2010/2011, le plan attribué le 27 septembre 2000 et le plan attribué le 19 décembre 2000 sont arrivés à échéance.

Informations relatives aux plans de stock options

Les plans de *stock options* sont accordés aux cadres à haut niveau de responsabilité, aux cadres clés du Groupe et aux Managers à potentiel.

Au cours de l'exercice 2010/2011, deux nouveaux plans de rémunération ont été mis en place :

■ plan du 15 septembre 2010 :

- *stock options* incluant une condition de performance, basée sur la surperformance du titre par rapport au CAC 40, plus 1 % par an (50 % sont mesurés sur 3 ans et 50 % sur 4 ans) ;

■ plan mixte du 15 juin 2011 :

- *stock options* classiques, c'est-à-dire sans condition,
- *stock options* incluant plusieurs conditions de performance, la première basée sur le niveau d'atteinte du résultat opérationnel courant par rapport au budget, évalué sur les deux exercices suivant celui au cours duquel les options ont été attribuées et sur la surperformance du titre par rapport au CAC 40 majorée de 1 point par an (50 % sont mesurés sur 3 ans et 50 % sur 4 ans), et
- attribution d'actions de performance incluant un critère basé sur le niveau d'atteinte du résultat opérationnel courant par rapport au budget, évalué sur les deux exercices suivant celui au cours duquel les actions ont été attribuées et une condition de présence à la date d'acquisition.

	Plan du 02.11.2004	Plan du 25.07.2005	Plan du 14.06.2006	Plan du 14.06.2006	Plan du 18.01.2007	Plan du 21.06.2007
Nature des options	Achat	Achat	Achat	SARs	SARs	Achat
Présence de condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition
Nombre de bénéficiaires	459	485	555	49	1	515
Acquisition des options/actions à partir de	18.11.2008	12.08.2009	15.06.2010	15.06.2009	18.01.2010	22.06.2011
Levées possibles des options/actions à partir de	18.11.2008	12.08.2009	15.06.2010	15.06.2009	18.01.2010	22.06.2011
Date d'expiration	17.11.2014	11.08.2015	14.06.2016	14.06.2016	18.01.2017	21.06.2015
Prix de souscription ou d'achat en euro au 30 juin 2011	42,30	52,59	58,41	58,41	N/A	74,73
Options en circulation au 30.06.2011	1 200 816	750 974	1 855 335	157 339	-	819 465
Charge de <i>stock options</i> exercice 2010/2011 (en milliers d'euros)	0	0	0	(67)	0	3 709

	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008
Nature des options	SARs	Achat	Gratuites	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition
Nombre de bénéficiaires	56	13	731	598	13	804
Acquisition des options/actions à partir de	22.06.2011	22.06.2011	21.06.2009 (FRA) 21.06.2011 (RDM)	19.06.2012	19.06.2012	19.06.2010 (FRA) 19.06.2012 (RDM)
Levées possibles des options/actions à partir de	22.06.2011	22.06.2011	21.06.2011	19.06.2012	19.06.2012	19.06.2012 (FRA et RDM)
Date d'expiration	21.06.2015	21.06.2015	N/A	19.06.2016	19.06.2016	N/A
Prix de souscription ou d'achat en euro au 30 juin 2011	74,73	74,73	N/A	66,16	66,16	N/A
Options en circulation au 30.06.2011	75 203	121 409	0	1 080 335	137 109	124 137
Charge de <i>stock options</i> exercice 2010/2011 (en milliers d'euros)	(121)	433	1 024	4 314	417	2 083

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition
Nombre de bénéficiaires	705	133	133	980
Acquisition des options/actions à partir de	24.06.2014	24.06.2013	24.06.2014	24.06.2013 (FRA) 24.06.2014 (RDM)
Levées possibles des options/actions à partir de	24.06.2014	24.06.2013	24.06.2014	24.06.2015 (FRA) 24.06.2014 (RDM)
Date d'expiration	24.06.2018	24.06.2018	24.06.2018	N/A
Prix de souscription ou d'achat en euro au 30 juin 2011	64,00	64,00	64,00	N/A
Options en circulation au 30.06.2011	602 880	140 744	140 744	552 498
Charge de <i>stock options</i> exercice 2010/2011 (en milliers d'euros)	2 733	568	442	8 866

	Plan du 15.09.2010	Plan du 15.06.2011	Plan du 15.06.2011	Plan du 15.06.2011	Plan du 15.06.2011 (RDM)	Plan du 15.06.2011 (FRA)
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Achat	Gratuites	Gratuites
Présence de condition	Avec condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition
Nombre de bénéficiaires	1	713	144	144	804	225
Acquisition des options/actions à partir de	15.09.2014	15.06.2015	15.06.2014	15.06.2015	15.06.2015	15.06.2014
Levées possibles des options/actions à partir de	15.09.2014	15.06.2015	15.06.2015	15.06.2015	15.06.2015	15.06.2016
Date d'expiration	15.09.2018	15.06.2019	15.06.2019	15.06.2019	N/A	N/A
Prix de souscription ou d'achat en euro au 30 juin 2011	64,00	68,54	68,54	68,54	N/A	N/A
Options en circulation au 30.06.2011	70 000	606 680	170 685	170 685	446 234	132 525
Charge de <i>stock options</i> exercice 2010/2011 (en milliers d'euros)	112	91	16	16	271	106

FRA : résidents fiscaux français ; RDM : résidents fiscaux étrangers

Les autres plans de *stock options* non encore expirés sont présentés dans la partie « Rapport de gestion » du document de référence.

Le Groupe a constaté une charge de 12,8 millions d'euros en résultat opérationnel au titre des 11 plans de *stock options* en vigueur au

30 juin 2011, une charge de 12,4 millions d'euros au titre des 4 plans d'actions gratuites et un produit de (0,2) million d'euros au titre des programmes de SARs. Un passif est enregistré à hauteur de 3,4 millions d'euros au 30 juin 2011 en autres dettes courantes au titre des programmes de SARs.

Charges annuelles (en millions d'euros)	30.06.2010	30.06.2011
<i>Stock options (equity settled)</i> – en contrepartie des capitaux propres	18,3	12,8
SARs (<i>cash settled</i>) – en contrepartie des autres dettes courantes	2,0	(0,2)
Actions gratuites (<i>equity settled</i>) – en contrepartie des capitaux propres	7,7	12,4
CHARGES ANNUELLES TOTALES	28,0	25,0

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

L'évolution des options en circulation sur l'exercice est décrite ci-dessous :

	Plan du 02.11.2004	Plan du 25.07.2005	Plan du 14.06.2006	Plan du 14.06.2006	Plan du 18.01.2007	Plan du 21.06.2007
Nature des options	Achat	Achat	Achat	SARs	SARs	Achat
Présence de condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition
Options en circulation au 30.06.2010	1 447 578	834 807	2 156 257	186 419	-	832 352
Attribuées entre le 01.07.2010 et le 30.06.2011	-	-	-	-	-	-
Annulées entre le 01.07.2010 et le 30.06.2011	641	4 383	22 994	4 488	-	12 887
Exercées entre le 01.07.2010 et le 30.06.2011	246 121	79 450	277 928	24 592	-	-
Expirées entre le 01.07.2010 et le 30.06.2011	-	-	-	-	-	-
OPTIONS EN CIRCULATION AU 30.06.2011	1 200 816	750 974	1 855 335	157 339	-	819 465

	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008
Nature des options	SARs	Achat	Gratuites	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition
Options en circulation au 30.06.2010	80 573	121 409	208 001	1 098 418	137 109	134 528
Attribuées entre le 01.07.2010 et le 30.06.2011	-	-	-	-	-	-
Annulées entre le 01.07.2010 et le 30.06.2011	5 370	-	13 111	16 362	-	9 877
Exercées entre le 01.07.2010 et le 30.06.2011	-	-	194 890 ⁽¹⁾⁽²⁾	1 721 ⁽¹⁾	-	514 ⁽¹⁾
Expirées entre le 01.07.2010 et le 30.06.2011	-	-	-	-	-	-
OPTIONS EN CIRCULATION AU 30.06.2011	75 203	121 409	0	1 080 335	137 109	124 137

(1) Décès

(2) 193 981 actions définitivement acquises par les bénéficiaires RDM

5

	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010
Nature des options	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition
Options en circulation au 30.06.2010	619 108	282 495	572 119
Attribuées entre le 01.07.2010 et le 30.06.2011	-	-	-
Annulées entre le 01.07.2010 et le 30.06.2011	15 627	1 008	19 621
Exercées entre le 01.07.2010 et le 30.06.2011	601 ⁽³⁾	-	-
Expirées entre le 01.07.2010 et le 30.06.2011	-	-	-
OPTIONS EN CIRCULATION AU 30.06.2011	602 880	281 487	552 498

(3) Levée PEE

	Plan du 15.09.2010	Plan du 15.06.2011	Plan du 15.06.2011	Plan du 15.06.2011
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Gratuites
Présence de conditions	Avec condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition
OPTIONS EN CIRCULATION AU 30.06.2011	70 000	606 680	341 370	578 759

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Les hypothèses utilisées pour le calcul des justes valeurs des options avec le modèle binomial ainsi que les termes d'attribution des options sont détaillés ci-dessous :

Pour les SARs attribués en juin 2006 et janvier 2007, les justes valeurs présentées ci-dessus ont été réestimées au 30 juin 2011 conformément à la norme IFRS 2.

	Plan du 02.11.2004	Plan du 25.07.2005	Plan du 14.06.2006	Plan du 14.06.2006	Plan du 18.01.2007	Plan du 21.06.2007
Nature des options	Achat	Achat	Achat	SARs	SARs	Achat
Présence de condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition	Sans condition
Cours de l'action à l'origine (en euros et après ajustements)***	44,15	55,22	56,83	67,97*	67,97*	73,98
Prix d'exercice (en euros et après ajustements)	42,30	52,59	58,41	58,41	N/A	74,73
Volatilité attendue**	30 %	30 %	30 %	22 %	22 %	22 %
Taux de dividende attendu**	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Taux d'intérêt sans risque**	3,85 %	3,25 %	4,00 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %
JUSTE VALEUR IFRS 2 AU 30 JUIN 2011	15,13	18,40	18,47	17,10****	****-	19,25

	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 21.06.2007	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008	Plan du 18.06.2008
Nature des options	SARs	Achat	Gratuites	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition
Cours de l'action à l'origine (en euros et après ajustements)***	67,97*	73,98	73,98	63,29	63,29	63,29
Prix d'exercice (en euros et après ajustements)	74,73	74,73	N/A	66,16	66,16	N/A
Volatilité attendue**	22 %	22 %	N/A	21 %	21 %	N/A
Taux de dividende attendu**	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Taux d'intérêt sans risque**	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,83 %	4,83 %	4,83 %
JUSTE VALEUR IFRS 2 AU 30 JUIN 2011	9,87****	14,92	68,87 (FRA) 68,13 (RDM)	15,76	12,07	54,23 (FRA) 57,39 (RDM)

	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010	Plan du 24.06.2010
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition
Cours de l'action à l'origine (en euros et après ajustements)	65,16	65,16	65,16	65,16
Prix d'exercice (en euros et après ajustements)	64,00	64,00	64,00	N/A
Volatilité attendue**	28 %	28 %	28 %	N/A
Taux de dividende attendu**	2 %	2 %	2 %	2 %
Taux d'intérêt sans risque**	3,41 %	3,41 %	3,41 %	2,28 %
JUSTE VALEUR IFRS 2 AU 30 JUIN 2011	18,39	12,45	13,04	60,15 (RDM) 59,27 (FRA)

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

	Plan du 15.09.2010	Plan du 15.09.2010	Plan du 15.06.2011	Plan du 15.06.2011	Plan du 15.06.2011	Plan du 15.06.2011
Nature des options	Achat	Achat	Achat	Achat	Achat	Gratuites
Présence de condition	Avec condition	Avec condition	Sans condition	Avec condition	Avec condition	Avec condition
Cours de l'action à l'origine (en euros et après ajustements)	59,91	59,91	66,74	66,74	66,74	66,74
Prix d'exercice (en euros et après ajustements)	64,00	64,00	68,54	68,54	68,54	N/A
Volatilité attendue**	23 %	23 %	23 %	23 %	23 %	N/A
Taux de dividende attendu**	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Taux d'intérêt sans risque**	2,93 %	2,93 %	3,37 %	3,37 %	3,37 %	3,12 %
JUSTE VALEUR IFRS 2 AU 30 JUIN 2011	8,02	8,23	15,12	10,09	10,33	61,61 (RDM) 60,02 (FRA)

* Cours de Bourse au 30.06.2011.

** Hypothèses retenues pour la valorisation à l'origine.

*** Cours de Bourse en date d'attribution après ajustement de la valeur du titre.

**** Juste valeur réévaluée en date du 30.06.2011 pour les besoins de la charge comptable 2010/2011.

Pour les plans 2002/2006, l'hypothèse de la volatilité a été déterminée à partir des cours historiques journaliers sur une durée équivalente à la maturité des options.

Pour les plans 2007 et 2008, la volatilité attendue des plans est déterminée par une approche multicritères prenant en considération :

- la volatilité historique sur une période égale à la durée de vie estimée des options ;
- la volatilité historique sur une période plus courte ;
- la volatilité implicite calculée à partir des options disponibles sur le marché financier.

Pour les évaluations de 2008 et 2009, la détermination de l'hypothèse de volatilité est basée sur une analyse de la volatilité historique.

Pour les plans 2010 et 2011, l'hypothèse de volatilité attendue des plans est basée sur la volatilité implicite de l'action Pernod Ricard à la date d'attribution des plans.

La possibilité d'un exercice avant maturité des options a été prise en compte dans le modèle d'évaluation des plans de *stock options* (avec ou sans condition de performance liée au marché) en supposant que 1 % des options sont exercées tous les ans en raison des départs des salariés : pour les plans de 2007 et 2008 il a été considéré que 67 % et 33 % des options seraient exercées dès que le cours de l'action atteindrait respectivement 150 % et 250 % du prix d'exercice ; pour les plans de 2010 et de 2011, il a été considéré que 60 %, 30 % et 10 % des options seraient exercées dès que le cours de l'action atteindrait respectivement 125 %, 175 % et 200 % du prix d'exercice. Cette nouvelle hypothèse se base sur une analyse des comportements faite sur la période ainsi que sur les plans les plus récents.

Les options attribuées le 15 septembre 2010 sont conditionnées à la performance boursière du titre Pernod Ricard comparée à celle du CAC 40 : 50 % des *stock options* seront acquises à compter du 24 juin 2013 sous réserve que l'évolution du cours de l'action Pernod Ricard soit supérieure à celle de l'indice CAC 40 augmentée de 1 % par an sur la période du 24 juin 2010 au 24 juin 2013. Les 50 % restantes seront

acquises à compter du 24 juin 2014 sous réserve que l'évolution du cours de l'action Pernod Ricard soit supérieure à celle de l'indice CAC 40 augmentée de 1 % par an sur la période du 24 juin 2010 au 24 juin 2014. Afin de tenir compte de cette condition de performance dans l'estimation de la juste valeur des options, un modèle de simulation (Monte Carlo) a été utilisé.

Les options attribuées le 15 juin 2011 aux membres du Comité Exécutif (COMEX) et à certains Cadres Dirigeants sont conditionnées à l'atteinte du résultat opérationnel courant du Groupe sur les exercices clos au 30 juin 2012 et au 30 juin 2013 par rapport au résultat opérationnel courant budgété à taux de change et périmètre constant et à la performance boursière du titre Pernod Ricard comparée à celle du CAC 40 : 50 % des *stock options* seront acquises à compter du 15 juin 2014 sous réserve que l'évolution du cours de l'action Pernod Ricard soit supérieure à celle de l'indice CAC 40 augmentée de 1 point par an sur la période du 15 juin 2011 au 15 juin 2014, les 50 % restantes seront acquises à compter du 15 juin 2015 sous réserve que l'évolution du cours de l'action Pernod Ricard soit supérieure à celle de l'indice CAC 40 augmentée de 1 point par an sur la période du 15 juin 2011 au 15 juin 2015. Afin de tenir compte de cette condition de performance dans l'estimation de la juste valeur des options, un modèle de simulation (Monte Carlo) a été utilisé.

Concernant les actions de performance attribuées le 15 juin 2011, leur juste valeur correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminuée de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition (soit 3 ans pour les résidents fiscaux français et 4 ans pour les résidents fiscaux non français). Pour les bénéficiaires résidents fiscaux français, un coût d'incessibilité relatif à la période de blocage de l'action supplémentaire de 2 ans a également été appliqué et est estimé à environ 4 % de la juste valeur de l'action.

Par ailleurs, le nombre d'actions de performance attribuées dépendra du niveau du résultat opérationnel courant du Groupe sur les exercices clos au 30 juin 2012 et au 30 juin 2013 par rapport au résultat opérationnel courant budgété à taux de change et périmètre constant. La charge comptable IFRS 2 du plan sera ajustée au plus tard à la fin de la période d'acquisition par rapport à cette condition.

Note 23 Engagements hors bilan et litiges

En millions d'euros	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Financement				
Lignes de financement bancaire	1 696	208	1 484	4
Cautions et garanties données	217	155	6	55
Activités opérationnelles				
Contrats d'approvisionnement irrévocables	1 001	315	603	83
Contrats de location simple	256	61	116	78
Autres engagements contractuels	80	28	48	4
Obligations contractuelles	1 337	404	767	166

1. Détail des principaux engagements financiers

Les lignes de financement bancaire correspondent essentiellement à des engagements liés au financement et aux investissements financiers du Groupe et plus spécifiquement au montant nominal de la part non tirée au 30 juin 2011 du crédit syndiqué (cf. Note 17).

Dans le cadre de l'acquisition d'Allied Domecq, des garanties de passif, notamment à caractère fiscal, ont été accordées. Des provisions ont été par ailleurs constituées à hauteur des risques tels qu'estimés par le Groupe (cf. Note 15).

2. Obligations contractuelles

Dans le cadre de leur activité de production de vin ou de champagne, les filiales australienne Orlando Wyndham, néo-zélandaise PR New Zealand et française Mumm Perrier-Jouët sont engagées à hauteur de, respectivement, 112 millions, 37 millions et 322 millions d'euros dans des contrats d'approvisionnement en raisin. Dans le cadre de son activité de production de cognac, la filiale française Martell s'est engagée à hauteur de 480 millions d'euros dans des contrats d'approvisionnement en eaux de vie.

3. Litiges

Les litiges suivants sont les principaux litiges auxquels le Groupe est exposé. Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Litiges relatifs aux marques

Havana Club

La marque « Havana Club » est détenue dans la plupart des pays par une *joint-venture* dénommée Havana Club Holding SA (HCH), dont Pernod Ricard est actionnaire. Dans quelques pays, dont les États-Unis, le titulaire en est une société cubaine (Cubaexport). Les droits de propriété portant sur cette marque sont actuellement contestés, en particulier aux États-Unis et en Espagne, par une société concurrente de Pernod Ricard.

Une loi américaine relative aux conditions de protection des marques précédemment utilisées par des entreprises nationalisées par le régime castriste a été adoptée en 1998, puis dénoncée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2002. Mais à ce jour

les États-Unis n'ont pas modifié leur législation afin de se conformer à la décision de l'OMC.

1. L'OFAC (Bureau de contrôle des actifs étrangers aux États-Unis) a estimé que cette même loi avait pour effet d'empêcher tout renouvellement de la marque « Havana Club », détenue aux États-Unis par la société Cubaexport. En août 2006, conformément aux directives de l'OFAC, l'Office Américain des Brevets et des Marques (USPTO) a refusé le renouvellement de la marque « Havana Club » déposée par Cubaexport. Cubaexport a adressé une requête au Directeur de l'USPTO visant à infirmer cette décision de non-renouvellement et a intenté une procédure distincte à l'encontre de l'OFAC devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia contestant la décision de l'OFAC ainsi que les textes législatifs et réglementaires appliqués par ce dernier. Le 30 mars 2009, le Tribunal du District de Columbia déboutait Cubaexport de ses demandes. Le 29 mars 2011, la Cour d'Appel a privé, à deux voix contre une, la possibilité pour Cubaexport de renouveler sa marque. Le 31 août 2011, la Cour d'Appel rejetait la demande de réexamen de l'affaire. Cubaexport pourra présenter un recours devant la Cour Suprême. La requête de Cubaexport contre la décision de l'USPTO est suspendue dans l'attente d'une décision définitive dans la procédure opposant Cubaexport à l'OFAC.
2. Une société concurrente du Groupe a saisi l'USPTO, sollicitant l'annulation du dépôt de la marque « Havana Club » effectué au nom de la société Cubaexport. Le 29 janvier 2004, l'USPTO a rejeté cette action, refusant ainsi l'annulation du dépôt de la marque. Cette décision ayant fait l'objet d'un appel, une procédure judiciaire est actuellement en cours devant le Tribunal Fédéral du District de Columbia. Cette procédure est suspendue dans l'attente de la décision de l'USPTO concernant la requête susvisée de Cubaexport (laquelle, comme indiqué ci-dessus est suspendue dans l'attente d'une décision définitive dans la procédure opposant Cubaexport à l'OFAC).
3. En août 2006, cette société concurrente a lancé sur le marché américain un rhum de marque « Havana Club » fabriqué à Porto Rico. Pernod Ricard USA a intenté une action judiciaire devant le Tribunal du District du Delaware au motif que la société concurrente allègue à tort être titulaire de la marque « Havana Club » et que cette affirmation inexacte, ainsi que l'utilisation de la marque « Havana Club » pour un rhum non cubain, sont trompeuses pour le consommateur et devraient par conséquent être interdites. En avril 2010, le Tribunal du District du Delaware a débouté Pernod Ricard USA, qui a interjeté appel de ce jugement. Le 4 août 2011, la Cour d'Appel a confirmé la décision des juges de première instance.

4. En juin 2005, le Tribunal de Première Instance espagnol a confirmé les droits de HCH sur la marque « Havana Club » suite à une procédure engagée en 1999, notamment par cette même société concurrente. Les demandeurs ont fait appel devant la Cour Provinciale de Madrid, qui a rejeté leurs demandes en février 2007. Ils se sont pourvus en cassation devant la Cour Suprême espagnole qui a rejeté leurs demandes dans une décision rendue le 3 février 2011.

Stolichnaya

Des sociétés, qui représenteraient les intérêts de la Fédération de Russie sur des questions liées à la propriété des marques de vodka aux États-Unis, ont cité à comparaître devant le Tribunal de Première Instance du District Sud de New York les sociétés Allied Domecq International Holdings B.V., Allied Domecq Spirits & Wine USA, Inc., SPI Spirits et d'autres parties. Dans le cadre de cette procédure, les demandeurs remettaient en cause la propriété qu'avait à l'époque Allied Domecq International Holdings B.V. sur la marque « Stolichnaya » aux États-Unis et demandaient des dommages et intérêts sur la base des ventes de vodka par Allied Domecq aux États-Unis ainsi que le reversement de tous les bénéfices réalisés. Le 31 mars 2006, le Juge George Daniels a débouté les demandeurs de toutes leurs actions relatives à la propriété qu'avait à l'époque Allied Domecq International Holdings B.V. sur la marque « Stolichnaya » aux États-Unis. Les demandeurs ont interjeté appel devant la « *United States Court of Appeals for the Second Circuit* » de la partie de la décision du 31 mars 2006 ayant rejeté leur demande de reconnaissance de propriété sur la marque ainsi que leurs plaintes pour contrefaçon de la marque et pour fraude (et le rejet de certaines réclamations contre des entités du Groupe SPI).

Le 8 octobre 2010, la Cour d'Appel a rejeté toute accusation de fraude et d'enrichissement indu à l'encontre des défendeurs mais a néanmoins accordé aux demandeurs la possibilité de poursuivre, à nouveau devant le Tribunal de première instance, leur action pour contrefaçon, appropriation illicite de la marque et concurrence déloyale.

Le 23 février 2011, les demandeurs ont déposé une troisième plainte modifiée pour contrefaçon (et plaintes connexes) et appropriation illicite de la marque contre Allied Domecq, les entités du Groupe SPI et de nouveaux défendeurs, William Grant & Sons USA, et William Grant & Sons, Inc., (actuels distributeurs de Stolichnaya aux États-Unis). Tous les défendeurs ont déposé une demande de rejet de cette troisième plainte modifiée.

Le 1^{er} septembre 2011, le Juge Daniels a rejeté, en faveur des défendeurs, les plaintes des demandeurs pour contrefaçon et concurrence déloyale, au motif que ces derniers n'avaient pas qualité pour agir au nom de la Fédération de Russie. Compte tenu du rejet de ces plaintes, le Juge Daniels a refusé d'exercer sa compétence sur l'autre action pour appropriation illicite de la marque et l'a donc rejetée, sans préjudice toutefois du droit pour les demandeurs de déposer plainte à nouveau devant un Tribunal.

Litiges commerciaux

Plainte déposée par la République de Colombie contre Pernod Ricard, Seagram et Diageo

En octobre 2004, la République de Colombie, ainsi que diverses administrations régionales colombiennes, ont intenté un procès à Pernod Ricard, Pernod Ricard USA LLC, Diageo Plc, Diageo North America Inc. (anciennement dénommée Heublein Inc., puis UDV North America Inc., puis Guinness UDV America Inc.), United Distillers Manufacturing Inc., IDV North America Inc. et Seagram Export Sales Company Inc devant le Tribunal de Première Instance du District Est de New York (le « Tribunal de Première Instance »).

Les plaignants prétendent que les sociétés visées ci-dessus auraient commis un acte de concurrence déloyale à l'encontre du gouvernement colombien et de ses administrations régionales (qui détiennent le monopole constitutionnel de production et de distribution des spiritueux) en vendant leurs produits par l'intermédiaire de circuits de distribution illicites et en recevant des paiements de sociétés impliquées dans le blanchiment d'argent. Pernod Ricard conteste cette plainte.

Les défendeurs ont demandé le rejet de cette plainte pour plusieurs motifs, arguant notamment que le Tribunal de Première Instance n'est pas compétent pour connaître de ce litige, qu'il serait plus approprié de le plaider en Colombie, et que la plainte n'est pas fondée en droit. Le 19 juin 2007, le Tribunal de Première Instance a partiellement accepté et partiellement rejeté la demande des défendeurs, visant au rejet de la plainte.

Le 18 janvier 2008, la « *United States Court of Appeals for the Second Circuit* » a refusé de réexaminer la décision du Tribunal de Première Instance.

Suite au lancement de la procédure de discovery sur les plaintes des demandeurs non rejetées par le Tribunal, le 1^{er} mars 2011, Pernod Ricard a demandé une nouvelle fois le rejet des plaintes en se fondant sur une jurisprudence récente relative à l'application extraterritoriale de la loi « RICO ». La procédure de discovery a été suspendue dans son intégralité dans l'attente de la décision de la Cour sur cette demande. Pernod Ricard va continuer à se défendre fermement contre ces allégations.

Le 21 septembre 2009, Diageo et Pernod Ricard ont chacun reçu 10 millions de dollars américains de Vivendi SA et Vivendi I Corp. en contrepartie d'une décharge de responsabilité de ces dernières s'agissant de certains dommages et intérêts résultant éventuellement du litige et fondés sur les actions de Seagram avant son acquisition par Pernod Ricard et Diageo.

Droits d'accises en Turquie

Allied Domecq Istanbul İç ve Dis Ticaret Ltd.Sti. (« Allied Domecq Istanbul »), comme ses concurrents, était impliquée dans un litige douanier portant sur la valeur douanière de certaines importations en Turquie. Le point essentiel portait sur la question de savoir si le prix de vente en « *Duty Free* » pouvait être utilisé pour les formalités de déclaration de la valeur douanière à l'importation en Turquie. L'administration des douanes avait déclenché une procédure judiciaire à l'encontre de la société Allied Domecq Istanbul en Turquie pour non-respect des règles douanières lors de certaines importations. Une loi d'amnistie fiscale, prévoyant la résolution amiable de litiges fiscaux en Turquie, a été promulguée le 25 février 2011. Allied Domecq Istanbul a effectué les démarches requises pour bénéficier des dispositions de cette loi. Il en résulte que le litige douanier a été réglé avec les autorités turques.

Droits d'accises en Inde

Pernod Ricard India (P) Ltd est impliquée dans un litige avec les douanes indiennes portant sur la valeur déclarée du concentré de boisson alcoolique (CAB) importé en Inde. Les douanes contestent les valeurs déclarées en faisant valoir que certains concurrents utilisent des valeurs différentes pour l'importation de produits similaires. Ce litige a été soumis à la Cour Suprême qui a rendu le 26 juillet 2010 une décision fixant les principes à retenir pour déterminer les valeurs servant de base aux droits à payer. Pernod Ricard India (P) Ltd s'est d'ores et déjà acquittée des montants correspondants sur la période antérieure à 2001. S'agissant de la période entre 2001 et décembre 2010, Pernod Ricard India (P) Ltd a versé le reliquat des droits, tels que déterminés par les douanes, bien que les valeurs utilisées

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

soient contestées car considérées comme trop élevées. La Société s'emploie activement à finaliser avec les autorités les questions en suspens.

Les litiges mentionnés ci-avant ne font l'objet de provisions qui sont le cas échéant comptabilisées en autres provisions pour risques et

charges (cf. Note 15) que s'il est probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation des provisions correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

Note 24 Parties liées

Les transactions avec les entreprises associées et les co-entreprises ne sont pas significatives sur l'exercice clos le 30 juin 2011.

Les rémunérations allouées aux mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif (COMEX) au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	30.06.2010	30.06.2011
Conseil d'Administration*	1	1
Comité Exécutif Groupe		
■ Avantages court terme	11	13
■ Avantages postérieurs à l'emploi	4	5
■ Paiements fondés sur des actions**	3	2
TOTAL DES CHARGES COMPTABILISÉES AU TITRE DE L'EXERCICE	19	21

* Jetons de présence

** Le coût des stock options correspond à la juste valeur des options accordées aux membres du Comité Exécutif Groupe et constatée en résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice, pour les plans du 21.06.2007 au 15.06.2011.

Note 25 Événement post-clôture

Le 20 juillet 2011, le Groupe a annoncé la signature d'un accord de *joint-venture* avec la société Tequila Avión. Cet accord porte sur l'exploitation et le développement de la marque de tequila Ultra-

Premium « Avión™ ». Le groupe Pernod Ricard devient un actionnaire minoritaire de cette *joint-venture* et assurera la distribution exclusive de la marque dans le monde.

Note 26 Liste des principales sociétés consolidées

Sociétés	Pays	% d'intérêt 30.06.2010	% d'intérêt 30.06.2011	Méthode de consolidation
Pernod Ricard SA	France	Société mère	Société mère	
Pernod Ricard Finance SA	France	100	100	I.G.
Ricard SA	France	100	100	I.G.
Pernod SA	France	100	100	I.G.
Cusenier SAS	France	100	100	I.G.
Société des Produits d'Armagnac SA	France	100	100	I.G.
Spirits Partners SAS	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard Europe SA	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard España	Espagne	100	100	I.G.
Pernod Ricard Swiss SA	Suisse	100	100	I.G.
Pernod Ricard Italia SPA	Italie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Portugal – Distribuição S.A.	Portugal	100	100	I.G.
Pernod Ricard Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	I.G.
Pernod Ricard Austria GmbH	Autriche	100	100	I.G.
Pernod Ricard Nederland BV	Pays-Bas	100	100	I.G.
Pernod Ricard Minsk	Biélorussie	99	99	I.G.
Pernod Ricard Ukraine	Ukraine	100	100	I.G.
Pernod Ricard Romania SRL	Roumanie	100	100	I.G.
Georgian Wines and Spirits Company Ltd	Géorgie	100	0	I.G.
Pernod Ricard Latvia LLC	Lettonie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Estonia OÜ	Estonie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Hungary Import Szeszesital Kereskedelmi KFT Ltd	Hongrie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Belgium SA	Belgique	100	100	I.G.
Pernod Ricard Rouss CJSC	Russie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Sweden AB	Suède	100	100	I.G.
Pernod Ricard Denmark A/S	Danemark	100	100	I.G.
Pernod Ricard Finland OY	Finlande	100	100	I.G.
Tinville SAS	France	100	100	I.G.
Yerevan Brandy Company	Arménie	100	100	I.G.
Jan Becher – Karlovarska Becherovka, A/S	République tchèque	100	100	I.G.
SALB, SRO	République tchèque	100	100	I.G.
Pernod Ricard UK Ltd**	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Pernod Ricard Asia SAS	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard Japan K.K.	Japon	100	100	I.G.
Pernod Ricard Asia Duty Free Ltd	Chine	100	100	I.G.
Pernod Ricard Taiwan Ltd	Taiwan	100	100	I.G.
Pernod Ricard Thailand Ltd	Thaïlande	100	100	I.G.
Pernod Ricard Korea. Ltd	Corée du Sud	100	100	I.G.
Pernod Ricard Korea Imperial Co. Ltd	Corée du Sud	70	70	I.G.
Pernod Ricard Singapore PTE Ltd	Singapour	100	100	I.G.
Pernod Ricard Malaysia SDN BHD	Malaisie	100	100	I.G.
Pernod Ricard (China) Trading Co Ltd	Chine	100	100	I.G.
Shangai Yijia International Trading Co. Ltd	Chine	100	100	I.G.
Établissements Vinicoles Champenois SA (EVC)	France	100	0	I.G.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Sociétés	Pays	% d'intérêt 30.06.2010	% d'intérêt 30.06.2011	Méthode de consolidation
Pernod Ricard North America SAS	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard USA Llc	USA	100	100	I.G.
Pernod Ricard CESAM (Central and South America)	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard Argentina Corp.	Argentine	100	100	I.G.
Pernod Ricard Venezuela CA	Venezuela	100	100	I.G.
Pramsur SA	Uruguay	100	100	I.G.
Pernod Ricard Colombia SA	Colombie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Brasil Industria e Comercio Ltda	Brésil	100	100	I.G.
Pernod Ricard Uruguay SA	Uruguay	100	100	I.G.
Agros Holding SA	Pologne	100	100	I.G.
Wyborowa SA	Pologne	100	100	I.G.
Chivas Brothers (Holdings) Ltd **	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Chivas 2000 UL	Royaume-Uni	100	100	I.G.
The Glenlivet Distillers Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Glenlivet Holdings Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Hill, Thomson & Co Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Chivas Brothers Pernod Ricard	Royaume-Uni	100	100	I.G.
World Brands Duty Free Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Irish Distillers Ltd	Irlande	100	100	I.G.
Fitzgerald & Co. Ltd	Irlande	100	100	I.G.
Watercourse Distillery Ltd	Irlande	100	100	I.G.
Pernod Ricard South Africa PTY Ltd	Afrique du Sud	100	100	I.G.
Comrie Ltd	Irlande	100	100	I.G.
Martell Mumm Perrier-Jouët	France	100	100	I.G.
Martell & Co. SA	France	100	100	I.G.
Augier Robin Briand & Co. SASU	France	100	100	I.G.
Domaines Jean Martell	France	100	100	I.G.
Pernod Ricard Pacific Holding Pty Ltd	Australie	100	100	I.G.
Premium Wine Brands Pty Ltd	Australie	100	100	I.G.
Orlando Wyndham New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	100	100	I.G.
Montana Group (NZ) Limited	Nouvelle-Zélande	100	100	I.G.
Peri Mauritius	Île Maurice	100	100	I.G.
Pernod Ricard India PTE Ltd	Inde	100	100	I.G.
Seagram Distilleries pte ltd.	Inde	100	100	I.G.
Havana Club Internacional	Cuba	50	50	I.G.
Allied Domecq Australia Pty Ltd	Australie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Bosnia d.o.o.	Bosnie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Bulgaria EOOD	Bulgarie	100	100	I.G.
Corby Distilleries Limited *	Canada	45,76	45,76	I.G.
Hiram Walker and Sons Ltd	Canada	100	100	I.G.
PRC Diffusion EURL	France	100	100	I.G.
Allied Domecq Spirits & Wine (Shanghai) Trading Co Ltd	Chine	100	100	I.G.
AD sro – Czech Republic	République tchèque	100	100	I.G.
Domecq Bodegas S.L. U	Espagne	98,45	98,45	I.G.
Financière Moulins de Champagne	France	100	100	I.G.
G.H. Mumm&Cie – Sté Vinicole de Champagne Successeur	France	100	100	I.G.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Annexe aux comptes consolidés annuels

Sociétés	Pays	% d'intérêt 30.06.2010	% d'intérêt 30.06.2011	Méthode de consolidation
Champagne Perrier-Jouët	France	99,5	100	I.G.
SA Théodore Legras	France	99,5	99,5	I.G.
Allied Domecq (Holdings) Ltd**	Royaume-Uni	100	100	I.G.
AD Pensions Limited	Royaume-Uni	100	100	I.G.
AD Medical Expenses Trust Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Allied Domecq Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
ADFS PLC	Royaume-Uni	100	100	I.G.
CG Hibbert Ltd	Royaume-Uni	100	100	I.G.
Allied Domecq Spirits & Wine (China) Ltd	Chine	100	100	I.G.
Pernod Ricard Serbia d.o.o	Serbie	100	100	I.G.
Pernod Ricard Croatia d.o.o.	Croatie	100	100	I.G.
PR Hungary Kft	Hongrie	100	100	I.G.
Casa Pedro Domecq	Mexique	100	100	I.G.
AD International Holdings BV	Pays-Bas	100	100	I.G.
Pernod Ricard New Zealand Limited	Nouvelle-Zélande	100	100	I.G.
Pernod Ricard Philippines Inc	Philippines	100	100	I.G.
Ballantine's Polska Sp z.o.o. – Poland	Pologne	100	100	I.G.
Pernod Ricard Slovenja d.o.o.	Slovénie	100	100	I.G.
AD Istanbul Dom. and Foreign Trade Ltd	Turquie	100	100	I.G.
AS Premium Brands Norway	Norvège	100	100	I.G.
Pernod Ricard Vietnam Company limited	Vietnam	-	100	I.G.
Austin, Nichols & Co, Inc**	Royaume-Uni	100	100	I.G.
La Casa dels Licors SL	Andorre	100	100	I.G.
UAB Pernod Ricard Lietuva	Lituanie	100	100	I.G.
V&S Vin&Sprit AB	Suède	100	100	I.G.
V&S Luksusowa Zielona Gora SA	Pologne	100	100	I.G.
Pernod-Ricard Norway A/S	Norvège	100	100	I.G.

* La société Corby Distilleries Limited est consolidée par intégration globale du fait du taux de contrôle majoritaire du Groupe dans cette société.

** Sociétés anonymes qui sont membres, ou qui ont des filiales membres, de partenariats au Royaume-Uni (« UK Partnerships »).
En accord avec le règlement n° 7 de la Règlementation des comptes des partenariats 2008 (The Partnership Accounts Regulations 2008), les comptes annuels des sociétés mentionnées précédemment n'ont pas été préparés car lesdites sociétés au Royaume-Uni sont intégrées dans les comptes consolidés du groupe Pernod Ricard.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Pernod Ricard, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la Société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs non courant, conformément aux principes et méthodes repris dans les notes 1.5, 1.7 et 1.9 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie utilisées, revu les calculs effectués par la Société et évalué les principes et méthodes de détermination des justes valeurs, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et vérifié que la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée ;
- la Société constitue des provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, des passifs d'impôts différés et des provisions, tels que décrits dans la note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, et revu les informations relatives aux risques contenus dans les notes 15 et 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 16 septembre 2011

Les Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés

Marc de Villartay

Mazars

Isabelle Sapet Loïc Wallaert

6

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Compte de résultat de Pernod Ricard SA	160	Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	181
Bilan de Pernod Ricard SA	161	Rappel des dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices	182
Actif	161		
Passif	162		
Tableau de financement de Pernod Ricard SA	163	Inventaire des valeurs mobilières au 30 juin 2011	183
Analyse du résultat de Pernod Ricard SA	164	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	184
Relations Société mère-filiales	164	I - Opinion sur les comptes annuels	184
Faits marquants de l'exercice	164	II - Justification des appréciations	184
Événement post-clôture	165	III - Vérifications et informations spécifiques	184
Résultat et bilan au 30 juin 2011	165		
Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA	167	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	185
		1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale	185
		2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale	186

Compte de résultat de Pernod Ricard SA

Pour les exercices clos aux 30 juin 2010 et 30 juin 2011

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2010	30.06.2011
Chiffre d'affaires	-	911
Redevances	36 404	36 517
Autres produits	35 508	32 601
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 940	5 554
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	75 852	75 583
Achats non stockés de marchandises et fournitures	(487)	(1 126)
Services extérieurs	(88 445)	(98 696)
Impôts, taxes et versements assimilés	(3 466)	(3 638)
Charges de personnel	(36 938)	(44 367)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(7 624)	(8 834)
Autres charges	(1 856)	(4 049)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(138 816)	(160 710)
Résultat d'exploitation avant opérations financières	(62 964)	(85 127)
Produits de participations	439 961	632 417
Autres intérêts et produits assimilés	131 421	208 053
Reprises sur provisions et transferts de charges	38 731	10 424
Différences positives de change	422 471	260 119
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 032 584	1 111 013
Dotations aux provisions	(12 039)	(90 935)
Intérêts et charges assimilés	(329 298)	(582 956)
Différences négatives de change	(553 840)	(336 680)
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(895 177)	(1 010 571)
Résultat financier	137 407	100 442
Résultat courant	74 443	15 315
Résultat exceptionnel	(59 409)	69 965
Résultat avant impôt	15 034	85 280
Impôt sur les bénéfices	74 091	153 279
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	89 125	238 559

Bilan de Pernod Ricard SA

Pour les exercices clos aux 30 juin 2010 et 30 juin 2011

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur nette 30.06.2010	Valeur brute 30.06.2011	Amortissements et provisions	Valeur nette 30.06.2011	Notes
Fonds de commerce, marques et logiciels	33 638	45 615	(9 246)	36 369	
Immobilisations incorporelles	33 638	45 615	(9 246)	36 369	2
Terrains	948	948	-	948	
Constructions	803	2 117	(1 349)	768	
Installations techniques	25	91	(56)	35	
Autres	2 042	8 780	(6 489)	2 291	
Immobilisations corporelles	3 818	11 936	(7 894)	4 042	
Participations	11 894 903	12 074 832	(124 915)	11 949 917	3
Créances rattachées à des participations	222 484	157 511	-	157 511	3 et 4
Prêts	21	20	-	20	3 et 4
Dépôts et cautionnements	1 440	2 227	-	2 227	3 et 4
Actions propres	-	2 928	-	2 928	3
Immobilisations financières	12 118 848	12 237 518	(124 915)	12 112 603	3
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	12 156 304	12 295 069	(142 055)	12 153 014	
Avances et acomptes versés sur commandes	124	418	-	418	
Créances clients et comptes rattachés	37 907	28 573	-	28 573	
Autres créances	3 486	4 848	-	4 849	
Créances d'exploitation	41 393	33 421	-	33 422	
Créances diverses	1 908 286	1 656 158	(2 665)	1 653 493	
Valeurs mobilières de placement	95 780	136 255	(905)	135 350	5
Disponibilités	116 495	8 046	-	8 046	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 162 078	1 834 299	(3 570)	1 830 729	
Charges constatées d'avance	29 825	32 449	-	32 449	6
Primes de remboursements des obligations	5 472	14 514	-	14 514	6
Écart de conversion – Actif	463 962	34 524	-	34 524	6
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	499 259	81 487	-	81 487	
TOTAL DE L'ACTIF	14 817 641	14 210 855	(145 625)	14 065 230	

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Bilan de Pernod Ricard SA

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2010	30.06.2011	Notes
Capital	409 560	410 319	7
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 008 924	3 021 041	
Réserves légales	40 090	40 956	
Réserves réglementées	179 559	179 559	
Autres réserves	195 013	195 013	
Report à nouveau	1 327 012	1 063 309	
Résultat de l'exercice	89 125	238 559	
Acompte sur dividendes en attente d'affectation	(161 182)	(177 364)	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	5 088 101	4 971 392	8
Provisions pour risques et charges	149 887	301 939	9
Emprunts obligataires	2 907 088	4 461 877	4 et 13
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 295 238	2 571 278	4 et 14
Emprunts et dettes financières diverses	3 928	16 338	4
Dettes financières	7 206 254	7 049 493	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 600	40 104	
Dettes fiscales et sociales	20 905	25 596	
Dettes d'exploitation	55 505	65 700	4
Dettes diverses	1 743 897	1 460 233	4
TOTAL DES DETTES	9 005 656	8 575 426	
Produits constatés d'avance	52 091	57 284	4 et 11
Écart de conversion – Passif	521 906	159 189	11
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	573 997	216 473	
TOTAL DU PASSIF	14 817 641	14 065 230	

Tableau de financement de Pernod Ricard SA

Pour les exercices clos aux 30 juin 2010 et 30 juin 2011

En milliers d'euros	30.06.2010	30.06.2011
Opérations d'exploitation		
Résultat net	89 125	238 559
Dotations nettes aux provisions et amortissements sur immobilisations	6 923	(15 905)
Variation des provisions	(34 537)	148 236
Moins-value/plus-value sur cession d'immobilisations et autres éléments	12 943	(2 556)
Capacité d'autofinancement	74 454	368 334
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	878 274	176 687
Variation de l'endettement issu des opérations d'exploitation	952 728	545 021
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations non financières (nettes des cessions)	(1 106)	(3 475)
Acquisitions d'immobilisations financières (nettes des cessions)	(651 582)	26 633
Variation de l'endettement issu des opérations d'investissement	(652 688)	23 158
Opérations de financement		
Émission obligataire à moyen et long terme	897 734	1 821 927
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	(1 570 888)	(844 931)
Autres variations en capital	10 890	12 875
Dividendes versés	(128 679)	(351 961)
Variation de l'endettement issu des opérations de financement	(790 943)	637 910
Variation de l'endettement net à court terme	(490 903)	1 206 089
Endettement net à l'ouverture de l'exercice à court terme	(1 949 863)	(2 440 766)
Endettement net à la clôture de l'exercice à court terme	(2 440 766)	(1 234 677)

Notice sur la présentation du tableau de financement

La variation de l'endettement net se compose de la variation des emprunts, des dettes financières et de la trésorerie.

L'endettement net se décompose comme suit :

En milliers d'euros	30.06.2010	30.06.2011
Emprunts et dettes financières	(886 361)	(19 739)
Emprunt obligataire	(357 088)	(80 908)
Compte courant Pernod Ricard Finance	(1 411 270)	(1 278 331)
Valeurs mobilières de placement	97 458	136 255
Disponibilités	116 495	8 046
ENDETTEMENT NET À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE À COURT TERME	(2 440 766)	(1 234 677)
Emprunt obligataire	(2 544 528)	(4 380 969)
Emprunts et dettes financières	(1 926 596)	(874 397)
Emprunt Pernod Ricard Finance	(1 486 210)	(1 693 480)
ENDETTEMENT NET À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE À MOYEN ET LONG TERME	(5 957 334)	(6 948 846)
ENDETTEMENT NET TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(8 398 100)	(8 183 523)

Analyse du résultat de Pernod Ricard SA

Relations Société mère-filiales

Pernod Ricard SA, Société mère du Groupe, a pour rôle essentiel d'assurer les missions d'intérêt général et de coordination dans les domaines de la stratégie, du contrôle financier des filiales, de la croissance externe, du marketing, du développement, de la recherche, des relations humaines et de la communication. Les relations entre Pernod Ricard SA et ses filiales consistent essentiellement en des facturations de redevances pour l'exploitation de marques dont Pernod Ricard SA est propriétaire, en des refacturations de prestations de recherche relatives aux innovations sur les produits et en l'encaissement de dividendes.

Faits marquants de l'exercice

1. Cession d'actifs

Dans le cadre de la rationalisation de l'organisation des différentes filiales tchèques au sein du groupe Pernod Ricard, Pernod Ricard SA a cédé le 27 juin 2011 sa participation à hauteur de 20,23 % dans la société SALB à Pernod Ricard Europe qui en détenait déjà directement et indirectement 79,77 %. Cette cession a été effectuée pour 37,4 millions d'euros.

En outre, le Groupe a effectué les cessions d'actif suivantes :

- le 21 juillet 2010, les marques de vin espagnol Marqués de Arienzo™, Viña Eguía™, la bodega et 358 hectares de vignobles et terrains associés à un consortium d'acheteurs composé de Vinos de los Herederos del Marqués de Riscal SA et Gangutia S.L. (Bodegas Muriel) pour un montant de 28,0 millions d'euros ;
- le 31 août 2010, les titres de la société Ambrosio Velasco à Diego Zamora pour un prix total de 32,4 millions d'euros ;
- le 3 décembre 2010, la marque de cognac Renault ainsi que certains stocks de produits finis à Altia, pour un montant de 10,0 millions d'euros ;
- le 22 décembre 2010, Lindauer™ et plusieurs marques de vin néo-zélandais des régions de Gisborne et Hawke's Bay ainsi que les stocks et actifs de production associés pour un montant de 48,0 millions d'euros. L'acquéreur est un consortium d'acheteurs composé de Lion Nathan New Zealand et d'Indevin ;
- le 4 avril 2011, sa participation minoritaire dans la société Suntory Holdings Limited. Cette participation a été rachetée par Suntory Holdings Limited pour un montant de 40 millions d'euros ;
- le 29 juin 2011, les titres de la société Georgian Wine and Spirits LLC à JSC Marussia (Georgia).

2. Émissions d'emprunts obligataires

Pernod Ricard a émis :

- le 15 mars 2011, un emprunt obligataire d'un montant total de 1 milliard d'euros dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle 5 ans et 9 mois (échéance au 15 mars 2017) et portant intérêt au taux fixe de 5 % ;
- le 7 avril 2011, un emprunt obligataire d'un montant total de 1 milliard de dollars américains dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle de 9 ans et 9 mois (échéance au 7 avril 2021) et portant intérêt au taux fixe de 5,75 %.

Ces deux opérations ont permis au Groupe de diversifier ses sources de financement et d'allonger la maturité de la dette.

3. Dissolution de la société Établissements Vinicoles Champenois par Pernod Ricard SA (EVC)

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2010 a décidé de la dissolution sans liquidation, par transmission universelle de patrimoine, d'EVC au profit de Pernod Ricard SA en application des dispositions de l'article L. 1844-5 du Code civil.

La transmission universelle de patrimoine a été réalisée juridiquement le 10 juin 2011 à minuit, c'est-à-dire à la date d'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu par l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978. Cette dissolution sans liquidation permet la simplification des structures juridiques du Groupe suite à la cession par EVC à ANCO (Austin Nichols) de son principal actif i.e., 14,26 % du capital de Pernod Ricard USA.

En application du règlement comptable 2004-01 du Comité de Réglementation Comptable, le mali de confusion ressortant de la dissolution sans liquidation de la société EVC et correspondant à la différence entre l'actif net apporté et la valorisation des titres EVC chez la société Pernod Ricard SA résultant d'écart de change, a été inscrit dans le résultat financier de la société Pernod Ricard SA pour (81,0) millions d'euros. Ce mali de confusion n'est pas déductible de l'impôt s'agissant d'une moins-value long terme.

4. Ventes à réméré d'actions Pernod Ricard

Dans le cadre de ventes à réméré, Pernod Ricard a procédé à la revente de 832 352 actions auto-détenues qui ont été acquises pour couvrir le plan de 2007 de *stock options*. Au terme de cette opération, les actions détenues en couverture du plan 2007 de *stock options* ont été cédées à la Société Générale avec droit pour Pernod Ricard (clause de réméré) de racheter ces actions au fur et à mesure des levées d'options au prix d'exercice de l'option. Juridiquement, ces opérations s'analysent comme des ventes conclues sous conditions résolutoires (exercice de l'option de rachat) ; lorsque l'option est exercée, la vente initiale est présumée n'avoir jamais eu lieu et les actions correspondantes sont considérées comme étant restées la propriété du cédant depuis l'origine. Ainsi, le Groupe respecte son obligation légale de couvrir les options d'achat par les actions au plus tard à la date à laquelle les options deviennent exerçables.

Événement post-clôture

Le 20 juillet 2011, le Groupe a annoncé la signature d'un accord de *joint-venture* avec la société de Tequila Avion. Cet accord porte sur l'exploitation et le développement de la marque de Tequila Ultra-Premium « Avión™ ». Le groupe Pernod Ricard devient un actionnaire minoritaire de cette *joint-venture* et assurera la distribution exclusive de la marque dans le monde.

Résultat et bilan au 30 juin 2011

Analyse du compte de résultat de l'exercice 2010/2011

Les produits d'exploitation (redevances, refacturations et autres produits) s'élevaient à 75,6 millions d'euros et sont quasi stables par rapport au 30 juin 2010.

Les charges d'exploitation s'élevaient à (160,7) millions d'euros au 30 juin 2011 contre (138,8) millions d'euros au 30 juin 2010. Cette hausse des charges d'exploitation de (21,9) millions d'euros est principalement générée :

- par l'augmentation des frais de personnel pour (7,4) millions d'euros ;
- par l'augmentation des dotations pour amortissements des actifs incorporels et provisions pour départ à la retraite pour (1,2) million d'euros ;
- des services extérieurs et autres charges de (13,3) millions d'euros : projet Agility, accroissement des charges marketing et communication.

Le résultat d'exploitation est négatif de (85,1) millions d'euros au 30 juin 2011, soit en baisse de 22,1 millions d'euros par rapport à juin 2010 du fait de la hausse des frais de personnel et de l'augmentation des services extérieurs.

Le résultat financier s'élève à 100,4 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 137,4 millions d'euros au 30 juin 2010. Cette baisse s'explique principalement par :

- l'augmentation des frais financiers sur les lignes d'emprunts obligataires pour (61,0) millions d'euros, mali de confusion de la TUP EVC pour (81,0) millions d'euros et autres mouvements sur opérations sur *stock options* et actions gratuites pour (66,8) millions d'euros ;
- la charge nette de change en augmentation de (20,6) millions d'euros (effet dollar) ;
- l'accroissement des dividendes reçus des filiales dont principalement Pernod Ricard Europe, Comrie, Pernod Ricard Asia, Ricard et Peri Mauritius pour 192,4 millions d'euros.

Le résultat courant s'établit ainsi à 15,3 millions d'euros contre 74,4 millions d'euros au 30 juin 2010.

Le résultat exceptionnel au 30 juin 2011 constitue un produit de 70,0 millions d'euros principalement lié aux reprises de provisions pour risques sur attributions d'actions gratuites et achats d'options, à la plus-value de cession des titres de la société SALB et aux frais sur émission d'emprunts obligataires.

Enfin, l'impôt sur les bénéfices constitue un produit de 153,3 millions d'euros lié aux effets de l'intégration fiscale.

Par conséquent, le résultat net de l'exercice 2010/2011 est bénéficiaire de 238,6 millions d'euros.

Analyse du bilan de l'exercice 2010/2011

À l'actif

Le total des actifs immobilisés nets s'élève à 12 153,0 millions d'euros, contre 12 156,0 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette diminution de 3 millions d'euros s'explique par l'effet de la transmission universelle de patrimoine de la société EVC, l'augmentation des titres de participation (principalement ANCO), la cession des titres SALB et des liquidations de sociétés du périmètre Seagram.

Les actifs circulants diminuent de 331,3 millions d'euros au cours de l'exercice.

Les principaux mouvements sont :

- une diminution des créances d'exploitation, dont le poste clients Groupe pour 7,6 millions d'euros ;
- une diminution des créances diverses Groupe pour 254,7 millions d'euros ;
- une augmentation des Valeurs Mobilières de Placement de 39,6 millions d'euros suite à l'achat d'actions Pernod Ricard pour l'attribution de *stock options* pour le plan de juin 2011 ;
- une diminution du poste Disponibilités générée par les instruments de trésorerie (dérivés de change) pour 108,5 millions d'euros.

Les comptes de régularisation d'actif à 81,5 millions d'euros sont principalement constitués du poste Écart de conversion qui diminue en raison des effets des réévaluations de cours de change des créances et dettes libellées principalement en dollars américains.

Au passif

Les capitaux propres s'élèvent à 4 971,4 millions d'euros, contre 5 088,1 millions d'euros au 30 juin 2010. Les principaux mouvements de la période sont :

- à la hausse, le résultat de 238,6 millions d'euros, les levées de souscription *stock options* impactant le capital social et les primes d'émission de 12,9 millions d'euros ;

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Analyse du résultat de Pernod Ricard SA

- à la baisse, le versement du solde des dividendes 2009/2010 pour 190,8 millions d'euros et un acompte sur dividende de 0,67 € par action au titre de l'exercice 2010/2011, soit un montant total de 177,4 millions d'euros. Cet acompte a été mis en paiement le 6 juillet 2011.

Les provisions pour risques et charges augmentent de 152 millions d'euros, principalement suite à :

- la comptabilisation en provision pour risques et charges de l'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits d'intégration fiscale des filiales (133,1 millions d'euros) ;
- la mise en place du Plan du 15 juin 2011 d'attribution de *stock options* et actions gratuites ;
- l'accroissement des provisions pour retraites et frais médicaux.

Au cours de la période, la diminution des dettes de 430,2 millions d'euros est liée principalement à :

- une diminution des dettes financières de (156,7) millions d'euros suite à la variation nette des emprunts obligataires pour 1 531,0 millions d'euros, à la diminution du crédit syndiqué pour (2 082,3) millions d'euros, et à la hausse des emprunts auprès de Pernod Ricard Finance et autres intérêts courus bancaires pour 394,6 millions d'euros ;
- une forte diminution des dettes diverses pour (283,7) millions d'euros due à la baisse du compte de prêt Pernod Ricard Finance, des comptes courants fiscaux (transférés sous forme de provisions pour risques) et à la variation entre l'acompte sur dividendes de juin 2010 et celui de juin 2011.

Le compte de régularisation passif à 216,5 millions d'euros est principalement constitué du poste Écart de conversion qui diminue fortement en raison des effets des réévaluations de cours de change de nos créances et dettes principalement en dollars américains.

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

Note 1	Règles et méthodes comptables	167	Note 13	Emprunts obligataires	174
Note 2	Immobilisations incorporelles	168	Note 14	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	175
Note 3	Immobilisations financières	169	Note 15	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	175
Note 4	États des échéances des créances et des dettes	170	Note 16	Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	175
Note 5	Valeurs mobilières de placement	170	Note 17	Rémunérations	176
Note 6	Comptes de régularisation actif	171	Note 18	Produits	176
Note 7	Composition du capital social	171	Note 19	Charges et produits financiers	176
Note 8	Capitaux propres	171	Note 20	Charges et produits exceptionnels	176
Note 9	Provisions	172	Note 21	Engagements hors bilan	177
Note 10	Opérations avec les sociétés liées ou ayant des liens de participation	173	Note 22	Effectif moyen au 30 juin 2011	178
Note 11	Comptes de régularisation passif	174	Note 23	Tableau des filiales et participations au 30 juin 2011	179
Note 12	Produits à recevoir et charges à payer	174			

Pernod Ricard SA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 12, place des États-Unis à Paris XVI^e arrondissement et est cotée à la Bourse de Paris.

Le total du bilan de l'exercice clos le 30 juin 2011 s'élève à 14 065 229 654,89 euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 238 559 274,54 euros. L'exercice a une durée de 12 mois du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

Note 1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n° 99.03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général et aux nouvelles règles comptables CRC n° 2002-10 relatives aux actifs, modifiées par les règlements CRC n° 2003-07 et CRC n° 2004-06. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon les cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

1. Immobilisations incorporelles

Les marques dégagées à l'occasion de la fusion entre les sociétés Pernod et Ricard en 1975 et lors de fusions ultérieures constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont valorisées au coût d'acquisition.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions : entre 20 et 50 ans (linéaire) ;
- agencements et aménagements des constructions : 10 ans (linéaire) ;
- matériel : 5 ans (linéaire) ;
- mobilier, matériel de bureau : 10 ans (linéaire) ou 4 ans (dégressif).

3. Immobilisations financières

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent, de la valeur de rendement et du potentiel économique et financier de la filiale considérée, en faisant notamment référence à l'actif net réévalué.

Le poste actions propres inclut des actions auto-détenues par Pernod Ricard SA qui sont disponibles pour être attribuées aux salariés.

4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

5. Valeurs Mobilières de Placement

Ce poste inclut les actions propres acquises dans le cadre de la mise en place de plans de *stock options* et affectées dès l'origine.

Un passif est constitué lorsque l'exercice des plans liés aux valeurs mobilières de placement est probable. Pour les autres valeurs mobilières de placement, une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix d'achat est supérieur au cours de Bourse.

6. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement du Comité de Réglementation Comptable 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs.

Ce règlement prévoit qu'un passif est comptabilisé lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

7. Conversion des dettes et créances en devises étrangères

La conversion des dettes, créances et disponibilités en devises est effectuée comme suit :

- conversion de l'ensemble des dettes, créances et disponibilités libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture ;
- enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes latentes après prise en compte des éventuelles neutralisations d'opérations faisant l'objet d'une couverture de change.

8. Instruments financiers à terme

Les différences résultant des variations de valeur des instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont enregistrées en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges de l'élément couvert.

9. Impôt sur les bénéfices

Pernod Ricard SA bénéficie du régime d'intégration fiscale défini par la loi du 31 décembre 1987. Ce régime permet, sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés. Le régime applicable est celui défini aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Chaque société du groupe fiscal calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Le résultat de l'intégration fiscale est compris dans les comptes de Pernod Ricard SA.

Note 2 Immobilisations incorporelles

1. Valeur brute

<i>En milliers d'euros</i>	Au 01.07.2010	Apport	Acquisitions	Cessions/ Sorties	Au 30.06.2011
Marques	32 560	-	-	-	32 560
Logiciels	9 034	-	2 654	-	11 688
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles	131	-	4 173	(2 937)	1 367
TOTAL	41 725	-	6 827	(2 937)	45 615

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

2. Amortissements

<i>En milliers d'euros</i>	Au 01.07.2010	Apport	Dotations	Reprises	Au 30.06.2011
Marques	-	-	-	-	-
Logiciels	(8 087)	-	(1 159)	-	(9 246)
TOTAL	(8 087)	-	(1 159)	-	(9 246)

Note 3 Immobilisations financières

1. Valeur brute

<i>En milliers d'euros</i>	Au 01.07.2010	Apport	Acquisitions	Opération sur capital	Cessions/Sorties	Titres EVC	Au 30.06.2011
Titres consolidés	11 993 760	180 199	-	208 090	(20 302)	(308 230)	12 053 517
Titres non consolidés	12 581	-	-	45	-	-	12 626
Autres participations	30 988	-	-	924	(23 223)	-	8 689
Avance sur titres	321	-	-	-	(321)	-	-
Participations	12 037 650	180 199	-	209 059	(43 846)	(308 230)	12 074 832
Créances rattachées à des participations	222 484	-	158 043	-	(223 016)	-	157 511
Prêts	22	-	-	-	(2)	-	20
Dépôts et cautionnements	1 441	-	872	-	(86)	-	2 227
Actions propres	-	-	3 369	-	(441)	-	2 928
TOTAL	12 261 597	180 199	162 284	209 059	(267 391)	(308 230)	12 237 518

- Titres consolidés : effet de la TUP EVC, augmentation des titres ANCO et cession des titres SALB.
- Actions propres : actions provenant de radiations sur plans de *stock options* en cours.

Conformément au Code du Commerce L. 225-210 Pernod Ricard dispose de réserves au passif de son bilan, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède.

2. Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Au 01.07.2010	Apport	Dotations	Reprises	Au 30.06.2011
Titres consolidés	(108 692)	-	(83 454)	79 935	(112 211)
Titres non consolidés	(5 030)	-	(5 290)	4 970	(5 350)
Autres participations	(28 704)	-	-	21 350	(7 354)
Avance sur titres	(321)	-	-	321	-
Participations	(142 747)	-	(88 744)	106 576	(124 915)
Actions propres	-	-	-	-	-
TOTAL	(142 747)	-	(88 744)	106 576	(124 915)

Note 4 États des échéances des créances et des dettes

1. Créances

En milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	157 511	115 568	41 943
Prêts	20	-	20
Autres immobilisations financières	5 155	2 928	2 227
Créances et autres immobilisations financières	162 685	118 495	44 190
Actif circulant hors VMP/Disponibilités	1 689 997	91 713	1 598 284
Charges constatées d'avance	32 449	32 449	-
TOTAL	1 885 131	242 657	1 642 474

2. Dettes

En milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont entre un et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	4 461 877	80 908	1 489 071	2 891 897
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	874 441	43	724 397	150 000
Emprunt PR Finance	1 696 837	3 357	1 693 480	-
Emprunts et dettes financières diverses	16 338	16 338	-	-
Dettes d'exploitation	65 700	65 700	-	-
Dettes diverses	1 460 233	179 383	1 280 850	-
Produits constatés d'avance	57 284	56 874	177	233
TOTAL	8 632 711	402 604	5 187 976	3 042 130

Note 5 Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros ou en quantités	Au 01.07.2010		Reclassement ⁽¹⁾		Opération sur capital		Acquisitions		Levée/cession		Au 30.06.2011	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Actions Pernod Ricard												
■ Valeur brute	1 531 090	97 459	(43 618)	(2 928)	-	-	851 897	57 585	278 667	15 860	2 060 702	136 255
■ Dépréciation	-	(1 678)	-	-	-	-	-	-	-	(773)	-	(905)
VALEUR NETTE	1 531 090	95 780	(43 618)	(2 928)	-	-	851 897	57 585	278 667	15 087	2 060 702	135 350

(1) Actions propres : actions provenant de radiations sur plans de stock options en cours

Au 30 juin 2011, le cours de Bourse de l'action de Pernod Ricard est de 67,97 euros, ce qui génère une moins-value latente de 905 053 euros.

Conformément au Code de commerce L. 225-210 Pernod Ricard dispose de réserves au passif de son bilan, autres que la réserve légale d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède.

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

Note 6 Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros	Au 01.07.2010	Apport	Augmentations	Diminutions	Au 30.06.2011
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	29 825	-	19 102	(16 478)	32 449
Primes de remboursement des obligations ⁽²⁾	5 472	-	10 597	(1 555)	14 514
Écart de conversion – Actif ⁽³⁾	463 962	-	34 524	(463 962)	34 524
TOTAL	499 259	-	64 224	(481 995)	81 488

(1) La hausse du poste Charges constatées d'avance est due aux mouvements de l'exercice, notamment par la mise en place d'un nouveau contrat de réméré en date du 29 septembre 2010.

(2) L'augmentation du poste Primes de remboursement des obligations est liée à l'émission de deux emprunts obligataires de 1 000,0 millions d'euros et de 1 000,0 millions de dollars américains. Les primes de remboursement des obligations sont amorties sur la durée des emprunts obligataires.

(3) L'écart de conversion – Actif de 34,0 millions d'euros au 30 juin 2011 est principalement lié à la réévaluation des actifs et passifs au cours euro/dollar américain de clôture du 30 juin 2011.

Note 7 Composition du capital social

Au 30 juin 2011, le capital social se compose de 264 721 803 actions d'une valeur unitaire de 1,55 euro pour un montant total de 410 318 794,65 euros.

Note 8 Capitaux propres

En milliers d'euros	Au 01.07.2010	Affectation du résultat	Variation du capital/Autres	Apport	Distribution de dividendes	Résultat 2011	Au 30.06.2011
Capital ⁽¹⁾	409 560	-	759	-	-	-	410 319
Prime d'émission, de fusion et d'apports	3 008 925	-	12 116	-	-	-	3 021 041
Réserve légale	40 089	867	-	-	-	-	40 956
Réserves réglementées	179 559	-	-	-	-	-	179 559
Autres réserves	195 013	-	-	-	-	-	195 013
Report à nouveau	1 327 012	88 258	-	-	(351 961)	-	1 063 309
Résultat de l'exercice	89 125	(89 125)	-	-	-	238 559	238 559
Acompte sur dividendes à verser ⁽²⁾	-	-	-	-	(177 364)	-	(177 364)
Acompte sur dividendes exercice N - 1	(161 182)	-	-	-	161 182	-	-
TOTAL	5 088 101	-	12 875	-	(368 143)	238 559	4 971 392

(1) L'augmentation du capital est liée aux levées de plans de souscription de stock options.

(2) Le Conseil d'Administration du 15 juin 2011 a décidé de verser un acompte sur dividende de 0,67 € par action au titre de l'exercice 2010/2011, soit un montant total de 177 364 milliers d'euros. Cet acompte a été mis en paiement le 6 juillet 2011.

Note 9 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Au 01.07.2010	Apport	Augmentations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 30.06.2011
Provisions pour risques et charges						
Provision pour pertes de change	1 455	-	3 966	(1 455)	-	3 966
Autres provisions pour risques	109 427	-	233 525	(36 361)	(51 088)	255 503
Provision pour engagements de retraite	39 005	-	9 018	(5 553)	-	42 470
TOTAL 1	149 887	-	246 509	(43 369)	(51 088)	301 939
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Sur immobilisations financières	142 747	-	88 744	(21 670)	(84 906)	124 915
Sur créances d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Sur créances diverses	5 707	-	128	(2 684)	(486)	2 665
Sur valeurs mobilières de placement	1 678	-	905	-	(1 678)	905
TOTAL 2	150 132	-	89 777	(24 354)	(87 070)	128 485
TOTAL GÉNÉRAL	300 020	-	336 286	(67 723)	(138 158)	430 424

Provisions pour risques et charges

La provision pour pertes de change de 4,0 millions d'euros au 30 juin 2011 est composée principalement de la perte de change latente sur les créances en dollars américains non couvertes.

Les autres provisions pour risques correspondent à :

- des provisions pour couvrir les risques sur les options d'achat de titres (34,2 millions d'euros) relatifs aux Plans de juin 2008, 2010 et 2011 à maturité 2012, 2014 et 2015 et sur les actions gratuites (78,6 millions d'euros) relatifs aux Plans de juin 2008, 2010 et 2011 à maturité juin 2012, 2014 et 2015 ;
- d'autres provisions diverses (9,6 millions d'euros) ;
- des provisions pour risques et charges liées à l'intégration fiscale (133,1 millions d'euros).

Les provisions pour retraites et autres avantages long terme consentis aux salariés sont présentées ci-dessous :

Description et comptabilisation des engagements

Les engagements de Pernod Ricard SA se composent :

- d'avantages long terme, postérieurs à l'emploi, consentis aux employés (indemnités de départ à la retraite, frais médicaux, etc.) ;
- d'avantages long terme, pendant l'emploi, consentis aux employés.

La dette relative à l'engagement net de la Société concernant le personnel est comptabilisée en provision pour risques et charges au passif du bilan.

Détermination de l'engagement net à provisionner

L'obligation actuelle de Pernod Ricard SA est égale à la différence, pour chaque régime, entre la valeur actuelle des engagements vis-à-vis du personnel et la valeur des actifs versés sur des fonds spécialisés pour les financer.

La valeur actuelle des engagements vis-à-vis du personnel est calculée selon la méthode prospective avec projection de salaire de fin de carrière (méthode des unités de crédit projetées). Le calcul est effectué à chaque clôture et les données individuelles concernant les salariés sont revues au minimum tous les trois ans. Le calcul implique la prise en compte d'hypothèses économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, taux de rendement attendu sur actifs) et d'hypothèses sur le personnel (principalement : augmentation moyenne des salaires, taux de rotation du personnel, espérance de vie).

Au 30 juin 2011, le montant total des engagements s'élève à 69,0 millions d'euros. Ces engagements sont provisionnés à hauteur de 42,5 millions d'euros.

À titre indicatif, le taux d'inflation retenu lors de l'évaluation au 30 juin 2011 est de 2 % et le taux d'actualisation est de 5,0 % pour les retraites supplémentaires, les indemnités de fin de carrière et les frais de santé.

Les actifs de couverture sont évalués à leur valeur de marché à chaque clôture.

Traitement des écarts actuariels

Des écarts actuariels se créent essentiellement lorsque les estimations diffèrent de la réalité (par exemple sur la valeur attendue des actifs par rapport à leur valeur réelle à la clôture) ou lorsqu'il y a des modifications des hypothèses actuarielles long terme (par exemple : taux d'actualisation, taux d'évolution des salaires, etc.).

Les écarts ne sont provisionnés qu'à partir du moment où, pour un régime donné, ils représentent plus de 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement brut et la valeur de marché des actifs de couvertures (principe du « corridor »). La constitution de la provision s'effectue linéairement sur le nombre moyen d'années d'activité restant à effectuer par les salariés du régime concerné.

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

Éléments constitutifs des charges de l'exercice

La charge comptabilisée au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires ;
- la charge correspondant à la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année ;
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs ;
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écart actuariels positifs ou négatifs ;
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

Note 10 Opérations avec les sociétés liées ou ayant des liens de participation

En milliers d'euros	Montant concernant les entreprises			
	Liées 30.06.2010	Avec lesquelles la Société a un lien de participation 30.06.2010	Liées 30.06.2011	Avec lesquelles la Société a un lien de participation 30.06.2011
Participations	11 996 925	40 725	12 056 727	18 105
Créances rattachées à des participations	222 483	-	157 511	-
Dont à un an au plus	200 024	-	115 567	-
Dont à plus d'un an	22 459	-	41 944	-
Créances clients et comptes rattachés	37 907	-	28 573	-
Dont à un an au plus	37 907	-	28 573	-
Dont à plus d'un an	-	-	-	-
Autres créances	1 855 539	-	1 609 517	-
Dont à un an au plus	3 008	-	32 075	-
Dont à plus d'un an	1 852 531	-	1 577 442	-
Emprunts et dettes financières diverses	1 488 388	-	1 696 837	-
À un an au plus	2 178	-	3 357	-
À plus d'1 an et 5 ans au plus	1 486 210	-	1 693 480	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 208	-	5 252	-
À un an au plus	5 208	-	5 252	-
À plus de 1 an et 5 ans au plus	-	-	-	-
Autres dettes	1 578 517	-	1 278 331	-
À un an au plus	1 567	-	611	-
À plus de 1 an et 5 ans au plus	1 576 950	-	1 277 720	-
Charges courantes d'exploitation	14 243	-	25 414	-
Personnel extérieur Groupe	13 747	-	13 904	-
Autres frais gestion Groupe	496	-	11 510	-
Produits courants d'exploitation	67 185	-	69 049	-
Redevances Groupe	36 404	-	36 517	-
Produits de gestion Groupe	605	-	675	-
Transfert de charges Groupe	30 176	-	31 857	-
Charges financières	178 935	-	194 379	-
Produits financiers	572 624	571	781 090	510
Résultat exceptionnel	18 697	-	36 893	-

Il n'existe pas d'opération significative avec les parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

Note 11 Comptes de régularisation passif

En milliers d'euros	Au 01.07.2010	Apport	Augmentations	Diminutions	Au 30.06.2011
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	52 091	-	11 661	(6 468)	57 284
Écart de conversion – Passif ⁽²⁾	521 906	-	159 189	(521 906)	159 189
TOTAL	573 997	-	170 850	(528 374)	216 473

(1) La hausse du poste Produits constatés d'avance est due aux mouvements de l'exercice, notamment par la mise en place d'un nouveau contrat de réméré en date du 29 septembre 2010.

(2) L'écart de conversion – Passif de 159,2 millions d'euros au 30 juin 2011 est principalement lié à la réévaluation des actifs et passifs au cours euro/dollar américain de clôture du 30 juin 2011.

Note 12 Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

En milliers d'euros	Montant
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	
Créances rattachées à des participations	118 677
Créances clients et comptes rattachés	406
Autres créances	3 381
Disponibilités	7 202
TOTAL	129 666

Charges à payer

En milliers d'euros	Montant
Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	100 626
Dettes d'exploitation	44 916
Autres dettes	611
TOTAL	146 153

Note 13 Emprunts obligataires

En milliers d'euros	Montant kUSD	Montant k€	Date d'échéance	Intérêts courus	Taux	Total
Emprunt obligataire du 06.12.2006 – tranche 2	-	550 000	06.12.2013	14 426	Fixe	564 426
Emprunt obligataire du 15.06.2009	-	800 000	15.01.2015	25 622	Fixe	825 622
Emprunt obligataire du 18.03.2010	-	1 200 000	18.03.2016	16 783	Fixe	1 216 783
Emprunt obligataire du 15.03.2011	-	1 000 000	15.03.2017	14 754	Fixe	1 014 754
Emprunt obligataire USD du 07.04.2011	1 000 000	691 898	07.04.2021	9 239	Fixe	701 137
Emprunt obligataire du 21.12.2010	201 000	139 071	21.12.2015	84	Variable	139 155
TOTAL		4 380 969		80 908		4 461 877

Le 6 décembre 2006, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 850,0 millions d'euros, en deux tranches ayant les caractéristiques suivantes :

- tranche 1 de 300,0 millions d'euros : remboursée le 6 juin 2011 ;
- tranche 2 à taux fixe.

La tranche 2 d'un montant de 550,0 millions d'euros a une maturité résiduelle de 2 ans et demi (échéance 6 décembre 2013) et porte intérêt à un taux fixe de 4,625 %.

Le 15 juin 2009, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 800,0 millions d'euros, dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle de 3 ans et demi au 30 juin 2011 (échéance 15 janvier 2015) et portant intérêt au taux fixe de 7 %.

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

Le 18 mars 2010, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 1 200,0 millions d'euros, dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle au 30 juin 2011 de 4 ans et 9 mois (échéance 18 mars 2016) et portant intérêt au taux fixe de 4,875 %.

Le 21 décembre 2010, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire pour 201,0 millions de dollars américains. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes : maturité résiduelle au 30 juin 2011 de 4 ans et demi (échéance 21 décembre 2015) et portant intérêt à taux variable.

Le 15 mars 2011, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire d'un montant total de 1 milliard d'euros, dont les caractéristiques sont les suivantes : maturité résiduelle au 30 juin 2011 de 5 ans et 9 mois (échéance 15 mars 2017) et portant intérêt au taux fixe de 5 %.

Le 7 avril 2011, Pernod Ricard SA a émis un emprunt obligataire de 1 milliard de dollars américains. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes : maturité résiduelle au 30 juin 2011 de 9 ans et 9 mois (échéance 7 avril 2021) et portant intérêt au taux fixe de 5,75 %.

Note 14 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Crédit syndiqué

En date du 23 juillet 2008, Pernod Ricard a utilisé une partie des facilités octroyées par le Contrat de Crédit syndiqué multidevises signé le 27 mars 2008 pour un montant disponible de 4 988,0 millions d'euros (dont 2 020,0 millions d'euros multidevises) et 10 138,0 millions de dollars américains. Au 30 juin 2011, le tirage de ce crédit bancaire s'élève à 300,0 millions d'euros et 613,0 millions de dollars américains, soit un montant total de 724,0 millions d'euros. Les facilités de crédit, renouvelables ou à terme, libellées en euros, dollars américains ou multidevises, ont été consenties à un taux correspondant au LIBOR en vigueur (ou pour les prêts en euros, à l'EURIBOR), majoré d'une

marge prédéterminée et de coûts obligatoires. Ces facilités ont des échéances en juillet 2013. Cet emprunt a permis au Groupe de rembourser la facilité de crédit syndiqué contractée en août 2005 pour financer l'acquisition d'Allied Domecq et de refinancer certaines dettes du Groupe.

La dette relative au crédit syndiqué, comptabilisée dans les comptes de Pernod Ricard SA, s'élève à 724,4 millions d'euros (y compris les intérêts courus pour un montant de 0,03 million d'euros), montant auquel il convient d'ajouter 1 696,8 millions d'euros (y compris les intérêts courus pour un montant de 3,4 millions d'euros) pour les emprunts contractés en mai 2008, juin 2010 et janvier 2011 auprès de Pernod Ricard Finance.

Note 15 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Total	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôt	85 280	15 315	69 965
Impôt avant intégration	-	-	-
Impact net d'intégration fiscale	153 279	-	-
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	238 559	15 315	69 965

Dans le cadre de l'intégration fiscale, le déficit reportable du Groupe d'intégration fiscale Pernod Ricard s'élève à (932 337) milliers d'euros, en augmentation de 30 820 milliers d'euros sur l'exercice.

Note 16 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires

En milliers d'euros	Montant d'impôt
ACCROISSEMENTS	NÉANT
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation	41
Organic et autres	87
Autres provisions pour risque	11 011
Provision pour engagements de retraite et indemnités de départ à la retraite	14 622
ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	25 761

Le taux d'imposition retenu est le taux en vigueur en 2011, soit 34,43 %.

Note 17 Rémunérations

Les rémunérations allouées aux organes de Direction et d'administration sont de 3 824 871 euros.

Note 18 Produits

Les produits d'exploitation se sont élevés à 75 583 milliers d'euros contre 75 852 milliers d'euros en 2010. Ils sont principalement composés de redevances, de refacturations de frais généraux aux

filiales du Groupe et d'autres produits divers. Il n'y a pas de transfert de charges au titre de l'exercice.

Note 19 Charges et produits financiers

En milliers d'euros	Montant au 30.06.2011
Produits financiers de participations	632 417
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-
Autres intérêts et produits assimilés	208 053
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 424
Différences positives de change	260 119
Produits nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 111 013

En milliers d'euros	Montant au 30.06.2011
Dotations financières aux amortissements et provisions	(90 935)
Intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾	(582 956)
Différences négatives de change	(336 680)
Charges nettes sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(1 010 571)

(1) Dont mali de confusion EVC pour (81 006) milliers d'euros.

6 Note 20 Charges et produits exceptionnels

En milliers d'euros	Montant
Résultat net sur opérations de gestion	-
Résultat net sur opérations en capital	108 308
Dotations et reprises sur provisions et transferts de charges	(38 343)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	69 965

Résultat exceptionnel de 69 965 milliers d'euros essentiellement lié aux reprises de provisions sur titres et pour risques sur attribution d'actions gratuites, à la plus-value de cession de titres de la société SALB, et des charges sur émissions d'emprunts obligataires.

Le poste transfert de charges correspond aux refacturations Groupe d'honoraires et charges non courantes pour 17 967 milliers d'euros.

Note 21 Engagements hors bilan

Cautions accordées

Engagements donnés

En milliers d'euros	Montant
Cautions concernant les filiales	3 674 614
Garanties accordées aux porteurs d'obligations Allied Domecq Financial Services Ltd	276 993
Loyers	29 532
TOTAL	3 981 139

Les engagements donnés incluent notamment des garanties accordées, relatives :

- au crédit syndiqué. Le montant des emprunts contractés par les filiales du groupe Pernod Ricard et non remboursés au 30 juin 2011 s'élève à 3 556,0 millions d'euros ;
- à des emprunts et des billets de trésorerie.

Instruments dérivés

Couverture chez Pernod Ricard SA	Nominal en kUSD	Juste valeur au 30 juin 2011 en k€	Nominal en k€	Juste valeur au 30 juin 2011 en k€
<i>Collars</i>	-	-	750 000	(30 546)
<i>Swaps de taux</i>	2 300 000	(53 625)	1 100 000	(26 642)
<i>Swaps de change</i>	1 286 097	(12 951)	-	-
TOTAL	3 586 097	(66 576)	1 850 000	(57 188)

Les couvertures de taux servent à couvrir la dette externe ou interne à taux variable de Pernod Ricard SA et se décomposent au 30 juin 2011 comme ci-dessous :

Couverture de taux USD	Échéance	Assiette nette en kUSD
<i>Swap de taux</i>	mai 2013	1 510 000
<i>Swap de taux</i>	mai 2014	350 000
<i>Swap de taux</i>	mai 2018	350 000
<i>Swap de taux</i>	mai 2013	90 000

La juste valeur au 30 juin 2011 des instruments financiers couvrant la dette variable en dollars US est de (53 625) milliers d'euros.

Couverture de taux EUR	Échéance	Assiette nette en k€
<i>Collar</i>	juin 2013	250 000
<i>Collar</i>	juin 2013	250 000
<i>Collar</i>	juin 2013	250 000
<i>Swap de taux</i>	juin 2013	(250 000)
<i>Swap de taux</i>	juin 2014	(250 000)
<i>Swap de taux</i>	juin 2013	250 000
<i>Swap de taux</i>	juin 2014	250 000
<i>Swap de taux</i>	juin 2013	500 000
<i>Swap de taux</i>	mars 2016	600 000

La juste valeur au 30 juin 2011 des instruments financiers couvrant la dette variable en euros est de (57 188) milliers d'euros.

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

Couverture de change	Base en kUSD
Swap de change	1 000 000
Swap de change	(38 904)
Swap de change	325 000
Actifs financiers	2 317 604
Passifs financiers	(3 645 503)
TOTAL	(41 803)

Des swaps de change couvrent des dettes et créances en devises. La position résiduelle en dollar US s'élève à (41 803) milliers de dollars américains au 30 juin 2011.

La juste valeur des swaps de change à la clôture est de (12 951) milliers d'euros.

Autres

Pernod Ricard SA a garanti aux fonds de pension Allied Domecq les contributions dont sont redevables Allied Domecq Holdings Ltd et ses filiales.

Pernod Ricard SA a, dans le cadre de la section 17, « Companies (amendment) Act, 1986 (Republic of Ireland) », garanti irrévocablement les passifs, au titre de l'exercice 2010/2011 des filiales suivantes : Irish Distillers Group Ltd, Irish Distillers Ltd, The West Coast Cooler Co Ltd, Watercouse Distillery Ltd, Fitzgerald & Co Ltd, Ermine Ltd, Gallwey Liqueurs Ltd, Smithfield Holdings Ltd, Irish Distillers Holdings Ltd.

Pernod Ricard a consenti une garantie en juin 2009 sur un prêt de 962,0 millions de GBP constitué de deux tranches d'égal montant entre deux sociétés ; Allied Domecq Shelf limited et Allied Domecq Overseas Holdings limited. Cette garantie a été renouvelée en juin 2011 à hauteur de la première tranche venue à échéance.

Pernod Ricard a consenti une garantie en juillet 2009 sur un prêt de 735,0 millions de dollars US entre deux sociétés Allied Domecq Shelf Limited et Goal Acquisitions Holding Limited.

Pernod Ricard a délivré au profit des Administrateurs de Goal Acquisitions (Holding) Limited une lettre de confort au terme de laquelle le Groupe s'engage à apporter son soutien financier afin de permettre à Goal Acquisitions (Holding) Limited d'honorer ses dettes courantes à court terme intra-groupe.

Dans le cadre du droit individuel à la formation, le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre de l'année civile 2010 est de 6 266 heures, dont 5 424 heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

Note 22 Effectif moyen au 30 juin 2011

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition (intérimaires tous motifs confondus)
Cadres	118	-
Agents de maîtrise et techniciens	39	-
Employés	8	2
EFFECTIF MOYEN	164	2
Contrat d'apprentissage	4	-

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

Note 23 Tableau des filiales et participations au 30 juin 2011

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts	Cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Pernod Ricard SA										
Ricard 4 et 6, rue Berthelot, 13014 Marseille	54 000	162 119	100,00	67 227	67 227	-	-	532 719	72 255	59 745
Pernod 120, avenue du Maréchal-Foch, 94015 Créteil	40 000	142 353	100,00	94 941	94 941	-	-	435 266	20 829	19 866
Austin Nichols 100 Manhattanville Road Purchase, NY 10577 (États-Unis)	4 470 805	4 977 439	57,90	2 983 670	2 983 670	-	600 000	1 202 888	2 933 370	-
Compagnie Financière des Produits Orangina 12, place des États-Unis, 75116 Paris	10 000	10 980	100,00	39 601	10 958	-	-	-	22	-
Pernod Ricard Europe 2, rue de Solférino, 75340 Paris cedex 07	40 000	662 854	100,00	36 406	36 406	-	-	99 931	247 727	299 999
Campbell⁽¹⁾ 111/113 Renfrew Road Paisley, PA3 4DY (Écosse)	8 273	28 031	100,00	40 538	40 538	-	-	-	11 316	-
Pernod Ricard Finance 12, place des États-Unis, 75116 Paris	77 000	118 910	100,00	89 220	89 220	-	3 196 657	-	30 169	10 317
Pernod Ricard Pacific Holdings 33 Exeter Terrace, Devon Park SA 5008 (Australie)	148 339	158 857	100,00	151 789	151 789	-	-	-	-	-
Comrie Temple Chambers 3, Burlington Road, Dublin 4 (Irlande)	3 775 655	4 184 552	100,00	3 775 658	3 775 658	-	-	-	74 644	74 310
Yerevan Brandy Company 2, Admiral Isakov Avenue, Yerevan 375092, (République d'Arménie)	19 757	104 381	100,00	27 856	27 856	-	-	29 962	4 844	-
SAS Lina 3 12, place des États-Unis, 75116 Paris	838 810	2 762 356	100,00	3 881 834	3 881 834	-	-	-	395 890	-
SAS Lina 5 12, place des États-Unis, 75116 Paris	30 640	33 609	100,00	30 631	30 631	-	-	-	(70)	-
Pernod Ricard Cesam 2, rue de Solférino, 75007 Paris	52 198	66 366	100,00	131 040	131 040	-	-	-	(4 004)	-
SAS Lina 6 12, place des États-Unis, 75116 Paris	298 000	229 723	100,00	305 027	235 027	-	-	-	5 247	-
SAS Lina 11 12, place des États-Unis, 75116 Paris	50 000	94 671	100,00	96 600	96 600	-	-	-	10	-
Pernod Ricard North America 2, rue de Solférino, 75007 Paris	39 398	29 508	100,00	126 735	114 835	-	-	-	(12 254)	-

COMPTES SOCIAUX DE PERNOD RICARD SA

Annexe aux comptes sociaux de Pernod Ricard SA

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts	Cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Pernod Ricard Asia 2, rue de Solférino, 75007 Paris	4 512	137 102	100,00	42 457	42 457	-	-	-	90 787	65 000
AGROS Ul. Chalubinskiego 8 00-613 Varsovie (Pologne)	5 513	90 478	62,95	73 189	73 189	-	-	-	(195)	-
Sankaty Trading Ltd 25-28 North Wall Quay – IFSC 1 Dublin (Irlande)	13	4 050	100,00	15 568	15 568	-	-	-	(4)	-
Populous Trading Ltd 25-28 North Wall Quay - IFSC 1 Dublin (Irlande)	13	4 053	100,00	15 568	15 568	-	-	-	(2)	-
Polairen Trading Ltd 25-28 North Wall Quay - IFSC 1 Dublin (Irlande)	13	4 050	100,00	15 568	15 568	-	-	-	(4)	-
Geo G Sandeman Sons & Co Ltd⁽²⁾ 400 Capability Green Luton Beds LU1 3AE (England)	2	234	30,00	9 180	6 010	-	-	1 543	232	70
TOTAL 1				12 050 303	11 936 590					529 307
Filiales :										
Françaises	-	-	-	4 924	1 399	-	-	-	-	-
Étrangères	-	-	-	10 682	10 379	2 490	-	-	-	102 669
Participations :										
Françaises	-	-	-	215	214	-	-	-	-	30
Étrangères	-	-	-	8 709	1 336	-	-	-	-	411
TOTAL 2	-	-	-	24 530	13 328	-	-	-	-	103 110
TOTAL 1 + 2	-	-	-	12 074 832	11 949 917	-	-	-	-	- 632 417

(1) Les informations relatives aux comptes de Campbell sont au 30.06.2010

(2) Les informations relatives aux comptes de Geo Sandeman sont au 31.12.2010

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

En euros	30.06.2007	30.06.2008	30.06.2009	30.06.2010	30.06.2011
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	339 796 825	340 508 610	400 892 831	409 560 085	410 318 795
Nombre d'actions émises	109 611 879	219 682 974	258 640 536	264 232 313	264 721 803
Nombre d'obligations convertibles ou échangeables en actions	-	-	-	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées le 16 janvier 2007 (jouissance 1 ^{er} juillet 2006)	18 216 022	-	-	-	-
Nombre d'actions créées suite à l'augmentation de capital du 14 mai 2009	-	-	38 786 220	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées le 18 novembre 2009 (jouissance 1 ^{er} juillet 2009)	-	-	-	5 174 153	-
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	911 320
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	535 110 760	604 105 487	246 964 704	(13 227 907)	91 817 755
Impôt sur les bénéfices	56 025 892	(16 011)	121 507 245	74 090 535	153 278 897
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	597 492 981	925 580 853	306 554 754	89 124 864	238 559 275
Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾	276 221 935	289 981 526	129 320 268	354 071 299	-
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	5,39	2,75	1,42	0,23	0,93
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	5,45	4,21	1,19	0,34	0,90
Dividende versé à chaque action ⁽¹⁾	2,52	1,32	0,50	1,34	-
Personnel					
Nombre de salariés	144	144	152	147	164
Montant de la masse salariale	19 846 894	21 087 707	19 641 524	22 172 089	26 922 176
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	10 658 374	12 449 559	14 091 743	14 765 751	17 444 761

(1) Le montant des dividendes 2011 sera connu définitivement à l'issue de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011. (Dividendes ayant trait à l'exercice du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011).

Rappel des dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices

En euros Exercice	Date de mise en paiement	Montant net	Montant global de l'exercice
2006/2007	04.07.2007	1,26	-
	14.11.2007	1,26	2,52
2007/2008	03.07.2008	0,63	-
	18.11.2008	0,69	1,32
2008/2009	08.07.2009	0,50	0,50
2009/2010	07.07.2010	0,61	-
	17.11.2010	0,73	1,34
2010/2011	06.07.2011 ⁽¹⁾	0,67	-

(1) Un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2010/2011 a été versé le 6 juillet 2011. Le solde sera décidé par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2011.

Inventaire des valeurs mobilières au 30 juin 2011

EN EUROS

Valeurs françaises dont la valeur d'inventaire est supérieure à 100 000 euros	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire nette
Compagnie Financière des Produits Orangina	11 910	10 957 976
Lina 3	55 920 652	3 881 834 308
Lina 5	306 400	30 630 500
Lina 6	400	235 027 008
Lina 7	401	342 550
Lina 11	400	96 599 538
Pernod	2 580 000	94 940 630
Pernod Ricard Asia	2 785 000	42 457 051
Pernod Ricard Cesam	386 650	131 040 000
Pernod Ricard Europe	999 994	36 405 982
Pernod Ricard Finance	10 317 439	89 220 499
Pernod Ricard North America	4 377 500	114 834 557
Ricard	1 750 000	67 227 093
SOUS-TOTAL	79 436 746	4 831 517 692
Autres titres de sociétés françaises	310 943	3 232
Participations dans les sociétés étrangères non cotées en Bourse	-	7 118 395 639
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES AU 30.06.2011	79 747 689	11 949 916 563

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Pernod Ricard, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment :

- l'évaluation des titres de participation a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la note 1.3 « Règles et méthodes comptables – immobilisations financières » de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et avons apprécié les hypothèses retenues par la société ainsi que les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 16 septembre 2011

Les Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés

Marc de Villartay

Mazars

Isabelle Sapet Loïc Wallaert

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1.1 Transfert de la propriété juridique des marques Malibu et Kahlua

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2010 a donné son autorisation globale pour la réalisation d'une réorganisation interne visant à transférer la propriété des marques Malibu et Kahlua d'une entité du Groupe à une autre entité du Groupe. Une des étapes de cette réorganisation comprenait la conclusion de deux prêts consentis par Pernod Ricard Finance à Pernod Ricard, d'un montant maximum de 240 millions d'euros (pour la partie libellée en euros) et 40 millions de dollars (pour la partie libellée en dollars).

Il est toutefois précisé que l'approbation du Conseil d'Administration avait été donnée sous réserve de la conclusion, dans un certain délai, d'un accord préalablement à la mise en œuvre de la réorganisation envisagée. Cet accord n'étant pas intervenu dans le délai souhaité, les prêts n'ont pas été mis en œuvre au titre de cette autorisation.

Mandataires sociaux concernés :

- M. Patrick Ricard, également Administrateur de Pernod Ricard Finance ;
- M. Pierre Pringuet, également Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance.

1.2 Autorisation d'un prêt par Pernod Ricard à Havana Club Holding (HCH) dans le cadre de la restructuration de HCH

Dans le cadre de la restructuration financière de HCH, le Conseil d'Administration du 20 octobre 2010 a donné son autorisation pour que Pernod Ricard consente à HCH un prêt pour un montant maximum de 60 millions de dollars US. Un prêt d'un montant identique serait également consenti par les partenaires cubains à HCH.

Il est précisé que le montant final du prêt s'est élevé à 53 839 374 dollars US. Au 30 juin 2011, les produits financiers comptabilisés au titre du prêt s'élèvent à 1 144 086 dollars US, soit 791 591,16 euros.

Mandataire social concerné :

- M. Pierre Pringuet, également Administrateur de Havana Club Holding.

1.3 Recapitalisation de la société Établissements Vinicoles Champenois (EVC) par Pernod Ricard

Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2011 a autorisé la conclusion d'un prêt accordé par Pernod Ricard Finance à hauteur d'un montant maximum de 240 millions d'euros afin de permettre à Pernod Ricard de recapitaliser sa filiale EVC à hauteur d'un montant équivalent. Il est précisé que le montant final du prêt s'est élevé à 207 270 000 euros.

Les charges financières, supportées par Pernod Ricard au titre du contrat de prêt pour l'exercice clos le 30 juin 2011, s'élèvent à 2 503 396 euros.

Mandataires sociaux concernés :

- M. Patrick Ricard, également Administrateur de Pernod Ricard Finance ;
- M. Pierre Pringuet, également Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance.

1.4 Lancement d'une émission obligataire libellée en euros

Dans le cadre de l'émission obligataire en euros en date du 15 mars 2011, lancée sur la Bourse du Luxembourg, le Conseil d'Administration du 16 février 2011 a autorisé la conclusion d'une « *Letter of Subscription Engagement* », d'un « *Subscription Agreement* » et d'un « *Agency Agreement* » dans le cas où le Crédit Agricole CIB serait sélectionné en qualité de banque chef de file ou d'agent.

À ce titre, le Crédit Agricole CIB a conclu une « *Letter of Subscription Engagement* » et un « *Subscription Agreement* ».

Mandataire social concerné :

- Lord Douro, Conseiller auprès de Crédit Agricole CIB.

1.5 Lancement d'une émission obligataire libellée en dollars US

Dans le cadre de l'émission obligataire en dollars US en date du 7 avril 2011, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels et soumis au droit de l'état de New-York (États-Unis), le Conseil d'Administration du 16 février 2011 a autorisé la conclusion d'un « *Subscription Agreement* », d'une « *Expenses Side Letter* » et d'un « *Fiscal Agency Agreement* » dans le cas où la Deutsche Bank serait sélectionnée en qualité de banque chef de file ou d'agent.

À ce titre, la Deutsche Bank a conclu un « *Fiscal Agency Agreement* ».

Mandataire social concerné :

- M. Wolfgang Colberg, membre du Conseil régional de Deutsche Bank AG.

1.6 Autorisation d'un prêt octroyé par Pernod Ricard Finance à Pernod Ricard

Afin de permettre la recapitalisation des sous-holding françaises de Pernod Ricard, le Conseil d'Administration du 4 mai 2011 a donné son autorisation pour la reconduction d'un prêt de Pernod Ricard Finance à Pernod Ricard pour un montant de 895 350 000 euros.

Les charges financières, supportées par Pernod Ricard au titre du contrat de prêt au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011, s'élèvent à 17 078 878 euros.

Mandataires sociaux concernés :

- M. Patrick Ricard, également Administrateur de Pernod Ricard Finance ;
- M. Pierre Pringuet, également Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard Finance.

1.7 Simplification de la structure juridique du Groupe en République tchèque

Afin de permettre la simplification de la structure juridique du Groupe en République tchèque, le Conseil d'Administration du 15 juin 2011 a donné son autorisation pour la cession par Pernod Ricard à la société Pernod Ricard Europe de sa participation à hauteur de 20,23 % dans la société SALB pour un montant de 37,4 millions d'euros.

Mandataires sociaux concernés :

- M. Patrick Ricard, également Administrateur (représentant permanent de Pernod Ricard) de Pernod Ricard Europe ;
- M. Pierre Pringuet, également Administrateur de Pernod Ricard Europe.

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements poursuivis au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Dérivé de change entre Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance

2.1.1. Plan de désendettement d'Austin Nichols & Co

Dans le cadre du plan de désendettement d'Austin Nichols & Co, Pernod Ricard a cédé à Pernod Ricard Finance une créance détenue sur AD Shelf pour un montant de 735,7 millions de dollars US, pour rembourser une dette contractée à l'égard de Pernod Ricard Finance à hauteur de 518,4 millions d'euros. Ce remboursement s'est accompagné de la mise en place de dérivés de change afin de maintenir l'équilibre de la position de change statutaire de Pernod Ricard.

2.1.2. Dérivés entre Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance

Dans le cadre du remboursement des obligations Allied Domecq émises par la société anglaise Allied Domecq Financial Services Ltd et de l'opération de refinancement de cette dernière, Pernod Ricard Finance a contracté vis-à-vis de trois sociétés du groupe Pernod Ricard une dette de 706 millions de dollars US. Afin de permettre à Pernod Ricard Finance de rembourser sa dette vis-à-vis de ces trois sociétés, Pernod Ricard a remboursé une partie de sa dette vis-à-vis de Pernod Ricard Finance, avec une mise en place de dérivés de change entre Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance en vue de maintenir l'équilibre de la position de change statutaire de Pernod Ricard pour un montant de 700 millions de dollars US.

Au 30 juin 2011, le nominal du dérivé de change s'élève à 325 millions de dollars US.

2.2. Autorisation d'un prêt octroyé par Pernod Ricard Finance à Pernod Ricard

Dans le cadre de la recapitalisation de sa filiale Lina 3, Pernod Ricard a emprunté auprès de Pernod Ricard Finance un montant de 590,9 millions d'euros.

Les charges financières, supportées par Pernod Ricard au titre de cet emprunt pour l'exercice clos le 30 juin 2011, s'élèvent à 16 291 711 euros.

2.3. Refacturation de frais d'acquisition

2.3.1. Frais liés à l'acquisition Allied Domecq

Suite à l'acquisition d'Allied Domecq, la société Pernod Ricard a été amenée à supporter des frais de restructuration et d'intégration.

Conformément aux règles fiscales et juridiques françaises, Pernod Ricard doit conserver à sa charge les seuls frais encourus dans son intérêt propre. En conséquence, il a été convenu que Pernod Ricard refacture le solde des frais supportés aux entités bénéficiaires des services correspondant auxdits frais, conformément aux allocations fournies par les différents conseils identifiant la nature et l'objet du service rendu.

Le montant des charges refacturées au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011 s'élève à 74 348 euros.

2.3.2. Frais liés à l'acquisition V&S Vin&Sprit Aktiebolag

Dans le cadre de l'acquisition de V&S Vin&Sprit Aktiebolag et des travaux complémentaires concernant les restructurations ultérieures, Pernod Ricard a été amenée à supporter des frais couvrant des frais d'acquisition d'une part, et des frais de financement d'autre part.

Conformément aux règles fiscales et juridiques françaises, Pernod Ricard a conservé à sa charge les seuls frais encourus dans son intérêt propre et a refacturé le solde des frais supportés aux entités bénéficiaires des services correspondant auxdits frais.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011, Pernod Ricard a refacturé à ses filiales des frais pour 2 672 675 euros.

2.4. Contrat de Crédit « *Multicurrency Facilities Agreement* » dans le cadre du financement de l'acquisition de V&S Vin&Sprit Aktiebolag

Dans le cadre de l'acquisition de V&S Vin&Sprit Aktiebolag par le Groupe et du refinancement d'une partie de la dette de cette société et du Groupe, Pernod Ricard et certaines filiales ont conclu un Contrat de Crédit en langue anglaise intitulé « *Multicurrency Facilities Agreement* » (le « Contrat de Prêt »). Au 30 juin 2011, les montants tirés dans le cadre de ce Contrat de Prêt s'élèvent approximativement à 4,3 milliards d'euros.

Dans le cadre de ce Contrat de Prêt, Pernod Ricard s'est également engagée à garantir, en tant que caution solidaire, le respect de leurs obligations de paiement par les autres emprunteurs résultant du Contrat de Prêt, telles qu'elles pourront être renouvelées ou prorogées.

Les charges financières, supportées par Pernod Ricard au titre de ce Contrat de Prêt au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011, s'élèvent à 31 428 352 euros.

2.5. Rémunération de la garantie octroyée par Pernod Ricard au bénéfice de Pernod Ricard Finance dans le cadre du Contrat de Crédit « *Multicurrency Facilities Agreement* »

Dans le cadre de la garantie accordée par Pernod Ricard à certaines de ses filiales au titre du crédit syndiqué « *Multicurrency Facilities Agreement* », Pernod Ricard facture aux sociétés utilisant leur droit de tirage une commission de garantie correspondant aux conditions de

marché. Les sociétés ainsi concernées sont Pernod Ricard Finance et Etablissements Viticoles Champenois (« EVC »).

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011, Pernod Ricard a facturé 6 553 891 euros à Pernod Ricard Finance et EVC.

2.6. Contrat de Swap entre Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance

Afin de gérer les problématiques de risque de change, un contrat de Swap de change a été mis en place entre Pernod Ricard et Pernod Ricard Finance dans le cadre duquel Pernod Ricard est à l'origine vendeur USD et acheteur EUR au comptant auprès de Pernod Ricard Finance. A l'échéance, Pernod Ricard est acheteur USD et vendeur d'EUR auprès de Pernod Ricard Finance. Dans le cadre des besoins de financement des deux entités, le nominal de ce Swap a évolué.

Au 30 juin 2011, le nominal de ce Swap de change a un montant nominal de 38 903 559 dollar US, pour une contre-valeur de 26 917 290 euros.

2.7. Cession de créances commerciales

Dans le cadre du programme de cession de créances commerciales à laquelle participent certaines filiales de Pernod Ricard, cette dernière a conclu avec Crédit Agricole CIB (anciennement Calyon) une lettre de mandat aux fins de confier à Crédit Agricole CIB la mission d'arranger cette opération.

2.8. Modalités de rémunération et d'avantages sociaux de M. Pierre Pringuet, Directeur Général

Dans le cadre de l'examen, au regard des recommandations du Code AFEP-MEDEF, des conditions de rémunération attachées au mandat social de Monsieur Pierre Pringuet, Directeur Général, il a été autorisé, en cas de cessation de son mandat, la mise en place d'une clause de non-concurrence de deux années assortie d'une indemnité égale à un an de rémunération brute (fixe et variable perçue au titre des douze mois précédant la cessation du mandat social).

Par ailleurs, il a été autorisé le maintien, au profit de Monsieur Pierre Pringuet, du bénéfice du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies dans des conditions identiques à celles applicables aux cadres dirigeants du Groupe, tel que mis en œuvre au sein de Pernod Ricard depuis 1990.

Ce régime de retraite collectif à prestations définies de type additif est accordé au bénéfice des cadres dirigeants du Groupe remplissant un certain nombre de conditions liées, principalement, à l'ancienneté et au niveau de rémunération et achevant leur carrière au sein de Pernod Ricard.

Le dispositif prévoit, sous certaines conditions, le versement au retraité bénéficiaire d'une rente viagère ainsi que, après son décès, au versement au conjoint et/ou ex-conjoint d'une rente de réversion, calculée à partir des éléments suivants :

- (i) le bénéficiaire doit justifier d'une ancienneté minimale de 10 ans dans le Groupe ;
- (ii) la base de calcul de la rente correspond à la moyenne des 3 dernières années de rémunération (brute et variable) des bénéficiaires ;
- (iii) les rentes versées sont proportionnelles à l'ancienneté, plafonnée à 20 années ;

(iv) le montant de la rente supplémentaire est calculé en appliquant à la base de calcul (cf. (ii) ci-dessus) les coefficients suivants :

- pour la partie comprise entre 8 et 12 plafonds de Sécurité sociale, le coefficient est égal à 2 % multiplié par le nombre d'années d'ancienneté (plafonné à 20 ans soit 40 %) ;
- entre 12 et 16 plafonds, le coefficient est égal à 1,5 % par année d'ancienneté (plafonné à 20 ans soit 30 %) ; et
- au-dessus de 16 plafonds, le coefficient est égal à 1 % par année d'ancienneté (plafonné à 20 ans soit 20 %).

La rente supplémentaire est égale à la somme des trois montants ci-dessus ;

(v) la rente versée au titre de ce régime, cumulée avec celles des autres pensions, ne peut excéder les deux tiers de la rémunération annuelle brute de base du bénéficiaire.

Outre ces conditions, il est rappelé que la présence dans le Groupe du dirigeant au jour du départ à la retraite est obligatoire. Conformément à la réglementation, est assimilé à un achèvement de la carrière le cas du licenciement après 55 ans, sans reprise d'activité professionnelle. Dans la mesure où le Conseil d'Administration a pour politique constante, s'agissant des éléments accessoires de rémunération et avantages sociaux des Dirigeants Mandataires Sociaux, notamment en matière de retraite supplémentaire, de les assimiler à des cadres dirigeants de Pernod Ricard et de les autoriser à bénéficier des mêmes avantages que ces derniers, il a été précisé que la révocation forcée du Dirigeant Mandataire Social est assimilable au licenciement sous réserve des conditions d'âge et de non reprise d'activité susvisées.

2.9. Engagements de cautionnement solidaire

2.9.1. Conventions conclues avec la société Pernod Ricard Finance

Pernod Ricard a émis, au profit de Pernod Ricard Finance et à l'intention des porteurs de billets de trésorerie, une garantie irrévocable, inconditionnelle et rémunérée. Le montant garanti s'élevait au 30 juin 2011 à un encours moyen de 153 479 000 euros.

Pernod Ricard a facturé une commission d'un montant de 153 479 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011.

2.9.2. Conventions conclues avec la société Comrie

Pernod Ricard s'est portée caution auprès de Société Générale en garantie des obligations « loan notes » portées par Comrie pour un montant de 54 184 euros au 30 juin 2011.

2.10. Concession de marques

2.10.1. Contrats de licence de marque

(i) Licences de marques concédées à Ricard

Pernod Ricard concède à Ricard des licences de marques. L'ensemble des redevances facturées au titre de ces licences par Pernod Ricard à

Ricard SA s'est élevé à 25 468 951 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011. Ces redevances sont calculées proportionnellement au chiffre d'affaires.

(ii) Licences de marques concédées à Pernod

Pernod Ricard concède à Pernod des licences de marques. L'ensemble des redevances facturées au titre de ces licences par Pernod Ricard à Pernod s'est élevé à 10 426 640 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011. Ces redevances sont calculées proportionnellement au chiffre d'affaires.

(iii) Licences de marques concédées à Cusenier

Pernod Ricard concède à Cusenier des licences de marques. L'ensemble des redevances facturées au titre de ces licences par Pernod Ricard à Cusenier s'est élevé à 571 526 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011.

2.10.2. Concession d'une licence d'exploitation

Pernod Ricard concède à la société Ricard une licence d'exploitation à l'international de la marque « Dorville » moyennant le versement d'une redevance. Le montant de redevance versée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011 est de 49 euros.

2.11. Avances, prêts et emprunts

2.11.1. Conventions conclues avec Pernod Ricard Finance

Pernod Ricard a conclu une convention de trésorerie avec Pernod Ricard Finance ayant pour objet de regrouper sous une seule convention l'ensemble des conventions de trésorerie bilatérales existantes entre Pernod Ricard Finance et les sociétés du groupe Pernod Ricard non intégrées au système de centralisation de trésorerie automatique, de les uniformiser, et d'actualiser et préciser les termes et conditions relatifs à la rémunération des prêts et emprunts nés du mécanisme de la centralisation de trésorerie.

Dans le cadre de cette convention, une charge d'intérêts de 30 661 172 euros a été comptabilisée vis-à-vis de Pernod Ricard Finance au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011 ainsi qu'une charge de gestion de trésorerie de 3 000 euros.

2.11.2. Convention de netting avec Pernod Ricard Finance

Pernod Ricard a conclu un contrat régissant la compensation mensuelle des paiements intragroupes, dit « *Netting Pernod Ricard* » avec Pernod Ricard Finance. Dans le cadre de ce contrat, Pernod Ricard Finance est chargé de gérer les opérations de trésorerie appropriées (opérations de change et flux bancaires) pour le compte des sociétés signataires du contrat. Toutes les opérations liées au « *Netting Pernod Ricard* » sont faites aux conditions de marché.

Dans le cadre de cette convention, une charge de gestion de 5 000 euros a été facturée à Pernod Ricard au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 16 septembre 2011

Les Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés
Marc de Villartay

Mazars
Isabelle Sapet Loïc Wallaert

7

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	190
Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	190

Présentation des résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	191
Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	192

Projets de résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	195
Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	197

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues

Assemblée Générale Mixte annuelle du 15 novembre 2011	206
---	-----

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du Droit Préférentiel de Souscription

Assemblée Générale Mixte annuelle du 15 novembre 2011	207
---	-----

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

Assemblée Générale Mixte annuelle du 15 novembre 2011	209
---	-----

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise

Assemblée Générale Mixte annuelle du 15 novembre 2011	210
---	-----

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société

Assemblée Générale Mixte annuelle du 15 novembre 2011	211
---	-----

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2011 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2011 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2011 et fixation du dividende ;
4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Ratification de la nomination de Monsieur Laurent Burelle en qualité d'Administrateur ;
6. Renouvellement du mandat de Madame Nicole Bouton en qualité d'Administrateur ;
7. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire ;
8. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant ;
9. Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration ;
10. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

11. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues ;
12. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
13. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public ;
14. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription en application des 12^e et 13^e résolutions ;
15. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans la limite de 10 % du capital social ;
16. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en cas d'offre publique initiée par la Société ;
17. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
18. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
19. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
20. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
21. Modifications statutaires relatives à la durée du mandat des Administrateurs ;
22. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales requises.

Présentation des résolutions

La présentation ci-dessous constitue un résumé des résolutions.

Pour une présentation complète, il convient de se reporter au projet de texte des résolutions et au rapport du Conseil d'Administration.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Approbation des comptes annuels et affectation du résultat

La **1^{re} résolution** a pour objet d'approuver les comptes sociaux de Pernod Ricard de l'exercice 2010/2011, qui se traduit par un bénéfice net de 238 559 274,54 euros.

La **2^e résolution** a pour objet d'approuver les comptes consolidés de Pernod Ricard de l'exercice 2010/2011.

La **3^e résolution** a pour objet de procéder à l'affectation du résultat. Il vous est proposé de fixer le dividende au titre de l'exercice 2010/2011 à 1,44 euro par action. Un acompte sur dividende de 0,67 euro par action ayant été versé le 6 juillet 2011, le solde, soit 0,77 euro par action, serait détaché le 17 novembre 2011 et mis en paiement le 22 novembre 2011.

Approbation des conventions réglementées

Nous vous proposons d'approuver, par le vote de la **4^e résolution**, les conventions réglementées intervenues ou s'étant poursuivies au cours de l'exercice 2010/2011, telles que présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur/Renouvellement d'un Administrateur

Nous vous proposons, par le vote de la **5^e résolution**, de ratifier la nomination de Monsieur Laurent Burelle en qualité d'Administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 4 mai 2011 en remplacement de Lord Douro, Administrateur démissionnaire. Ce mandat serait conféré pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur et prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les renseignements concernant Monsieur Laurent Burelle figurent dans le Chapitre 2 « Gouvernement d'Entreprise et contrôle interne » du présent document.

La **6^e résolution** vous propose de renouveler le mandat de Madame Nicole Bouton en qualité d'Administrateur pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant

Par le vote des **7^e et 8^e résolutions**, il vous est proposé de renouveler le mandat du **Cabinet Deloitte & Associés** en qualité de Commissaire

aux Comptes titulaire, ainsi que celui de la **société BEAS** en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Cabinet Deloitte & Associés serait représenté par Monsieur Marc de Villartay.

Jetons de présence

La **9^e résolution** a pour objet de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration. Il est proposé d'arrêter à 875 000 euros l'enveloppe globale des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration pour l'exercice 2011/2012, soit une augmentation de 4,2 % par rapport à l'exercice précédent. Cette enveloppe reconduit la dotation à un éventuel censeur dont le Conseil d'Administration pourrait décider la nomination.

Rachat d'actions

L'autorisation, accordée le 10 novembre 2010 par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, d'opérer sur les titres de la Société, arrivant à échéance le 10 mai 2012, nous vous proposons, dans la **10^e résolution**, d'autoriser à nouveau le Conseil d'Administration, pour une période de 18 mois, à intervenir sur les actions de la Société à **un prix maximum d'achat fixé à 110 euros par action**, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation permettrait au Conseil d'Administration d'acquérir un nombre d'actions de la Société représentant **au maximum 10 % du capital social de la Société**, en vue notamment de :

- leur attribution ou leur cession aux salariés et/ou mandataires sociaux (notamment attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance) ;
- leur utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social) ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- leur annulation ;
- l'animation du marché dans le cadre de contrats de liquidité.

On notera qu'en période d'offre publique, ces opérations ne pourraient être réalisées que dans le strict respect des conditions posées par le règlement général de l'AMF et seulement afin de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les délégations de compétence soumises à votre vote lors de la présente Assemblée Générale qui recueilleraient un vote favorable priveraient d'effet, à compter de la date de l'Assemblée Générale, les délégations consenties précédemment et ayant le même objet.

Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues

Parmi les objectifs du programme de rachat (10^e résolution), figure l'annulation des actions acquises. À cette fin, nous vous demandons, par le vote de la **11^e résolution**, de donner l'autorisation au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, **d'annuler tout ou partie des actions de la Société qu'elle pourrait acquérir dans le cadre d'un programme de rachat d'actions**, dans la limite de 10 % des actions composant le capital de la Société par période de 24 mois.

Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (12^e résolution) ou suppression du Droit Préférentiel de Souscription (13^e résolution)

12^e résolution (émissions avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription)

Afin de poursuivre sa stratégie de croissance et de disposer de moyens adaptés à l'évolution du Groupe, votre Conseil d'Administration vous propose des résolutions dont l'objet est de lui consentir des délégations de compétence ayant pour but de disposer des possibilités d'émission de titres prévues par la réglementation en vigueur.

La **12^e résolution** concerne les émissions, avec **maintien de votre Droit Préférentiel de Souscription**, d'actions de votre Société, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (par exemple obligations convertibles, bons de souscription d'actions).

Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation serait fixé à **205 millions d'euros**.

Il s'agit également du **Plafond Global** sur lequel **s'imputeraient les émissions décidées en vertu des 13^e** (émission de titres avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription), **14^e** (augmentation du nombre de titres émis), **15^e** (rémunération d'apports en nature), **16^e** (offre publique d'échange initiée par la Société), **18^e** (incorporation de réserves) et **19^e** (augmentation de capital réservée aux salariés) **résolutions**.

Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances (donnant ensuite accès au capital) sur la Société pouvant être émis en vertu de cette autorisation serait limité à **5 milliards d'euros**, étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des titres de créance qui seraient émis en vertu de la 13^e résolution.

Cette délégation serait consentie pour **26 mois** à compter de l'Assemblée Générale.

13^e résolution (émissions sans Droit Préférentiel de Souscription)

Votre Conseil d'Administration pourrait être conduit, dans l'intérêt de votre Société et de ses actionnaires, pour saisir les opportunités offertes par les marchés financiers dans certaines circonstances, à procéder à des émissions aussi bien sur le marché international que sur les marchés français et étrangers, par offre au public sans que puisse s'exercer le Droit Préférentiel de Souscription des actionnaires.

Votre Conseil d'Administration vous demande, par le vote de la **13^e résolution**, de lui déléguer votre compétence à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription des actionnaires à concurrence d'un montant nominal maximal de **61 millions d'euros**, étant précisé que ce plafond **s'imputerait sur le montant du Plafond Global** fixé par la **12^e résolution**.

Ce **montant est commun aux 14^e** (augmentation du nombre de titres émis avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription), **15^e** (rémunération d'apports en nature), **16^e** (offre publique d'échange initiée par la Société) et **19^e** (augmentations de capital réservées aux salariés) **résolutions et s'imputerait sur le montant du Plafond Global (12^e résolution)** pour la même durée de **26 mois**.

Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société (donnant ensuite accès au capital) pouvant être émis en vertu de cette autorisation serait limité à **4 milliards d'euros** et **s'imputerait sur le plafond de 5 milliards d'euros** fixé par la **12^e résolution**.

Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans Droit Préférentiel de Souscription

Par le vote de la **14^e résolution**, nous vous proposons de déléguer la compétence de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour décider, s'il constate une demande excédentaire lors d'une augmentation de capital avec ou sans Droit Préférentiel de Souscription, **d'augmenter le nombre de titres à émettre** au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation.

Cette option permet, dans le cadre d'une émission de titres, de procéder dans les 30 jours de la clôture de la période de souscription, à une émission complémentaire de titres d'un **montant maximum de 15 % de l'émission initiale** (cette faculté est appelée « option de sur-allocation »), sous réserve du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée ainsi que du **Plafond Global** fixé par la **12^e résolution**.

Cette délégation serait consentie pour **26 mois** à compter de l'Assemblée Générale.

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature dans la limite de 10 % du capital social

Par le vote de la **15^e résolution**, nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des actions et des valeurs mobilières, en vue de rémunérer des acquisitions de titres de sociétés.

Cette faculté, qui serait offerte au Conseil d'Administration pour **26 mois** à compter de l'Assemblée Générale, serait limitée à **10 % du capital social de la Société**, étant précisé que ce plafond **s'imputerait sur le montant du Plafond Global** fixé par la **12^e résolution** ainsi que sur le plafond de l'augmentation de capital fixé à la **13^e résolution**.

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

Dans la même logique, par le vote de la **16^e résolution**, nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des actions et des valeurs mobilières, en vue de réaliser une offre publique d'échange ou une opération similaire sur les titres d'une autre société.

Cette faculté serait offerte au Conseil d'Administration pour **26 mois** à compter de la date de l'Assemblée Générale et serait limitée à **15 % du capital social de la Société au moment de l'émission**, étant précisé que ce plafond **s'imputerait sur le montant du Plafond Global** fixé par la **12^e résolution** ainsi que sur le plafond de l'augmentation de capital fixé à la **13^e résolution**.

Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance

La **17^e résolution** soumise à votre vote a pour objet de déléguer au Conseil d'Administration la compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution des titres de créance, telles que des obligations convertibles ou remboursables en un autre titre de nature obligataire.

Le montant nominal total des émissions réalisées en vertu de cette délégation ne pourrait pas dépasser **un plafond de 5 milliards d'euros** fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de créance autorisées par la présente Assemblée Générale et aux émissions d'obligations simples autorisées ou décidées par le Conseil d'Administration.

Cette délégation serait consentie pour **26 mois** à compter de l'Assemblée Générale.

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par incorporation au capital de primes, réserves et bénéfices

Nous vous demandons de permettre, par le vote de la **18^e résolution**, au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. Cette opération ne se traduisant pas nécessairement par l'émission de nouvelles actions, la présente délégation doit être votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

Cette délégation permettrait à votre Conseil de décider de procéder à des augmentations de capital à concurrence d'un **montant maximal de 205 millions d'euros s'imputant sur le Plafond Global** de la **12^e résolution**.

Cette délégation serait consentie pour **26 mois** à compter de l'Assemblée Générale.

Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents de plans d'épargne

Nous vous proposons, par le vote de la **19^e résolution**, de consentir une délégation au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social d'un **montant nominal maximal correspondant à 2 % du capital social** à l'issue de la présente Assemblée Générale, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise qui seraient mis en place au sein de la Société ou de son Groupe. Ce plafond **s'imputerait sur le montant du Plafond Global** fixé par la **12^e résolution** ainsi que sur le plafond de l'augmentation de capital fixé à la **13^e résolution**.

Le prix d'émission des actions nouvelles ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action Pernod Ricard sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription, ni supérieur à cette moyenne.

Cette délégation serait consentie pour **26 mois** à compter de l'Assemblée Générale.

Délégation de compétence à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique non sollicitée sur les titres de la Société

Par le vote de la **20^e résolution**, nous vous demandons de reconduire l'autorisation consentie l'année dernière à votre Conseil d'Administration à l'effet d'émettre gratuitement au profit des actionnaires, en cas d'offre publique non sollicitée portant sur les titres de la Société, des bons de souscription d'actions à des conditions préférentielles.

Cette résolution vise à permettre au Conseil d'Administration d'utiliser ces bons face à une offre publique d'une société disposant de moyens de défense dont ne dispose pas notre Société (exception de réciprocité).

Il vous est précisé qu'en cas de mise en œuvre de cette délégation, sur la base d'un rapport établi par une banque de renommée internationale et dont la désignation aura été approuvée notamment par la majorité des Administrateurs indépendants de la Société, le Conseil d'Administration devra rendre compte au moment de l'émission :

- des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission de tels bons ;
- des critères et méthodes selon lesquels sont fixées les modalités de détermination du prix d'exercice des bons.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Présentation des résolutions

Ces bons deviendraient caducs dès que l'offre ou toute autre offre concurrente éventuelle échouerait, deviendrait caduque ou serait retirée.

Le **montant nominal maximal des actions** pouvant ainsi être émises par exercice de ces bons ne pourrait dépasser un plafond de **102 millions d'euros, soit environ 25 % du capital social actuel**.

Cette autorisation serait consentie pour **18 mois** à compter de l'Assemblée Générale.

Modifications des dispositions statutaires relatives à la durée du mandat des Administrateurs – modification de l'article 18 des statuts

Par le vote de la **21^e résolution**, nous vous proposons de modifier les dispositions statutaires relatives à la durée du mandat des Administrateurs (article 18 des statuts) à l'effet de permettre un renouvellement échelonné des membres du Conseil d'Administration.

En l'état actuel des statuts (article 18), la durée des fonctions des Administrateurs est de quatre ans.

La modification statutaire proposée vise à permettre, à **titre exceptionnel, à l'Assemblée Générale de nommer ou renouveler certains Administrateurs pour une durée de deux ans** afin de permettre un **renouvellement échelonné** des membres du Conseil d'Administration.

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales

Par le vote de la **22^e résolution**, il est demandé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder aux formalités légales requises, le cas échéant.

Projets de résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2011)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2011, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2011, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquelles, il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable d'un montant de 238 559 274,54 euros.

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte également du fait que le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts s'est élevé à 166 622 euros au cours de l'exercice écoulé et que l'impôt futur supporté à raison de ces dépenses et charges s'élèvera à 57 368 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2011)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe inclus dans le Rapport de gestion conformément à l'article L. 233-26 du Code de commerce, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2011 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2011 et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2011 fait apparaître un bénéfice net de 238 559 274,54 euros.

Elle décide, sur la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter et de répartir ce bénéfice de la façon suivante :

Bénéfice	238 559 274,54 euros
Affectation à la réserve légale	75 870,95 euros
Solde	238 483 403,59 euros
Report à nouveau antérieur	1 063 309 236,92 euros
Bénéfice distribuable	1 301 792 640,51 euros
Dividende distribué	381 199 396,32 euros
Solde affecté en report à nouveau	920 593 244,19 euros

Il est précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 264 721 803 actions composant le capital social au 30 juin 2011, le montant global du dividende serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Il sera distribué à chacune des actions de la Société un dividende de 1,44 euro par action.

Un premier acompte sur dividende de 0,67 euro par action ayant été versé le 6 juillet 2011, le solde, soit 0,77 euro par action, sera détaché le 17 novembre 2011 et mis en paiement le 22 novembre 2011.

L'Assemblée Générale décide que le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues ou à celles ayant fait l'objet d'une annulation à la date de détachement du coupon sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Le montant distribué de 1,44 euro par action sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 3 2° du Code général des impôts.

Les capitaux propres, après affectation du résultat de l'exercice, s'établissent à 4 767 556 105,51 euros.

Il est rappelé que le dividende versé au titre des trois exercices précédents, a été de :

	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Nombre d'actions	219 682 974	258 640 536	264 232 313
Dividende par action (en euro)	1,32 ⁽¹⁾	0,50 ⁽¹⁾	1,34 ⁽¹⁾

(1) Montants éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 3 2° du Code général des impôts.

Quatrième résolution

(Conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution

(Ratification de la nomination de Monsieur Laurent Burelle en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de ratifier la nomination, faite le 4 mai 2011 à titre provisoire par le Conseil d'Administration, de Monsieur Laurent Burelle en qualité d'Administrateur, en remplacement de Lord Douro, Administrateur démissionnaire.

Ce mandat est conféré pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

(Renouvellement du mandat de Madame Nicole Bouton en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Nicole Bouton.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet Deloitte & Associés, dont le siège social est situé 185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société BEAS, dont le siège social est situé 7-9, Villa

Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution

(Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe le montant global annuel des jetons de présence à 875 000 euros pour l'exercice en cours.

Dixième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, à acheter des actions de la Société en vue de :

- (i) leur attribution ou leur cession aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment par l'attribution d'options d'achat d'actions ou dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise ; ou
- (ii) la couverture de ses engagements au titre d'options avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de Bourse de l'action de la Société, consenties aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ; ou
- (iii) leur attribution gratuite aux salariés de la Société et/ou aux salariés et mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, étant précisé que les actions pourraient notamment être affectées à un plan d'épargne salariale conformément aux dispositions de l'article L. 3332-14 du Code du travail ; ou
- (iv) la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social ; ou
- (v) la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- (vi) l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce et sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale, objet de la 11^e résolution ci-après ; ou

(vii) l'animation du marché secondaire ou la liquidité du titre de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre de contrats de liquidité conformes à une charte de déontologie reconnue par l'AMF.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale ; conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'AMF ; et
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent notamment les opérations de gré à gré, les cessions de blocs, les ventes à réméré et l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et toutes combinaisons de celles-ci dans le respect de la réglementation applicable). La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront être réalisées aux périodes que le Conseil d'Administration appréciera ; toutefois, en période d'offre publique, ces opérations ne pourront être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 232-15 du Règlement Général de l'AMF, afin

de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs, et uniquement :

- si d'une part, l'offre d'achat des titres Pernod Ricard est réglée intégralement en numéraire ;
- et si, d'autre part, les opérations de rachat (a) sont réalisées dans le cadre de la poursuite d'un programme déjà en cours, (b) entrent dans les objectifs visés ci-dessus aux points (i) à (v), et (c) ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat maximal par action est égal à 110 euros, hors frais d'acquisition.

En application de l'article R. 225-151 du Code de commerce, l'Assemblée Générale fixe à 2 911 939 800 euros le montant maximal global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé, correspondant à un nombre maximal de 26 472 180 actions acquises sur la base du prix maximal unitaire de 110 euros ci-dessus autorisé.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, le pouvoir d'ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités avec faculté de déléguer, dans les conditions légales, la réalisation du programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de Bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'AMF et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale et son vote positif prive d'effet, à compter de cette même date, pour la part non utilisée à ce jour, la délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société par l'Assemblée Générale le 10 novembre 2010 dans sa 10^e résolution.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Onzième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital social par l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, de tout ou partie des actions de la Société détenues par la Société ou acquises par cette dernière dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires, notamment aux termes

de la 10^e résolution ci-dessus, étant précisé que la limite de 10 % s'applique à un montant de capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations sur capital ;

2. décide que l'excédent du prix d'achat des actions annulées sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ; et
3. confère au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites fixées par les statuts et par la loi, tous pouvoirs pour réaliser, sur ses seules décisions, les opérations d'annulation, procéder à la réduction de capital en résultant et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités.

Cette autorisation est donnée pour une période de 26 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale. Elle prive d'effet, à compter de cette même date, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte le 2 novembre 2009 dans sa 15^e résolution.

Douzième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce, notamment de ses articles L. 225-129-2, L. 225-132, L. 225-133, L. 225-134 et L. 228-91 à L. 228-93 :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger ou sur le marché international, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission (i) d'actions ordinaires de la Société ou (ii) de valeurs mobilières émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, donnant accès au capital de la Société, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
2. décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 205 millions d'euros, étant précisé (i) qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, au titre des ajustements effectués, pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des bénéficiaires d'options de souscription ou d'attribution gratuite d'actions et (ii) que ce plafond constitue le plafond nominal maximal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation et de celles conférées en vertu des 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 18^e et 19^e résolutions et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de ces résolutions s'imputera sur ce plafond global ;
 - le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ne pourra dépasser le plafond de 5 milliards d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance qui seront émis en vertu de la 13^e résolution de la présente Assemblée Générale. Ce plafond est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance, qui seraient

émises sur le fondement de la 17^e résolution soumise à la présente Assemblée Générale, et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce ;

3. fixe à 26 mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation et prend acte que la présente délégation prive d'effet à compter de cette même date, la délégation donnée par l'Assemblée Générale le 2 novembre 2009 dans sa 16^e résolution ;
4. en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation :
 - décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux, et prend acte que le Conseil d'Administration pourra instituer un droit de souscription à titre réductible ;
 - décide que, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser les différentes facultés prévues par la loi, dans l'ordre qu'il déterminera, y compris offrir au public tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, des dites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international ;
 - décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription dans les conditions décrites ci-dessus, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ;
 - décide qu'en cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondant seront vendus ;
 - prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;
5. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, et notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment de :
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société ;
 - décider, en cas d'émission de titres d'emprunt, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé), leur durée (déterminée ou indéterminée) et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des

garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la Société) ; les titres pouvant faire l'objet de rachats en Bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société ; fixer les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la Société ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

- à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ; et
- d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, ou toutes formalités consécutives aux augmentations de capital réalisées.

Treizième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce, notamment ses articles L. 225-127, L. 225-128, L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-92 et L. 228-93 :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou les marchés étrangers et/ou le marché international, par offre au public, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 225-149 et suivants et L. 228-91 et suivants du Code de commerce, donnant accès au capital de la Société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes de la Société), étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

2. décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation :

- le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 61 millions d'euros, ce montant s'imputant sur le plafond fixé à la 12^e résolution, étant précisé (i) qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, au titre des ajustements effectués, pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des bénéficiaires d'options de souscription ou d'attribution gratuite d'actions et (ii) que ce plafond est commun aux 14^e, 15^e, 16^e et 19^e résolutions et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de ces résolutions s'imputera sur ce plafond ;
- le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ne pourra dépasser le plafond de 4 milliards d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond fixé pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créance, à la 12^e résolution de la présente Assemblée Générale. Ce plafond est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la 17^e résolution soumise à la présente Assemblée Générale et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce ;

3. fixe à 26 mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution, et prend acte que la présente délégation prive d'effet à compter de cette même date, la délégation donnée par l'Assemblée Générale le 2 novembre 2009 dans sa 17^e résolution ;

4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-135, 2^e alinéa du Code de commerce, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international ;

5. prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;

6. décide que, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce :

- le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et les règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation ;

- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent ;
7. décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
- limiter l'émission au montant des souscriptions dans les conditions prévues par la loi en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix ;
8. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, et notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société telles que des valeurs mobilières déjà émises par la Société ;
 - décider, en cas d'émission de titres d'emprunt, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer un intérêt y compris à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé, prévoir que leur durée sera déterminée ou indéterminée et les autres modalités d'émission – y compris l'octroi de garanties ou de sûretés – et d'amortissement – incluant la possibilité de remboursement par remise d'actifs de la Société ; les titres pouvant faire l'objet de rachats en Bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société ; fixer les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la Société et/ou à l'attribution de titres de créance ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
 - fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ; et

- d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, ou toutes formalités consécutives aux augmentations de capital réalisées.

Quatorzième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription en application des 12^e et 13^e résolutions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider d'augmenter le nombre de titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (soit, à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale) et sous réserve du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée ainsi que du plafond global fixé par la 12^e résolution ;
2. fixe à 26 mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation et prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de cette même date, la délégation donnée par l'Assemblée Générale le 2 novembre 2009 dans sa 18^e résolution.

Quinzième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans la limite de 10 % du capital social)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières diverses donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'autres sociétés, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables. Conformément à la loi, le Conseil d'Administration statuera sur le rapport spécial des commissaires aux apports, mentionné à l'article L. 225-147 dudit Code, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal de l'augmentation du capital social de la Société résultant de l'émission des titres définis au paragraphe ci-dessus, s'imputera sur le montant du plafond global fixé par la 12^e résolution ainsi que sur le plafond de

l'augmentation de capital fixé à la 13^e résolution, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu des conséquences sur le montant du capital des ajustements effectués pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des bénéficiaires d'options de souscription ou d'attribution gratuite d'actions.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs notamment pour fixer la nature et le nombre des valeurs mobilières à créer, leurs caractéristiques et les modalités de leur émission, approuver l'évaluation des apports et concernant lesdits apports, en constater la réalisation, imputer tous frais, charges et droits sur les primes, le solde pouvant recevoir toute affectation décidée par le Conseil d'Administration, ou par l'Assemblée Générale Ordinaire, augmenter le capital social, procéder aux modifications corrélatives des statuts, et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou toutes formalités consécutives aux augmentations de capital réalisées.

L'Assemblée Générale fixe à 26 mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation, et prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de cette même date, la délégation ayant le même objet donnée par l'Assemblée Générale le 2 novembre 2009 dans sa 19^e résolution.

Seizième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en cas d'offre publique initiée par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-148 et L. 228-92 :

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières diverses donnant accès au capital de la Société, immédiatement et/ou à terme, dans la limite de 15 % du capital social, au moment de l'émission, en rémunération des titres apportés à (i) une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 susvisé, ou (ii) à toute autre opération ayant le même effet qu'une offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société dont les titres sont admis aux négociations sur un autre marché réglementé relevant d'un droit étranger (par exemple dans le cadre d'une « *reverse merger* » ou d'un « *scheme of arrangement* » de type anglo-saxon) ;

- décide, en tant que de besoin, de supprimer au profit des porteurs de ces titres, objets de l'offre publique, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises ;
- prend acte que la présente délégation de compétence emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal de l'augmentation du capital social de la Société résultant de l'émission des titres définis au paragraphe ci-dessus, s'imputera sur le montant du plafond global fixé par la 12^e résolution ainsi que sur le plafond de l'augmentation de capital fixé à la 13^e résolution, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu des conséquences sur le montant du capital des ajustements effectués pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des bénéficiaires d'options de souscription ou d'attribution gratuite d'actions.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions ordinaires nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la Société ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « Prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de constater la réalisation de la ou des augmentations de capital en résultant et procéder aux modifications corrélatives des statuts, et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, ou toutes formalités consécutives aux augmentations de capital réalisées.

L'Assemblée Générale fixe à 26 mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation. Elle prend acte que la présente délégation met fin à la délégation donnée par l'Assemblée Générale en date du 2 novembre 2009 dans sa 20^e résolution.

Dix-septième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, la compétence pour décider l'émission en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaie étrangère, de valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance tels que des obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en monnaie étrangère ;

2. décide que le montant nominal total des émissions (i) de valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance, et (ii) de titres de créance auxquels ces valeurs mobilières donnent droit, réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra pas dépasser un plafond de 5 milliards d'euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies) étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment des plafonds relatifs aux émissions de titres de créance autorisées par la présente Assemblée Générale en vertu des 12^e et 13^e résolutions et des émissions d'obligations qui pourraient être décidées ou autorisées par le Conseil d'Administration sur le fondement de l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Pour le calcul du plafond fixé au paragraphe précédent, la contre-valeur en euros de la valeur nominale des valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance et des titres de créance auxquels ces valeurs mobilières donnent droit, émises en devises étrangères, sera appréciée à la date de la décision d'émission ;

3. décide que le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :
 - procéder aux dites émissions dans la limite ci-dessus fixée, en déterminer la date, la nature, les montants et monnaie d'émission,
 - arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et la date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt,

- fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la Société,

- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques ; et

- plus généralement, faire le nécessaire ;

4. la présente délégation est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale. L'Assemblée Générale prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, la délégation donnée par l'Assemblée Générale le 2 novembre 2009 dans sa 21^e résolution.

Dix-huitième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-98 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions du Code de commerce, notamment ses articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 :

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;

2. décide de fixer à 205 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre, étant précisé que ce plafond :

- est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des bénéficiaires d'options de souscription ou d'attribution gratuite d'actions ; et

- s'imputera également sur le montant du plafond d'augmentation de capital fixé à la 12^e résolution ;

3. en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence, délègue à ce dernier tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts et notamment de :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et/ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet ;
 - décider, en cas de distributions d'actions gratuites :
 - (i) que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions prévues par la loi et la réglementation,
 - (ii) de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, et
 - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées ;
4. fixe à 26 mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation, et prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de cette même date, la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte le 2 novembre 2009 dans sa 22^e résolution.

Dix-neuvième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 à L. 225-129-6, L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet de décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents auquel l'article L. 3332-18 du Code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) qui seraient mis en place au sein du Groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail ;
2. décide de fixer à 2 % du capital social à l'issue de la présente Assemblée Générale le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre, étant précisé que :
 - ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les titulaires des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'options de souscription ou d'attribution gratuite d'actions ;
 - le montant nominal d'augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global fixé par la 12^e résolution ainsi que sur le plafond de l'augmentation de capital fixé à la 13^e résolution ;
3. décide que le prix d'émission des actions nouvelles ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 3332-19 du Code du travail et ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action Pernod Ricard sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (le « Prix de Référence »), ni supérieur à cette moyenne ; toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, notamment, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ;
4. autorise le Conseil d'Administration à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-avant indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de la décote par rapport au Prix de Référence et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires en application des articles L. 3332-1 et L. 3332-19 du Code du travail ;
5. décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-avant indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente autorisation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs à tout droit aux actions gratuites ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui seraient émises par application de la présente résolution ;
6. fixe à 26 mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation, et prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de cette même date, pour la part non utilisée à ce jour, la délégation donnée par l'Assemblée Générale le 10 novembre 2010 dans sa 13^e résolution ;

7. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-avant à l'effet notamment :
- d'arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les adhérents au plan d'épargne d'entreprise pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions gratuites ou valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
 - de déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital ;
 - d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
 - de fixer les montants des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et d'arrêter notamment les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres (même rétroactive) ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;
 - en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le nombre à attribuer à chaque bénéficiaire, et arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur, et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital aux décotes par rapport au Prix de Référence prévues ci-avant, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités ;
 - de constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions souscrites (après éventuelle réduction en cas de sursouscription) ;
 - le cas échéant, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur le montant de ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital ;
 - de conclure tous accords, d'accomplir directement ou indirectement par mandataire toutes opérations en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts et, d'une manière générale, de passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, de prendre toutes mesures et décisions et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, ou toutes formalités consécutives aux augmentations de capital réalisées.

Vingtième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant conformément aux articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration la compétence, en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société, de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, ainsi que de fixer les conditions d'exercice et les autres caractéristiques desdits bons ;
2. décide que le montant nominal maximal des actions ordinaires qui pourraient ainsi être émises par exercice de ces bons ne pourra pas dépasser un plafond de 102 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisées par l'Assemblée Générale, et le nombre maximal de bons qui pourraient être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
3. décide qu'en cas de mise en œuvre de la présente délégation, sur la base d'un rapport établi par une banque de renommée internationale et dont la désignation aura été approuvée notamment par la majorité des Administrateurs indépendants de la Société, le Conseil d'Administration devra rendre compte au moment de l'émission :
 - des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission de tels bons ;
 - des critères et méthodes selon lesquels sont fixées les modalités de détermination du prix d'exercice des bons ;
4. décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites fixées par les statuts et par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi, la présente délégation de compétence.

La présente délégation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale. Votée favorablement, elle prive d'effet, à compter de ce jour, la délégation donnée par l'Assemblée Générale le 10 novembre 2010 dans sa 12^e résolution.

Vingt-et-unième résolution

(Modifications statutaires relatives à la durée du mandat des Administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts afin de permettre le renouvellement échelonné des mandats des membres du Conseil d'Administration.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 18 est modifié comme suit (la partie ajoutée est signalée en gras) :

« *La durée des fonctions des Administrateurs est fixée à quatre (4) ans. **Toutefois, à titre exceptionnel, l'Assemblée Générale peut, sur proposition du Conseil d'Administration, nommer ou renouveler***

***certain Administrateurs pour une durée de deux (2) ans afin de permettre un renouvellement échelonné du Conseil d'Administration.** La durée des fonctions des Administrateurs est calculée par périodes comprises entre deux Assemblées Générales Ordinaires annuelles successives. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Vingt-deuxième résolution

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales requises)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer, partout où besoin sera, tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légales ou autres qu'il appartiendra.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues

Assemblée Générale Mixte annuelle du 15 novembre 2011 11^{ème} résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Pernod Ricard, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une

autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 16 septembre 2011

Les Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés
Marc de Villartay

Mazars
Isabelle Sapet Loïc Wallaert

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du Droit Préférentiel de Souscription

Assemblée Générale Mixte annuelle du 15 novembre 2011 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} résolutions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Pernod Ricard, et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment par les articles L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien ou suppression du Droit Préférentiel de Souscription, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre Droit Préférentiel de Souscription :
 - émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (12^{ème} résolution),
 - émission, par offre au public, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription (13^{ème} résolution),
 - émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par votre société (16^{ème} résolution) ;
- de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'autres sociétés (15^{ème} résolution), dans la limite de 10 % du capital social.

Le montant nominal maximal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder :

- 205 millions d'euros au titre de la 12^{ème} résolution (étant précisé que ce montant constitue également un plafond commun maximum relatif aux augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre des 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} résolutions),
- 61 millions d'euros au titre des 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} et 19^{ème} résolutions (étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond commun décrit ci-dessus).

Le montant nominal maximal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder :

- 5 milliards d'euros au titre de la 12^{ème} résolution (étant précisé que ce montant constitue également un plafond commun maximum relatif aux émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées au titre des 12^{ème} et 13^{ème} résolutions),
- 4 milliards d'euros au titre de la 13^{ème} résolution (étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond commun décrit ci-dessus).

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en oeuvre des délégations visées aux 12^{ème} et 13^{ème} résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la 14^{ème} résolution.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du Droit Préférentiel de Souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du Droit Préférentiel de Souscription

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre de la 13^{ème} résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans

le cadre de la mise en oeuvre des 12^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du Droit Préférentiel de Souscription qui vous est faite dans la 13^{ème} résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription ou d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 16 septembre 2011

Les Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés

Marc de Villartay

Mazars

Isabelle Sapet Loïc Wallaert

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

Assemblée Générale Mixte annuelle du 15 novembre 2011 17^{ème} résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Pernod Ricard, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra dépasser un plafond de 5 milliards d'euros étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment des plafonds relatifs aux émissions de titres de créance autorisées par la présente Assemblée en vertu des 12^{ème} et 13^{ème} résolutions et des émissions d'obligations qui pourraient être décidées ou autorisées par le Conseil d'Administration sur le fondement de l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider de cette opération.

Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération.

Les modalités définitives de cette émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 16 septembre 2011

Les Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés
Marc de Villartay

Mazars
Isabelle Sapet Loïc Wallaert

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise

Assemblée Générale Mixte annuelle du 15 novembre 2011 19^{ème} résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Pernod Ricard, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation à votre Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération pourra entraîner une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 2 % du capital social à l'issue de la présente Assemblée Générale, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant des plafonds communs fixés aux 12^{ème} et 13^{ème} résolutions.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres du capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives de l'augmentation de capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 16 septembre 2011

Les Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés

Marc de Villartay

Mazars

Isabelle Sapet Loïc Wallaert

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société

Assemblée Générale Mixte annuelle du 15 novembre 2011 20^{ème} résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Pernod Ricard et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer avec faculté de subdélégation, pour une durée de dix-huit mois, dans le cadre de l'article L. 233-32 II du Code de commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons soumis au régime de l'article L. 233-32 II du Code de commerce, permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société, ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal maximum des actions ordinaires qui pourront être ainsi émises par exercice de ces bons ne pourra dépasser le plafond de 102 millions d'euros. Par ailleurs, le nombre maximum de

bons qui pourront être émis ne pourra excéder le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114, R. 225-115 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société.

Nous établirons un rapport complémentaire le cas échéant en vue de la confirmation par une Assemblée Générale prévue à l'article L. 233-32 III du Code de commerce, et conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 16 septembre 2011

Les Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés
Marc de Villartay

Mazars
Isabelle Sapet Loïc Wallaert

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant Pernod Ricard	214	Informations concernant le capital	220
Dénomination sociale et nom commercial	214	Montant du capital souscrit au 30 juin 2011	220
Siège social	214	Actions non représentatives du capital	220
Forme juridique	214	Autorisations financières	220
Droit applicable	214	Capital potentiel	225
Date de constitution et durée	214	Évolution du capital social au cours des cinq dernières années	226
Objet social	214	Évolution des droits de vote au cours des cinq dernières années	227
Numéro RCS et code APE	214	Répartition du capital social et des droits de vote au 31 août 2011	228
Exercice social	214	Marché des titres Pernod Ricard	230
Droit à dividendes – Droit de participation aux bénéfices de l'émetteur	215	Programme de rachat d'actions	230
Modification du capital et des droits attachés aux actions	215	Autres informations légales	232
Assemblées Générales	215		
Modification des droits des actionnaires	216		
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	216		
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration de la Société	218		
Les Commissaires aux Comptes	218		
Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau au titre de l'exercice de 12 mois	219		

Informations concernant Pernod Ricard

Dénomination sociale et nom commercial

Pernod Ricard.

Siège social

12, place des États-Unis, 75116 Paris

Tél. : +33 (1) 41 00 41 00

Forme juridique

Pernod Ricard est une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Droit applicable

Pernod Ricard est une société de droit français, régie par le Code de commerce.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 13 juillet 1939 pour une durée de 99 années.

Objet social

L'objet social, tel que mentionné dans l'article 2 des statuts, est ici intégralement rapporté :

« La Société a pour objet, directement ou indirectement :

- la fabrication, l'achat et la vente de tous vins, spiritueux et liqueurs, ainsi que de l'alcool et de tous produits et denrées d'alimentation, l'utilisation, la transformation et le commerce sous toutes ses formes des produits finis ou mi-finis, sous-produits, succédanés provenant des opérations principales effectuées dans les distilleries ou autres établissements industriels de même nature. Les opérations qui précèdent pouvant être faites en gros, demi-gros ou détail et en tous lieux, en France ou hors de France. Le dépôt, l'achat, la vente, rentrant dans l'énumération qui précède ;
- la représentation de toutes maisons françaises ou étrangères produisant, fabriquant ou vendant des produits de même nature ;

- la participation dans toutes les affaires ou opérations quelconques, pouvant se rattacher à l'industrie et au commerce de mêmes produits, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de sociétés nouvelles, apports, souscriptions, achats de titres ou achats de droits sociaux, etc. ;
- toutes opérations se rapportant à l'industrie hôtelière et à l'industrie des loisirs en général et notamment la participation de la Société dans toutes entreprises, sociétés créées ou à créer, affaires ou opérations quelconques pouvant se rattacher à l'industrie hôtelière ou des loisirs en général, étant précisé que la Société pourra faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, associations ou sociétés avec tous tiers ou autres sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit : apports, fusions, souscriptions ou achats de titres ou de droits sociaux, etc. ;
- la prise d'intérêts dans toutes sociétés industrielles, commerciales, agricoles, immobilières, financières ou autres, constituées ou à constituer, françaises ou étrangères ;
- l'acquisition, l'aliénation, l'échange et toutes opérations portant sur des actions, parts sociales ou parts d'intérêts, certificats d'investissement, obligations convertibles ou échangeables, bons de souscription d'actions, obligations avec bons de souscription d'actions et généralement sur toutes valeurs mobilières ou droits mobiliers quelconques ;
- toutes opérations de caractère agricole, cultures générales, arboriculture, élevage, viticulture, etc., ainsi que toutes opérations connexes ou dérivées de nature agricole ou industrielle s'y rapportant ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant en favoriser le développement. »

Numéro RCS et code APE

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 582 041 943.

Le code APE de Pernod Ricard est le 741J. Il correspond à l'activité d'administration d'entreprises.

Exercice social

Du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année.

Droit à dividendes – Droit de participation aux bénéfices de l'émetteur

Les bénéfices nets sont constitués par les produits de la Société tels qu'ils résultent du compte de résultat, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, des amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels s'il y a lieu.

Sur ces bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours dans le cas où, pour une cause quelconque, cette réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Sur le bénéfice distribuable déterminé conformément à la loi, il est prélevé la somme nécessaire pour fournir aux actions, à titre de premier dividende, 6 % de leur montant libéré et non amorti, sous réserve de la possibilité pour le Conseil d'Administration d'autoriser les actionnaires qui le demandent à libérer leurs actions par anticipation, sans que les versements ainsi faits puissent donner droit au premier dividende prévu ci-dessus.

Ce premier dividende n'est pas cumulatif, c'est-à-dire que si les bénéfices d'un exercice ne permettent pas ou ne permettent qu'incomplètement ce paiement, les actionnaires ne peuvent le réclamer sur les bénéfices d'un exercice suivant.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes les sommes qu'elle jugera convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à tous fonds de réserve extraordinaire ou de prévoyance, avec une affectation spéciale ou non.

Le solde est réparti aux actionnaires à titre de dividende complémentaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire est autorisée à distraire des réserves non obligatoires qui auraient été constituées sur les exercices antérieurs toutes sommes qu'elle jugerait bon pour être :

- soit distribuées aux actionnaires ou affectées à l'amortissement total ou partiel des actions ;
- soit capitalisées ou affectées au rachat et à l'annulation d'actions.

Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance conférant les mêmes droits que les actions existantes, à l'exception du droit au premier dividende statutaire et au remboursement du capital.

Les modalités de paiement du dividende sont fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire ou à défaut par le Conseil d'Administration dans le délai maximum prévu par la loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice. Les dividendes seront prescrits dans les délais légaux, soit cinq ans, au profit de l'État.

Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise au droit commun, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Assemblées Générales

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire.

Modes de convocation

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Mixtes selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Participation aux Assemblées Générales

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales de la Société et de participer aux délibérations, personnellement ou par Mandataire. Le droit des actionnaires de participer aux Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (heure de Paris) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. L'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée Générale et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (heure de Paris), peut aussi se faire délivrer une attestation.

Tout actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration écrite à la personne de son choix dans les conditions définies aux articles L. 225-106 et suivants du Code de commerce ;
- voter par correspondance ;
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant Pernod Ricard

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (heure de Paris), la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son Mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession, ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (heure de Paris) quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Conditions d'exercice du droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix (article L. 225-122 du Code de commerce).

Limitation des droits de vote

Cependant, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, dans la limite de 30 % des droits de vote.

Droits de vote multiple

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis dix ans au moins, et à compter du 12 mai 1986 inclusivement, au nom du même actionnaire (article L. 225-123 du Code de commerce).

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, ont également un droit de vote double et ce, dès leur émission (article L. 225-123 du Code de commerce).

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux et de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de dix ans prévu ci-dessus.

Déclaration de seuils statutaires

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un pourcentage de participation supérieur à 0,5 % du capital social, est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été dépassé. Cette notification devra être renouvelée, dans les mêmes

conditions, en cas de franchissement de chaque seuil contenant la fraction retenue de 0,5 % jusqu'au seuil de 4,5 % inclus.

En cas de non-respect de l'obligation mentionnée dans le paragraphe qui précède, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social, pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration du délai fixé par l'article L. 233-14 du Code de commerce suivant la date de régularisation de la notification.

Modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires est de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans les conditions fixées par la loi.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société sont exposés ci-après.

Structure du capital de la Société

La structure du capital de la Société est indiquée dans le tableau « Répartition du capital social et des droits de vote au 31 août 2011 » ci-après dans la sous-partie « Informations concernant le capital ».

Les franchissements de seuils déclarés au cours de l'exercice 2010/2011 sont également indiqués dans le tableau « Répartition du capital social et des droits de vote au 31 août 2011 » de la sous-partie « Informations concernant le capital » ci-après.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et droits de vote double

Les statuts de la Société prévoient un système de plafonnement des droits de vote. Ce mécanisme est décrit au point « Conditions d'exercice du droit de vote » ci-contre.

Par ailleurs, certaines actions de la Société jouissent d'un droit de vote double comme décrit dans le point « Conditions d'exercice du droit de vote » ci-contre.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance

Le pacte d'actionnaires entre actionnaires de la Société (pacte entre Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza et la Société Paul Ricard, Holding de la famille Ricard) est décrit au point « Pactes d'actionnaires » dans la sous-partie « Informations concernant le capital » ci-après et figure également sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Aux termes de la 12^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010, le Conseil d'Administration bénéficie d'une délégation de compétence pour 18 mois à l'effet de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur les titres de la Société. Le montant nominal de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons ne peut excéder 102 millions d'euros, soit environ 25 % du capital social.

L'attention est attirée sur le projet de résolution soumis par le Conseil d'Administration au vote de l'Assemblée Générale Mixte se réunissant le 15 novembre 2011 et tendant à renouveler la délégation de compétence au Conseil, ci-dessus évoquée. Cette délégation permettrait à ce dernier de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société (voir la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence).

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Il est rappelé que les clauses de changement de contrôle des principaux contrats de financement de la Société, présentés dans la sous-partie « Contrats importants » de la Partie 4 « Rapport de gestion » du présent document (la description de ces clauses étant reprise ci-après) prévoient, sous certaines conditions, la possibilité du remboursement anticipé de ces prêts et emprunts.

Contrat de Crédit 2008

Le Contrat de Crédit prévoit certains cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire selon les circonstances, usuels pour des contrats de crédit de cette nature (notamment respect des engagements, changement de contrôle, défaut croisé). Le Contrat de Crédit contient ainsi une clause aux termes de laquelle l'acquisition du contrôle de la Société par toute personne ou tout groupe de personnes agissant de concert (autre que la Société Paul Ricard ou tout groupe de personnes agissant de concert avec la Société Paul Ricard) est susceptible de constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Contrat de Crédit de novembre 2010

Le Contrat de Crédit prévoit certains cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire selon les circonstances, usuels pour des contrats de crédit de cette nature (notamment respect des engagements, changement de contrôle, défaut croisé). Le Contrat de Crédit contient ainsi une clause aux termes de laquelle l'acquisition du contrôle de la Société par toute personne ou tout groupe de personnes agissant de concert (autre que la Société Paul Ricard ou tout groupe de personnes agissant de concert avec la Société Paul Ricard) est susceptible de constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Émission obligataire de décembre 2006

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit

d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

Émission obligataire de juin 2009

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

Émission obligataire de mars 2010

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

Émission obligataire de décembre 2010

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

Émission obligataire de mars 2011

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

Émission obligataire d'avril 2011

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de la Société.

Titrisation (*Master Receivables Assignment Agreement*)

Ce programme comporte notamment une clause de changement de contrôle applicable à chaque filiale y participant en qualité de cédant susceptible d'entraîner l'amortissement anticipé du programme eu égard à la filiale concernée par ledit changement de contrôle, cet événement étant défini comme le fait pour Pernod Ricard SA de cesser de détenir, directement ou indirectement, au moins 80 % du capital ou des droits de vote d'une filiale participant au programme en sa qualité de cédant, à moins que (i) Pernod Ricard SA continue de détenir directement ou indirectement 50 % du capital ou des droits de vote de cette filiale et (ii) délivre à la demande de Crédit Agricole CIB une garantie en des termes satisfaisants pour Crédit Agricole CIB (agissant raisonnablement) relativement aux obligations de ladite filiale au titre des documents de l'opération de titrisation.

Autres éléments

La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membre du Conseil d'Administration.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration de la Société

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 16 et suivants des statuts. Elles sont décrites dans le paragraphe « Règles générales relatives à la composition du Conseil et à la nomination des Administrateurs » de la Partie 2 « Gouvernement d'Entreprise et Contrôle Interne » du présent document de référence.

Les Commissaires aux Comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

Société Deloitte & Associés, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, représentée par Monsieur Marc de Villartay, ayant son siège social au 185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine, et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2005 pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010/2011.

Le renouvellement du mandat de la société Deloitte & Associés pour une nouvelle période de six exercices est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 novembre 2011 selon les modalités présentées dans la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

Société Mazars, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, représentée par Monsieur Loïc Wallaert et Madame Isabelle Sapet, ayant son siège social à Exaltis, 61, rue Henri Regnault 92075 Paris-La Défense, et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010 pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015/2016.

Commissaires aux Comptes suppléants

Société BEAS, ayant son siège social au 7-9, Villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine, suppléante de la société Deloitte & Associés, et dont le mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2005 pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010/2011.

Le renouvellement du mandat de la Société BEAS pour une nouvelle période de six exercices est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 novembre 2011 selon les modalités présentées dans la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

Monsieur Patrick de Cambourg, dont l'adresse est située à Exaltis, 61, rue Henri Regnault, 92075 Paris-La Défense, suppléant de la société Mazars, nommé lors de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010 pour une durée de six exercices. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015/2016.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant Pernod Ricard

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau au titre de l'exercice de 12 mois^(a)

En milliers d'euros	MAZARS				Deloitte & Associés				Autres				Total				
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%				%		
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	
Audit																	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés^(b)																	
Émetteur ⁽¹⁾	540	576	14,9 %	15,3 %	572	572	14,2 %	15,1 %					1 112	1 148	13,9 %	14,2 %	
Filiales intégrées globalement	2 766	3 048	76,5 %	81,0 %	3 024	2 976	74,9 %	78,6 %	62	94	16,9 %	18,1 %	5 852	6 118	73,0 %	75,9 %	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes^(c)																	
Émetteur ⁽¹⁾	147	85	4,1 %	2,3 %	146	85	3,6 %	2,2 %					293	170	3,6 %	2,1 %	
Filiales intégrées globalement	69	0	1,9 %	0,0 %	236	71	5,8 %	1,9 %	17	24	4,6 %	4,6 %	322	95	4,0 %	1,2 %	
SOUS-TOTAL AUDIT	3 522	3 709	97,4 %	98,6 %	3 978	3 704	98,5 %	97,8 %	79	118			22,8 %	7 579	7 531	94,5 %	93,4 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement^(d)																	
Juridique, fiscal, social	55	18	1,5 %	0,5 %	54	78	1,3 %	2,1 %	281	397	76,6 %	76,6 %	390	493	4,9 %	6,1 %	
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	40	34	1,1 %	0,9 %	5	4	0,1 %	0,1 %	7	3	1,9 %	0,6 %	52	41	0,6 %	0,5 %	
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	95	52	2,6 %	1,4 %	59	82	1,5 %	2,2 %	288	400	78,5 %	77,2 %	442	534	5,5 %	6,6 %	
TOTAL	3 617	3 761	100,0 %	100,0 %	4 037	3 786	100,0 %	100,0 %	367	518	100,0 %	100,0 %	8 021	8 065	100,0 %	100,0 %	

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du Commissaire aux Comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées à l'audit des comptes rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le Commissaire aux Comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du Code de déontologie ;
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du Code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

(1) L'émetteur s'entend comme étant la Société mère.

Informations concernant le capital

Les conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital social et des droits attachés aux actions sont en tous points conformes aux prescriptions légales. Les statuts ne prévoient pas de dispositions dérogatoires et n'imposent pas de contingences particulières.

Montant du capital souscrit au 30 juin 2011

Le 2 novembre 2009, en vertu de la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du même jour, le Directeur Général a constaté que le capital avait été augmenté d'un montant nominal de 97 150,90 euros à la suite de la levée, depuis le 1^{er} juillet 2009, de 62 678 options de souscription donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Le 12 novembre 2009, en vertu de la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009, le Directeur Général a constaté que le capital avait été augmenté d'un montant nominal de 6 944 euros à la suite de la levée, depuis le 2 novembre 2009, de 4 480 options de souscription donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Le 18 novembre 2009, selon la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 au Conseil d'Administration et en vertu de la délégation faite au Directeur Général, ce dernier a arrêté à 5 174 153 actions le nombre de titres nouveaux créés résultant de la distribution d'actions gratuites par incorporation de primes à raison de 1 action nouvelle pour 50 actions anciennes. L'augmentation du capital social consécutive à cette opération ressort à 8 019 937,15 euros.

Le 21 juillet 2010, le Conseil d'Administration a constaté que, le 30 juin 2010, le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 543 222,30 euros en conséquence de la levée, depuis le 12 novembre 2009, de 350 466 options de souscription donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Le 20 juillet 2011, le Conseil d'Administration a constaté que, le 30 juin 2011, le capital social avait été augmenté d'un montant de 758 709,50 euros en conséquence de la levée, depuis le 1^{er} juillet 2010, de 489 490 options de souscription d'actions donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Ainsi, le capital social souscrit et entièrement libéré de Pernod Ricard s'élevait au 30 juin 2011 à 410 318 794,65 euros, divisé en 264 721 803 actions de 1,55 euro de valeur nominale.

Actions non représentatives du capital

Il n'existe aucune action non représentative du capital de la Société.

Les actions Pernod Ricard détenues par les sociétés Le Delos Invest I, Le Delos Invest II et Lirix (sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par la Société Paul Ricard) font l'objet d'un nantissement au profit de tiers.

Les actions Pernod Ricard détenues par la société Le Delos Invest III (société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par la Société Paul Ricard) ont fait l'objet d'une remise en pleine propriété à titre de garantie pour la bonne exécution de ses obligations au titre d'un contrat financier à terme conclu le 10 avril 2009.

Autorisations financières

L'ensemble des délégations et autorisations financières en cours de validité qui ont été accordées par les Assemblées Générales des 2 novembre 2009 et 10 novembre 2010 au Conseil d'Administration et les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2010/2011, font l'objet d'une présentation synthétique figurant dans les tableaux ci-après.

Autorisations générales

Les Assemblées Générales Mixtes des 2 novembre 2009 et 10 novembre 2010 ont accordé au Conseil d'Administration un ensemble d'autorisations financières dont les principaux termes sont rappelés ci-après.

Titres représentatifs du capital

(i) Émissions avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet de :

- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, par émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription ;
- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre des autorisations précitées a été fixé à 200 millions d'euros : il s'agit d'un plafond global sur lequel s'impute toute émission réalisée au titre de l'une ou l'autre des autorisations précitées, ainsi que toute émission réalisée avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription (étant précisé que pour ces dernières, le montant nominal maximal est limité à 80 millions d'euros).

À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital.

Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société pouvant être émises dans le cadre de la première autorisation précitée a été fixé à 5 milliards d'euros (ce montant s'imputant sur le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société qui seront émises en vertu de la délégation avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription par offre au public).

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

L'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 a autorisé le Conseil à augmenter le nombre de titres ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (soit, à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale) et sous réserve du plafond global susmentionné.

Ces autorisations expirant le 2 janvier 2012, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 15 novembre 2011 de les renouveler selon les modalités présentées dans la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

(ii) Émissions avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet de :

- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription, par offre au public, dans la limite d'un montant nominal maximal de 80 millions d'euros (le Conseil d'Administration est lié par les contraintes légales et réglementaires en matière de prix d'émission). Ce montant s'impute sur le plafond de 200 millions d'euros fixé pour les émissions réalisées avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription. Par ailleurs, ce montant est commun aux autres émissions avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription, à savoir : rémunération d'apports en nature, offre publique d'échange initiée par la Société et augmentations de capital réservées aux salariés.

Le Conseil d'Administration pourra instituer, au profit des actionnaires, un délai de priorité de souscription à titre irréductible et/ou réductible dans les conditions prévues par la réglementation.

Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société pouvant être émises dans ce cadre a été fixé à 4 milliards d'euros (ce montant s'imputant sur le montant nominal maximum de 5 milliards d'euros pouvant être émis en vertu de la délégation avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription) ;

- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer, sauf en cas d'offre publique d'échange, des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'autres sociétés ;
- procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, en rémunération des titres apportés à une offre publique initiée par la Société sur les titres d'une autre société, dans la limite de 20 % du capital de la Société au moment de l'émission.

Ces autorisations expirant le 2 janvier 2012, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 15 novembre 2011 de les renouveler selon les modalités présentées dans la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

(iii) Émission de bons de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration en vue de décider l'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique non sollicitée portant sur les titres de la Société, pour une durée de 18 mois. Ces bons permettraient de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société, étant précisé que le montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises sur exercice de ces bons ne pourra pas dépasser 102 millions d'euros. Ils seraient attribués gratuitement à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique.

Ces bons deviendraient caducs dès que l'offre ou toute autre offre concurrente éventuelle échouerait, deviendrait caduque ou serait retirée.

Cette délégation expirant le 10 mai 2012, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 15 novembre 2011 de la renouveler selon les modalités présentées dans la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

Autres titres

L'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des valeurs mobilières représentatives de créance donnant droit à l'attribution de titres de créance (tels que des obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un droit de créance sur la Société), dans la limite d'un plafond de 5 milliards d'euros (ce plafond étant fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de créance autorisées par l'Assemblée Générale et aux émissions d'obligations simples autorisées ou décidées par le Conseil d'Administration).

Cette délégation expirant le 2 janvier 2012, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 15 novembre 2011 de la renouveler selon les modalités présentées dans la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

Autorisations spécifiques en faveur des salariés et des Mandataires Sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance

- Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de salariés et Mandataires Sociaux de la Société et/ou des sociétés du Groupe, dans la limite de 5 % du capital de la Société au moment de l'émission.
- Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010, pour une durée de 26 mois, à attribuer gratuitement des actions de performance au profit de salariés et Mandataires Sociaux de la Société et/ou des sociétés du Groupe, dans la limite de 0,67 % du capital de la Société au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 10 novembre 2010 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise, dans la limite de 2 % du capital de la Société. Cette délégation a été consentie pour une durée de 26 mois.

La prochaine Assemblée Générale, étant notamment appelée à statuer sur des délégations de compétence pour réaliser des augmentations de capital en numéraire, devra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, également statuer sur le renouvellement de cette délégation tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Les modalités de renouvellement de cette délégation sont présentées dans la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

Autorisations de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010 a renouvelé au profit du Conseil d'Administration l'autorisation précédemment consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 pour permettre à la Société de racheter ses propres actions, conformément

aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social. Cette même Assemblée a par ailleurs fixé le prix maximum d'achat à 100 euros par action. Le détail des opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions en vigueur au cours de l'exercice écoulé est présenté au paragraphe « Programme de rachat d'actions » ci-après.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010 expirant le 10 mai 2012, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 15 novembre 2011 de la renouveler selon les modalités présentées dans la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

Annulation des actions de la Société

L'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 a conféré au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, l'autorisation de procéder à l'annulation des actions de la Société détenues au titre des programmes de rachat de titres autorisés par ses actionnaires, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, et de réduire corrélativement le capital.

Cette autorisation expirant le 2 janvier 2012, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 15 novembre 2011 de la renouveler selon les modalités présentées dans la sous-partie « Présentation des résolutions » de la Partie 7 « Assemblée Générale Mixte » du présent document de référence.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Autorisations financières « générales »

Type de titres	Date de l'autorisation (résolution)	Durée	Échéance de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'émission de titres de créance ⁽¹⁾	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter immédiatement ou à terme de l'émission (hors ajustements)	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 et jusqu'au 31 août 2011	Caractéristiques
TITRES REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL : ÉMISSIONS AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION							
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital social	AG du 02.11.2009 (16 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	5 milliards d'euros ⁽¹⁾	200 millions d'euros	-	L'ensemble des émissions d'actions et de titres de créance réalisées au titre des 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e et 22 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 02.11.2009 et de la 13 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 10.11.2010 s'impute sur les plafonds définis dans cette 16 ^e résolution. Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes complémentaires lors d'une augmentation de capital (18 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 02.11.2009)
Incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AG du 02.11.2009 (22 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	N/A	200 millions d'euros	Le plafond de cette résolution a été entamé à hauteur de 8 019 937,15 euros dans le cadre de l'attribution aux actionnaires de 1 action gratuite pour 50 anciennes, réalisée le 18 novembre 2009	Imputation sur le plafond de la 16 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 02.11.2009
TITRES REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL : ÉMISSIONS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION							
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital social par offre au public	AG du 02.11.2009 (17 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	4 milliards d'euros ⁽¹⁾	80 millions d'euros	-	Imputation des émissions d'actions et des titres de créances donnant accès au capital sur les plafonds de la 16 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 02.11.2009. L'ensemble des émissions d'actions et de titres de créance réalisées au titre des 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 02.11.2009 et de la 13 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 10.11.2010 s'imputera sur les plafonds définis dans cette 17 ^e résolution. Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes complémentaires (18 ^e résolution de l'Assemblée Générale du 02.11.2009)

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Type de titres	Date de l'autorisation (résolution)	Durée	Échéance de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'émission de titres de créance ⁽¹⁾	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter immédiatement ou à terme de l'émission (hors ajustements)	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 et jusqu'au 31 août 2011	Caractéristiques
Titres de capital et/ou valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	AG du 02.11.2009 (19 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	N/A	10 % du capital social au moment de l'émission	-	Imputation sur le plafond des 16 ^e et 17 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 02.11.2009
Valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en cas d'offre publique initiée par la Société	AG du 02.11.2009 (20 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	N/A	20 % du capital social au moment de l'émission	-	Imputation sur le plafond des 16 ^e et 17 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 02.11.2009
Bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société	AG du 10.11.2010 (12 ^e)	18 mois	10 mai 2012	N/A	102 millions d'euros	-	Plafond autonome
AUTRES TITRES							
Valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution de titres de créance	AG du 02.11.2009 (21 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	5 milliards d'euros	N/A	-	Plafond autonome

(1) Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles de donner accès à des actions ordinaires.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Autorisations spécifiques en faveur des salariés et Mandataires Sociaux

Type de titres	Date de l'autorisation (résolution)	Durée	Échéance de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 et jusqu'au 31 août 2011	Caractéristiques
Options de souscription ou d'achat attribuées aux salariés et Mandataires Sociaux	AG du 02.11.2009 (23 ^e)	38 mois	2 janvier 2013	5 % du capital social au 02.11.2009	0,39 %	Plafond autonome
Actions de performance	AG du 10.11.2010 (11 ^e)	26 mois	10 janvier 2013	0,67 % du capital à la date de la décision d'attribution du Conseil d'Administration	0,22 %	Plafond autonome
Actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise	AG du 10.11.2010 (13 ^e)	26 mois	10 janvier 2013	2 % du capital à l'issue de l'Assemblée Générale du 10.11.2010	-	Imputation sur le plafond des 16 ^e et 17 ^e résolutions de l'Assemblée Générale du 02.11.2009

Programme de rachat d'actions

Type de titres	Date de l'autorisation (résolution)	Durée	Échéance de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 et jusqu'au 31 août 2011	Caractéristiques
Rachat d'actions	AG du 02.11.2009 (14 ^e)	18 mois	2 mai 2011	10 % du capital social	0,04 %	Prix maximum d'achat : 90 euros
Rachat d'actions	AG du 10.11.2010 (10 ^e)	18 mois	10 mai 2012	10 % du capital social	0,47 %	Prix maximum d'achat : 100 euros
Annulation des actions auto-détenues	AG du 02.11.2009 (15 ^e)	26 mois	2 janvier 2012	10 % du capital social	-	-

Capital potentiel

Options de souscription d'actions

Se référer dans la Partie 4 « Rapport de gestion », sous-partie « Ressources Humaines » au paragraphe « Options de souscription d'actions exercées au cours de l'exercice ».

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Évolution du capital social au cours des cinq dernières années

Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années

Montant du capital social avant opération	Nombre de titres avant opération	Année	Nature de l'opération	Quotité	Prise d'effet	Titres créés/annulés	Prime d'émission/de conversion	Nombre de titres après opération	Montant du capital social après opération
290 383 913,00 €	93 672 230	2006	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	26.07.2006	389 209	58,50/62,10 €	94 061 439	291 590 460,90 €
291 590 460,90 €	94 061 439	2006	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	07.11.2006	66 669	58,50/62,10 €	94 128 108	291 797 134,80 €
291 797 134,80 €	94 128 108	2006	Réduction de capital ⁽²⁾	S.O. ⁽¹⁾	07.11.2006	3 209 032	143,98 €	90 919 076	281 849 135,60 €
281 849 135,60 €	90 919 076	2007	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	08.01.2007	161 037	58,50/62,10 €	91 080 113	282 348 350,30 €
282 348 350,30 €	91 080 113	2007	Attribution gratuite ⁽³⁾	1 pour 5	16.01.2007	18 216 022	3,10 €	109 296 135	338 818 018,50 €
338 818 018,50 €	109 296 135	2007	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	25.07.2007	315 744	48,23 €/51,23 €/58,33 €	109 611 879	339 796 824,90 €
339 796 824,90 €	109 611 879	2008	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	10.01.2008 ⁽⁶⁾	128 483	48,23 €/58,33 €	109 740 362	340 195 122,20 €
340 195 122,20 €	109 740 362	2008	Division du nominal par 2 ⁽⁵⁾	2 pour 1	15.01.2008	109 740 362	S.O. ⁽¹⁾	219 480 724	340 195 122,20 €
340 195 122,20 €	219 480 724	2008	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	23.07.2008	202 250	25,67 €/27,17 €/30,72 €	219 682 974	340 508 609,70 €
340 508 609,70 €	219 682 974	2009	Exercice d'options ⁽⁶⁾	S.O. ⁽¹⁾	07.04.2009	105 609	24,12 €/25,62 €/29,17 €	219 788 583	340 672 303,65 €
340 672 303,65 €	219 788 583	2009	Augmentation de capital	3 pour 17	14.05.2009	38 786 220	25,15 €	258 574 803	400 790 944,65 €
400 790 944,65 €	258 574 803	2009	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	22.07.2009	65 733	22,68 €/27,44 €	258 640 536	400 892 830,80 €
400 892 830,80 €	258 640 536	2009	Exercice d'options ⁽⁷⁾	S.O. ⁽¹⁾	02.11.2009	62 678	22,68 €/24,09 €/27,44 €	258 703 214	400 989 981,70 €
400 989 981,70 €	258 703 214	2009	Exercice d'options ⁽⁷⁾	S.O. ⁽¹⁾	12.11.2009	4 480	22,68 €/27,44 €	258 707 694	400 996 925,70 €
400 996 925,70 €	258 707 694	2009	Attribution gratuite ⁽⁸⁾	1 pour 50	18.11.2009	5 174 153	1,55 €	263 881 847	409 016 862,85 €
409 016 862,85 €	263 881 847	2010	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	21.07.2010	350 466	22,20 €/23,59 €/26,87 €	264 232 313	409 560 085,15 €
409 560 085,15 €	264 232 313	2011	Exercice d'options ⁽⁴⁾	S.O. ⁽¹⁾	20.07.2011	489 490	22,20 €/23,59 €/26,87 €	264 721 803	410 318 794,65 €

(1) S.O. = sans objet.

(2) Le 20 septembre 2006, le Conseil d'Administration a décidé de prononcer la dissolution sans liquidation de la société Santa Lina (laquelle détenait 3 209 032 actions Pernod Ricard), entraînant le transfert universel du patrimoine de cette dernière au profit de la Société, à effet du 7 novembre 2006. L'Assemblée Générale du 7 novembre 2006 a décidé l'annulation de l'intégralité des actions propres que la Société est venue à détenir à la suite de cette opération et la réduction corrélative du capital à hauteur d'un montant de 9 947 999,20 euros.

(3) En vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2005, le Conseil d'Administration du 7 novembre 2006 a décidé d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour cinq actions anciennes détenues. Les actions gratuites nouvellement créées ont été attribuées aux actionnaires à compter du 16 janvier 2007 et ont donné droit aux dividendes au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2006. Les droits d'attribution n'ont pas été négociables et le prix d'indemnisation des droits formant rompu s'est élevé à 319 704 157 euros, montants qui ont été crédités aux actionnaires à compter du 5 février 2007. Par suite de cette opération, le capital social de la Société a été porté à 338 818 018,50 euros, divisé en 109 296 135 actions.

(4) Les titres résultant de l'exercice des options de souscription d'actions ont été créés au fur et à mesure des exercices des options. Les dates dont il est fait mention sont celles de la constatation par le Conseil d'Administration des augmentations de capital corrélatives.

(5) Le Conseil d'Administration du 23 janvier 2008 a décidé la mise en œuvre, à compter du 15 janvier 2008 de la division du nominal par 2 et l'échange d'une action de 3,10 euros de valeur nominale contre 2 actions nouvelles de 1,55 euro de valeur nominale.

(6) Date de la constatation des exercices d'options par le Président-Directeur Général sur délégation du Conseil d'Administration, lui-même autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 7 novembre 2007.

(7) Constatations par le Directeur Général en vertu de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009.

(8) Selon la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 au Conseil d'Administration et en vertu de la délégation faite au Directeur Général, ce dernier a déterminé le montant de l'augmentation de capital réalisée par incorporation de primes et distribution d'actions gratuites.

Évolution des droits de vote au cours des cinq dernières années

Tableau d'évolution des droits de vote au cours des cinq dernières années

Années ⁽¹⁾	Nombre de droits de vote ⁽²⁾
Situation au 19.09.2007	120 955 418
Situation au 17.09.2008	242 576 072
Situation au 02.09.2009	282 752 847
Situation au 01.09.2010	289 084 636
Situation au 31.08.2011	289 607 231

(1) Les données sont à la date d'arrêté de la répartition du capital et des droits de vote.

(2) L'information porte sur le nombre total de droits de vote de la Société incluant les droits de vote suspendus.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Répartition du capital social et des droits de vote au 31 août 2011

Actionnariat	Situation au 31.08.2011			Situation au 01.09.2010			Situation au 02.09.2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*
Société Paul Ricard ⁽¹⁾	37 840 834	14,29 %	19,93 %	37 752 201	14,29 %	19,92 %	36 932 324	14,28 %	19,84 %
Administration et Direction de Pernod Ricard	3 484 483	1,32 %	1,80 %	3 567 501	1,35 %	1,84 %	3 475 871	1,34 %	1,84 %
Titres détenus par le personnel de Pernod Ricard	3 498 640	1,32 %	1,85 %	3 454 063	1,31 %	1,84 %	3 642 671	1,41 %	1,94 %
Groupe Bruxelles Lambert ⁽²⁾	26 092 870	9,85 %	9,01 %	26 042 870	9,86 %	9,01 %	22 955 884	8,88 %	8,12 %
Capital Research and Management Company (États-Unis) ⁽³⁾	14 179 782	5,36 %	4,90 %	26 240 878	9,93 %	9,08 %	12 291 493	4,75 %	4,35 %
Morgan Stanley (États-Unis)	-	-	-	10 823 654	4,10 %	3,74 %	10 823 654	4,18 %	3,83 %
Franklin Resources, Inc et affiliés ⁽⁴⁾	9 859 252	3,72 %	3,40 %	9 246 272	3,50 %	3,20 %	8 889 885	3,44 %	3,14 %
MFS Investment Management (États-Unis) ⁽⁵⁾	6 674 776	2,52 %	2,30 %	5 875 930	2,22 %	2,03 %	5 564 018	2,15 %	1,97 %
Crédit Agricole Asset Management ⁽⁶⁾	5 615 014	2,12 %	1,94 %	5 615 014	2,12 %	1,94 %	5 616 616	2,17 %	1,99 %
Amundi Asset Management ⁽⁷⁾	5 386 876	2,03 %	1,86 %	5 775 137	2,19 %	2,00 %	-	-	-
Norges Bank Investment Management ⁽⁸⁾	5 310 761	2,01 %	1,83 %	-	-	-	-	-	-
La Caisse des Dépôts et Consignation (CDC Ixis) ⁽⁹⁾	5 270 298	1,99 %	1,82 %	5 270 298	1,99 %	1,82 %	4 803 759	1,86 %	1,70 %
Natixis Asset Management ⁽¹⁰⁾	3 888 310	1,47 %	1,34 %	3 980 203	1,51 %	1,38 %	5 670 812	2,19 %	2,01 %
CNP Assurances ⁽¹¹⁾	3 873 790	1,46 %	1,34 %	3 873 790	1,47 %	1,34 %	3 941 459	1,52 %	1,39 %
Artisan Partners (États-Unis) ⁽¹²⁾	3 710 368	1,40 %	1,28 %	4 413 543	1,67 %	1,53 %	4 413 543	1,71 %	1,56 %
UBS AG (Royaume-Uni) ⁽¹³⁾	2 217 596	0,84 %	0,77 %	2 217 596	0,84 %	0,77 %	3 117 488	1,21 %	1,10 %
CM-CIC Asset Management ⁽¹⁴⁾	1 349 010	0,51 %	0,47 %	-	-	-	-	-	-
Crédit Suisse (Royaume-Uni) ⁽¹⁵⁾	-	-	-	2 877 159	1,09 %	1,00 %	4 175 807	1,61 %	1,48 %
Platinum Asset Management (Australie) ⁽¹⁶⁾	-	-	-	-	-	-	2 332 084	0,90 %	0,82 %
Cantillon Capital Management (États-Unis) ⁽¹⁷⁾	-	-	-	-	-	-	2 036 981	0,79 %	0,72 %
Marsico Capital Management ⁽¹⁸⁾	-	-	-	1 382 190	0,52 %	0,48 %	-	-	-
Mousseluxe SARL ⁽¹⁹⁾	-	-	-	-	-	-	1 122 500	0,43 %	0,40 %
Auto-détention									
■ Auto-contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Actions propres	2 085 680	0,79 %	0,00 %	1 566 548	0,59 %	0,00 %	1 245 296	0,48 %	0,00 %
Autres et Public	124 433 864	47,00 %	44,16 %	104 267 970	39,46 %	37,09 %	115 604 458	44,69 %	41,80 %
TOTAL	264 772 204	100,00 %	100,00 %	264 242 817	100,00 %	100,00 %	258 656 603	100,00 %	100,00 %

Les déclarations, en respect des dispositions statutaires, ne portent que sur les détentions supérieures à 0,5 % du capital. Pour un même déclarant, c'est la plus récente déclaration qui est rapportée (les déclarations de plus de deux ans n'ayant pas été réactualisées ne sont plus prises en compte).

* Bien qu'il n'y ait qu'une seule catégorie d'actions, les actions détenues pendant dix ans sous forme nominative bénéficient d'un droit de vote double.

(1) La Société Paul Ricard est entièrement détenue par la famille Ricard. La déclaration prend également en compte pour 2 281 093 actions, les actions détenues par la société Lirix, pour 169 868 actions, les actions détenues par la SNC Le Garlaban, pour 1 352 650 actions, les actions détenues par la société Le Delos Invest I, pour 3 346 658 actions, les actions détenues par la société Le Delos Invest II, pour 8 392 096 actions, les actions détenues par la société Le Delos Invest III, ces cinq sociétés étant contrôlées par la Société Paul Ricard au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

(2) Déclaration du 20 septembre 2010.

(3) Par courrier reçu le 26 août 2011, la société Capital Research and Management Company (CRMC) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 août 2011, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir 14 179 782 actions, soit 5,36 % du capital et 4,90 % des droits de vote de cette société.

(4) Déclaration du 6 juin 2011.

(5) Déclaration du 22 février 2011.

(6) Déclaration du 21 septembre 2009.

(7) Déclaration du 16 août 2011.

(8) Déclaration du 11 juillet 2011.

(9) Déclaration du 2 février 2010.

(10) Déclaration du 4 octobre 2010.

(11) Déclaration du 20 novembre 2009.

(12) Déclaration du 8 avril 2011.

(13) Déclaration du 14 mai 2010.

(14) Déclaration du 19 janvier 2011.

(15) Déclaration du 14 juillet 2010.

(16) Déclaration du 4 octobre 2007.

(17) Déclaration du 15 février 2008.

(18) Déclaration du 6 juillet 2010.

(19) Déclaration du 9 juillet 2008.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Certaines actions de la Société jouissent d'un droit de vote double comme décrit dans le paragraphe « Conditions d'exercice du droit de vote » de la sous-partie « Information sur la Société » ci-avant. Sur les 264 772 204 actions composant le capital de la Société au 31 août 2011, 24 835 027 actions jouissaient d'un droit de vote double.

À cette même date, le personnel détenait 3 498 640 actions, représentant 1,32 % du capital et 1,85 % des droits de vote.

Le pacte d'actionnaires entre actionnaires de la Société (pacte entre Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza et la Société Paul Ricard, Holding de la famille Ricard) est décrit ci-dessous et figure également sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Franchissements de seuils

Par courrier reçu le 23 juillet 2010, la société Capital Research and Management Company (CRMC) (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, États-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 juillet 2010, le seuil de 10 % du capital de la Société et détenir 26 240 878 actions, soit 9,93 % du capital et 9,08 % des droits de vote de la Société.

Par courrier reçu le 27 août 2011, la société Capital Research and Management Company (CRMC) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 août 2011, le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir 14 179 782 actions, soit 5,36 % du capital et 4,90 % des droits de vote de la Société.

Pactes d'actionnaires

Pernod Ricard a été notifié le 8 février 2006 de la signature d'une convention d'actionnaires intervenue entre Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza et la Société Paul Ricard, accord par lequel Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza s'engage à consulter la Société Paul Ricard avant toute Assemblée Générale des actionnaires de Pernod Ricard de façon à voter dans le même sens. De plus, Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza s'est engagé à notifier la Société Paul Ricard de toute acquisition supplémentaire de titres Pernod Ricard et/ou de droits de vote, de même qu'il s'est interdit d'en acquérir si une telle transaction devait obliger la Société Paul Ricard et les parties agissant de concert à déposer une offre publique sur Pernod Ricard. Enfin, la Société Paul Ricard dispose d'un droit de préemption sur les titres Pernod Ricard dont Monsieur Rafaël Gonzalez-Gallarza pourrait vouloir disposer.

Renseignements complémentaires sur l'actionariat

Selon l'enquête TPI (Titre au Porteur Identifiable) réalisée au 30 juin 2011, le nombre d'actionnaires de Pernod Ricard au porteur peut être estimé à environ 122 000. Par ailleurs, 12 300 actionnaires ont leurs titres inscrits au nominatif.

Répartition du capital (selon l'analyse de la Société, à partir du TPI au 30.06.2011 et des données nominatives)	(en %)
Société Paul Ricard	14,3
Conseil + Direction + Employés + Autocontrôle	3,4
Groupe Bruxelles Lambert	9,9
Investisseurs institutionnels américains	28,4
Investisseurs institutionnels anglais	6,6
Autres investisseurs institutionnels étrangers	12,1
Investisseurs institutionnels français	16,6
Actionnaires individuels	8,7

À la connaissance de Pernod Ricard, il n'existe aucun actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote qui ne soit pas mentionné dans le tableau « Répartition du capital social et des droits de vote au 31 août 2011 » ci-avant.

Il n'y a pas de personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, exerce un contrôle sur le capital de Pernod Ricard.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas eu d'autres modifications significatives dans la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices, autres que celles ressortant dans le tableau « Répartition du capital social et des droits de vote au 31 août 2011 » ci-avant.

Pernod Ricard est la seule société du Groupe cotée en Bourse (NYSE-Euronext Paris).

Toutefois, le groupe Pernod Ricard contrôle la société Corby Distilleries Limited, dont il détient 46 % du capital et 51 % des droits de vote, et qui est cotée à la Bourse de Toronto (Canada).

Participations et stock options

Participation des Mandataires Sociaux dans le capital de l'émetteur

Une information détaillée est fournie dans la sous-partie « Ressources Humaines » de la Partie 4 « Rapport de gestion » du présent document.

Opérations réalisées par les Mandataires Sociaux sur le titre Pernod Ricard au cours de l'exercice

Une information détaillée est fournie dans la sous-partie « Ressources Humaines » de la Partie 4 « Rapport de gestion » du présent document.

Options levées par les Dirigeants Mandataires Sociaux au cours de l'exercice 2010/2011

Une information détaillée est fournie dans le tableau de synthèse des options levées par les Dirigeants Mandataires Sociaux au cours de l'exercice 2010/2011 de la sous-partie « Ressources Humaines » de la Partie 4 « Rapport de gestion » du présent document.

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés du Groupe non-Mandataires Sociaux et options levées par les dix premiers salariés de l'émetteur au cours de l'exercice 2010/2011

Une information détaillée est fournie dans le tableau des « Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés du Groupe non-Mandataires Sociaux et options levées par les dix premiers salariés de l'émetteur au cours de l'exercice 2010/2011 » dans la sous-partie « Ressources Humaines » de la Partie 4 « Rapport de gestion », du présent document.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Marché des titres Pernod Ricard

Les actions Pernod Ricard (ISIN : FR 0000 120693) sont négociées sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris (Compartiment A) SRD (Service de Règlement Différé).

Volume et cours sur 18 mois à la Bourse de Paris (source NYSE Euronext Paris)

Dates	Volumes (en milliers)	Capitaux (en millions d'euros)	Cours moyen (en euros)	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Cours fin de mois (en euros)
Janvier 2010	13 022	771	59,18	60,85	56,51	58,31
Février 2010	17 175	973	56,68	59,50	54,89	55,33
Mars 2010	15 754	946	60,02	63,39	55,40	62,87
Avril 2010	18 271	1 188	65,03	67,51	62,75	63,95
Mai 2010	22 800	1 412	61,94	64,89	58,53	61,82
Juin 2010	18 093	1 164	64,34	68,64	59,95	63,98
Juillet 2010	19 549	1 237	63,28	66,66	60,06	60,06
Août 2010	14 354	876	61,02	62,92	59,30	61,69
Septembre 2010	23 590	1 416	60,01	62,88	58,32	61,25
Octobre 2010	19 080	1 204	63,10	66,44	60,10	63,71
Novembre 2010	24 241	1 538	63,43	65,45	61,52	62,79
Décembre 2010	14 369	991	68,99	72,50	62,57	70,36
Janvier 2011	13 894	978	70,41	72,78	68,13	69,63
Février 2011	19 141	1 319	68,93	71,94	65,17	66,81
Mars 2011	19 294	1 260	65,29	68,29	61,81	65,90
Avril 2011	14 494	954	65,84	68,10	62,88	67,86
Mai 2011	15 215	1 046	68,74	70,15	66,84	70,15
Juin 2011	12 860	868	67,49	70,49	65,53	67,97

Programme de rachat d'actions

Les informations ci-après comprennent les informations devant figurer dans le rapport du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce ainsi que les informations relatives au descriptif du programme de rachat d'actions en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Opérations effectuées par la Société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2010/2011

Présentation des autorisations conférées au Conseil d'Administration

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009, les actionnaires de la Société avaient autorisé le Conseil d'Administration à acheter ou à vendre des actions de la Société, pendant une période de 18 mois, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de

rachat d'actions. Le prix maximal d'achat avait été fixé à 90 euros par action sans que le nombre d'actions à acquérir ne puisse dépasser 10 % du capital social et que le nombre d'actions détenues par la Société, à quelque moment que ce soit, ne puisse dépasser 10 % des actions composant le capital social.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à opérer sur les actions de la Société, pendant une période de 18 mois, dans les mêmes conditions avec un prix maximum d'achat de 100 euros par action. Cette autorisation a pris effet à compter du 10 novembre 2010, à hauteur de la partie non encore utilisée, l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010, en vigueur au jour du dépôt du présent document de référence, prendra fin le 10 mai 2012. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011 d'autoriser le Conseil d'Administration à intervenir sur les actions de la Société dans le cadre d'un nouveau programme dont les modalités sont décrites ci-après au point « Descriptif du nouveau programme soumis pour autorisation à l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011 ».

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Synthèse des opérations effectuées par la Société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2010/2011

	Achats	Ventes/transferts
Nombre de titres	851 896 titres 500 000 options d'achat (« calls américains »)	Ventes : Néant Transfert : 278 667 titres
Échéance maximale moyenne	N/A	N/A
Cours moyen de transaction	67,60 € (cours moyen d'achat des titres) 14,60 € (cours moyen d'achat des « calls américains »)	57,80 €
Prix d'exercice moyen	68,18 €	N/A
Montants	64 884 688 €	16 107 020 €

Par ailleurs la Société a réalisé, le 29 septembre 2010, une opération d'achat d'actions et vente concomitante et à réméré de ces mêmes titres. L'opération a porté sur 832 352 actions acquises à 60,72 € et revendues à réméré à 51,78 €. Au terme de cette vente conclue sous condition résolutoire, Pernod Ricard se réserve la faculté de pouvoir rappeler à son bilan, jusqu'au 21 juin 2015 et au prix de 74,73 €, tout ou partie de ces actions. Les quantités susceptibles d'être rappelées sont incluses dans la position ouverte à l'achat au 31 août 2011 (cf. « Descriptif du programme de rachat d'actions en cours »).

N/A : non applicable.

Le montant total des frais de négociation au cours de l'exercice 2010/2011 pour les opérations réalisées dans le cadre des programmes autorisés s'est élevé à 86 500 euros.

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

Tableau de synthèse à la clôture de l'exercice 2010/2011

Situation au 30 juin 2011	
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,79 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	2 104 319
Valeur comptable du portefeuille	139 183 670,00 euros
Valeur de marché du portefeuille*	143 030 562,40 euros

* Sur la base du cours de clôture au 30.06.2011, soit 67,97 euros.

Descriptif du programme de rachat d'actions en cours

Bilan du programme

Le tableau ci-dessous détaille les opérations effectuées par la Société sur ses actions propres dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010 (période du 10 novembre 2010 au 31 août 2011).

	Flux bruts cumulés du 10.11.10 au 31.08.2011		Positions ouvertes au 31.08.2011			
	Achats	Ventes/transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées*	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	746 000 titres 500 000 options d'achat (« calls américains »)	Ventes : Néant Transfert : 271 877 ^(a)	7 620 168	Néant	Néant	Néant
Échéance maximale moyenne	N/A	N/A	15.06.2015 ^(b)	-	-	-
Cours moyen de transaction	68,55 € (cours moyen d'achat des titres) 14,60 € (cours moyen d'achat des « calls américains »)	59,10 €	N/A	-	-	-
Prix d'exercice moyen	68,54 €	N/A	57,10 €	-	-	-
Montants	58 439 843 €	16 068 468 €	-	-	-	-

N/A : non applicable.

* Et clauses résolutoires attachées à des ventes à réméré.

(a) La Société a transféré un total de 77 896 actions à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés dans le cadre de plans d'options mis en place par la Société. Par ailleurs, 193 981 actions ont été définitivement attribuées aux non-résidents fiscaux le 22 juin 2011 au terme d'une période d'acquisition de quatre années au titre du plan d'attribution d'actions gratuites du 21 juin 2007.

(b) Échelonnement du 11 juin 2012 au 15 juin 2015.

Synthèse des opérations réalisées conformément aux finalités et objectifs du programme de rachat en cours

Au titre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010, mis en œuvre par le Conseil d'Administration du 10 novembre 2010, 746 000 titres ont été acquis en Bourse entre le 19 mai 2011 et le 14 juin 2011 au coût moyen pondéré de 68,55 euros par action. Par ailleurs, une couverture optionnelle a été souscrite à hauteur de 500 000 actions par acquisition du même nombre d'options d'achat d'actions (« *calls américains* ») à 4 ans.

Usant des autorisations qui lui avaient été conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 et l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010, le Conseil d'Administration du 15 juin 2011 a institué un plan d'attribution d'options d'achat d'actions Pernod Ricard ainsi qu'un plan d'attribution d'actions de performance.

Les 746 000 titres acquis en Bourse ont été affectés à la couverture d'une partie du plan d'options d'achat d'actions attribué sous condition de performance et en réserve du plan d'actions de performance. Les 500 000 « *calls américains* » permettant de rappeler le même nombre d'actions Pernod Ricard, servent de réserve à la quote-part du plan d'options d'achat d'actions attribué sans condition de performance.

Les titres auto-détenus constituent les réserves des différents plans d'options d'achat d'actions ou d'attribution d'actions de performance toujours en vigueur. Ces réserves d'actions auto-détenues ont été mouvementées (transferts) :

- pour 77 896 titres afin de servir les droits des optionnaires ayant exercé des options d'achat d'actions au cours de la période ;
- pour 193 981 titres attribués aux non-résidents fiscaux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites du 21 juin 2007 (au terme de la période d'acquisition).

Les couvertures optionnelles liées aux options d'achat (« *calls américains* ») ou aux clauses résolutoires attachées aux actions vendues à réméré ont été mouvementées au fur et à mesure des exercices des droits. Au cours de la période, 736 362 actions ont été rachetées via l'exercice des clauses résolutoires attachées aux actions vendues à réméré au prix moyen de 46,06 euros. Aucune action n'a fait l'objet de rachat via des *calls américains*.

Répartition par objectifs des titres auto-détenus au 31 août 2011

Les titres auto-détenus sont tous affectés en qualité de réserve des différents plans d'attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance mis en œuvre.

Descriptif du nouveau programme soumis pour autorisation à l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011

L'autorisation, accordée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010, d'opérer sur les titres de la Société, arrivant à échéance le 10 mai 2012, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011 d'autoriser à nouveau le Conseil d'Administration à intervenir sur les actions de la Société à un prix maximum d'achat fixé à 110 euros par action, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation permettrait au Conseil d'Administration d'acquérir un nombre d'actions de la Société représentant au maximum 10 % du capital social de la Société. Conformément à la loi, la Société ne pourra détenir à aucun moment un nombre d'actions représentant plus de 10 % de son capital social.

La Société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant au 31 août 2011 à 2 085 680 (soit 0,79 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 24 391 540 actions (soit 9,21 % du capital), sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Les objectifs de ces rachats d'actions ainsi que l'utilisation des actions ainsi rachetées sont détaillés dans la 10^e résolution qui sera soumise au vote des actionnaires le 15 novembre 2011. Ce programme de rachat permettrait à la Société d'acheter ou de faire acheter des actions de la Société en vue de :

- leur attribution aux salariés et/ou Mandataires Sociaux (attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites, couverture des engagements au titre d'options avec règlement en espèces) ;
- leur utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social) ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- leur annulation ;
- l'animation du marché dans le cadre de contrats de liquidité.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être réalisés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent notamment les opérations de gré à gré, les cessions de blocs, les ventes à réméré et l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles.

La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourrait atteindre la totalité du programme.

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions serait de 2 911 939 800 euros, correspondant à un nombre maximal de 26 472 180 actions acquises sur la base du prix maximal unitaire de 110 euros, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation priverait d'effet, à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011, à hauteur, de la partie non encore utilisée, de la délégation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010 à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. Elle serait donnée pour une période de 18 mois à compter de cette Assemblée Générale.

Autres informations légales

Document d'information annuel

Conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF, le document d'information annuel ci-dessous mentionne toutes les informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois, dans un ou plusieurs États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers, pour satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers de titres financiers, d'émetteurs de titres financiers et de marchés de titres financiers.

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois

Mode de consultation
(lien Internet ou lieu de consultation)

www.amf-france.org
et/ou www.pernod-ricard.com

Communiqués de presse

Mise à disposition du document de référence Pernod Ricard 2009/10 (05.10.2010)

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires relatifs à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 10 novembre 2010 (06.10.2010)

Pernod Ricard cède la marque de cognac Renault pour 10 millions d'euros (14.10.2010)

Pernod Ricard vend Lindauer™ ainsi que les stocks et actifs de production associés pour 88 millions de NZD (environ 47 millions d'euros) (18.10.2010)

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010/11 : 1 879 M€ (+14 %) (21.10.2010)

Pernod Ricard : Marcos Lopez et son « Pop Latino » pour la première édition d'un rapport annuel en version IPAD (09.11.2010)

Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010 (10.11.2010)

Jameson donne le ton et annonce 3 millions de caisses vendues dans le monde (14.12.2010)

Réalisation de la cession de Lindauer™ ainsi que les stocks et actifs de production associés (22.12.2010)

Ricard ose la métamorphose (25.01.2011)

Lancement de la nouvelle Bouteille Ricard (26.01.2011)

La Cour Suprême espagnole confirme à la *joint-venture* de Pernod Ricard la propriété de la marque Havana Club (03.02.2011)

Résultats semestriels 2010/2011 (17.02.2011)

Succès de l'émission obligataire de 1 milliard d'€ à 6 ans de Pernod Ricard (08.03.2011)

La Cour Suprême espagnole confirme à nouveau que la *joint-venture* Havana Club est bien titulaire de la marque Havana Club (17.03.2011)

Pernod Ricard fait don de 60 millions de yens (environ 525 000 €) à la Croix Rouge Japonaise pour secourir les victimes du séisme et du tsunami (29.03.2011)

L'opinion d'un juge de la Cour d'Appel du District de Columbia conforte la position de Havana Club International (29.03.2011)

Pernod Ricard cède sa participation minoritaire dans la société Suntory Holdings Limited pour 4,66 milliards de Yen (04.04.2011)

Franc succès de la 1^{re} émission obligataire en dollars américains pour Pernod Ricard : 1 milliard de US\$ à 10 ans (05.04.2011)

Cooptation de Laurent Burelle (04.05.2011)

Bon 3^e trimestre 2010/11 dans la continuité du 1^{er} semestre de l'exercice. Confirmation de l'objectif d'une croissance interne du résultat opérationnel courant proche de + 7 % pour l'ensemble de l'exercice 2010/11 (05.05.2011)

« Responsib'All Day » 24 h d'actions autour du monde : les 18 000 collaborateurs de Pernod Ricard se mobilisent autour du thème « Don't Drink & Drive » (23.05.2011)

Versement d'un acompte sur dividende de 0,67 € par action le 6 juillet 2011 (15.06.2011)

Calendrier financier Pernod Ricard (23.06.2011)

Pernod Ricard cède la société Georgian Wine and Spirits LLC (29.06.2011)

Nominations (11.07.2011)

Pernod Ricard signe un accord de *joint-venture* avec Tequila Avión (20.07.2011)

Nomination de Jérôme Cottin-Bizonne, Victor Jerez, Guillaume Girard-Reydet, Sébastien Mouquet et Antonio Lillo (26.07.2011)

Pernod Ricard USA poursuit la lutte contre l'exploitation trompeuse du nom « Havana Club » aux États-Unis (04.08.2011)

Résultats annuels 2010/11 : très bonne performance, supérieure à l'objectif initial/Solde sur dividende, exercice 2010/2011 (01.09.2011)

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois	Mode de consultation (lien Internet ou lieu de consultation)
Documents publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)	www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de réunion (06.10.2010)

Avis de convocation (20.10.2010)

Approbation des comptes annuels de Pernod Ricard par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010 (29.11.2010)

Documents déposés au greffe

www.infogreffe.fr

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2010 relatif à la démission d'un Administrateur (01.09.2010)

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010 relatif à la nomination d'un Administrateur (10.11.2010)

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010 relatif au renouvellement du mandat de Commissaires aux Comptes (10.11.2010)

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010 relatif au renouvellement du mandat de deux Administrateurs (10.11.2010)

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010 relatif à des modifications statutaires (10.11.2010)

Statuts au 10 novembre 2010

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 mai 2011 relatif à la démission d'un Administrateur et à la cooptation d'un Administrateur (04.05.2011)

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 juillet 2011 constatant l'augmentation de capital par suite de levées d'options de souscription d'actions (20.07.2011)

Statuts au 20 juillet 2011

Documents mis à la disposition des actionnaires

Siège social, 12, place
des États-Unis – 75116 Paris

Au titre de l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010 :

Exemplaire BALO du 6 octobre 2010 : Avis de réunion

Avis financier publié dans les Échos du 6 octobre 2010 : Avis de réunion

Exemplaire BALO du 20 octobre 2010 : Avis de convocation

Exemplaire du journal d'annonces légales « Petites Affiches » du 20 octobre 2010 : Avis de convocation

Exemplaire du dossier de convocation adressé aux actionnaires ainsi que tous les documents destinés à leur information (articles R. 225-83 et R. 225-89 du Code de commerce)

Copies et avis de réception des lettres recommandées de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes

Pouvoirs des actionnaires qui se sont fait représenter par des Mandataires

Formulaires de vote par correspondance

Comptes arrêtés au 30 juin 2010

Rapport annuel et document de référence, exercice clos au 30.06.2010

Rapports des Commissaires aux Comptes

Projet de résolutions

Exemplaire des statuts

Intervention sur le titre Pernod Ricard

www.amf-france.org
et/ou www.pernod-ricard.com

Déclarations des opérations effectuées par les Mandataires Sociaux et personnes liées sur les titres de la Société

11.11.2010 François Gérard

11.11.2010 François Gérard

12.11.2010 François Gérard

12.11.2010 François Gérard

12.11.2010 François Gérard

12.11.2010 François Gérard

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois	Mode de consultation (lien Internet ou lieu de consultation)
15.11.2010 François Gérard	
17.11.2010 François Gérard	
18.11.2010 Nicole Bouton	
29.11.2010 Alexandre Ricard	
29.11.2010 Pierre Pringuet	
29.11.2010 Pierre Pringuet	
17.02.2011 Wolfgang Colberg	
18.02.2011 Alexandre Ricard	
18.02.2011 SNC Le Garlaban	
06.05.2011 Patrick Ricard	
06.05.2011 Pierre Pringuet	
22.06.2011 Laurent Burelle	
19.07.2011 Wolfgang Colberg	
06.09.2011 Patrick Ricard	
06.09.2011 Patrick Ricard	
Déclarations des opérations effectuées par la Société sur ses propres titres	
Du 30.08.2010 au 03.09.2010	
Du 06.09.2010 au 10.09.2010	
Du 20.09.2010 au 24.09.2010	
Du 27.09.2010 au 01.10.2010	
Du 04.10.2010 au 08.10.2010	
Du 11.10.2010 au 15.10.2010	
Du 18.10.2010 au 22.10.2010	
Du 25.10.2010 au 29.10.2010	
Du 01.11.2010 au 05.11.2010	
Du 08.11.2010 au 12.11.2010	
Du 15.11.2010 au 19.11.2010	
Du 22.11.2010 au 26.11.2010	
Du 29.11.2010 au 03.12.2010	
Du 06.12.2010 au 10.12.2010	
Du 13.12.2010 au 17.12.2010	
Du 20.12.2010 au 24.12.2010	
Du 27.12.2010 au 31.12.2010	
Du 03.01.2011 au 07.01.2011	
Du 10.01.2011 au 14.01.2011	
Du 17.01.2011 au 21.01.2011	
Du 24.01.2011 au 28.01.2011	
Du 31.01.2011 au 04.02.2011	
Du 07.02.2011 au 11.02.2011	
Du 14.02.2011 au 18.02.2011	
Du 21.02.2011 au 25.02.2011	
Du 28.02.2011 au 04.03.2011	
Du 07.03.2011 au 11.03.2011	
Du 14.03.2011 au 18.03.2011	
Du 21.03.2011 au 25.03.2011	
Du 28.03.2011 au 01.04.2011	

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois	Mode de consultation (lien Internet ou lieu de consultation)
Du 04.04.2011 au 08.04.2011	
Du 18.04.2011 au 22.04.2011	
Du 25.04.2011 au 29.04.2011	
Du 02.05.2011 au 06.05.2011	
Du 09.05.2011 au 13.05.2011	
Du 16.05.2011 au 20.05.2011	
Du 23.05.2011 au 27.05.2011	
Du 30.05.2011 au 03.06.2011	
Du 06.06.2011 au 10.06.2011	
Du 13.06.2011 au 17.06.2011	
Du 20.06.2011 au 24.06.2011	
Du 27.06.2011 au 01.07.2011	
Du 04.07.2011 au 08.07.2011	
Du 18.07.2011 au 22.07.2011	
Du 25.07.2011 au 29.07.2011	
Du 01.08.2011 au 05.08.2011	
Du 29.08.2011 au 02.09.2011	
Du 12.09.2011 au 16.09.2011	

Opérations avec des apparentés

Les opérations avec les parties liées sont décrites dans la note 24 – *Parties liées* de l'annexe aux comptes consolidés ainsi que la note 10 – *Opérations avec les sociétés liées ou ayant des liens de participation* de l'annexe aux comptes sociaux.

9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Personnes responsables	238	Tables de concordance	239
Noms et fonctions	238	Document de référence	239
Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier	238	Rapport de gestion	242
		Rapport financier annuel	243
Documents accessibles au public	238	Table de concordance des informations sociales et environnementales	244
		Rapports de gestion, comptes sociaux de la Société, comptes consolidés du Groupe et rapports des Commissaires aux Comptes sur les exercices clos les 30 juin 2010, 30 juin 2009 et 30 juin 2008	246

Personnes responsables

Noms et fonctions

Responsable du document de référence :

Monsieur Pierre Pringuet

Directeur Général

Responsables de l'information :

Monsieur Denis Fiévet

Directeur Communication Financière et Relations Investisseurs

Tél. : + 33 (0)1 41 00 42 02

Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 157 et 184.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Pierre Pringuet

Directeur Général

Documents accessibles au public

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux des Assemblées Générales, feuilles de présence aux Assemblées Générales, liste des Administrateurs, rapports des Commissaires aux Comptes, statuts, etc.) peuvent être consultés au siège social de Pernod Ricard, 12, place des États-Unis, 75116 Paris.

La rubrique « Information réglementée » du site Internet de la Société est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.pernod-ricard.com/fr/pages/427/pernod/Finance/Information-reglementee.html>

Cet espace regroupe l'ensemble de l'information réglementée diffusée par Pernod Ricard en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Tables de concordance

Document de référence

Conformément à l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004.

Informations	Pages
1. Personnes responsables	
1.1 Noms et fonctions du responsable des informations	238
1.2 Attestation du responsable du document de référence	238
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Coordonnées	218
2.2 Changements	218
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques	9 ; 74 à 75
3.2 Informations financières intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risque	
4.1 Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	99 à 100 ; 141 à 142
4.2 Risques particuliers liés à l'activité	92 à 96
4.3 Risques juridiques	96 à 97 ; 151 à 153
4.4 Risques industriels et liés à l'environnement	97 à 99
4.5 Assurance et couverture de risques	100 à 101
5. Informations concernant Pernod Ricard	
5.1 Histoire et évolution de la Société	4 à 7
5.1.1 Raison sociale	214
5.1.2 Enregistrement	214
5.1.3 Date de création et durée	214
5.1.4 Siège social	214
5.1.5 Événements importants	5 à 7 ; 121
5.2 Investissements	12
5.2.1 Réalisés	12 ; 128
5.2.2 En cours	128
5.2.3 Programmés	N/A
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	8
6.1.1 Opérations et principales activités	8
6.1.2 Nouveaux produits	N/A
6.2 Principaux marchés	9
6.3 Événements exceptionnels	5 à 7
6.4 Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats industriels	10
6.5 Position concurrentielle	10
7. Organigrammes	
7.1 Description sommaire du Groupe	6 à 7
7.2 Liste des filiales importantes	154 à 156

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Tables de concordance

Informations	Pages
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	10 à 12 ; 128
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	51 à 64
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	74 à 80
9.2 Résultat d'exploitation	79
9.2.1 Événements importants	5 à 7 ; 121
9.2.2 Modifications	N/A
9.2.3 Influences extérieures	N/A
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Informations sur les capitaux	80 ; 109 ; 111 à 112 ; 171
10.2 Flux de trésorerie	80 ; 113 ; 144 ; 163
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	137 à 144
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	137 à 144
10.5 Sources de financement attendues	137 à 144
11. Recherche et Développement, brevets et licences	10 ; 13
12. Information sur les tendances	81
12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	81
12.2 Tendances identifiées pour l'exercice en cours	81
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1 Hypothèses	N/A
13.2 Rapport des Commissaires aux Comptes	N/A
14. Organes d'administration, de Direction et Direction Générale	
14.1 Composition des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale	17 à 27 ; 33 à 34
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale	27
15. Rémunérations et avantages	
15.1 Rémunérations et avantages en nature	82 à 89
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins du versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	132 à 136
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	17 à 21
16.2 Contrats de services	27
16.3 Comités	31 à 34
16.4 Gouvernement d'Entreprise	28 à 29
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés et répartition des effectifs	44
17.2 Participation et <i>stock options</i> des Administrateurs	88 à 91 ; 229
17.3 Participation des salariés dans le capital	87 à 91
18. Principaux actionnaires	
18.1 Franchissements de seuils	229
18.2 Existence de droits de vote différents	216
18.3 Contrôle de l'émetteur	216
18.4 Accord connu de Pernod Ricard, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement dans son contrôle	217
18.5 Répartition du capital social et des droits de vote	228 à 229
19. Opérations avec des apparentés	153

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Tables de concordance

Informations	Pages
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de Pernod Ricard	
20.1 Informations financières historiques	108 à 113
20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 États financiers	108 à 113
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	246
20.4.1 Déclarations	N/A
20.4.2 Autres informations vérifiées	N/A
20.4.3 Autres informations non vérifiées	N/A
20.5 Date des dernières informations financières	233
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	182 ; 191 ; 195
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	96 à 97
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	220 à 228 ; 230 à 232
21.1.1 Capital souscrit	220 ; 228
21.1.2 Autres actions	220
21.1.3 Actions autodétenues	230 à 232
21.1.4 Valeurs mobilières	N/A
21.1.5 Conditions d'acquisition	220 à 225
21.1.6 Options ou accords	87 à 89
21.1.7 Historique du capital	226
21.2 Acte constitutif et statuts	29 à 34 ; 214 à 218
21.2.1 Objet social	214
21.2.2 Règlement des organes de gestion et de contrôle	29 à 34
21.2.3 Droits et privilèges des actions	216
21.2.4 Modifications des droits des actionnaires	216
21.2.5 Assemblées Générales	215 à 216
21.2.6 Éléments de changement de contrôle	216 à 217
21.2.7 Seuils de participation	216
21.2.8 Conditions régissant les modifications statutaires	218
22. Contrats importants	
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1 Déclarations d'expert	N/A
23.2 Autres déclarations	N/A
24. Documents accessibles au public	238
25. Informations sur les participations	179 à 180

Rapport de gestion

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1, II et R. 225-102 et suivants du Code de commerce.

Informations	Pages
Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	76 à 79
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	76 à 79
Résultats	76 à 79
Activités en matière de Recherche et de Développement	13
Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	81
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent document a été établi	34
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (si le mode de Direction est modifié)	33 à 34
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs de performance de nature non financière (notamment environnement, personnel)	74 à 80
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	92 à 101
Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des Mandataires Sociaux	17 à 23
Compte rendu de l'état de la participation des salariés (et éventuellement des Dirigeants), des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux Dirigeants, des opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux Dirigeants	84 à 85 ; 87 à 90
Activité des filiales de la Société	6 ; 34
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	N/A
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	N/A
Renseignements relatifs à la répartition du capital social	228
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	182
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des Mandataires Sociaux	82 à 85
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	N/A
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	N/A
Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	43 à 64
Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou cours de bourse	99 à 100 ; 141 à 142
Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	230 à 231
Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres	90
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	181
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	223 à 224
Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	216 à 217

Rapport financier annuel

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport financier tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF.

Informations	Pages
Comptes consolidés du Groupe	107 à 156
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	157
Comptes annuels de la Société	159 à 183
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	184 à 188
Rapport de gestion	73 à 106
Attestation du responsable du rapport financier annuel	238
Honoraires des Commissaires aux Comptes	219
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et la gestion des risques	28 à 37
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques	38

Table de concordance des informations sociales et environnementales

Articles du Code de commerce R225-104 et R225-105 et projet de décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2).

Informations sociales	
Emploi	
Effectif total (répartition des salariés par sexe et par zone géographique)	44 à 45
Embauches (contrats à durée déterminée et indéterminée, difficultés éventuelles de recrutement)	45 à 46
Licenciements (motifs, efforts de reclassement, réembauches, mesures d'accompagnement)	45 ; 47
Rémunérations (évolution, charges sociales, intéressement, participation et plan d'épargne salarial)	48 ; 89
Organisation du travail	
Organisation du temps de travail (durée du temps de travail pour les salariés à temps plein et à temps partiel, heures supplémentaires, main d'œuvre extérieure à la société)	45
Absentéisme (motifs)	48
Relations sociales	
Organisation du dialogue social (règles et procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel)	43 ; 47 ; 50
Bilan des accords collectifs	47
Œuvres sociales	N/A
Santé et sécurité	
Conditions d'hygiène et de sécurité	42 ; 52
Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	N/A
Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et comptabilisation des maladies professionnelles	48
Respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT	40 ; 49 à 50
Formation	
Nombre total d'heures de formation	47
Programmes spécifiques de formation professionnelle destinés aux salariés	41 ; 47 à 48
Diversité et égalité des chances (politique mise en œuvre et mesures prises en faveur)	
Egalité entre les femmes et les hommes	44 ; 50
Emploi et insertion des personnes handicapées	50
Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité	50

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Tables de concordance

Informations environnementales	
Politique générale en matière environnementale	
Organisation de la société et démarches d'évaluation ou de certification	52 à 53
Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	41
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	63 ; 97 à 99
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	N/A
Pollution et gestion des déchets	
Prévention, réduction ou réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	53 à 60
Prévention de la production, recyclage et élimination des déchets	60 à 62
Prise en compte des nuisances sonores	53
Prise en compte de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	N/A
Utilisation durable des ressources	
Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	55 à 56
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	53 à 54
Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	56 à 57
Utilisation des sols	53 à 54
Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	
Rejets de gaz à effet de serre	58 à 60
Prise en compte des impacts du changement climatique	53 à 60
Protection de la biodiversité	
Mesures prises pour limiter les atteintes aux équilibres biologiques, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées	54

Informations sociétales	
Impact territorial, économique et social de l'activité	
Impact des activités en matière d'emploi et de développement régional	65
Impact de l'activité sur les populations riveraines ou locales	65 à 67
Relations avec les parties prenantes	
Conditions du dialogue avec les parties prenantes	65 à 70
Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat	65
Sous-traitance et fournisseurs	
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	69 à 70
Importance de la sous-traitance	69 à 70
Responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants	59 ; 69 à 70
Loyauté des pratiques	
Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	68 à 69
Mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs	65 à 67
Actions engagées en faveur des Droits de l'Homme	49 à 50

Rapports de gestion, comptes sociaux de la Société, comptes consolidés du Groupe et rapports des Commissaires aux Comptes sur les exercices clos les 30 juin 2010, 30 juin 2009 et 30 juin 2008

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le rapport de gestion du Groupe, les comptes sociaux de la Société, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2010 tels que présentés sur les pages 47 à 163 déposé le 27 septembre 2010 sous le n° D.10-074 ;
- le rapport de gestion du Groupe, les comptes sociaux de la Société, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2009 tels que présentés sur les pages 36 à 153 déposé le 24 septembre 2009 sous le n° D.09-0656 ;
- le rapport de gestion du Groupe, les comptes sociaux de la Société, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2008 tels que présentés sur les pages 46 à 67 et les pages 69 à 120 déposé le 2 octobre 2008 sous le n° D.08-0656.

Les informations incluses dans ces trois documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Direction de la Communication Financière et Relations Investisseurs
Pernod Ricard - 12, Place des États-Unis - 75116 Paris - France



Pernod Ricard

Pernod Ricard
Société Anonyme au capital de 410 318 794,65 euros
Siège social : 12, Place des États-Unis - 75116 Paris - Tél. : 33 (0)1 41 00 41 00 - Fax : 33 (0)1 41 00 41 41
582 041 943 RCS Paris

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC et FSC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.



Pernod Ricard

Société Anonyme au capital de 410 318 794,65 euros

Siège social : 12, Place des États-Unis – 75116 Paris

Tél. : 33 (0)1 41 00 41 00 – Fax : 33 (0)1 41 00 41 41

582 041 943 RCS Paris